Employment and Immigration Canada

Emploi et Immigration Canada

Annual Report

1988·1989

Canada

Annual Report

1988·1989

(15,000)

CA-006/9/89

90-00468/

Produced by Public Affairs
Employment and Immigration Canada

If you require additional copies of this annual report, please contact:

Enquiries and Distribution Centre
Public Affairs Branch
Employment and Immigration Canada
140 Promenade du Portage
Hull, Québec
K1A 0J9
Tel.: (819) 994-6313

If you require an audio-cassette of this annual report, please contact:

Enquiries and Distribution Centre
Employment and Immigration Canada
140 Promenade du Portage
Hull, Québec
K1A 0J9
Tel.: (819) 994-6313

Minister of Employment
and Immigration

CANADA

Ministre de l'Emploi
et de l'Immigration

Her Excellency
Governor General of Canada

May it please your Excellency:

I have the pleasure to submit to your Excellency the Annual Report of the Canada Employment and Immigration Commission and the Department of Employment and Immigration for the fiscal year 1988-1989.

Respectfully submitted,

Barbara J McDougall

Barbara McDougall

Ottawa, Canada K1A 0J9

Deputy Minister and Chairman
Employment and Immigration Canada

Sous-ministre et Président
Emploi et Immigration Canada

Ottawa K1A 0J9

The Honourable Barbara McDougall, P.C., M.P.
Minister of Employment and Immigration
Ottawa

Madam Minister:

We have the pleasure to submit the Annual Report of the Canada Employment and Immigration Commission and the Department of Employment and Immigration for the fiscal year 1988-1989.

Respectfully submitted,

A. Kroeger

Arthur Kroeger,
Chairman and Deputy Minister

Nick Mulder

Nick Mulder,
Vice Chairman and Associate Deputy Minister

Peter Doyle

Peter Doyle,
Commissioner (Employers)

Fernand Boudreau

Fernand Boudreau,
Commissioner (Workers)

Canada

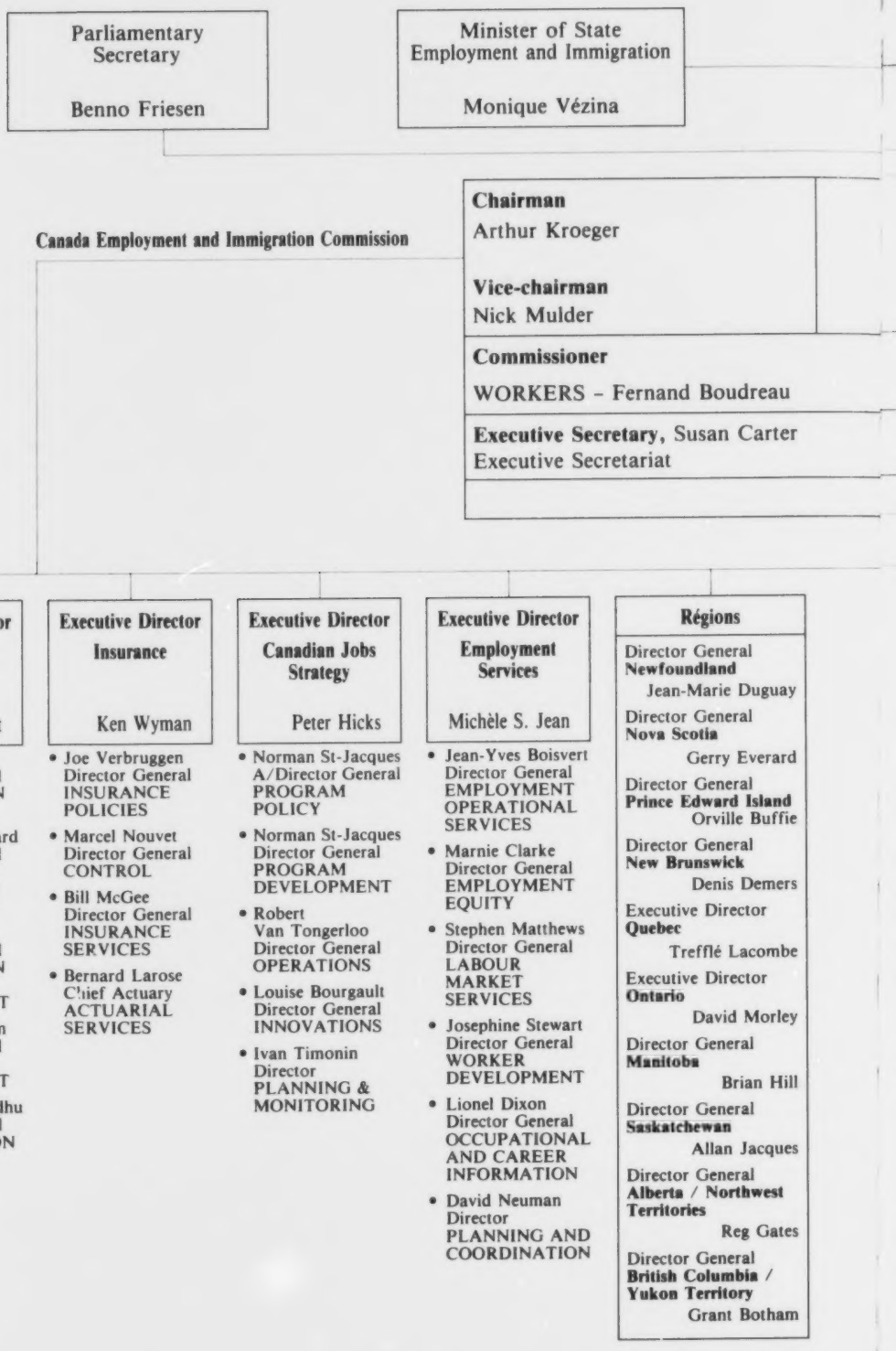
Parliamentary Secretary
Benno Friesen
Minister of State Employment and Immigration
Monique Vézina
Canada Employment and Immigration Commission
Chairman
Arthur Kroeger
Vice-chairman
Nick Mulder
Commissioner
WORKERS - Fernand Boudreau
Executive Secretary, Susan Carter
Executive Secretariat
Executive Director Immigration
Joe Bissett
• André Juneau Director General IMMIGRATION POLICY
• Raphaël A. Girard Director General REFUGEE AFFAIRS AND SETTLEMENT
• Lucien Dubois Director General IMMIGRATION PROGRAM MANAGEMENT
• Hallam Johnston Director General CASE MANAGEMENT
• Jennifer Benimadhu Director General ADJUDICATION
Executive Director Insurance
Ken Wyman
• Joe Verbruggen Director General INSURANCE POLICIES
• Marcel Nouvet Director General CONTROL
• Bill McGee Director General INSURANCE SERVICES
• Bernard Larose Chief Actuary ACTUARIAL SERVICES
Executive Director Canadian Jobs Strategy
Peter Hicks
• Norman St-Jacques A/Director General PROGRAM POLICY
• Norman St-Jacques Director General PROGRAM DEVELOPMENT
• Robert Van Tongerloo Director General OPERATIONS
• Louise Bourgault Director General INNOVATIONS
• Ivan Timonin Director PLANNING & MONITORING
Executive Director Employment Services
Michèle S. Jean
• Jean-Yves Boisvert Director General EMPLOYMENT OPERATIONAL SERVICES
• Marnie Clarke Director General EMPLOYMENT EQUITY
• Stephen Matthews Director General LABOUR MARKET SERVICES
• Josephine Stewart Director General WORKER DEVELOPMENT
• Lionel Dixon Director General OCCUPATIONAL AND CAREER INFORMATION
• David Neuman Director PLANNING AND COORDINATION
Régions
Director General Newfoundland
Jean-Marie Duguay
Director General Nova Scotia
Gerry Everard
Director General Prince Edward Island
Orville Buffie
Director General New Brunswick
Denis Demers
Executive Director Quebec
Trefflé Lacombe
Executive Director Ontario
David Morley
Director General Manitoba
Brian Hill
Director General Saskatchewan
Allan Jacques
Director General Alberta / Northwest Territories
Reg Gates
Director General British Columbia / Yukon Territory
Grant Botham

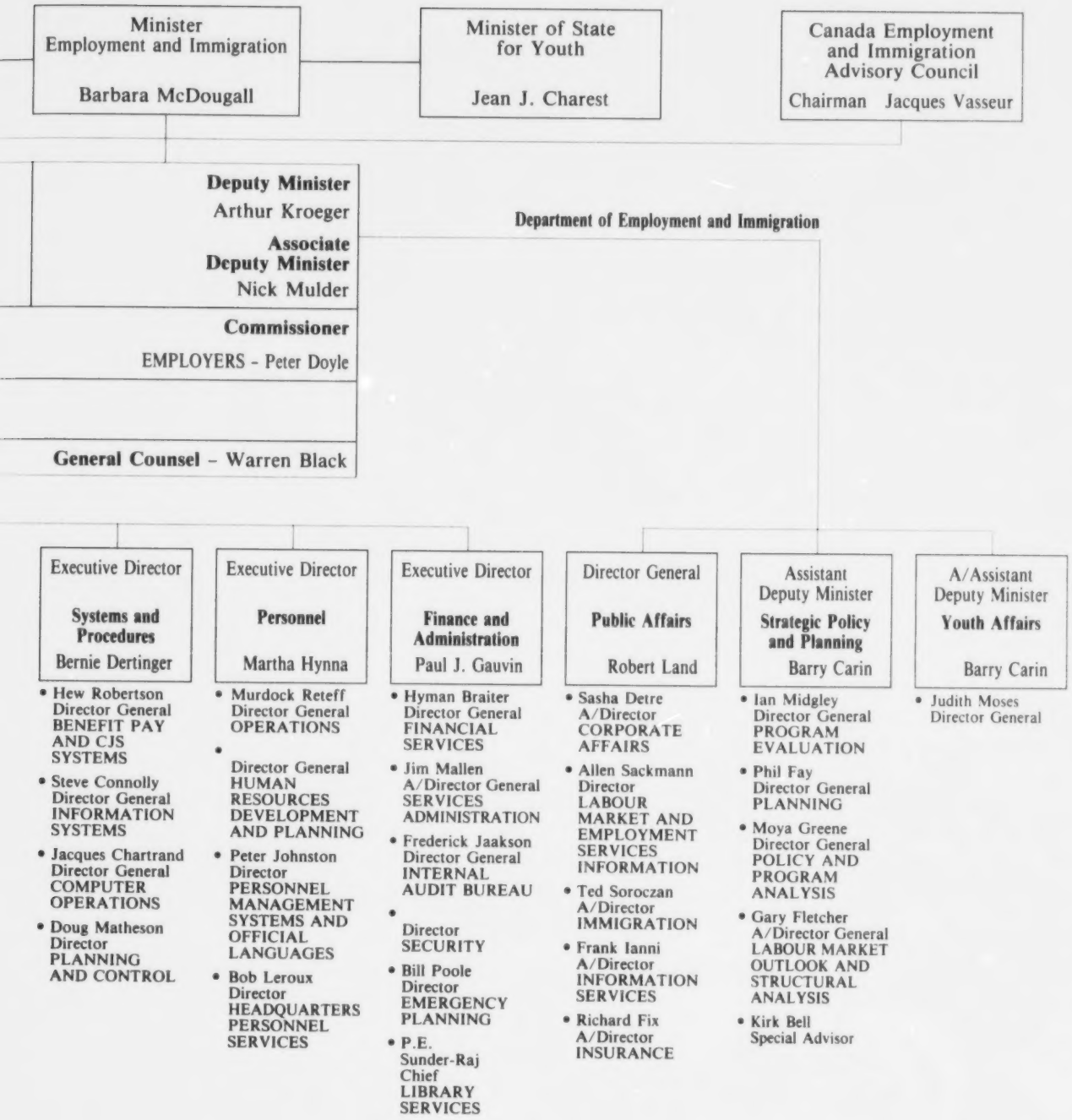
Minister
Employment and Immigration
Barbara McDougall
Minister of State
for Youth
Jean J. Charest
Canada Employment
and Immigration
Advisory Council
Chairman Jacques Vasseur
Deputy Minister
Arthur Kroeger
Associate
Deputy Minister
Nick Mulder
Department of Employment and Immigration
Commissioner
EMPLOYERS - Peter Doyle
General Counsel - Warren Black
Executive Director
Systems and Procedures
Bernie Dertinger
• Hew Robertson Director General BENEFIT PAY AND CJS SYSTEMS
• Steve Connolly Director General INFORMATION SYSTEMS
• Jacques Chartrand Director General COMPUTER OPERATIONS
• Doug Matheson Director PLANNING AND CONTROL
Executive Director
Personnel
Martha Hynna
• Murdock Reteff Director General OPERATIONS
• Director General HUMAN RESOURCES DEVELOPMENT AND PLANNING
• Peter Johnston Director PERSONNEL MANAGEMENT SYSTEMS AND OFFICIAL LANGUAGES
• Bob Leroux Director HEADQUARTERS PERSONNEL SERVICES
Executive Director
Finance and Administration
Paul J. Gauvin
• Hyman Braiter Director General FINANCIAL SERVICES
• Jim Mallen A/Director General SERVICES ADMINISTRATION
• Frederick Jaakson Director General INTERNAL AUDIT BUREAU
• Director SECURITY
• Bill Poole Director EMERGENCY PLANNING
• P.E. Sunder-Raj Chief LIBRARY SERVICES
Director General
Public Affairs
Robert Land
• Sasha Detre A/Director CORPORATE AFFAIRS
• Allen Sackmann Director LABOUR MARKET AND EMPLOYMENT SERVICES INFORMATION
• Ted Soroczan A/Director IMMIGRATION
• Frank Ianni A/Director INFORMATION SERVICES
• Richard Fix A/Director INSURANCE
Assistant
Deputy Minister
Strategic Policy and Planning
Barry Carin
• Ian Midgley Director General PROGRAM EVALUATION
• Phil Fay Director General PLANNING
• Moya Greene Director General POLICY AND PROGRAM ANALYSIS
• Gary Fletcher A/Director General LABOUR MARKET OUTLOOK AND STRUCTURAL ANALYSIS
• Kirk Bell Special Advisor
A/Assistant
Deputy Minister
Youth Affairs
Barry Carin
• Judith Moses Director General

March 1989

Table of Contents

	Page
Highlights	1
The Commissioners	3
Overview of the Commission/Department	5
Economic Overview	8
Minister of State for Youth	9
Employment Services	11
National Employment Services System	11
Labour Exchange	11
Job Information Centres	11
CECs on Campus	12
JOBSCAN	12
Adjustment Services	12
Employment counselling	12
Worker-oriented training	12
Employer-oriented training	13
Tests and testing	13
Job Search strategies	13
Outreach	13
Labour Market Information	17
National Occupational Classification	18
Occupational/Trade Analysis	18
Interprovincial Trades Examination	18
Canadian Jobs Strategy	19
Task Force changes introduce flexibility	19
Providing help where it is most needed	19
Job Development	19
Job Entry	19
Skill Shortages	19
Skill Investment	19
Community Futures	19
Innovations	20
Target Groups	20
Doing what works best	20
Local decision-making	21

	Page
Unemployment Insurance	**23**
Service to our clients	23
Unemployment Insurance Administrative Improvements	23
Simplification, streamlining and automation	23
Deterrence against abuse	23
Premium Reduction Program	24
Investigation and Control	24
The Social Insurance Number (SIN)	24
Legislative change	24
Financial operations of the UI program	25
Immigration	**27**
Research	27
Immigration levels	27
Policy highlights	27
Intergovernmental relations	28
Annual refugee plan	28
Business immigration	29
Refugee Affairs and Settlement	30
Adjudication	33
Foreign operations	33
Immigration Statistics	35-40
Corporate Services	**41**
Strategic Policy and Planning	41
Financial Services	42
Emergency Planning Directorate	42
Security Directorate	42
Personnel Services	43
Systems and Procedures	44
Public Affairs Branch	45
Executive Secretariat	46
Internal Audit Bureau	47
Statement of Operations	**49**
Report of the Auditor General of Canada relating to the Unemployment Insurance Account	**63**

Highlights

Economic Overview

☐ Employment grew by 325,000 to an average of 12,310,000 in 1988-89 compared to 11,985,000 the year before.

☐ Unemployment continued to decline to an average rate of 7.7 per cent in 1988-89 from 8.4 per cent in 1987-88.

☐ Adult male employment increased by 2.4 per cent and adult female employment rose by 4.8 per cent.

☐ Improved employment prospects for youth resulted in a decline in their unemployment rate to 11.8 per cent in 1988-89 from 13 per cent the previous year.

☐ Employment increased in most industries in 1988-89. Growth leaders included construction (6.5 per cent); primary industries other than agriculture (4.1 per cent); community, business and personal services (3.9 per cent) and manufacturing (3.7 per cent).

Employment Services

☐ Employment and Immigration Canada is committed to providing employment services that make a difference. Canada Employment Centres (CECs) emphasize quality and timeliness in providing programs and services that respond to the needs of communities.

☐ Surveys were conducted in 1988-89 to determine ways to improve the quality of CEC services for worker clients.

☐ CEC counsellors received additional training in employment counselling so they can provide the highest quality of service possible to clients.

☐ Employment Services signed 260 Human Resources Planning Agreements with the private sector, foreign governments and other federal departments across Canada to encourage human resources planning and labour market adjustments.

☐ The Legislated Employment Equity program and the Federal Contractors Program, in their second year of operation, provided opportunities for increased labour force participation of women, aboriginal peoples, visible minorities and persons with disabilities.

☐ JOBSCAN, an innovative automated approach to identifying job-related requirements, was developed and a prototype made ready for testing.

☐ The $7.7 million Canadian Rural Transition Program, funded by Agriculture Canada and delivered by EIC's Employment Services, helped about 2,500 farm families.

☐ The level of participation by designated groups in programs and services was monitored.

☐ Increased decentralization of decision-making made CECs better able to respond to the local needs of the community.

☐ Service Needs Determination interviews, designed to ensure early identification of client needs, were introduced in all CECs.

The Canadian Jobs Strategy

☐ The Canadian Jobs Strategy (CJS) was introduced in September 1985. In order to further improve services to Canadians, the program was reviewed in 1988-89 by the Canadian Jobs Strategy Delivery Task Force. Major improvements to fine-tune and streamline the program were approved July 1, 1988. Adjustments will continue in order to achieve what works best.

■ The "impact rate" refers to the percentage of participants who are working or are training after their CJS programs. Some examples from the one-year follow-up surveys for 1987-88 are:

- Job Development, 62.1 per cent impact rate;
- Job Entry, 64.4 per cent impact rate;
- Skill Investment, 90.7 per cent;
- Skill Shortages, 85.7 per cent.

■ The "skill utilization rate" refers to the percentage of employed participants who are using skills acquired during their CJS participation. Some examples from the three-month follow-up surveys for April-December 1988 are:

- Job Development, 73.6 per cent skill utilization;
- Job Entry, 68.8 per cent skill utilization rate;
- Skill Investment, 91.1 per cent;
- Skill Shortages, 86.0 per cent.

■ In 1988-89, 40.8 per cent of participants under the Canadian Jobs Strategy were women, 7.4 per cent were aboriginal peoples, 4.8 per cent were visible minorities and 2.1 per cent were people with disabilities.

Insurance

☐ CECs handled 3.2 million claims for Unemployment Insurance (UI), Regional Computer Centres issued 30 million benefit warrants worth almost $10.9 billion and CEC staff answered almost 25 million enquiries from the public about UI.

☐ Compared with 1987, 0.4 per cent more claims were allowed; weekly payments were on average 6.6 per cent higher; the average number of weeks paid for initial claims allowed was down by 3.4 per cent; and the average number of people drawing UI benefits decreased by 1.9 per cent.

☐ 680,808 new Social Insurance Numbers were issued.

☐ There were 1,025,117 claimant investigations and 25,129 employer investigations.

☐ In 1988, net benefit payments were $10,716 million.

☐ 1988 operations produced a $2,724 million surplus in the UI Account, completely absorbing the initial cumulative deficit, creating a cumulative surplus of $356 million.

☐ The Annuities Branch continued to administer 200,000 government annuity contracts held by Canadians.

Immigration

☐ With the passage of bills C-84 and C-55, the refugee determination system was modified and new systems were implemented to reduce abuse.

☐ About 4,500 visas were issued to business immigrants who declared total funds of $6.3 billion and intentions to create 14,781 jobs in 1988.

☐ $5.9 million was provided to 135 organizations in 1988-89 to help about 115,000 immigrants settle and adapt.

☐ The federal government will admit between 150,000 and 160,000 immigrants in the calendar year 1989, with emphasis on reaching the high end of the range.

The Commissioners

The four commissioners of the Canada Employment and Immigration Commission, (left to right): Peter Doyle, commissioner (employers); Nick Mulder, vice-chairman; Arthur Kroeger, chairman; Fernand Boudreau, commissioner (workers).

The Canada Employment and Immigration Commission (CEIC) is headed by a chairman, vice-chairman, and two commissioners — a commissioner for employers and a commissioner for workers.

Each commissioner is appointed by Order in Council for a five-year term. The commissioner (workers) is appointed after consultations with worker organizations and the commissioner (employers) is appointed after consultation with employer organizations.

The commissioners for workers and employers make recommendations regarding policies and programs, regulatory changes and other matters affecting Unemployment Insurance, the Canadian Jobs Strategy and Employment Services.

The chairman of the Canada Employment and Immigration Commission is also deputy minister of the Department of Employment and Immigration. The vice-chairman of the commission is also the associate deputy minister of the department.

Overview of the Commission/Department

Employment and Immigration Canada (EIC) had direct, personal contact with millions of people. In order to meet the changing needs of the public it serves, EIC must be ready to adapt and adjust its procedures and services.

1988-89, for Employment and Immigration Canada, was a year of significant refinement in its dealings with immigrants, the unemployed, Canadians who need special training, young people, women and other clients we serve. Not surprisingly, these changes also had an impact on the 28,000 EIC employees who deliver our services.

This past year saw the introduction of legislative and operational changes to EIC's Immigration program. Refugee Bills C-55 and C-84 became law in 1988-89. In addition, measures to deal with the backlog of refugee claimants were put in place.

The Canadian Jobs Strategy (CJS) underwent a review by the Delivery Task Force in 1988-89. Programs were adjusted to strengthen the CJS mandate to help those most in need through streamlined systems and local decision-making.

1988-89 was the year Parliament received the first EIC Annual Report on employment equity. In addition, EIC continued to review employers under the Federal Contractors Program and to take action in cases of non-compliance.

Unemployment Insurance claims processes and procedures were reviewed this year and the claimant service officer position was redefined. State-of-the-art Telecentres were established and an automated letter system for claimants was introduced. Initial surveys indicate faster, more efficient service to the public and proportionately higher levels of client satisfaction.

Surveys were also conducted in 1988-89 to find ways to further improve Canada Employment Centre services. The participation level of the various designated groups served by Employment Services was monitored and employment counsellors received additional training.

Organization

Employment and Immigration Canada is made up of the Canada Employment and Immigration Commission (CEIC) and the Department of Employment and Immigration which were established under the 1977 Employment and Immigration Reorganization Act. The Commission is responsible for all employment, unemployment insurance and immigration programs. It is headed by four persons appointed by the governor-in-council — a chairman, a vice-chairman and two commissioners. In order to reflect the Canadian marketplace, one commissioner is appointed after consultations with worker organizations and the other after consultations with employer organizations. Seven groups make up the national headquarters of CEIC. Immigration, Insurance, Employment Services and the Canadian Jobs Strategy are concerned with service to the public. Personnel, Finance and Administration, and Systems and Procedures provide professional, technical and administrative support services.

The Department, closely associated with the Commission and located at national headquarters, consists of Public Affairs, Strategic Policy and Planning, and Youth Affairs. The chairman and vice-chairman of the Commission are also the deputy minister and associate deputy minister of the Department.

EIC Mission

EIC, in co-operation with the public and private sectors, has two basic aims:

1 To develop and apply a framework of policies and programs necessary for the efficient functioning of the Canadian labour market. The framework must be consistent with national economic and social goals and must promote

- a labour force which meets national occupational needs;
- an economy capable of growth and adaptation without undue burden on individuals, groups and regions; and,
- equality of opportunity to compete for, and have access to, jobs.

2 To develop and implement programs and policies to promote

- an immigration flow responsive to Canada's social, cultural, demographic and economic needs;
- Canada's international commitments and humanitarian traditions;
- the early and successful adaptation to Canadian society of people admitted as permanent residents; and,
- effective control of people seeking to enter or stay in the country, taking into account the health, safety and security of Canada.

Objectives

EIC, again working with the public and private sectors, has the following basic objectives that underlie all its initiatives and policies:

1 To improve the functioning of the labour market by

- ensuring that workers, employers and institutions have the information they need to help the labour market work effectively;
- acting as an intermediary in matching job opportunities with available workers and to help employers get the skilled workers they need;
- promoting private sector human resource planning;

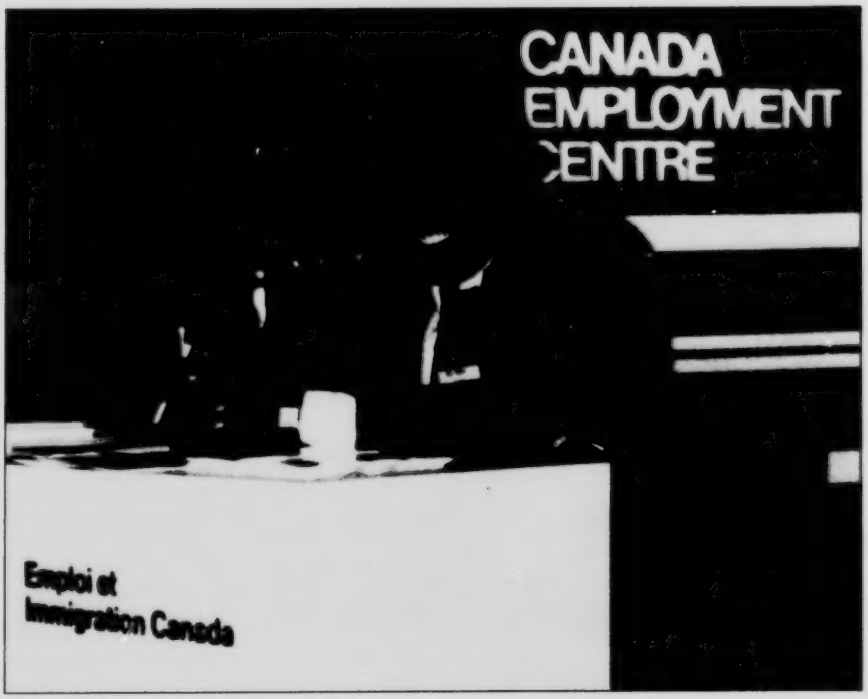

Employment and Immigration Canada participates in exhibitions and trade shows in order to help make the public more aware of its various programs and services.

- furthering industrial and labour adjustment by helping industry and workers to adapt to economic and technological change and take advantage of emerging economic opportunities.

2 To provide temporary income protection for unemployed workers and further the government's stabilization objectives by

- paying UI benefits to eligible workers;
- furthering economic and labour market stability through UI;
- creating additional productive employment opportunities for unemployed workers.

3 To augment the skill base of Canada's human resources to meet the needs of the labour market by

- helping workers acquire, develop and maintain their skills, so they are prepared to meet the needs of the labour market;
- assisting people who lack the basic skills needed in the labour market to acquire them;
- aiding refugees and other immigrants to integrate into the workforce.

4 To promote equality of access to jobs for all residents of Canada by

- reducing the disparities in the labour market resulting from artificial employment barriers and redressing the results of past practices;
- identifying and supporting people who have difficulty entering or competing in the labour market;
- encouraging employers to help people with employment disadvantages or who lack experience to enter, re-enter and stay in the labour market;
- providing the initial support needed to develop viable and continuing job opportunities in slow-growth communities.

5 To administer entry to, and settlement in, Canada, and to provide effective control of people seeking to enter or stay in Canada by

- developing and managing the government's policy on immigration levels;

- helping immigrants settle in Canada in collaboration with other levels of government and private groups;
- carrying out effective and fair enforcement and control activities.

6 To achieve the mission of Employment and Immigration Canada, and carry out other functions allocated to it such as

- administering the Canadian Government Annuities Program and Social Insurance Numbers;
- developing and managing the policies and programs of the Commission and providing information on them to our various publics;
- ensuring that the Commission's objectives and priorities and the financial integrity of its programs are achieved;
- recruiting and maintaining a competent staff which is increasingly representative of the labour force, and creating a favourable labour/management and work environment in which each person can realize his or her full potential.

Our Philosophy of Management

EIC is in the business of people, whether we are addressing the problems of the unemployed, providing services to workers and employers, making adjustments to the labour market or fulfilling Canada's international commitments and humanitarian traditions.

The philosophy comprises four principles:

☐ Our clients are why we exist.

☐ Our employees are our most valuable resource.

☐ Our managers, in partnership with employees, are responsible for achieving our mission.

☐ Our communications and systems must support our managers and employees in the delivery of service to our clients.

Our Philosophy of Management is a natural extension of the mission statement because it outlines the central beliefs and values which should form the basis for success in carrying out our mission. It identifies the type of behaviour which we consider important in our relations with our clients, employees and economic partners.

The major theme of the philosophy, and the beliefs and commitments that flow from it, is an emphasis on people. This is reflected in the emphasis on providing clients with a high quality of service and our employees with the environment and support necessary to do a good job.

Our Philosophy of Management reflects the *Principles for the Management of the Public Service of Canada* issued by the Treasury Board and reinforces the spirit of *CEC in the Community and CIC in the Community* issued by EIC.

Acts and Regulations

1. Unemployment Insurance Act, R.S.C. 1985, c.U-1, (excluding Parts III and VII) and regulations made pursuant thereto, i.e., Unemployment Insurance Regulations, CRC 1978, volume XVIII, c.1576 and the National Employment Service Regulations, CRC 1978, volume XVIII, c.1573;
2. Employment and Immigration Department and Commission Act, R.S.C. 1985, c.E-5.
3. National Training Act, R.S.C. 1985, c.N-19 and Regulations.
4. Reinstatement in Civil Employment Act, R.S.C. 1952, c.236.
5. Immigration Act, R.S.C. 1985, c.I-2 and Regulations.
6. Government Annuities Act, R.S.C. 1970, c.G-6 and Regulations.
7. Government Annuities Improvement Act, S.C. 1974-75-76, c.83.
8. Labour Adjustment Benefits Act, R.S.C. 1985, c.L-1 and Regulations.
9. Employment Equity Act, R.S.C. 1985 (2nd Supplement) c.23 and Regulations.

Regulations made pursuant to Appropriations Acts

1. Adjustment Assistance Regulations (Textile and Clothing Workers); CRC 1978, volume III, c.316;
2. Adjustment Assistance Benefit Regulations (Footwear and Tanning Workers); CRC 1978, volume III, c.317.

Bodies reporting to Parliament through the Minister

1. Canada Employment and Immigration Commission
2. Department of Employment and Immigration
3. Immigration Appeal Board
4. Canada Employment and Immigration Advisory Council

Other programs and services authorized by votes in Appropriations Acts

1. Industrial Adjustment Service
2. Canada Agricultural Employment Program
3. Outreach
4. Diagnostic Services
5. Canadian Jobs Strategy
6. Immigrant Settlement and Adaptation Program
7. Challenge '88
8. Voluntary Organizations (Grants)

Economic Overview

"Continued employment growth and further decreases in unemployment..."

The year 1988-89 saw further gains in employment and a decline in the unemployment rate, continuing the pattern of 1987-88.

Employment continued to grow at a moderate pace, though somewhat slower than in 1987-88. On average, 12,310,000 Canadians were employed during the fiscal year, an increase of 325,000 or 2.7 per cent from 1987-88 when employment grew by 406,000 or by 3.5 per cent.

There were gains in employment through all quarters of 1988-89. In the first quarter, employment grew by 82,000 or 0.7 per cent. Growth slowed to 37,000 or 0.3 per cent in the second quarter and rose to 59,000 or 0.4 per cent in the third quarter. In the final quarter, growth accelerated with employment increasing 111,000 or 0.9 per cent.

Continued employment growth produced further declines in the unemployment rate from an average of 8.4 per cent in 1987-88 to an average of 7.7 per cent in 1988-89. The rate declined in the first quarter of 1988-89, but then rose slightly in the second quarter before declining in the third and fourth quarters. The drop in the unemployment rate in 1988-89 was moderated by labour force growth of 251,000 or 1.9 per cent between 1987-88 and 1988-89. This was slower than the 2.3 per cent rate (292,000) between 1986-87 and 1987-88.

In Manitoba there was an increase of 0.3 percentage points in the unemployment rate, while the rate in Saskatchewan remained unchanged. The largest declines were recorded in Newfoundland and Nova Scotia (each down 1.8 percentage points), Alberta (down 1.3 percentage points) and New Brunswick and British Columbia (each down 0.9 percentage points). Differences in unemployment rates remained, with the Atlantic region above the national average.

Adult male employment increased by 133,000 or 2.4 per cent, down from the 3.0 per cent gain in 1987-88. The unemployment rate for adult males fell to 6.0 per cent from 6.6 per cent in 1987-88. Employment of adult females rose by 196,000 or 4.8 per cent as the female labour force participation rate continued to increase. The adult female unemployment rate fell to 7.5 per cent from 8.0 per cent in 1987-88.

The youth population (aged 15 to 24) and youth labour force continued to decline. Improved employment prospects resulted in a decline in their unemployment rate to 11.8 per cent from 13 per cent.

Almost all provinces recorded gains in employment in 1988-89. The strongest rates of growth were in Newfoundland (4.8 per cent), Nova Scotia (3.7 per cent), Prince Edward Island (3.5 per cent) British Columbia (3.4 per cent) and Alberta and Ontario (3.0 per cent). Saskatchewan experienced a decline in employment (−1.0 per cent).

Growth in Ontario accounted for 43 per cent of the total Canadian employment increase and for 39 per cent of growth in the Canadian labour force.

Employment increased in most industries in 1988-89. Growth leaders included construction (6.5 per cent), primary industries other than agriculture (4.1 per cent), community, business and personal services (3.9 per cent) and manufacturing (3.7 per cent).

The service sector, which makes up just over 70 per cent of total employment accounted for only 68.4 per cent of total employment gains in 1988-89, similar to 1987-88, but down significantly from earlier periods.

Both full-time and part-time employment increased in 1988-89, but there was a return to relatively stronger growth rates for part-time employment. In 1988-89, full-time employment increased by 265,000 or 2.6 per cent while the 60,000 increase in part-time employment represented a gain of 3.3 per cent over 1987-88 levels.

Minister of State for Youth

"Preparing youth for the workforce of tomorrow..."

Challenge '88 eases school-to-work transition

During 1988, a major responsibility of the Minister of Youth was Challenge '88, a $180-million student employment program that created more than 85,000 summer jobs.

Challenge '88, through its various components, encouraged employers from all sectors to create summer jobs for students. It also provided guidance for potential school dropouts, incentives for student entrepreneurs and employment training — all designed to help young people in their eventual school-to-work transition.

The 1988 program was divided into the following components:

☐ Summer Employment/Experience Development (SEED) provided incentives to stimulate the creation of 76,800 career development opportunties for students at a federal cost of $127 million;

☐ Work Orientation Workshops (WOW) provided 7,100 potential dropouts with guidance on their future labour market participation and encouraged them to complete high school at a federal cost of $12 million;

☐ Student Business Loans distributed interest-free funds to support more than 1,200 loan guarantees valued at $0.8 million. This encouraged the entrepreneurial potential of students, allowing them to manage and operate small businesses;

☐ Canada Employment Centres for Students placed about 398,000 students;

☐ Native Internship Program provided summer jobs to more than 2,000 Native young people in various facets of EIC's operation that related to their career and vocational aspirations;

☐ Business Drive for Jobs encouraged leading corporations and business organizations to create summer employment opportunities for students;

☐ Cadet and Reserve Training Program, administered by the Department of National Defence, trained more than 3,900 individuals;

☐ Supernumerary Special Constable Program, operated by the RCMP, allowed 136 young people to gain training and experience in law enforcement; and

☐ Federal departments and agencies created more than 1,500 career-related summer jobs.

The Canadian Jobs Strategy combines training with work experience

The principal objective of the Job Entry program under the Canadian Jobs Strategy is to provide youth with a combination of training and on-the-job experience to help them make a successful transition from school to the labour market. Co-operative Education, an option of Job Entry, encourages the integration of students in the labour market by providing work/study experience for secondary and post-secondary students.

By the end of 1988-89, the Innovations program provided about $34 million in funding for 41 youth-related initiatives. These projects, among other activities, tested new ways of providing job search training, developed entrepreneurial skills, encouraged potential high school dropouts to continue their education, assisted in the school-to-work transition and helped street kids at risk.

Youth Affairs

The Youth Affairs branch supports the Minister of State for Youth by analysing federal economic, social and cultural policies and programs as they relate to youth. It advises the Minister on policies and programs for youth and on a variety of youth issues.

The branch plans and sets up activities in support of youth. It identifies and works with individuals and groups that interact with youth in a positive way.

Youth Affairs maintains contact with a network of groups inside and outside government. It has regular contact with EIC's 10 regional youth consultants and it provides advice on youth-related activities to EIC groups. As well, it maintains permanent membership on review panels and interdepartmental committees that address youth concerns. This involvement ensures that youth concerns are taken into account in federal government policies and programs, and that they comply with the co-ordination mandate of the Minister of State for Youth.

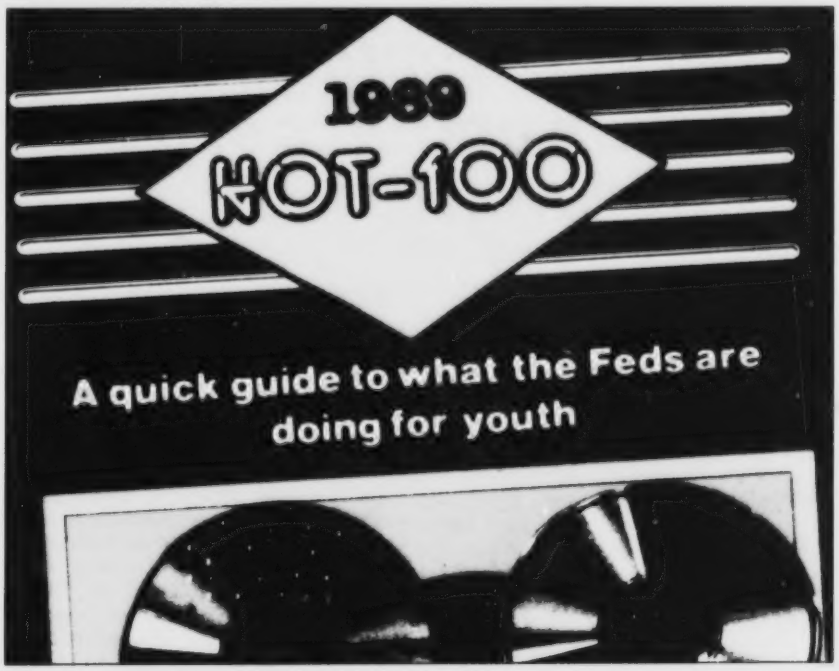

HOT-100 booklet is a hit with youth

Round and round the compact disc goes, where it stops... Jean Charest, Minister of State for Youth, Fitness and Amateur Sport, launched the third edition of the *HOT-100, A quick guide to what the feds are doing for youth,* at the Salon international de la Jeunesse, a Quebec trade show for youth, held in March 1988.

Although the snappy title *HOT-100* sounds like a collection of hit records, the 294-page bilingual booklet is a compilation of federal government programs and services to benefit young Canadians. It describes programs and types of assistance available to young people in the areas of employment, entrepreneurship, health and culture.

Copies of the *HOT-100* and the *Job Futures Handbook* were available at the EIC kiosk. The 125,000 young people at the Salon also had access to use the computerized Choices and Job Futures programs to help with career decisions.

"The atmosphere at the Salon was lively. The young people who attended were excited with everything that was available to them," said Donald Kearns, one of the Public Affairs officers involved in the show.

Seems like we were playing their song.

Employment Services

"Programs that promote the efficient functioning of the Canadian labour market..."

Working closely with its social and economic partners to serve the public, Employment and Immigration Canada provides services to workers and employers in three areas:

- The **Labour Exchange** seeks to ensure that job opportunities are matched with available qualified workers, and that employers can get the skilled workers they need in a timely and effective manner.
- **Adjustment Services** encourage human resource planning by the private sector, the adjustment of enterprises, and assistance to individuals in adjusting to changing labour market conditions.
- **Labour Market Information** provides the necessary information on which to base labour market decisions.

Employment and Immigration Canada offers a wide range of programs and services to its clients. In the past year, efforts have continued to focus on making Canada Employment Centres (CECs) and their programs and services more responsive to the needs of the community, with an emphasis on quality and timeliness.

National Employment Services System (NESS)

The National Employment Services System (NESS) is a computerized information system designed to provide faster service and more accurate information for our worker and employer clients. Employers' job requirements received by one CEC may be quickly distributed to other CECs in metropolitan areas to locate appropriate candidates for the job. This system also benefits worker clients by providing access to job openings all across a city.

NESS has now been implemented in all metropolitan areas across Canada. Plans are under way to extend this system into non-metropolitan areas.

Monitoring and measuring

Work continued on improving management's capacity to direct and control program performance. Greater emphasis was placed on client results, productivity and quality of service.

Quality of Service surveys on how worker clients perceive service delivery were continued in almost all CECs. Surveys began in early May 1988 to determine employers' perceptions of our Labour Exchange service. As well, the survey instruments have been revised and made available for CEC use.

Summary of activities

EIC operated 470 regular CECs as well as itinerant services to 187 remote or isolated communities. It also provided services at 101 CECs on university and college campuses. Between April and September, EIC operated approximately 450 CECs for Students. In addition, employment-related services were provided through Outreach projects and Agricultural Employment Services (formerly known as Canada Farm Labour Pools).

Canada Employment Centres and Outreach projects provide employers with selection and referral services and work with business and industry to determine human resource needs.

Labour Exchange

Job Information Centres

Most CECs have Job Information Centres where workers can make occupational and job choices from available lists, get assistance from a referring officer and obtain information about job vacancies and employment conditions.

CECs for Students

Between April and September 1988, 450 CECs for Students were operated and staffed by approximately 1,528 senior students and recent post-secondary graduates. Approximately 398,000 temporary and casual placements were made, mostly in the private sector, at a cost of $11.8 million. These placements represented a six-per-cent decrease compared to the previous year.

CECs on Campus

In 1988-89, Employment and Immigration Canada operated 101 CECs at universities and colleges across Canada to provide a wide range of employment services to post-secondary students. These on-campus centres placed more than 50,000 students.

JOBSCAN

Work continued on JOBSCAN, an innovative automated system that helps identify job-related requirements.

JOBSCAN is organized in checklists to provide precise job-order definitions and job-seeker screening in placement operations. It will also serve the needs of Unemployment Insurance, Immigration, training, identification of skill shortages in the labour force, and other areas within EIC's mandate. More than 120 checklists have been developed to date.

An automated prototype system was developed for JOBSCAN. The system is able to operate on stand-alone microcomputers; on microcomputers linked to EIC's on-line systems such as the National Employment Services System (NESS) and the Official Language Information System (OLIS); and on the mainframe terminals of EIC's on-line systems.

Adjustment Services

Employment counselling

Employment counselling is available to CEC worker clients and is designed to help clients identify realistic employment possibilities, establish employment goals, learn appropriate skills and implement plans to search for, find and keep employment. Employment counsellors frequently make use of psychometric tests, specific counselling tools and programs such as Job Search Strategies to help clients achieve their employment goals.

Worker-oriented training

The Competency-Based Training Program in Employment Counselling equips employment counsellors with the knowledge and skills to serve worker clients who need assistance to enter the labour market or to become independent in their job search activities.

A total of 1,676 employment counsellors had successfully completed the *Assessment Component of Employment Counselling* module by April 1, 1989, while 699 had completed the *Individual Employment Counselling*: an action-based approach module. These two modules provide counsellors with training in the complete employment counselling process from employability assessment and goal definition to termination and evaluation.

More than 80 counsellors have completed training in the *Group Employment Counselling* module. Of these, 30 have completed all requirements for their certificates; the remainder are in the process of completion.

Increased training in Group Employment Counselling and Group Job Search Strategies will take place in 1989-90 as they are expected to be used more by counsellors. The second specialized module, *Enhanced Employment Counselling*, is being phased in.

National implementation will continue on a gradual basis. By February 1989, approximately 2,200 counsellors had been certified to use EIC testing.

Employment vacancies, clients referred and clients placed

☐ Labour Exchange	
vacancies of more than one week	867,700
vacancies of less than one week	146,000
open display vacancies*	131,300
clients referred to regular employment	2,667,100
placements of more than one week	593,800
placements of less than one week	138,300
placements through Agricultural Employment Services	285,500
regular placements of aboriginal peoples	18,300
regular placements of disabled persons	7,700
regular placements of visible minorities	29,200
regular placements of women	229,300
regular placements of youth	201,600
service needs determination interviews	1,099,700
☐ Adjustment Services	
counselling interviews	482,900
counselling casefiles finalized	221,000
referrals for Diagnostic Service Assessment	3,500
Participants in Job Search Strategies**	36,800
specialized employment equity services	790
human resource planning agreements signed	260
new industrial Adjustment Service agreements signed	610
employer casefiles finalized***	16,100
☐ Labour Market Information Services	
participants in group information sessions**** — worker clients	284,000
participants in group information sessions — employer clients	14,400

* *Open display vacancies were introduced as a means to enable job-ready clients to conduct their own job search. An open display vacancy card provides the details of a job and the information required to enable clients to contact the employer directly, without involving the CEC.*

** *Job Search Strategies refers to a group counselling process whereby unemployed worker clients learn effective job search behaviour.*

*** *Employer casefiles finalized refers to plans of action completed to resolve labour market adjustment issues.*

**** *Participants in group information sessions refers to the number of worker clients who received labour market information, information on employment opportunities as well as general information on CEC services and programs through group sessions.*

Employer-oriented training

The Competency-Based Training Program equips Employer Services counsellors with the skills, knowledge and attitudes to assess employer needs and to develop and implement marketing plans which facilitate labour market adjustment. The emphasis is on "quality of service" and counsellors are encouraged to take an entrepreneurial approach by building partnerships between EIC and the private sector.

As of April 1, 1989, 70 per cent of the nationally targeted counsellor population had completed Component A, the core Employer Services training program. Also by this date, Component E, Marketing and the Quality of Service training program, which began in 1989, had been delivered in every region.

A study of the content of Component A was conducted to examine its effectiveness. Results will be available in 1989-90.

Tests and testing

Testing is an invaluable aid in the counselling service provided to worker clients. Counsellors can assess clients' interests, aptitudes, skills and academic achievement. This information, added to other data — such as employment opportunities — can help the client make the best possible career decision.

EIC conducts a program of test research and development to support testing services.

The Canadian Adult Achievement Test (CAAT) was developed to assist counsellors within and outside EIC to measure the functional level of achievement of Canadian adults. Development of the CAAT required original work and involved co-operation and input from more than 75 schools and colleges across the country.

The project was a joint undertaking of the Psychological Corporation and EIC. The CAAT was published in English in 1988-89 and validation of a French language edition was begun.

The General Aptitude Test Battery (GATB) and the corresponding French test have been revised and new norms are now available.

EIC is developing tests for adults with learning disabilities. A prototype test has been developed and will be assessed by experts before being used.

Diagnostic services

Since 1972 the Diagnostic Services program has been providing employment counsellors with diagnostic information on the physical, social and psychological factors affecting a client's ability to participate in the labour market. This information assists the counsellor and client to decide on a plan of action to obtain suitable employment. The program purchases diagnostic services for clients with special counselling needs. In 1988-89, more than 3,500 clients benefited from the program. The diagnostic reports are a valuable aid for counsellors in helping clients to access suitable employment. In response to the *Obstacles Report*, diagnostic services continue to be developed for disabled persons.

Job Search Strategies

Job Search Strategies is an intensive two-day workshop in job search techniques. The workshops have now been implemented in eight regions. Increased use of this approach will continue.

Other counselling tools

A number of self-instructional counselling tools are available at CECs, including *How to Find a Job in Today's Market*, the *Moving On* series, *Program Leading to the Achievement of Client Employment* (PLACE), *Overcoming Employment Barriers*, the *Personal Occupation Selector*, *Creating Careers* and the *National Guide to College and University Programs*.

Job Finding Clubs

Job Finding Clubs now meet regularly at some Canada Employment Centres, and are a feature of Outreach and Canadian Jobs Strategy programs, as well as other provincial and municipal agencies. In sessions lasting up to three weeks, participants train to become skilled job seekers and secure suitable employment. Clubs report that 78 per cent or more members find suitable jobs. In 1988-89, a pilot Job Finding Club project for older workers was successfully completed in each of the regions.

Outreach

Outreach enlists the aid of community-based organizations to extend employment services to clients whose needs are better served through these projects than by CECs.

Outreach staff help workers identify and overcome barriers to employment. This may involve working with community agencies.

In 1988-89, under contracts for service signed with sponsoring organizations, funding for Outreach projects was $24 million. Approximately 760 counsellors and other project employees provided services to almost 1,073 communities.

Among the men and women who sought employment assistance from Outreach projects, more than 77,000 were placed in full- or part-time jobs.

Outreach projects served the following client groups:	Number of projects
women	27
long-term unemployed	13
aboriginal peoples	82
persons with disabilities	51
youth	27
offenders/ex-offenders	19
isolated communities	33
visible minorities	7
immigrants	4
older workers	8
others	6
Total	277

Workers earn while they learn at Manitoba Rolling Mills

Steelworkers in Manitoba Rolling Mills often play the role of student during the day, but it's not for marks. They are upgrading their skills to keep up with the latest technology, aided by EIC's Skill Investment program.

A new training centre, complete with sophisticated electronic and computer equipment, will help company employees deal with the many technological changes introduced during the plant's extensive expansion and modernization. The company has set aside a Training Trust Fund to maintain the centre, which will continue in use after EIC's three-year contribution period is over.

Employees will take specially designed courses during working hours at full pay. The courses will be updated as technology and market changes occur, meaning the student role is an ongoing one for these employees. Since they aren't given final exams, they aren't under pressure to score high marks but rather to learn as much as possible.

Manitoba Rolling Mills students are in the rare position of learning while earning as their company increases its productivity to stay highly competitive in today's market.

Women's employment

EIC continued to help women achieve employment and economic independence. Women's liaison counsellors have been designated in most CECs to enhance the services available to women. EIC also funded 27 Outreach projects, specifically for women, at a cost of approximately $3.7 million.

Women's participation in the Canadian Jobs Strategy programs was as follows: 33,804 in Job Development; 31,294 in Job Entry; 43,541 in Challenge '88; 8,370 in Skills Shortages; 12,354 in Skills Investment; and 1,510 in Community Futures.

Labour exchange statistics indicate the following placements of women:

regular placements of women	229,300
regular placements of women in non-traditional occupations	43,500

Women comprised 38.6 per cent of total regular placements and 15.8 per cent of placements in non-traditional occupations.

Persons with disabilities

Persons with disabilities often face barriers to employment which have little to do with their ability to do the job. These systemic and attitudinal barriers prevent the integration of many disabled persons into the labour market. To eliminate barriers, EIC has developed a multi-faceted approach including the use of generic and specialized services.

Canadian Jobs Strategy programs trained over 5,400 persons with disabilities, mainly in the Job Entry and Job Development Programs during 1988-89. In addition, 7,700 persons with disabilities were placed in regular employment through CECs. These figures represent an increase over 1987-88.

Outreach programs continue to offer specialized services to persons with disabilities who require them. There are currently 51 projects across Canada, receiving funding of over $4.6 million to help disabled persons become job-ready and therefore eligible for regular CEC services and programs.

EIC will continue to improve its facilities to ensure that they are accessible to persons with disabilities. In addition to creating physical access, EIC is currently developing new ways to assist hearing-impaired and print-impaired persons access to CEC services and programs.

In addition, EIC has acquired the services of the Job Accommodation Network for Canadian employers interested in hiring persons with disabilities. The Job Accommodation Network, based in the U.S., gives employers access to case histories of other employers who have successfully accommodated disabled workers.

Barbara Hodder (left) and Paula Hines of Buchans, Newfoundland took advantage of the opportunity to train as workers in sheet metal and welding.

Job Development teaches skills

Being the only women in Buchans, Newfoundland, selected for a sheet metal and welding training course, Paula Hines and Barbara Hodder found it an unexpected thrill. Not only did they learn skills in short supply in the area, they can now produce such household items as kettles and cookie sheets for their family and friends.

Buchans has a whopping 85-per-cent unemployment rate due to the closure of a base metal mine, the town's main employer. The government designated it a Community Futures site, and this Job Development project is one way of increasing the residents' job prospects.

The opportunities for Paula and Barbara look promising because of the mineral exploration being conducted in the area. Both women are eager to put their new skills to work whether on the job or in the household.

Aboriginal peoples

To address the needs of aboriginal peoples, EIC has established a network of regional aboriginal employment co-ordinators. In addition, aboriginal employment counsellors are available in those CECs with a significant concentration of aboriginal worker clients. Accordingly, Employment and Immigration Canada focuses a significant portion of its relevant services and programs on this designated group.

In 1988-89, approximately 8,316 aboriginal workers participated in Job Development; 4,244 in Job Entry and Job Re-entry; 2,944 in Skills Shortages; and 1,155 in Skill Investment. As well, about 18,300 aboriginal peo-

ple were placed in regular employment through Canada Employment Centres, representing three per cent of the total regular placements.

In addition to the employment assistance provided to aboriginal workers through the CECs, 82 Outreach projects delivered specialized employment services to aboriginal communities. Sponsored by aboriginal groups, these projects cost approximately $5.1 million.

The Grants to Voluntary Organizations provided $44,500 to aboriginal organizations to host conferences, undertake short-term research studies and support employment-related initiatives.

A special initiative, EIC's Native Internship Program, provides jobs for aboriginal students during vacation breaks. In 1988-89, there were 586 students hired and total program expenditures were $2.3 million. A newsletter, entitled *Images*, described the experiences of aboriginal students in this program.

Visible minorities employment

In 1988-89, targets were set for the participation of members of visible minority groups in each component of the Canadian Jobs Strategy. In total 15,504 visible minority persons received employment assistance through the Canadian Jobs Strategy. About 29,200 visible minorities were placed in CECs in regular employment, representing 5 per cent of the regular placements.

Services to employers

EIC's objective is to deliver quality services to employer clients in the areas of labour exchange, labour market information and labour market adjustment. Efforts have been extended specifically to small businesses and entrepreneurs.

Since January 1985, several employer-oriented services have been implemented in CECs across Canada to reflect this commitment to small businesses and entrepreneurs. CECs have become more selective in marketing the Canadian Jobs Strategy and the Small Business Initiative to those enterprises that show potential to influence the local labour market.

In addition, EIC has developed a comprehensive network with other government departments and agencies concerned with small businesses and entrepreneurship. The goal is to help CECs respond to businesses' employment-related needs. This network enables CECs to become the focal point in the

Outreach

Distribution of Outreach projects and funds by client group
Canada
March 31, 1989

Primary client group	Actual expenditures $	%	No. of projects	%	No. of employees	%	No. of work weeks	%	No. of service points	%
Women	3,662,718	15.8	27	9.5	113	14.8	5,761.1	15.4	74	6.9
Long-term unemployed	1,195,238	5.2	13	4.6	35	4.6	1,760.9	4.7	58	5.4
Aboriginal people	5,026,905	21.7	62 (3)	29.8	174	22.8	7,999.5	21.4	348	32.4
Disabled persons	4,624,566	19.9	51 (1)	18.2	151	19.8	7,506.9	20.1	218	20.3
Youth	2,745,087	11.8	27	9.5	91	11.9	4,478.4	12.0	93	8.7
Offenders/Ex-offenders	1,891,658	8.2	19	6.7	59	7.7	3,046.9	8.2	72	6.7
Isolated communities	1,823,203	7.9	33 (2)	12.3	61	8.0	2,984.7	8.0	152	14.2
Visible minorities	436,350	1.9	7 (1)	2.8	17	2.2	788.9	2.1	22	2.1
Immigrants	620,041	2.7	4	1.4	19	2.5	1,014.9	2.7	6	0.6
Older workers	587,991	2.5	8	2.8	22	2.9	1,002.4	2.7	10	0.9
Others	592,915	2.6	6 (1)	2.5	20	2.6	1,002.1	2.7	20	1.9
Supply and Services Canada contracting fee	275,000									
Total	23,481,672	100.0	277 (8)	100.0	762	100.0	37,346.7	100.0	1,073	100.0

( ) is number of terminated projects during the fiscal year 1988-89

community to assist small businesses and new entrepreneurs in developing their human resources.

The Local Employer Seminar, a one-day information and discussion session on various EIC programs and services of interest to business people, has become another increasingly useful initiative. Based on a cost-recovery format, the seminar improves contacts with the business community and ensures a better understanding of EIC's programs and services. In 1988-89 more then 100 seminars were held across the country for more than 3,000 employer participants.

Human resources planning

Human resources planning is an essential element of our work with the private sector, foreign governments and other federal departments and agencies. EIC negotiates private sector and federal-provincial/territorial economic and regional development agreements as a means of encouraging human resources planning and labour market adjustment. In 1988-89, EIC concluded 260 human resources planning agreements with the private sector.

Industrial Adjustment Service

For 25 years, the Industrial Adjustment Service (and its predecessor, the Manpower Consultative Service) has successfully encouraged management and labour to work together to address adjustment issues in the workplace.

Through the Industrial Adjustment Service, EIC funds up to 50 per cent of the costs of joint committees. These labour/management committees are chaired by a non-affiliated person, with an Industrial Adjustment Service officer serving as an ex-officio member. In 1988-89, more than 600 new agreements were signed at a cost of approximately $10.5 million.

EIC also offers Industrial Adjustment Service on a national level to deal with the broad human resource planning and adjustment requirements of national industrial, worker and professional associations.

Agricultural Employment Services (AES)

The Agricultural Employment Services involves the private sector in delivering specialized employment services to the agricultural industry. Each of the 65 AES offices across the country is operated by an independent contractor under a contribution agreement with EIC and maintains close contact with the local CECs except in the province of Quebec. In Quebec, AES offices are centrally administred under contract with the Union des producteurs agricoles (UPA). In 1988-89, AES filled about 285,500 vacancies.

Local Agricultural Employment Boards, largely made up of local representatives, act as advisors to the AES and establish guidelines for wage rates, working conditions and accommodations for workers hired through the AES offices.

During 1988-89, federal-provincial agricultural agreements were in effect with all provinces except Alberta, Newfoundland and Saskatchewan. These agreements expired on March 31, 1989, but EIC is negotiating a

Kim Turner cradles her baby, Nicole, as she accepts an award of merit from Northern Lights College in Fort Nelson, B.C. for her dedication and strong desire to succeed in successfully completing her EIC-sponsored computer course.

Baby goes to class with mother

Nicole might not remember her first day as a college student at the age of 12 days, but there's no doubt her mother, Kim Turner, will.

Kim, who had not pursued further education after graduating from Grade 12 in 1984, decided three years later to upgrade her skills by taking a Canada Employment Centre-sponsored computer course at the Northern Lights College in Fort Nelson. When she discovered she was pregnant one month into the course, she made the tough decision to complete her studies, even though her baby was due close to final exam time.

Kim shared her problem with her Canada Employment Centre counsellor, college staff, and classmates, who helped her come up with a unique solution. She attended classes every day until the birth of Nicole. After missing only eight days, she returned to class with Nicole, who attended college regularly until her mother's graduation.

Kim certainly set her daughter a good example of perseverance and dedication, even though Nicole's next attendance at college lectures might be a long way off.

Memorandum of Understanding with each participating province as a replacement.

In 1988-89, cost-sharing projects included seasonal worker housing, promotion and advertising, daily worker transportation and research projects.

Total spending for this program in 1988-89 was $9.3 million.

Foreign seasonal agricultural workers

EIC continued to organize agreements for foreign workers to meet the temporary needs of employers offering seasonal agricultural jobs. In 1988, Caribbean countries supplied about 5,947 workers, while Mexico supplied 2,592. Most workers were employed on farms and in canneries in Ontario; others went to Alberta, Manitoba, Quebec and Nova Scotia.

Canadian Rural Transition Program (CRTP)

The Canadian Rural Transition Program — funded by Agriculture Canada and delivered by EIC — helps farm families adjust to alternative employment if they have lost or are about to lose their farm because of financial failure.

It provides interim income support and adjustment assistance for farm family members to find alternative employment. During 1988-89, farm families received assistance totalling $7.7 million under the Canadian Rural Transition Program. A total of 2,513 farm families have participated in the program since September 1986.

Legislated Employment Equity Program

On August 13, 1986, the Employment Equity Act was proclaimed and the Legislated Employment Equity Program was established. The Act represents the federal government's strong commitment to employment equity in the workforce. Federally regulated employers and Crown corporations with 100 or more employees are required to implement employment equity programs and report annually on their results.

The purpose of the Employment Equity Act is to ensure that no person is denied employment opportunities or benefits for reasons unrelated to ability, and to correct the conditions of disadvantage in employment experienced by women, aboriginal peoples, persons with disabilities and visible minorities in Canada. The Act recognizes that employment equity entails taking special measures and accommodating differences.

In the fall of 1988 — the first reporting date — 373 reports by employers representing over half a million employees were filed with EIC. These reports provide data on the representation of the designated groups in employers' 1987 workforces, including salary ranges, occupational groups, hirings, promotions and terminations.

Employers who fail to report in the prescribed form and manner may be fined up to $50,000. In 1988, one employer failed to file a report and legal action was initiated by EIC.

Employers' reports were made available for the public by EIC at libraries across Canada. Copies may also be purchased at cost from Supply and Services Canada. Brochures listing the libraries where reports can be found and providing information on how to interpret the data are available at CECs.

Copies of employers' reports were also provided to the Canadian Human Rights Commission which may initiate an investigation under the Canadian Human Rights Act in cases where there are reasonable grounds for believing that systemic discrimination exists.

On December 22, 1988, the first Employment Equity Act Annual Report was tabled in Parliament. It analyses the reports submitted by federally regulated employers.

Telephone hotline helps disabled

An innovative hotline, operating in Canada since November 1988, is helping disabled and injured workers return to work or approach employers with new-found confidence in landing a job.

The Job Accommodation Network (JAN) is a toll-free hotline. By calling 1-800-JAN-CANA (526-2262), employers can reach a bilingual consultant who has access to a database with more than 11,000 specific ideas to accommodate persons with disabilities — in short — 11,000 success stories. The consultant searches the database to find an idea which best meets the employer's needs.

Employers are often delighted to find how easy and inexpensive it is to adapt the working environment to employees with disabilities. Jane Woods, EIC liaison person, said, "Once people get over their natural suspicions and use the service, they're happy. They realize it doesn't cost them anything."

"JAN will be a very useful tool to those employers that are seriously interested in looking at Employment Equity," she added.

Federal Contractors Program

On October 1, 1986, the Federal Contractors Program was implemented. It requires companies with 100 or more employees bidding on government contracts of $200,000 or more to certify their commitment to implement employment equity. On-site reviews are carried out to ensure the commitment is being honoured. Failure to comply could result in sanctions including the eventual exclusion of the company from future government business.

Employers who need or want to achieve employment equity in their organizations must:

- ☐ identify, then eliminate, any unfair barriers in employment practices and policies;
- ☐ be prepared to accommodate reasonable differences so that nobody is unfairly treated in applying and competing for employment opportunities; and
- ☐ make a special effort to ensure that members of the designated groups (women, aboriginal peoples, persons with disabilities and visible minorities) have access to developmental and employment opportunities.

In 1988-89, the number of companies that registered their commitment to the program increased by 20 per cent. Almost 600 employers had received government contracts making them eligible for compliance review. Of these, 139 employers were in the process of being reviewed, and another 34 employers were found to be in compliance. The two companies found in non-compliance appealed the findings and were reviewed by an independent assessor. In the one completed case, the company was excluded from future government business until it submitted an acceptable work plan and instituted appropriate initiatives. Another 100 reviews are planned for 1989-90.

Labour Market Information

Labour Market Information (LMI) is one of the three main components of Employment Services. Its purpose is to disseminate timely and useful labour market information to worker and employer clients, community groups, agencies and institutions.

At the local level, the CEC is the focal point for gathering, analysing and disseminating labour market information. With this infor-

mation, the CEC is better able to plan the development, administration and delivery of all its programs and services (Unemployment Insurance, Employment Services, the Canadian Jobs Strategy and Immigration). Through improved labour market information, the CEC can more easily anticipate change, modify its objectives and priorities and contribute to a more efficient labour market.

National Occupational Classification

The Canadian Classification and Dictionary of Occupations is gradually being replaced by a new National Occupational Classification system and by JOBSCAN.

Work continued on the National Occupational Classification to provide Canada with an improved ability to collect, analyse and communicate occupational statistics and information. Developing the new classification involves a national program of occupational analysis that will continue for several years. Better occupational statistics will help EIC in areas of labour supply and demand projections, human resource planning and employment equity.

Occupational/Trade Analysis

EIC, in co-operation with authorities in all provinces and territories, developed six new, and two updated, occupational/trade analyses. These are used by educators and apprenticeship and training authorities to develop curricula and interprovincial Red Seal examinations. The Red Seal certification increases the mobility of skilled Canadian workers. The National Occupational/Trade Analysis Program promotes standards for the way a trade is practised across Canada.

Interprovincial Trades Examination

The Interprovincial Trades Examination program has a mandate to assist the provinces and territories in standardizing the trade examinations for the certification of apprentices within 26 interprovincially recognized and legislated Red Seal trades.

Decentralization helps cut "red tape"

Better quality of service was the aim when EIC streamlined the process of designating occupations to be funded under the Skill Shortages program.

In April 1988, executive directors of EIC regional offices across Canada were given the authority to decide which skills are in shortage in their region. They no longer have to wait for approval from national headquarters.

"The idea is to give as much authority as possible to the levels closest to the actual problem and where there is the most relevant information available to make a decision," says Jerry Phomin, consultant for Skill Shortages, Manitoba Region.

This decentralization is appropriate because skill shortages tend to be regional rather than national in nature. By letting regional managers make decisions, the areas most affected can get immediate support. Besides, cutting red tape gives great satisfaction!

Canadian Jobs Strategy

"Doing what works best..."

Task force changes introduce flexibility

In September 1985, the federal government introduced the Canadian Jobs Strategy, a new way of providing jobs and skills to Canadians. Since that time well over a million Canadians have benefited from the skills and experience they have gained.

In 1988, a task force on the delivery of the Canadian Jobs Strategy made recommendations to further improve service to Canadians. These recommendations, which came into effect on July 1, standardize programs and options, streamline administrative processes and introduce more flexibility to the way programs are applied.

However, the essential vision of the Canadian Jobs Strategy remains the same. First, federal support for labour market adjustment is focused on individuals, employers and communities where government help is most needed. Second, the Strategy supports activities that work best to meet these needs. Third, the emphasis is on decision-making at the local level.

Providing help where it is most needed

The Canadian Jobs Strategy provides help where it is most needed by focusing on individuals, employers and communities that would benefit most from government support and by setting equity targets.

Individuals most in need are reached by the following programs:

☐ **Job Development** assists the long-term unemployed, generally those workers who have been unemployed for at least 24 out of the last 30 weeks. Task Force changes allow this criterion to be waived in exceptional cases, thereby providing more training opportunities for the long-term unemployed. As well, the long-term unemployed will not be eligible for the Individually Subsidized Jobs option formerly available to those individuals defined as employment-disadvantaged. Job Development offers a mix of on-the-job training, classroom training and work experience.

In 1988-89, 89,000 people participated in Job Development at a federal cost of $480.7 million. An associated program, Job Creation — Section 25 (formerly 38) of the Unemployment Insurance Act — provides for the use of UI benefits to create new employment opportunities for laid-off workers during periods of economic downturn when no alternative productive activity exists.

☐ **Job Entry** helps individuals who have difficulty in entering or re-entering the labour market. It is intended for young people — especially those who have dropped out of school — and the Severely Employment Disadvantaged. Women who have difficulty making the transition from home to work outside the home may also receive training and support under the Job Re-entry option. Task Force changes softened the rule which required women in the Job Re-entry projects to have been engaged in full-time homemaking activities for three previous years. Another option, Challenge, assists students by providing work experience during the summer. Secondary and post-secondary students are eligible for work-study experiences under Co-operative Education.

In 1988-89, 85,200 participants benefited from the Challenge '88 option of Job Entry at a federal cost of $128.0 million. Under other Job Entry options, 71,100 individuals received assistance at a federal cost of $370.3 million.

☐ **Skill Shortages** assists employers to train workers in skills which have existing or anticipated labour shortages. Support is available for skills training and relocation assistance in occupations designated as regional or national shortages.

In 1988-89, $246.3 million was spent to help 109,700 workers acquire skills in demand by employers.

☐ **Skill Investment** focuses on workers whose jobs are affected by technological or market change. Task Force changes introduced a Continuing Employment option which permits new or expanding employers to train and employ workers recently laid off by other firms. In addition, the Relocation and Travel Assistance option has been extended to eligible participants in the Skill Investment program.

Task Force changes also eliminated the requirement for a precise composition of Training Trust Fund Boards of Trustees. It is hoped this will encourage more employers to participate in this option. Skill Investment also includes Work Sharing which enables employers to face downturns and still avoid layoffs.

In 1988-89, 37,700 workers received training under Skill Investment at a federal cost of $81.3 million.

☐ **Community Futures** addresses the special needs of communities outside metropolitan areas with chronic high unemployment. Community Futures provides small business development support, entrepreneurship support, training and relocation assistance to help those communities most in need.

In 1988-89, Community Futures provided $117.8 million to 202 needy communities.

☐ **Innovations** has no single client-group focus and can address any significant labour market issue within the mandate of Employment and Immigration. Its role is to encourage the development and testing of innovative solutions to labour market problems. It ensures that the Canadian Jobs Strategy remains responsive to changing needs.

In 1988-89, the program contributed $38.5 million to various innovative projects. On a cumulative basis, by the end of 1988-89, Innovations had provided $164.6 million for about 254 projects. Examples included labour-management co-operation in adjustment, support of new business creation, more effective training methods and innovative school-to-work transition.

Target groups

A second way CJS provides help where it is most needed is by emphasizing target group participation in the labour market. Women, aboriginal people, visible minorities and people with disabilities are those groups identified under the Strategy as needing particular attention. Special assistance to disabled participants has been broadened due to Task Force changes. In addition to funding for physical improvements, funding may also be used for services such as sign language interpretation, Braille reader services and the provision of information on audio-cassette or in Braille.

Many target levels established for 1988-89 were met; some were surpassed. For example, the target participation rate for women in Skill Investment was 30 per cent, yet the actual participation rate was 38.0 per cent.

A 1985 agreement between the federal and provincial/territorial governments improved the employability of Social Assistance Recipients under the Canadian Jobs Strategy. During 1988-89, similar agreements were in place for all provinces and the Northwest Territories.

Doing what works best

The Canadian Jobs Strategy provides a wide range of instruments to meet clients' needs. These include training in colleges and on-the-job, projects that combine work experience and training, counselling, relocation assistance, self-employment financing, setting up business development centres or training trust funds, or some mix of the above. Not all options apply in all programs. Decisions are made at the regional and local levels on what constitutes the best mix to meet local needs. Results show that the application varies greatly across the country in line with local need.

Most participants are surveyed three months after they leave their project or training course to measure whether they found a job and whether the training provided was relevant to that job.

Survey data will be widely distributed to project sponsors, Members of Parliament, colleges, Local Advisory Councils and others to assist in future decision-making for the areas they represent.

Survey results for April-December 1988 are most encouraging. The following examples show some of the "impact rates" achieved. These refer to the percentage of participants

Suzette Cornect was the first female graduate in a Marine Institute Job Entry Program sponsored by Employment and Immigration Canada.

Job Entry program trains chef

Adventuresome seafarers with culinary talents are in great demand, a fact which Suzette Cornect has discovered. She was the first female graduate of a Job Entry training program for marine chefs offered by the Marine Institute in St. John's, Newfoundland.

The nine-month course included everything from learning how to make pâtés and hors-d'oeuvre to meat cutting and filleting, as well as a work term on board a Coast Guard vessel. The quality of the training program shows by the number of landlocked restaurants trying to snap Suzette up, as well as the sea-jobs offered to her before she even graduated.

Although it does take a special person to work in cramped quarters where you can't just up and leave, Suzette's work experience during the course only increased her appetite for the sea-going life. "As far as I'm concerned there's nothing like working on a ship," Suzette said.

who are either employed or in further training three months after their training/work experience in the Canadian Jobs Strategy program.

Local decision-making

The Canadian Jobs Strategy emphasizes local decision-making and allows for decentralized planning and budgets. These features permit flexibility at the local level so that funds can be directed at a mix of programs best suited for the local labour market. Canada Employment Centres obtain advice on local needs from Members of Parliament, employers, workers, educational representatives, target group representatives and others through such means as Local Advisory Councils. Plans are therefore based on the needs and assessments of local communities. Decisions on the mix of programs, as well as contracting with sponsors and client referrals, originate at the local level.

Follow-up survey

	Three-month Impact Rate
Job Development	52.6%
Job Entry	62.5%
Skill Shortages	86.0%
Skill Investment	92.7%

The "*skill utilization rate*" represents the percentage of employed participants who are using skills acquired during their Canadian Jobs Strategy training and also includes those who dropped out during the course.

Participants were also asked whether the training/work experience received would help them keep their present jobs or obtain new or better ones in the future. Some examples for those who completed training in 1987-1988 are:

Follow-up survey

	Twelve-month Skill Utilization Rate	**Twelve-month "Yes, program will help"**
Job Development	67.7%	79.2%
Job Entry	66.3%	80.0%
Skill Shortages	81.7%	81.8%
Skill Investment	87.4%	85.3%

Unemployment Insurance

"Quality service is our first priority..."

The Unemployment Insurance (UI) program provides temporary income protection to unemployed workers.

Since it was set up in 1940, UI has evolved into one of our most important national programs. It touches almost every Canadian and is an important part of Canada's economy.

Service to our clients

The CEC is the primary point for service to clients of the UI program. It delivers a range of labour market services and information on the UI program.

In 1988, CECs handled 3.2 million claims for UI, and Regional Computer Centres issued 30 million benefit warrants worth approximately $10.9 billion. CEC staff answered 25 million enquiries from the public.

More claims were allowed in 1988 (an increase of 0.4 per cent). On average, claimants drew higher weekly payments (up 6.6 per cent to $203). The average weeks paid per initial claim decreased slightly (down 3.4 per cent to 21.3 weeks), and the average monthly beneficiary count decreased by 1.9 per cent.

Unemployment Insurance Administrative Improvements

On May 15, 1987, Benoit Bouchard, then Minister of Employment and Immigration Canada, announced changes to the administration of UI to improve service and better control abuse. These changes were introduced under three broad categories:

- ☐ sensitivity and service to clients
- ☐ simplification, streamlining and automation
- ☐ deterrence against abuse

During 1988-89, work on most of the service and control improvements was completed. The following describes the status of the specific improvements.

Sensitivity and service to clients

UI Telecentres were set up in 28 metropolitan areas across Canada, improving access to UI enquiries services.

Claimant services officers have been appointed in 117 of the busiest CECs. These officers are responsible for assisting claimants with their UI claims as well as increasing public awareness of the way UI works.

The Commission changed the way it will recover money from claimants in certain circumstances so that they do not suffer hardship in repaying the Commission.

A review was started of the regulations on overpayments of UI benefits to establish a fairer and more equitable treatment of claimants.

Simplification, streamlining and automation

A comprehensive review of major claims processes and procedures gave rise to 109 recommendations, all of which were accepted for either implementation or further study.

Automation of routine activities to support claims processing will continue to take place over the next 18 to 24 months.

Work continued on the Automated Letter System for communication with UI claimants. Improved appearance, greater personalization, faster service and enhanced clarity are the benefits of this system.

A review of the Record of Employment (ROE) led to measures which will reduce the administrative burden on employers and improve the accuracy of ROE information. Included were new rules to simplify determination and allocation of earnings, the transfer to EIC of the responsibility for calculating certain complex problems and a revised ROE form.

Deterrence against abuse

To curtail abuse of the UI account, a series of initiatives has been developed to create a deterrent effect.

These initiatives include the use of improved applications of technology for more successful detection of abusers, and a public information strategy to heighten individual awareness of the mechanisms being set in place to detect abusers of the UI account.

Unemployment Insurance Appeal System

Based on the UI Act, the UI Appeal System allows interested parties to appeal decisions by the Commission to the Boards of Referees (independent administrative tribunals). Board of Referee decisions can be appealed by interested parties, including the Commission, to the umpires (judges of the Trial Division of the Federal Court of Canada).

There are 98 Board of Referees Centres across Canada with more than 800 Board members who sit in panels of three: a chairperson, an employer representative and an employee representative. During the 1988-89 fiscal year, there were about 20,000 Board decisions.

There are 15 umpires based in Ottawa who hear appeals as an itinerant court across Canada. There were 1,746 umpires' decisions during 1988-89.

Premium Reduction Program

Employers with qualified wage loss insurance plans can have their UI premiums reduced, but they must share this reduction with employees covered by the plan.

In 1988, employers received premium reductions totalling $426 million (up from $389 million in 1987). They employ about 45 per cent of the insured work force.

Investigation and Control

Investigation and Control protects the integrity of the UI Account by preventing, deterring and detecting abuse and fraud.

In 1988-89, 1,025,117 claimant investigations were completed. These resulted in 401,098 disqualifications and disentitlements and identification of 352,841 overpayments totalling $135 million. A total of 173,065 administrative penalties were imposed under Section 33 of the Unemployment Insurance Act. The value of these penalties was $25.6 million. In 1988-89, 4,053 prosecutions were started as a result of claimant investigations.

The Social Insurance Number (SIN)

There were 680,808 new SINs issued during 1988-89. EIC amended 79,988 existing records and replaced 158,879 SIN cards.

EIC officials and project participants discuss restorations to historic St. John the Baptist Basilica in St. John's.

Restorations begun on landmark

The Basilica of St. John the Baptist in St. John's, Newfoundland, received a facelift this year. Funding for the renovations to the historic landmark, built in 1841, was provided through EIC's General Job Development programs and money raised by the church.

The interior of the East Tower was completely restored. The floor levels and stairs were repaired, and new electrical systems were installed. Supports running along the tower walls and under the floors were replaced or added, to strengthen the tower. The beams supporting the tower bell were replaced. Much of the reconstruction was done by nine apprentices in masonry, masonry cleaning and basic scaffolding.

The project was initiated under Section 25 (formerly Section 38) of the Unemployment Insurance Act, which provides for the creation of productive term employment for unemployed persons.

The interior renovations took six months to complete. Restoring the stone exterior of the tower is the second phase of the project and is planned for 1989-90. The exterior, built with local stone and granite imported from Ireland more than 100 years ago, will be dismantled and — if necessary — rebuilt using the original materials.

New futures are being built with the stones of the past.

Legislative change

In 1988-89, UI Bill C-158 received Royal Assent. It extends the Variable Entrance Requirement until January 6, 1990. During the year, a number of Court challenges, some invoking the Human Rights Act or the Charter of Rights and Freedoms were heard, relating to issues such as insurability of spouses, parental benefits and coverage after age 65. Since then, the government has proposed legislative changes which will deal with court decisions resulting from these challenges.

Financial operations of the UI program

Financial operations of the UI Account are recorded on a calendar year basis as stipulated in Section 2(1)(z) of the Unemployment Insurance Act, 1971.

Benefit payments

UI benefits totalled $10,852 million (gross) in 1988. This is $411 million more than the $10,441 million paid out in 1987. After adjusting for benefit overpayments, cancelled warrants and benefit repayments, the net benefits in 1988 amounted to $10,716 million. The factors that determine the amount of benefits paid are as follows:

☐ **Number of claims**
In 1988, 3,016,000 claimants received benefits, down from 3,080,000 in 1987. The annual rate of unemployment also decreased from 8.8 per cent in 1987 to 7.8 per cent in 1988.

☐ **Average weekly benefit**
In 1988, the average weekly benefit was $202.75, a 6.6 per cent increase over the 1987 average of $190.26. Since benefit rates are related to claimants' insurable earnings, increases in wages and salaries result in higher benefits. The increase in the maximum weekly benefit to $339 in 1988, from $318 in 1987, is another reason for the higher benefits. Maximum insurable earnings increased from $530 in 1987 to $565 in 1988.

☐ **Special benefits**
Special benefits for interruption of work due to sickness, maternity and adoption, together with the three-week payment at age 65, increased to $916 million in 1988 from $813 million in 1987. Sickness benefits rose by $46 million to $325 million and maternity benefits increased by $60 million to $567 million.

☐ **Fishing benefits**
Fishing benefits totalled $270.1 million in 1988, compared to $223.3 million in 1987. This $46.8 million increase was due primarily to higher average weekly benefits of $298.76 in 1988, up 9.5 per cent from the 1987 average of $272.93. The number of claims for fishing benefits was 37,764 in 1988 compared to 37,713 in 1987.

Developmental uses of UI funds

UI funds can be used as income maintenance to support claimants on approved work sharing agreements, job creation projects and training courses. This developmental use of UI funds can help claimants gain skills and work experience. Payments in 1988 were $357 million compared to the 1987 total of $328 million.

Work sharing benefits

Work sharing benefits in 1988 remained at $17 million, unchanged from 1987. In 1988, 31,036 claimants qualified for work sharing with average weekly benefits of $69.72.

Job creation

Job creation benefits in 1988 amounted to $102 million, an increase of $15 million from the 1987 figure of $87 million. In 1988, a total of 34,940 claimants with average weekly benefits of $329.52 qualified to work on UI/job creation projects.

Training benefits

Training benefits in 1988 amounted to $238 million, up from $224 million in 1987. The number of UI claimant trainees increased to 105,545 in 1988 from 83,961 in 1987. Average weekly benefits increased to $199.21 in 1988 from $188.40 in 1987.

Automated system curbs overpayment of UI benefits

For every dollar spent on investigation efforts by the Investigation and Control branch of Employment and Immigration Canada, nearly $15 is recouped in overpayments to unemployment insurance claimants.

Most often, the investigations concern unemployment insurance overpayments caused by people failing to report work and earnings while they're claiming unemployment insurance benefits. Voluntary programs with employers have been developed so that the problem can be nipped in the bud before overpayments get too large.

One such program is the Automated Earnings Reporting System (AERS), where employers send in a weekly extract of their payroll list either on diskette or computer tape.

This accurate reading of employees' earnings means it is much easier to screen out a case where overpayments may be occurring. Fast detection results in reduced overpayments and less risk of clients being prosecuted.

With high-tech control, the buck stops here.

Administrative costs

The administrative costs paid for by the UI account must be determined by subtracting the costs not related to the administrative costs of the UI Act from the total actual administrative cost.

The actual administrative costs of EIC are calculated on a fiscal year basis. Therefore the costs for a calendar year are calculated as 9/12 of the amount for fiscal year plus 3/12 of the amount for the previous fiscal year. The administrative costs, which include those of the Employment Services function, totalled $975 million in 1988. Approximately $7 million was recovered in 1988 for sharing the costs of maintaining the Social Insurance Number registry and issuing replacement cards. Net administrative costs in 1988 were $968 million.

Premium revenue

Under Part IV of the UI Insurance Act, the Department of National Revenue, Taxation, collects UI premiums from employees and employers for the Commission.

Estimated premium revenues to be collected each year are transferred to the Commission. The actual amount is determined when information returns are processed the following year. The employee and the employer premiums transferred from the Department of National Revenue, Taxation, in 1988 amounted to $11,876 million, $1,664 million higher than 1987.

The increase in transfers resulted from a number of factors:

☐ **Number of contributors**
There were an estimated 12,905,000 contributors in 1988, up from 12,522,000 in 1987. The actual number of contributors will be known after all information returns are processed by Revenue Canada, Taxation.

☐ **Average weekly insurable earnings**
Average weekly insurable earnings increased for two reasons. First, insurable earnings are related to an employee's earnings. Increases in wages and salaries have therefore contributed to the increase in average weekly insurable earnings. Second, under the UI Act, the maximum weekly insurable earnings must be increased annually according to the earnings index. In 1988, the maximum weekly insurable earnings were raised to $565 from $530 in 1987.

☐ **Premium rates**
In 1988, the premium rate for employees remained at $2.35 per $100 of insurable earnings. The premium rate for employers (1.4 times the employee rate) was also left unchanged at $3.29 per $100 of an employee's insurable earnings.

• **Accelerated Remittance**
The accelerated remittance procedure, implemented in January 1988, contributed an increase of $288 million to the recorded premium revenue for 1988.

• **Prior Year Adjustment**
The processing of 1987 T4 returns indicated that the actual premium revenue for 1987 was $211 million higher than the amount that had previously been estimated and transferred for 1987. This amount was credited to the UI Account during 1988 and is thus included in the 1988 premiums revenue.

Government contributions

Under Section 118 of the UI Act, the federal government shared part of the benefit costs of the UI program in 1988. Government contributions consisted of the cost of regionally extended benefits, extension benefits paid to claimants participating in job creation projects or undertaking training courses, and net benefits (benefits less premium collected) paid to self-employed fishermen and -women.

In 1988, government contributions totalled $2,633 million, a decrease of $134 million from the 1987 contributions of $2,767 million.

Balance of the UI Account

The 1988 operations resulted in an operating surplus of $2,724 million (including a net interest charge of $104 million). This eliminated the historical deficit in the Account and resulted in a cumulative surplus of $356 million at the end of 1988.

Unemployment Insurance benefits paid in 1986, 1987, 1988

($000,000)

	1988	1987	1986
By Province			
Newfoundland	751.8	651.2	614.3
Prince Edward Island	138.5	123.2	120.0
Nova Scotia	527.4	498.0	489.8
New Brunswick	609.4	564.2	545.6
Quebec	3,394.2	3,135.7	3,186.2
Ontario	2,370.1	2,386.6	2,482.7
Manitoba	358.6	331.2	320.9
Saskatchewan	302.5	287.1	280.8
Alberta	855.4	951.0	983.3
British Columbia	1,501.9	1,470.0	1,451.1
Yukon	20.8	19.9	18.3
Northwest Territories	19.4	20.6	18.4
Outside Canada	2.4	2.0	2.1
Canada (gross)	10,852.4	10,440.7	10,513.6
Less: overpayments and cancelled warrants	(102.8)	(95.9)	(86.3)
benefit repayments	(34.1)	(18.9)	(33.8)
Canada (net)	10,715.5	10,325.9	10,393.5
By Type			
Regular	9,308.9	8,939.3	9,209.9
Sickness	325.2	278.7	242.1
Maternity	566.7	506.2	472.5
Adoption	4.7	4.6	4.1
Age 65	19.2	23.1	21.8
Fishing*	270.1	223.3	208.5
Training	238.2	223.8	236.9
Work sharing	16.8	17.0	21.7
Pension	—	137.1	—
Job creation	102.2	87.6	96.0
Canada (gross)	10,852.4	10,440.7	10,513.6
Less: overpayments and cancelled warrants	(102.8)	(95.9)	(86.3)
benefit repayments	(34.1)	(18.9)	(33.8)
Canada (net)	10,715.5	10,325.9	10,393.5

* *Benefits to self-employed fishermen and -women are provided under Section 130 of the UI Act. The Act also provides that the government assume the full cost for payment of these benefits.*

Immigration

"Changing to fulfill Canada's labour market and humanitarian obligations..."

In the past few years, the subject of Canada's demographic development has been raised in many circles. What will be the effect of the eventual aging and decrease of the Canadian population? What role should immigration play in this regard? What is the relationship between the size of the population and economic growth? In the past three years, Health and Welfare Canada has been studying some general questions regarding Canada's population. The results will provide some answers to these questions and this study will help the government determine the number of immigrants and refugees to be admitted into Canada in the future.

Research

In 1988-89, a number of socio-economic and demographic research studies were completed including Ethiopian and Salvadoran case studies, cultural interaction studies, macroeconomic and demographic simulation exercises and a review of immigrant asset performance and self-employment among immigrants of different ethnocultural backgrounds. Annotated bibliographies of studies on refugee women and the economics of immigration were also prepared. Liaison continued with leading Canadian academics in various disciplines.

Immigration

Canada's history and culture have been formed in large part by immigration. Canada today continues to welcome newcomers from anywhere in the world without respect to ethnic, religious or racial background.

The prime considerations in Canada's Immigration Program, however, must be national goals and the contribution of our immigration law and policy to meet those goals.

Each year millions enter Canada as visitors, students, temporary foreign workers, returning residents or immigrants wanting to build a future here. The Immigration Program is responsible for:

- recruiting and selecting individuals suitable as future residents and citizens;
- admitting refugees and other special groups;
- examining all people seeking entry to Canada;
- investigating immigration violations, holding inquiries, processing immigration appeals and arranging for the departure of undesirable entrants;
- adjudicating cases concerning admission or the right to remain in Canada, and detention or removal from Canada; and
- helping immigrants adapt to the social, economic and cultural life of Canada through services provided by federal, provincial and municipal governments and voluntary agencies.

Immigration levels

The planning of immigration levels results from an independent analysis of each main program component — family class, refugee and designated classes, selected workers and business immigrants. The result is an immigration intake which reflects Canada's prevailing economic, demographic and social objectives.

The Minister reports annually to Parliament on the number of immigrants to be admitted during any given period and indicates the demographic considerations behind this decision. The number is not a target, quota or ceiling, but rather a range necessary for planning in the public and private sectors.

On December 23, 1988, the *Annual Report to Parliament on Future Immigration Levels* was tabled in the House of Commons. The report followed annual consultations and continued the policy of moderate, controlled growth in immigration levels which the government maintains through sound management and compliance with Canada's economic, social and humanitarian objectives. Between 150,000 and 160,000 immigrants will be admitted to Canada in the calendar year 1989.

Policy highlights

Three years ago, the federal government announced that it was adopting a policy of moderate, controlled growth in immigration levels with a view to re-establishing the entire program since the annual number of im-

migrants had fallen to less than 85,000, that is, below the annual post-war average of 140,000 to 150,000.

When the last *Annual Report to Parliament on Future Immigration Levels* was tabled, the government took the opportunity to announce that it would conduct extensive consultations during the coming year with a view to substantially increasing refugee and immigration levels.

Consultations

The Immigration Act requires that the Minister consult with provincial governments before the federal government determines future immigration levels. Territorial governments have also been consulted since 1982. In addition, some 700 non-governmental organizations including employer, employee and ethnocultural groups were canvassed in 1988. Refugee consultations involved the United Nations High Commissioner for Refugees (UNHCR), provincial governments, the Department of External Affairs, Canadian refugee aid and advocacy organizations, academics and church groups.

Intergovernmental relations

Immigration is an area of shared jurisdiction with the provinces. Currently, federal-provincial agreements are in effect with seven provinces of which only Quebec assumes significant selection powers. However, the volume of refugee claimants and the increasing costs associated with immigration, together with the recent discussions surrounding the Meech Lake Accord, have rekindled the interest of provincial governments. As a result, several provinces have requested the federal government to negotiate or renegotiate agreements to specify the respective roles and responsibilities of the provinces and the federal government in this new environment. During the year, negotiations took place with representatives from Quebec. Negotiations with British Columbia were also initiated.

The province of Quebec is very active in immigration. To facilitate program delivery in that province and to respond to emerging needs, procedures and plans were developed. A federal-provincial committee met regularly to discuss emerging issues.

Annual refugee plan

Canada expresses its concerns for refugees by making large donations to the United Nations High Commissioner for Refugees (UNHCR) and to other international relief organizations such as the International Red Cross. In November 1986, the Nansen Medal was awarded to the people of Canada by the UNHCR, in recognition of outstanding contributions in providing protection and assistance to refugees. As a member of the executive committee of the UNHCR, Canada contributes to the search for long-term solutions to refugee situations.

Canada also helps refugees through resettlement, as outlined in the annual refugee plan in the immigration levels report.

Zahida Moran (far right) with her mother and one of her brothers are members of a family that made a successful transition to life in Canada after leaving war-torn El Salvador.

Refugee family finds "Open Door" in Regina

Like hundreds of other government-sponsored refugees, Zahida Moran, her mother and three brothers came to Canada in the hope of finding a better life. They left their native El Salvador in search of peace.

Arriving in Regina in December 1984, the family was met by settlement workers from the Regina Open Door Society. The society is one of many non-governmental agencies supported in part by the Immigrant Settlement and Adaptation Program of EIC.

"Regina Open Door helped us with everything," recalls Zahida. "Their workers found us a temporary place to stay and later on they found us our house."

Eight months after arriving in Regina, four members of the Moran family had found employment. Canada Employment Centre counsellors Bob Reid and Iris Bemister worked with the Open Door Society to help Zahida and her brothers find jobs with local employers.

"I love it in Regina," said Zahida enthusiastically. "Canada is such a safe country. It was awful in El Salvador. We were scared all the time and after awhile, human life had less value."

"You have peace here," she said.

The annual refugee plan is an estimate of the appropriate level of government involvement in international refugee resettlement efforts, taking into account existing commitments, international developments, resettlement opportunities in provinces and the anticipated availability of federal, provincial and non-government services. Developed in consultation with the UNHCR, the provinces and voluntary agencies, the plan represents the number of refugees and humanitarian cases for which the federal government is prepared to be fully responsible. Privately sponsored refugees and humanitarian cases are accepted over and above this basic estimate.

Family class		57,000
Refugees and members of designated classes		30,000*
Persons landed under special humanitarian measures		3,000- 6,000
Selected workers:	principal applicants	21,000-24,000
	spouses and other dependants	24,000-28,000
Business immigrants:	principal applicants	4,000
	spouses and other dependants	9,000
Retirees		2,000
Total		150,000-160,000

* *Includes 13,000 government-assisted, an estimate of 10,000 privately sponsored from abroad, and an estimate of 7,000 landed in Canada through the Immigration and Refugee Board.*

Admissions

During 1988, the total number of Convention refugees and designated class immigrants accepted by Canada increased to 25,363 from 19,231 due to the government program and the efforts of private sponsors.

In addition to the 13,265 refugees brought to Canada under federal government sponsorship, private groups, organizations or family members also help refugees enter. Private sponsorships helped 12,100 refugees come to Canada in 1988. An additional 1,902 were admitted under special humanitarian programs.

Admission procedures

Several initiatives were undertaken to streamline operating procedures and to help reduce paper burden. Regulations were amended so that clients no longer had to apply for extensions of visitor status in person. This reduced a large number of unnecessary interviews at immigration offices. Forms, documents and coding requirements were revised and made more efficient.

Designated Classes

Admission to Canada is granted not only to those who meet the strict definition of the 1951 Convention relating to refugees, but also those who are in refugee-like situations. As a result, designated classes have been developed to express Canada's traditional humanitarian concerns. These classes are:

Indochinese Designated Class

- for people who have fled Vietnam, Kampuchea and Laos and have not become permanently resettled;

Political prisoners and Oppressed Persons

- for those who would be considered refugees except that they are still within their country of citizenship. It allows for direct admission to Canada. Countries included in this class are Chile, El Salvador, Guatemala and Poland.

Self-exiled Persons Designated Class

- for people who have left their countries of origin and have not become permanently resettled in another country. It enables Canada to admit those persons who, while not refugees in the sense of the Convention, have good reasons for not wishing to return home, including a fear of government reprisals resulting from their attempts to emigrate illegally. Countries included are the USSR, Poland, Czechoslovakia, Hungary, Romania, Bulgaria, Albania and the German Democratic Republic (East Germany).

Special programs

Canada's commitment to uphold its humanitarian tradition for displaced and persecuted persons extends beyond helping those eligible as Convention refugees or under a designated class. There has traditionally been a positive response to the plight of persons from countries experiencing adverse domestic events.

While such people are not Convention refugees, they deserve relaxed criteria on humanitarian grounds. At present, special measures exist for citizens of El Salvador, Guatemala, Iran, Lebanon and Sri Lanka.

Business Immigration

EIC's business immigration program is an important element in the government's strategy to revitalize the Canadian economy. By attracting foreign business expertise, technology and investment, the government hopes to create more jobs for Canadians and to strengthen its international trade network.

Approximately 4,500 visas were issued to business immigrants in 1988, an increase of 23 per cent from 1987. This includes 3,258 entrepreneurs, 815 self-employed persons and 364 investors. Business immigrants declared funds totalling $6.3 billion, a significant portion of which they proposed to transfer to Canada, compared to $3.1 billion last year. This created 14,781 jobs in the entrepreneurial category alone.

The three main destinations for business immigrants were Quebec, Ontario and British Columbia, which together accounted for 3,563 of the 3,952 landings, or 90 per cent. Quebec had 1,566 landings (40 per cent), Ontario 1,020 (26 per cent) and British Columbia 977 (25 per cent). The three prairie provinces together attracted eight per cent of the movement, while the Atlantic provinces and the two territories drew two per cent.

In April 1988, the federal government expanded the investor component of the business immigration program to give the Canadian small business community access to a broader range of financing and to help reduce economic disparity amongst the provinces.

Refugee Affairs and Settlement

Refugee Determination Process

Legislative changes

In 1988-89, a major focus of the Refugee Affairs and Settlement Branch was the reform of the refugee determination system. During the previous fiscal year, two bills, C-55 and C-84, were presented to Parliament. The development of these proposals had been the responsibility of the Refugee Determination Task Force, which is now incorporated into the Branch.

Bill C-55 was designed to modify the refugee determination system. Bill C-84 introduced concurrent control mechanisms to reduce the abuse in the refugee claims process. Both bills were approved by the House of Commons before the end of 1987-88 and received Royal Assent on July 23, 1988. Bill C-84 came into effect in stages, on August 12 and October 3, 1988, and January 1, 1989; Bill C-55 came into force on January 1, 1989.

Bill C-55:

These amendments to the Immigration Act provide for a rapid response to genuine refugees needing protection while supporting the effectiveness of the immigration program.

Highlights of the system put in place in early 1989:

☐ Everyone seeking Canada's protection will be heard by a member of the Refugee Board and an immigration adjudicator;

☐ Persons with no arguable basis for their claim will be returned to their country of origin. Persons with an arguable claim will be referred to a further hearing before the Refugee Board;

☐ Oral hearings before the Refugee Board will be non-adversarial and will offer the benefit of the doubt to the refugee claimant;

☐ There is a right of judicial review or appeal, with leave, to the Federal Court of Canada on questions of law and jurisdiction.

Bill C-84:

This bill is designated to stop abuse of the refugee determination system through increased penalties and deterrent measures. These include:

☐ Increased penalties for smugglers and their accomplices, including fines of $500,000 and imprisonment for up to 10 years;

☐ Heavier fines and penalties on transportation companies that bring undocumented people to Canada;

☐ Detention and expedited removal of people who pose a criminal or security threat to Canada;

☐ Detention, reviewable at seven-day intervals, of persons who cannot properly identify themselves; and

☐ Permission to use wire taps to obtain evidence against persons who make a business of immigration fraud.

Implementation

Once the legislation was passed, the Immigration Branch focused its attention on preparing for implementation. Regulations were drafted and submitted for approval of the governor-in-council. Major policy decisions were made on the treatment of claimants in Canada prior to January 1, 1989. Training was organized for adjudicators, Immigration and Refugee Board members and immigration officers. Negotiations were undertaken with the provincial legal aid services for the management of the designated counsel program, thus providing access to lawyers for claimants seeking admission to Canada at a port of entry.

The new system under Bill C-55 went into effect on January 1, 1989. It introduced a much faster process for determining genuine refugee claims and screening out non-credible cases. The former system was overwhelmed to such an extent that the processing of cases took several years. The inefficiencies in the process stimulated further abuse, compounding the delays in the system. The new refugee determination system offers a procedure under which refugee claims are determined in a few months.

Removals in 1988 under the old immigration system

During the 1988 calendar year, 2,057 departures were confirmed for persons who were subject to either removal orders or departure notices; 609 of this total were claimants who were determined not to be Convention refugees.

Removals in the last quarter of 1988-89 under the new immigration system

During the last quarter of 1988-89, 108 claimants were refused at initial hearings because there was no credible basis. A further 32 claimants were refused at second level by the Convention Refugee Determination Division of the Immigration and Refugee Board. At initial hearings, 1,475 conditional removal orders were issued.

The departure of 72 unsuccessful refugee claimants was confirmed. There were an additional 36 claimants ready for removal pending travel arrangements, acquisition of travel documents or court proceedings.

Total removals

During the last quarter of 1988-89, the departure from Canada of 434 persons who were the subjects of removal orders or departure notices was confirmed under the old and new systems. Two hundred and seventy-three (273) of this total were ordered removed during this period and their departures have been confirmed.

Central Removals Unit

Central Removals Units (CRU) have been established in Montreal, Mississauga and Vancouver to help co-ordinate most removal

Tortured refugees need understanding officials

Adjusting to a new life in Canada is difficult for refugees, but it is even harder for those suffering from a disorder known as Torture Syndrome (TS). In 1988, EIC sponsored a workshop in Regina designed to alert people who work with refugees to the special problems of torture victims.

The 45 participants included EIC counsellors and members of Open Door Societies, who were informed of the symptoms of TS such as night terror, sleep disorders, social withdrawal, and sexual dysfunction. Since TS victims are often reluctant to reveal their problems, sessions were held on how to recognize and combat the disorder.

One workshop participant said, "Now that I've learned about the symptoms of TS, I'll have a better awareness of what might be causing problems [with the refugee] and I'll be better at dealing with them."

Another participant noted, "Everyone felt it was needed and all were happy to have taken part. Most hoped that there would be more workshops like this in the future because they've only begun to scratch the surface of TS."

activity under C-55. CRUs are responsible for providing escorts, obtaining airline bookings, verifying departures and assisting other regions with removal cases.

Control and Enforcement

In 1988, a Control and Enforcement Policy Working Group was established to make policy in support of the control and enforcement components of the Immigration Program. Control policies seek to limit travel to Canada to admissible classes of immigrants and visitors. Where control measures are circumvented, enforcement policies focus on identifying and reporting inadmissible persons at ports of entry, removing persons in contravention of the Immigration Act and Regulations and ensuring prosecution of criminal violations of the Act.

The general responsibilities of the Directorate include developing strategic control and enforcement objectives; developing control and enforcement policies, regulations and legislation; ensuring the uniform and consistent implementation of these policies; and addressing issues that affect the effective and efficient delivery of control and enforcement elements of the program.

During 1988-89, the Directorate undertook the development of a policy for transportation companies that violate Section 90.1 of the Immigration Act by bringing inadmissible persons to Canada. As well, it updated the policy that provides for humane and compassionate grounds in support of landing persons who cannot be returned to their country of origin. Finally, the Directorate co-ordinated the removal of the visitor visa exemption from Panama, Nicaragua, and Trinidad and Tobago.

Inadmissible passengers

In 1988-89, a number of initiatives were continued with respect to the problem of improper documentation (mainly fraudulent document use) and inadmissible passengers. This international problem was also addressed by the United Nations International Civil Aviation Organization (ICAO) Facilitation conference in Montreal in September 1988.

Canada participated in or led sessions on airline staff training, liaison and inspections. Training will continue in 1989-90.

Canada conducted its own international training exercises in 1988-89. In an unprecedented approach, immigration officials travelled to over 50 airports to provide instruction on the new immigration legislation, on visas and on basic fraudulent detection techniques. External Affairs officials and airlines helped enormously to make this training very successful. This type of training will continue on a smaller scale in the future.

The introduction of a new highly sophisticated Canadian visitors visa in late 1988 is expected to contribute to a reduction in the number of passengers arriving with improper documentation.

Members of the Montreal-based drama group, Teesri Duniya, act out a scene from a play that helps students understand the problems many refugees and immigrants have when they first come to Canada.

Theatre group dramatizes problems of refugees

Play-acting is a convincing way to challenge misconceptions about refugees. When the actors are portraying their real-life experience as the children of refugees, the performance is riveting.

For many of the 50 high-school students who saw a performance of "The Job Stealer" at EIC national headquarters, it was an introduction to the plight of refugees. They were made to feel the threats to their lives, the bewildering levels of bureaucracy in a new land, the confusion and fright caused by questions about medical histories, and the hostility of co-workers who accuse them of being job stealers.

Teesri Duniya, the Montreal-based theatre group of 12 amateur actors, began performing in 1981 and, as one of the founders says, "We don't pull any punches." The performance was part of the Ottawa Rotary Club's "Adventure in Citizenship" program, designed to increase young people's awareness of government issues and functions.

The realism in the performance deeply affected the audience as evidenced by the post-performance discussions between actors and students.

Settlement

Immigrants and refugees can be helped to adapt to community life through a range of programs and services. These include transportation loans (particularly to refugees), financial support for indigent newcomers, support of community reception networks, special access to employment services and language training.

Transportation and Admissibility Loans

Government and privately sponsored refugees are the most frequent users of this fund. Prospective immigrants/refugees who do not have disposable assets to cover transportation costs from their point of embarkation to their final destination in Canada are eligible. As well, persons overseas who are refugees or in the designated classes are eligible to receive Admissibility loans to cover the cost of medical examinations.

Loans granted in 1988-89 totalled $17,538,442. Repayment of previous loans was $14,428,786. Loans subject to interest in 1988 were charged at the rate of 9.833 per cent and for 1989 at 10.718 per cent. The balance in the loan fund is $16,574,857.

Adjustment assistance

Indigent newcomers can receive financial assistance through the Adjustment Assistance Program (AAP) to help defray the cost of temporary accommodation and necessary clothing. Once newcomers are moved into permanent accommodation, the AAP continues to help by covering the cost of furniture and recurring expenses such as rent, food and incidentals. This applies for a period of up to one year or until the recipient finds full-time employment, whichever comes first.

The AAP also provides loans to assist newcomers to enter the workforce by allowing them to purchase tools and pay for work-related examination fees. AAP provided about $48 million to more than 13,000 indigent landed newcomers, principally refugees, in 1988-89.

Immigrant Settlement and Adaptation Program

Community-based voluntary non-governmental organizations are eligible for funds under the Immigrant Settlement and Adaptation Program (ISAP) to help them deliver services to newcomers. These services include reception and orientation, translation and interpretation, referral, non-professional counselling, general information and employment-related services. Under the ISAP, more than 135 organizations received funding of $5.9 million to aid an estimated 115,000 people.

Host Program for refugee settlement

Community organizations can get funds to recruit and train volunteer host groups to act as a link between the community and government-sponsored refugees. The host groups help refugees adapt by providing language reinforcement, community orientation and social support to newcomers. The funding allows community organizations to support a host group's activities and leads to greater community awareness of refugee needs.

In 1988-89, 18 projects in British Columbia, Alberta, Saskatchewan, Manitoba, Ontario, Quebec and Nova Scotia received $725,000 to help more than 900 refugees under the host program. An expansion of the program to Toronto is planned for 1989-90.

Reception houses

Reception houses are desirable alternatives to hotel accommodation, normally provided to refugees when they arrive in Canada. Immigrant serving agencies operate reception houses and are entirely responsible for any financial and legal commitments associated with their management. These houses provide refugees with short-term accommodation, orientation and assistance in finding permanent housing.

The Commission provides funding under the Adjustment Assistance Program (AAP) for temporary accommodation. Not only do reception houses provide a better communal environment, but they can also reduce AAP costs for temporary accommodation. In addition, any revenue exceeding the direct costs of operating the facility is channelled into improving or expanding initial reception and settlement services to the new arrivals. In 1988-89, 10 reception houses operated throughout Canada.

Settlement Language Training Program

The Settlement Language Training Program (SLTP) is a $3.5 million pilot project to have community immigrant agencies provide language training in 1989-90. SLTP offers a flexible program to meet the needs of adult immigrants who are not expected immediately to join the labour force. Immigrant women at home with family responsibilities are the main target group.

The program provides on-site child care, when necessary, and reimburses out-of-pocket expenses. More than 8,500 immigrants have received language training through some 130 agencies in communities across Canada since this pilot project began in 1986.

Program Delivery

Enforcement

The Enforcement Program implements control measures that apply to visitors, students, temporary workers, immigrants and returning residents. These measures prevent immigrants or visitors from entering or staying in Canada if their presence endangers the public health or welfare of Canadians or threatens national security. Activities include identification, apprehension, arrest, bonding, detention, prosecution, appeal and litigation.

International agreements

On July 24, 1987, EIC signed two international agreements:

- a Memorandum of Understanding for the Exchange of Information between the Canada Employment and Immigration Commission and the United States Immigration and Naturalization Service. This provides for the exchange of information relating to inadmissible persons; and
- an updated Reciprocal Arrangement for the Exchange of Deportees between Canada and the United States. This facilitates the orderly exchange of deportees while respecting the complexities of our separate laws.

Case management

Landings in Canada

Section 9(1) of the Immigration Act requires each immigrant to apply for a visa before entering a port of entry. However, Section A115(2) allows, by order-in-council, the landing of persons for reasons of public policy, compassionate or humanitarian considera-

tions. Another group that can be landed in Canada includes persons who have been on a Minister's Permit for five years.

For those who receive favourable consideration for a visa, but who cannot comply with all the requirements of the Immigration Act and regulations, an order-in-council must be obtained. It then must be established that the person concerned meets both the criteria for exception and other immigration requirements. In addition, six to eight months are needed for the administrative process to obtain an exemption of the visa/immigration regulations from the governor-in-council.

In 1988-89, a total of 34,303 orders-in-council were approved. Of these, 24,216 were for applicants already in Canada.

Ministerial correspondence

Many people write directly to the Minister or through a third party such as their lawyer or member of Parliament to request status reports on cases in process or reviews of unfavourable case decisions. In 1988-89, more than 6,800 representations were considered and answered — an increase of about 18 per cent over last year's total.

Adjudication

There are 78 adjudicators located in 13 centres across the country. The objective of the Adjudication Branch is to ensure that immigration inquiries and detention reviews are held in accordance with the Immigration Act and Regulations and the principles of natural justice. The staff at headquarters administers the adjudication program by providing training, advice and guidance to adjudicators, monitoring the quality of decision-making and monitoring the utilization of resources.

Adjudicators conduct all inquiries and detention reviews pursuant to the Immigration Act and Regulations. Inquiries are conducted in an adversarial manner and are governed by the rules of natural justice. Ultimately, the adjudicator determines whether a person will be allowed to come to Canada, removed from Canada or issued a departure notice. In addition, the adjudicator must review regularly the detention of any person detained pursuant to the Immigration Act.

The adjudicator also presides at hearings relative to the refugee determination process. At these hearings, an adjudicator and a member of the Convention Refugee Determination Division (CRDD) of the Immigration and Refugee Board (IRB) determine whether a claim to refugee status should be forwarded to the CRDD for a full hearing.

The adjudicator is an independent decision-maker, and the decision made by the adjudicator has been characterized as quasi-judicial by the courts. Adjudicators' decisions can only be altered or overturned by a court of competent jurisdiction or by an adjudicator at an inquiry that has been reopened pursuant to the Act.

Since the amendments to the Immigration Act came into force from January 1, 1989 to April 30, 1989, adjudicators have opened 3,721 inquiries, and concluded 3,277. They conducted 1,643 detention reviews and received 2,653 refugee claims.

Foreign operations

The Department of External Affairs delivers the Immigration Program abroad through a network of 65 full immigration processing missions and 34 other missions that process only visitor visas. Since 1985, the overseas delivery network, currently comprising 203 Canada-based visa processing officers, has achieved increases of 114 per cent in immigrant visas and 74 per cent in visitor visas with only a nine per cent increase in person-year resources. In 1988, missions abroad issued 154,789 immigrant and 532,126 visitor visas.

Immigrant intake is managed through an annual levels planning exercise and 1988 marked the second year in which the government surpassed its planning range.

Fine-tuning of operations abroad remains a major objective at a time when applicant interest and demand far exceed announced government levels.

Canada continues to accord high priority to family class applicants, Convention refugees and members of designated classes. External Affairs has consistently met the government refugee target, which in 1989 is 13,000.

Eastern Europe

In 1988-89, 14,680 Eastern Europeans immigrated to Canada. With the exception of family reunification cases, most of these individuals submitted their applications at Canadian missions located in Western Europe or the United States. The 1988 Refugee Plan allocated 3,720 government-funded places for Eastern Europeans selected in accordance with the Designated Class regulations for Self-Exiles. A further 5,754 privately funded applicants were accepted under this program.

In 1988-89, efforts to increase family reunification from Eastern Europe continued. The number of cases requiring intervention by the Department of External Affairs declined in all countries of the region, with the exception of Romania. All cases presented to the authorities of the Soviet Union and Poland were resolved.

Applications for visitor visas from residents in Eastern Europe continued to increase as a result of liberalized exit controls. During 1988, a total of 73,999 visas were issued by the six Canadian missions in the region.

Western Europe

Most posts in Western Europe emphasized enforcement-related issues in 1988-89. With the full co-operation of airlines and airport officials throughout Western Europe, Canadian missions in the area tried to stem the flow of illegal immigrants attempting to enter Canada using false visas or forged travel documents. In addition, missions such as Bonn, Brussels and The Hague investigated leads and rumours of possible boat departures of illegal immigrants destined for Canada.

With funds from Investment Canada, the missions and the provinces organized promo-

Ceremony welcomes immigrants to B.C.

A mass landing ceremony for new immigrants seems to be a good way to show some genuine Canadian hospitality and boost the spirits of people starting a new life in this country.

For many years, new immigrants were simply handed their landing papers by immigration officials without any fanfare, a situation which Joan Leach, an immigration services assistant in Cranbrook, B.C., resolved to change. In February 1987, half-a-dozen immigrants were greeted by Canada Immigration Centre staff, provincial and federal government representatives, and local news media upon landing in Cranbrook. They received brochures, flags and pins along with their landing papers.

Now every Canada Immigration Centre in B.C. and the Yukon holds landing ceremonies. These are often more sophisticated affairs, with refreshments and guest speakers, sometimes including the Minister of Immigration.

"These small celebrations really help tie the community together," said one Canada Immigration Centre manager. "There's a feeling of co-operation and a greater awareness of Canada's multicultural diversity."

tional campaigns to encourage the immigration of entrepreneurs and investors to Canada. These efforts attracted 536 immigrant entrepreneurs and investors who invested $3.14 billion in Canada — a 305-per-cent increase over the previous year.

With 33,490 visas issued, Western Europe was the second largest source of new immigrants. In addition, 64,713 visas were issued to visitors, students and temporary workers.

A number of posts such as Athens, Ankara, Rome and Bonn issued 8,129 visas to refugees from Eastern Europe, Africa and the Middle East. This represented almost twice the number of visas issued the previous year.

United States

U.S. posts continued to participate in all facets of immigration. In addition to processing many individuals in Canada, they pursued an active government-sponsored refugee program, issuing 820 immigrant visas to Central American refugees. The U.S. also remained a top source country for immigrants.

In order to help recruit business class immigrants, a promotional campaign was implemented at an approximate cost of $150,000. In 1988, U.S. posts issued visas to 155 entrepreneurs and 15 investors who will bring $580 million to invest in Canada.

As well, U.S. posts in 1988 issued 123,824 visitor visas, 6,953 employment authorizations and 2,600 student authorizations. These figures include large numbers of visitors from all over the world who chose to apply to U.S. posts for their visas and authorizations instead of obtaining them in their home countries before coming to Canada.

The Free Trade Agreement, which came into effect on January 1, 1989, relaxes the entry requirements for temporarily employed business travellers. U.S. posts, along with EIC and the U.S. Immigration and Naturalization Service, worked to ensure that these provisions functioned efficiently.

Latin America and the Caribbean

There was a slight decline in immigration to Canada from Latin America and the Caribbean in 1988, compared with 1987 when the highest numbers ever were recorded. Most immigrants from the area continued to be selected in the top priority family class, Convention refugee and designated class categories.

Chile, Guatemala and El Salvador continued to be designated under the Political Prisoners and Oppressed Persons Regulations. Central America remained the major regional source of persons selected under Canada's refugee and humanitarian programs. Continued improvement of political conditions in Chile meant that the designated class program in that country was undersubscribed. However, given the volatility of that area's politics, the program remains in place. In 1988, approximately 3,800 refugee and designated class persons from Latin America were landed in Canada.

Canada continued to be a favoured destination for tourists from the Caribbean and Latin America. Many who entered, however, were found not to be bona fide visitors. As a result, visitor visa requirements were imposed on several more countries in the area: Panama, Nicaragua, and Trinidad and Tobago. The visa requirement effectively stemmed the flow of illegal immigrants and made it easier for legitimate visitors to enter.

In addition, the area continued to be the major source of offshore temporary farm workers. In 1988, 5,944 workers arrived in Canada under the Commonwealth Caribbean Seasonal Agricultural Workers Program. The workers provided critical assistance to Canadian farmers by helping to offset labour shortages.

Asia/Pacific

The Asia/Pacific region remained the primary source of immigrants to Canada during 1988-89. Forty-two per cent of all immigrant visas were issued to persons from that region. Selected workers continued to dominate the movement from Asia and the Pacific, while migrants planned to transfer $3.6 billion. The number of entrepreneur and investor applications approved rose to more than 2,300, up from approximately 1,500 during 1987-88.

Working closely with the UN High Commission for Refugees, the Intergovernmental Committee for Migration, and other international agencies, Canadian missions in Asia made it easier for 8,300 refugees and designated classes to enter Canada. As well, Canadian representatives organized and contributed to meetings leading up to an international conference on the Indo-Chinese refugee problem in Geneva in June 1989.

In conjunction with the establishment on January 1, 1989 of the new refugee determination system in Canada, missions in the Asia/Pacific region worked to make it easier to return persons with unfounded claims. Many claimants sought to enter Canada with fraudulent passports or no identification.

More visitors from the region came to Canada in 1988-89 because of an increase in direct air links. Missions in the area continued to support Canadian universities and provincial offices in their efforts to attract foreign students. A total of 130,014 visas were issued to visitors, students and temporary workers.

Africa and the Middle East

Immigration from Africa and the Middle East continued to grow in 1988-89, constituting 13.8 per cent of the total Canadian immigration intake. During the year, 21,966 persons from this area were landed, an increase of 11.8 per cent over 1987. Included were 334 entrepreneurs, representing a potential transfer to Canada of more than $200 million for the creation or retention of about 1,000 Canadian jobs. Canadian missions in the area also issued 15,093 visitor visas, 1,105 student authorizations and 1,031 employment authorizations during the year.

Wars, political instability, drought, floods and famine continued to produce massive population displacements throughout Africa and the Middle East. During the past year, 4,676 immigrant visas were issued to refugees from countries in the area. Many more would-be refugees circumvented normal refugee selection procedures at Canadian visa offices in the region and submitted refugee claims after travelling to Canada, frequently on fraudulent or improper immigration documentation. This situation forced posts in the region to divert resources from case processing to enforcement.

Immigration by intended occupational group 1986-87 to 1988-89

Occupational Group	Fiscal Year 1986-87	1987-88	1988-89
Destined for the labour force			
Entrepreneurs	1,884	2,630	3,348
Managerial, administrative	2,815	6,435	7,305
Natural sciences, engineering and mathematics	3,360	5,529	6,137
Social sciences and related	548	892	1,117
Religion	469	417	357
Teaching	1,477	1,728	1,684
Medicine and health	2,140	2,744	3,196
Artistic, literary, performing arts	899	1,188	1,442
Sport and recreation	114	125	122
Clerical	5,011	7,769	9,660
Sales	2,054	3,199	3,876
Service	7,747	6,517	5,682
Farming, horticultural and animal husbandry	1,438	1,833	2,129
Fishing, hunting, trapping	192	214	227
Forestry and logging	20	17	18
Mining and quarrying including gas and oil	54	37	53
Processing	1,448	1,238	1,050
Machining	1,808	2,169	2,283
Fabricating, assembling and repairing	6,714	7,727	8,187
Construction	3,189	3,625	3,692
Transport equipment operating	979	955	1,038
Material handling	1,137	751	384
Other crafts and equipment operating	334	440	488
Others	13,260	14,708	17,023
Not stated	2	15	106
Total workers	59,093	72,902	80,604
Not destined for the labour force			
Spouse*	15,039	20,449	21,168
Children	8,457	13,298	15,669
Students	22,658	32,898	36,736
Dependants other than children	9,493	11,210	11,664
Total non-workers	55,647	77,855	85,237
Grand total	114,740	150,757	165,841

* *Fiancés(ées) included with spouse under legislation*

Landings by class major source areas and Canadian destination 1988-89

	Family class	Refugees and designated	Assisted relatives	Others	Total
Major source area					
Africa and Middle East	3,853	5,090	2,819	11,844	23,606
Asia, Australasia & Oceania	22,033	8,120	5,305	34,787	70,245
U.S.A.	3,606	54	171	3,090	6,921
Balance of Americas	11,268	3,382	1,822	5,713	22,185
Europe	8,244	11,250	5,973	9,237	34,704
Britain	2,396	9	725	5,050	8,180
Not stated	—	—	—	—	—
Total	51,400	27,905	16,815	69,721	165,841
Canadian destination					
Newfoundland	114	91	34	153	392
Nova Scotia	311	286	56	623	1,276
New Brunswick	202	199	35	229	665
Prince Edward Island	39	35	2	59	135
Quebec	7,930	3,957	1,341	13,489	26,717
Ontario	28,570	15,509	11,761	35,883	91,723
Manitoba	1,679	1,585	691	1,170	5,125
Saskatchewan	549	742	151	702	2,144
Alberta	4,411	3,211	1,285	5,283	14,190
British Columbia	7,504	2,285	1,440	12,078	23,307
Yukon/Northwest Territories	91	5	19	51	166
Not stated	—	—	—	1	1
Total	51,400	27,905	16,815	69,721	165,841

Intended destination of immigrants 1984-85 to 1988-89

Region	Fiscal Year 1984-85	1985-86	1986-87	1987-88	1988-89
Newfoundland	342	291	309	463	392
Nova Scotia	1,083	959	1,148	1,247	1,276
New Brunswick	605	621	677	617	665
Prince Edward Island	120	111	176	158	135
Quebec	14,312	14,894	23,368	25,199	26,717
Ontario	41,794	41,506	58,645	84,805	91,723
Manitoba	3,773	3,604	3,993	4,679	5,125
Saskatchewan	2,132	1,962	2,036	1,989	2,144
Alberta	10,337	9,206	10,001	12,232	14,190
British Columbia	12,857	12,266	14,258	19,206	23,307
Yukon/Northwest Territories	114	107	115	151	166
Not stated	0	0	14	11	1
Canada	87,469	85,527	114,740	150,757	165,841

Principal countries of last permanent residence of immigrants coming to Canada 1986-87 to 1988-89

Country	Fiscal year 1986-87	1987-88	1988-89
Europe			
Britain	5,869	8,824	8,180
Portugal	3,216	5,576	4,611
Italy	830	995	918
France	1,797	2,269	2,752
Netherlands	522	607	856
German Fed. Rep.	1,569	1,838	1,814
U.S.S.R.	122	272	812
Poland	6,072	7,141	10,627
Czechoslovakia	899	788	790
Greece	639	722	650
Others	5,465	8,577	10,874
Total	27,000	37,609	42,884
Africa			
South Africa, Rep. of	1,147	1,891	1,632
Egypt	556	1,092	1,177
Tanzania	385	445	489
Kenya	415	845	1,378
Morocco	446	512	844
Zimbabwe	54	80	159
Others	2,797	3,447	4,273
Total	5,800	8,312	9,952
Asia			
Vietnam	6,123	5,609	6,065
Hong Kong	6,813	18,658	22,710
China	2,036	2,716	2,914
India	7,810	9,803	9,749
Philippines	4,747	7,458	8,999
Laos	756	477	674
Kampuchea	1,363	1,455	1,686
Israel	1,373	1,416	1,484
Lebanon	2,806	3,254	3,467
Iran	2,458	2,996	3,558
Others	10,400	16,053	20,664
Total	46,685	69,895	81,970

Country	Fiscal year 1986-87	1987-88	1988-89
Australasia			
Australia	386	535	559
New Zealand	168	218	240
Others	2	23	10
Total	556	776	809
North & Central America			
U.S.A.	7,861	7,265	6,921
Mexico	715	806	1,059
El Salvador	3,493	3,059	2,313
Guatemala	1,492	881	735
Nicaragua	845	1,078	736
Others	360	317	377
Total	14,766	13,406	12,141
Caribbean			
Jamaica	5,307	4,888	3,851
Haiti	1,917	2,079	1,829
Trinidad-Tobago	1,056	1,798	2,326
Barbados	283	304	341
Others	1,605	1,406	1,158
Total	10,168	10,475	9,505
South America			
Guyana	5,313	4,798	2,898
Chile	899	1,297	949
Argentina	357	517	425
Peru	780	838	1,453
Colombia	294	386	367
Others	1,275	1,384	1,368
Total	8,918	9,220	7,460
Oceania			
Fiji	403	540	603
Mauritius	397	478	473
Others	47	44	44
Total	847	1,062	1,120
Not stated	0	2	—
Grand total	114,740	150,757	165,841

Where immigrants came from 1983-84 to 1988-89

	Fiscal year					
	1983-84	1984-85	1985-86	1986-87	1987-88	1988-89
Region						
Europe	22,124	20,749	18,824	27,000	37,609	42,884
Africa	3,569	3,649	3,591	5,800	8,312	9,952
Asia	37,793	41,339	38,982	46,685	69,895	81,970
Australasia	482	546	492	556	776	809
North and Central America	10,728	10,875	12,164	14,766	13,406	12,141
Caribbean	6,481	5,654	6,350	10,168	10,475	9,505
South America	4,363	4,042	4,455	8,918	9,220	7,460
Oceania	668	615	572	847	1,062	1,120
Not stated	0	0	3	0	2	—
Total	86,208	87,469	85,433	114,740	150,757	165,841

Employment and Student Authorizations issued 1988-89

Employment Authorizations	279,173*
Student Authorizations	81,078

**Includes 82,495 employment authorizations issued to persons in the refugee backlog eligible for work.*

Corporate Services

Strategic Policy and Planning

Strategic Policy and Planning (SPP) is responsible for research and policy analysis to ensure that labour market and income-related policies and programs are developed and implemented in harmony with national economic and social goals.

During 1988-89, research and analysis focused on the development of a comprehensive strategy for responding to the labour force challenges of the 1990s. This resulted in the government's new Labour Force Development Strategy which is designed to achieve four goals:

- ☐ a substantial increase in the private sector's training commitment;
- ☐ a shift of government spending from passive income support to active training and reemployment measures for the unemployed;
- ☐ fairer UI benefit provisions in compliance with the Charter of Rights and Freedom; and
- ☐ a reduction of work disincentives in the UI Program.

Several analyses of the 1986 Labour Market Activity Survey were conducted. Four publications on survey results were made available jointly by Statistics Canada and EIC: *Canada's Men: A Profile of their 1986 Labour Market Experience; Canada's Women: A Profile of their 1986 Labour Market Experience; Canada's Older Workers: A Profile of their 1986 Labour Market Experience* and *Canada's Youth; A Profile of their 1986 Labour Market Experience.*

SPP began developing a guide that facilitates access to small area data from various federal and provincial government sources. The development of this reference tool will be overseen by a steering committee of representatives from the Canadian Association of Single Industry Towns, the Canadian Federation of Independent Business, the Federation of Canadian Municipalities, and the Industrial Developers Association of Canada. SPP also conducted research and policy-related studies on labour market adjustment issues.

The Canadian Occupational Projection System (COPS) was further developed during 1988-89. The labour demand structures in the COPS model were updated to reflect the current state of technology in the economy, and a study was completed on the sources and magnitude of COPS employment projection errors. A human resources study of the Canadian Textiles Industry was completed and two new sector studies were initiated — a human resource study of the Canadian food services industry and a study of the Canadian trucking industry.

A major two-day EIC-sponsored workshop followed up on a study of the Canadian automotive repair and service industry. Over 200 representatives from industry, educational institutions and governments addressed the human resources issues identified in the report. As well, a national body — the Canadian Automotive Repair and Service Council — was established to develop a human resource strategy for the industry.

In addition, SPP conducted detailed analyses of high skill occupations and skilled trades. A study of the supply and demand for nurses was published. In conjunction with the Canadian Council of Professional Engineers, a major study into the labour market prospects for engineers was initiated.

Work has proceeded on the development of comprehensive lists of occupations and skill imbalances to meet the needs of internal and external users.

In line with EIC's plan to review its programs on a regular basis, a number of evaluation studies were completed during the year. The findings confirmed the general effectiveness of EIC's programs and identified areas where policies and programs could be improved.

SPP concluded a major evaluation on the operations of the National Employment Services. The Unemployment Insurance evaluation staff co-operated with program management in developing new policy initiatives in light of the 1988 UI Controls Evaluation. Evaluation assessment reports were concluded on other UI and Immigration programs. Evaluations of the Job Development and Job Entry programs within the Canadian Jobs Strategy were also under way during the year.

Work continued on the identification and analysis of labour market trends and strategic issues of importance to EIC for long-term planning.

The *Planning Environment Assessment Document* was widely distributed to individuals and organizations interested in labour market developments.

The *Future of Work* project was funded to generate national awareness and discussion of the changing nature of work and implications for labour market policies.

SPP also initiated a review of the various stages of the corporate planning process to

simplify initial planning guidelines, incorporate local planning strategies and improve effectiveness of the review project.

A successful Recognition and Rewards program was developed and implemented within EIC to identify four outstanding teams of employees across Canada. Those selected were: the CEC in Corner Brook, Newfoundland; the Enforcement CIC in Montreal; the regional directorate of Public Affairs in British Columbia/Yukon Region; and, the joint team of Policies and Systems and Facilities Management, Services Administration, NHQ.

The continuing introduction of microcomputers at headquarters resulted in the availability of enhanced labour market information at the local office level.

To keep up-to-date on new programs and policies abroad, SPP maintained close ties with international economic and labour market organizations, particularly the Organization for Economic Co-operation and Development (OECD). SPP is an active member of the bureau of OECD's Manpower and Social Affairs Committee and participates on several working parties and evaluation panels of that Committee.

Financial Services

Financial Services is responsible for providing financial support to program and operations management and for ensuring that EIC's assets, liabilities, revenues and expenditures are controlled and managed in a cost-effective manner.

The objectives are achieved by providing relevant and reliable financial management information, advice and analysis, and by ensuring the effective development, implementation and maintenance of financial policies, systems, procedures and control mechanisms.

Through EIC's Planning and Accountability Process, Financial Services is responsible for the co-ordination and production of the Multi-Year Operational Plans, the Main Estimates and the Public Accounts. Financial Management is also responsible for the internal operational planning exercise, the allocation of resources, the operation and control of day-to-day activities and for the ongoing review of results achieved.

Financial Services has taken on added responsibilities since the introduction of Increased Ministerial Authority and Accountability (IMAA). The IMAA Memorandum of Understanding (MOU) signed in July 1988 outlines the authorities which will govern the relationship between EIC and Treasury Board for the period April 1, 1988 to March 31, 1991. Further to the signing of the IMAA MOU, Financial Services has the added responsibilities of ensuring the development of an Accountability Framework and the revision of the Operational Plan Framework for each of the programs.

The Accountability Framework defines the performance data, targets or expectations and the reporting requirements that will serve as a basis for monitoring and assessing departmental performance over the life of the MOU. The Operational Plan Framework is the structure within which EIC is assigned resources and against which program performance is measured and reported.

As a result of this new accountability regime, Financial Services will also co-ordinate and produce an Annual Management Report through which the Deputy Minister/Chairman will evaluate the performance of EIC respecting the expectations outlined in the MOU.

In addition, in 1988-89, Financial Services was instrumental in the development and implementation of new EIC systems and system enhancements which increase efficiency and improve service. Of particular significance were:

- the Decentralized Financial Accounting System (DEFACS) which provides the local offices with the capability to input commitment and expenditure transactions;
- Local Office Data Capture of Manually Collected Units of Business which will improve the timeliness and accuracy of data;
- Local Office Data Capture of Personnel-Related Transactions which provides on-line access to leave balances and on-line update to the Personnel Master File; and
- integration of the Canadian Jobs Strategy On-line System with the Employment and Immigration Information System.

Services Administration

Local office enhancement

Services Administration continued to improve and renovate local offices. A series of projects was undertaken to upgrade client-related facilities such as waiting areas, counters and self-help facilities and to improve the efficiency of office layouts.

Special criteria for offices serving the public

Services Administration began improvements to the visibility and accessibility of EIC programs and services in local offices, including floor space, accessibility for disabled persons and access to public parking and public transit.

New work-space standards

In accordance with the Increased Ministerial Authority and Accountability (IMAA) Memorandum of Understanding between EIC and Treasury Board, new work-space standards have been developed for local offices. These will provide additional space for client-related functions such as front-end space in local offices, and ensure a consistent standard of acceptable work space in EIC local offices. Once approved, the standards will be implemented through the Property Administration Plan.

Emergency Planning Directorate

The Emergency Planning Directorate's mandate is to plan, organize and maintain a comprehensive departmental emergency program in co-operation with Emergency Preparedness Canada, all levels of government and the private sector. In a disaster, EIC's main function is to help communities in matters relating to human resources.

The Emergency Preparedness Act and Emergencies Act were proclaimed in 1988 and generated an increasing awareness of EIC's role in emergency preparedness.

A National Readiness Plan, applicable to all levels of EIC, was completed for the preparation and implementation of EIC's response to peacetime and wartime emergencies.

In 1988-89, the EIC provided assistance in a number of emergencies, such as forest fires, floods and chemical spills.

Security Directorate

The Security Directorate is responsible for overall security in EIC. This includes security organization management, physical security, personnel security and information technology security.

In 1988-89, the Security Directorate continued to co-ordinate the implementation of the Security Policy of the Government of Canada. It also provided information in response to requests from federal, provincial and municipal law enforcement agencies and provided advice and assistance to ministers' offices.

Personnel Services

During 1988-89, Personnel staff across the country worked to determine ways to deliver the best possible service to line managers and employees. They also endeavored to solidify their partnership with management — the key to developing human potential in EIC.

Personnel Services continued to support EIC's efforts to provide quality service by stressing two objectives of the Multi-Year Human Resource Plan (MYHRP). The first objective is to create an environment that reflects the principles in the Philosophy of Management. Three major areas were designated: leadership, communications and rewarding and recognizing staff. The significant initiatives for 1988-89 are highlighted below:

☐ A national task group was set up to determine future recruitment, development and training requirements for CEC and CIC managers. Its recommendations will be implemented over the next several years.

☐ Under a new internal Merit Award policy, authority was delegated to managers to approve monetary and non-monetary awards for exceptional staff contributions. The policy also allows staff to participate in determining award recipients. A total of 89 awards for 146 employees were approved in 1988-89. As well, a gold pin was designed to recognize employees' long service.

☐ The Suggestion Award Program continued and $3.3 million was saved because of staff suggestions. Two EIC employees received the Award of Excellence, the government's highest achievement award, after implementing ideas which contributed to better service and more efficient use of resources.

☐ A new reward process granted awards to the outstanding CEC and CIC, and the outstanding regional and national headquarters units.

☐ Review of the Performance Review and Employee Appraisal (PREA) process by a national task group continued. Key concerns were identified and the final recommendations are expected in June 1989.

☐ A strategy for managing labour relations in EIC was developed that sets out the basic principles for a healthy and stable labour/management environment.

The second objective under the MYHRP aimed to provide managers and employees with tools and support, streamline systems and processes and improve use of resources. Key initiatives under this objective included:

☐ Consultative services to managers and work teams continued. These emphasized a participatory approach to improving service quality and managing change by clarifying organizational values and making work teams more effective. Awareness sessions emphasized a preventive, proactive approach to problem solving.

☐ A five-year training strategy to implement the Philosophy of Management and to ensure that all departmental training efforts will best support the needs of EIC was developed.

☐ The Employment Maintenance Program continued to work with individual managers to keep layoffs to a minimum.

John Stuart-Vanderberg and Murray Powell, two employees of Employment and Immigration Canada who have visual disabilities, can listen to work-related information on computer disks at specially equipped terminals.

Computers "talk" to employees

It's finally happened — computers are talking back. John Stuart-Vanderberg and Murray Powell, employees with visual disabilities, don't talk to themselves, they talk to their computers.

Both men use talking computers which can assist them to "read" and write. Like any other personal computer, the talking computer has a standard keyboard and video display terminal. The difference is the addition of a special software package that produces, at the touch of the numeric pad, a metallic, synthetic voice (the envy of every science fiction buff) to "read" out what is on the screen.

"The computer reads any information provided on a disk. Considering the amount of material that is word-processed these days, it is an indispensable tool," says Murray Powell, a consultant on persons with disabilities in the Ontario region and previously an employment counsellor. "This new technology has brought blindness into the 21st century," says John Stuart-Vanderberg, a Canada Employment Centre counsellor.

So much for the silent computer. Now we have clicks, whirrs, buzzes, and voices!

☐ A pilot Employee Census that tries to ensure that all employees have the opportunity to participate in designated group initiatives was completed. The census will be conducted throughout EIC.

☐ Multicultural Awareness Seminars pilots were completed for personnel advisors, managers and supervisors. These were co-sponsored by the Multiculturalism Secretariat of the Secretary of State and EIC.

☐ The Letter of Understanding on Official Languages, negotiated the previous year with Treasury Board, was signed. Progress was made in increasing the number of "C" level positions in order to improve service quality.

☐ Major recommendations of the Pay and Benefits Review Project were implemented. This included developing national service standards and turnaround times, a mandatory training program for Pay and Benefits staff, and a certification program to recognize professionalism in Pay and Benefits. A pilot for the electronic transfer of EIC pay transactions to Supply and Services Canada was completed; there was also greater use of automation in preparation for retroactive pay.

☐ EIC's Classification Division continued its leadership in the review of the Program Management (PM) group. As a participant on an interdepartmental executive committee, they negotiated with the Treasury Board Secretariat to ensure the best application of the new PM standard. They also began to develop national standard jobs to simplify classification decisions in local offices.

☐ Recommendations from the *Administrative Reform of Staffing* report were implemented. This included developing a national battery of tests for the selection of Agents I, a manual on the selection interview, introducing a national Specified Period Employment Policy and piloting a training program for managers on staffing.

☐ The subdelegation of staffing authority to line managers continued. Preparations were made for a subdelegation pilot in the Manitoba region in the fall of 1989.

☐ A plan to introduce on-line processing of personnel activities in local offices was developed. Pilot testing is scheduled for 1990.

☐ A steering committee was formed to develop a resource management model for Personnel that will allow the best use of resources in providing quality service.

An Enquiries and Distribution Centre operated by Public Affairs Branch at the national headquarters of Employment and Immigration Canada was opened in January 1989 to serve both the public and employees.

Systems and Procedures

Systems and Procedures continued to support the delivery of EIC programs and services by undertaking the following measures in 1988-89:

☐ maintaining and enhancing the Unemployment Insurance (UI) pay systems to ensure continued efficient processing of high claim workloads;

☐ continuing to implement computer systems to improve CEC service to the public as a result of the UI Administrative Improvements. This included providing automated support for Unemployment Insurance enquiries and the claimant services officers and hardware upgrades to the Regional Computer Centres required for these projects, implementing the automation of routine correspondence to UI claimants, and expanding pilot projects on the automation of the calculation module of the claims adjudication process;

☐ setting up automated on-line recovery capability for the use of UI overpayment collection officers;

☐ beginning the implementation of an on-line system in support of the Canadian Jobs Strategy;

☐ developing and revising systems to support the summer student employment program, Challenge '88;

☐ initiating the design and development of an on-line system to automate various functions of the Social Insurance Number Registry;

☐ continuing to provide electronic data processing support to the Immigration Field Operational Support System with the implementation of additional equipment at the local office level;

☐ piloting a system for machine readable visas in co-operation with the Departments of External Affairs and Customs and Excise; and

☐ acting on government concern for security of information by ensuring the confidentiality of personal information in computer systems.

Public Affairs Branch

Public Affairs is responsible for ensuring the accurate and timely flow of information from EIC to the public. This involves informing the public about Unemployment Insurance, training and employment programs, immigration and a range of other EIC policies, programs and services.

In addition, Public Affairs provides internal communications support to help EIC function more effectively.

Good communications also means listening to the public's concerns and responding to their information needs about our programs and services. Public Affairs collects information on media commentaries and public attitudes and uses it to improve communications and advise departmental officials.

Public Affairs is responsible for EIC's communications planning, and must ensure that all aspects of its management comply with the Government of Canada's communications policy.

Public Affairs carries out publishing, advertising and promotional activities for EIC in both official languages. Information about EIC is distributed through about 900 points of service including national and regional headquarters, Canada Employment Centres, and Canada Immigration Centres. Outside Canada, information is available through Canadian embassies, high commissions and consulates.

Public Affairs staff work out of the 10 regional headquarters across the country and the five Public Affairs directorates at national headquarters.

Corporate Affairs Directorate, Public Affairs

The Corporate Affairs Directorate of Public Affairs provides internal communications services for EIC, communications support to a dozen client groups within EIC, and liaison between regional and national headquarters Public Affairs staff.

Major activities in 1988-89 included a series of training sessions to help EIC employees improve their skills when dealing with the media. A slogan for EIC was developed, based on consultations with EIC executives and groups of employees across the country. The Directorate also designed a communications campaign to inform employees about EIC's Recognition and Rewards program.

Two national employee publications, *Panorama* and *People to People*, were restructured to better meet the information needs of employees. Changes in design and content were based on readers' suggestions.

Research activities were carried out through public opinion surveys and by analysing issues related to immigration, refugees, the labour market and training. Evaluation studies were conducted with a view to improving Public Affairs' communications products.

Corporate Affairs also co-ordinated advertising campaigns for the Challenge program and for a testimonial series on Canada Employment Centre services.

The Regional Liaison unit within Corporate Affairs continued to build a strong working relationship between regional and national Public Affairs. Through daily contact with the regions, the unit has increased regional involvement in the development of communications products, policies and services.

In addition, greater use of electronic mail, teleconferencing, weekly regional reports and liaison assignments for regional staff dramatically improved the level of service to regional Public Affairs.

Labour Market Development and Employment Services Information Directorate, Public Affairs

During 1988-89, the Labour Market Development and Employment Services Information Directorate of Public Affairs undertook a range of initiatives to inform Canadians about related programs and services.

Revisions to the Canadian Jobs Strategy (CJS) were communicated to internal and external publics through a variety of print documents. The Directorate distributed nationally a comprehensive information kit as well as an overview booklet outlining the CJS and labour market programs and services. The third edition of *Hot-100: A quick guide to what the Feds are doing for youth* was also published and promoted.

Canada Career Week '88 received greater exposure through an extensive campaign that included news releases, speeches, posters, folders, music cassette tapes and a kit sent to Canada Employment Centres (CECs) and schools. A competition among CECs for innovative Canada Career Week activities produced 25 winners, each of whom received copies of the Canadian Encyclopedia.

The first annual employment equity report was published, as were a number of other publications and videos in support of employment equity. Of particular note was the Job Accommodation Network brochure explaining the new telephone consulting service that helps employers accommodate disabled workers.

A new series of publications was produced to familiarize employers and employees with CEC services. The series included publications specifically designed for aboriginal peoples, visible minorities, women and persons with disabilities.

Public Affairs also conducted a corporate advertising campaign through the print media to promote employment programs and services.

Unemployment Insurance Directorate, Public Affairs

The Unemployment Insurance Directorate of Public Affairs provides information to the public on the UI program through brochures, information sheets, videos and cheque inserts. It also conducts media relations for the UI program. This information is designed to improve understanding of UI policies and people's rights and obligations under the program.

During 1988-89, Public Affairs was involved in the announcement of changes to the Unemployment Insurance premiums and the one-year extension of the Variable Entrance Requirement. Related publications were revised and updated, including the *How to Complete the Record of Employment* for regular employees, agricultural day workers and those employed in the fishing industry. Public Affairs also undertook projects in support of the communication objectives of these changes. Preparatory work was undertaken in anticipation of changes to the UI Act under the Labour Force Development Strategy.

Immigration Directorate, Public Affairs

During 1988-89, the Immigration Directorate of Public Affairs maintained and expanded its publications and audio-visuals for prospective immigrants and their families in Canada, refugees, refugee claimants, business immigrants and interested Canadians.

Communications activities centred around the passage of Refugee Bills C-84 and C-55, the *Annual Report to Parliament on Immigration Levels*, implementation of the refugee backlog clearance procedures, visitor visa requirements and changes to the immigration regulations.

Significant numbers of enquiries on all aspects of the program, including individual cases and new legislation, were received from both the media and the general public during the year.

In addition, a number of communications projects were undertaken to support the implementation of a new government-wide communications policy.

Information Services Directorate, Public Affairs

The Information Services Directorate is the creative arm of Public Affairs. Its responsibilities range from writing, editing and word processing material — in both French and English — to the design, production and distribution of publications and audio-visual materials. In 1988-89, the Directorate responded to thousands of public enquiries.

The English Writing Unit helps EIC explain its policies, programs and services to the public through ministers' speeches, news releases, articles, brochures, the annual report and videos. It also assists the ministers and deputy minister to communicate with staff — or staff to communicate with each other — through articles for *Panorama, People to People,* speeches, memoranda and videos.

The French Writing Unit edits and is responsible for the quality of all French material including speeches, articles and news releases, published by Public Affairs for external use. It is also the translation co-ordinator for Public Affairs.

In 1988-89, the Production and Design Unit produced 228 different publications. The unit is responsible for ensuring adherence to the Federal Identity Program, the EIC Grid System and the EIC Publishing Policy and for developing a corporate design for all EIC programs.

The Audio-visual and Exhibits Unit continued to be responsible for photography, 35 mm slides, transparencies and video productions in both official languages for EIC. The Unit also supervised the design, production and placement of exhibits.

The Enquiries and Distribution Unit responded to more than 51,000 public enquiries. The "store-front" centre at national headquarters, in operation since January 1989, has been providing service to both the public and EIC employees.

In the Media Monitoring Unit, about 39,000 articles from major newspapers and wire services were clipped for inclusion in one of the three daily press clippings packages distributed to senior officials.

The Word Processing Unit processed more than 70,000 pages of material.

Executive Secretariat

The Executive Secretariat supports the work of EIC's executive management and co-ordinates a range of corporate activities which affect all parts of EIC.

During the year, a number of revisions were made to the Secretariat's mandate and organization. The Emergency Planning and Security Directorates were transferred to Finance and Administration, while the Correspondence, Briefing and Parliamentary Affairs functions were transferred to the Executive Secretariat. New responsibilities in the area of stakeholder relations and corporate briefings were added. The Executive Secretariat currently consists of six directorates.

Conference Secretariat and Corporate Services

The Conference Secretariat and Corporate Services Directorate organized and provided secretariat services to the National Executive Committee and other corporate and senior management committees.

The Secretariat organized national conferences with labour and business and was responsible for all logistics related to federal-provincial/territorial meetings of ministers, deputy ministers and officials. Specific workshops for senior EIC managers were also organized.

In addition, the Secretariat monitored and co-ordinated EIC's translation and interpretation services, maintained corporate information and reported on corporate scheduling.

Commission Secretariat

The Commission Secretariat provided operational support to the Canada Employment and Immigration Commission (corporate body) and prepared policies, guidelines and other initiatives for consideration by the governor-in-council, the Commission and other corporate committees.

In addition, the Commission Secretariat co-ordinated the preparation of EIC's Annual Regulatory Plan and implemented the provisions of the Regulatory Reform Strategy within EIC. It prepared legislative cabinet committee work plans and briefings for senior meetings with representatives from the private sector and voluntary organizations.

As well, the Commission Secretariat developed and maintained computer information systems for the Commission and corporate committee decisions, and profiles on private sector and voluntary organizations. The annual Paperwork Reduction Plan and related activities were co-ordinated and developed.

Executive Management Information Services

Executive Management Information Services (EMIS) provides the offices of the ministers, the deputy ministers and the Executive Secretariat with all services relating to their automated requirements.

During the past year, EMIS supported the Ministerial Correspondence System which tracks and controls all letters and memoranda for the offices of the ministers and deputy ministers.

EMIS developed an Executive Briefing System prototype to provide senior management with direct access to information of corporate interest.

Work began on the functional specifications for a Stakeholder Information System which will capture information about organizations and their positions on EIC's programs, policies and activities.

Public Rights Administration

The Public Rights Directorate is responsible for administering the Access to Information Act, the Privacy Act and the Canadian Human Rights Act within EIC.

It advises the program branches on requests for Access to Information, develops guidelines to protect personal information and counsels on human rights complaints related to EIC policies and programs.

The Access Division received 273 formal requests, but completed 329 as a result of the previous year's backlog. There were 2,472 formal requests under the Privacy Act from individuals seeking access to personal information from records under EIC's control. It revised the Access Register and the Privacy Index to reflect changes and to show collections and disclosures of personal information. Considerable progress was made on developing the Privacy and Access Policy and Procedures Manual.

The Directorate provided advice and consultation to EIC program groups on compliance with the Canadian Human Rights Act and co-ordinated the processing and resolution of complaints.

Intergovernmental Affairs and External Liaison

The Intergovernmental Affairs and External Liaison Directorate co-ordinated the negotiation of several federal-provincial agreements, co-operated with other government departments and agencies in the planning and execution of events and activities, developed programs and co-ordinated international visits and EIC's participation in international conferences. The Directorate also provided advice and guidance on issues crossing corporate divisional lines and on matters involving business, labour and other interest groups.

Ministerial visits were organized both domestically and with foreign countries and the European Economic Community. The Directorate conducted information and briefing sessions for foreign ministers and senior officials.

In addition, the Directorate managed federal/provincial/territorial ministers' conferences and a number of conferences and meetings involving the deputy minister and associate deputy minister. The Directorate also developed strategies for ministers, senior management and others on issues regarding EIC and the provinces.

Briefing and Parliamentary Affairs

The Briefing and Parliamentary Affairs Directorate provided guidance and advice to EIC executives on cabinet and parliamentary affairs and provided liaison with central agencies and cabinet secretariats. It managed the preparation of all ministerial and deputy ministerial briefing material.

It continued to co-ordinate and conduct briefings for members of Parliament, official Opposition party critics, and standing committee members on EIC-related matters. It was responsible for directing the preparation of briefings for the ministers' participation in Question Period.

Internal Audit Bureau

The Internal Audit Bureau (IAB) independently reviews and appraises all EIC operations to advise the deputy minister/chairman and senior management on the efficiency, effectiveness and economy of management policies, practices and controls.

In 1988-89, IAB successfully carried out the Audit Plan approved by the deputy minister/chairman for the fiscal year. This included auditing various internal programs and services. Under the Regional Operational Review Program, the IAB reviewed 41 Canada Employment Centres and 16 Canada Immigration Centres. Management functions of planning, directing, organizing and communicating were emphasized in the audit reports.

EIC continued to participate in the audit of the Immigration Program abroad to keep EIC's senior management informed of the implementation of immigration policy and procedures at foreign posts.

The EIC Audit/Evaluation Committee, chaired by the associate deputy minister/vice-chairman, continued to advise on audit plans, policies and results, while carefully monitoring corrective measures recommended in IAB audits.

Statement of Operations

Canada Employment and Immigration Commission

Management Report

We have prepared the accompanying financial statements of the Canada Employment and Immigration Commission (CEIC) in accordance with the reporting requirements and standards of the Receiver General for Canada.

The primary responsibility for the integrity and objectivity of data in these financial statements rests with the management of CEIC.

In order to assure maximum objectivity and freedom from bias, the financial data contained in this financial statement has been examined by the Senior Management of CEIC.

These financial statements were prepared in accordance with the accounting policies set out in Note 2, on a basis consistent with that of the preceding year.

Some of the information included in the financial statement is based on management's best estimates and judgements and gives due consideration to materiality.

To fulfill its reporting responsibility, the CEIC maintains a set of accounts which provides a centralized record of the CEIC financial transactions.

Financial information contained in the departmental statements and elsewhere in the Public Accounts is consistent with that in these financial statements, unless indicated otherwise.

Financial Services develops and disseminates financial management and accounting policies, and issues directives which maintain standards of accounting and financial management.

The CEIC maintains systems of financial management and internal control.

Transactions are executed in accordance with prescribed regulations, within parliamentary authorities, and are properly recorded to maintain accountability of Government funds and safeguard CEIC assets.

Financial management and internal control systems are augmented by the maintenance of internal audit programs. CEIC also seeks to assure the objectivity and integrity of data in its financial statement by the careful selection, training and development of qualified staff, by organizational arrangements that provide appropriate divisions of responsibility, and by communications programs aimed at ensuring that its regulations, policies, standards and managerial authorities are understood throughout the organization.

Approved by:

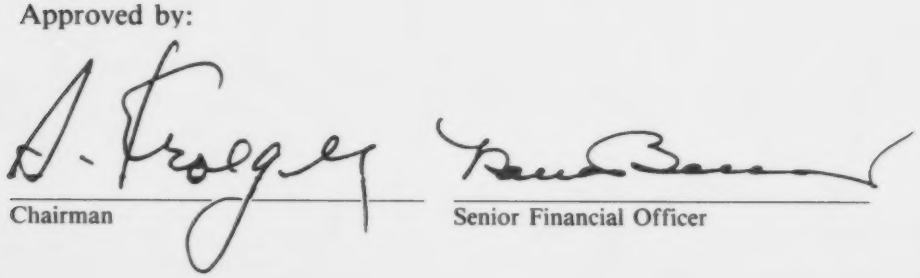

Chairman

Senior Financial Officer

Canada Employment and Immigration Commission

Statement of Operations

for the year ended March 31, 1989
(in thousands of dollars)

	1989	1988
Expenditure		
Employment and Insurance Program		
Unemployment Insurance	3,045,696	3,056,107
Human resource development	1,592,968	1,646,399
National employment services	252,039	240,414
Program management and joint services	147,743	149,728
	5,038,446	5,092,648
Corporate and Special Services Program		
Commission management and administration	263,484	249,824
Systems and procedures	33,994	25,006
Administration of social insurance numbers	4,263	3,976
Administration of Government annuities	2,175	2,226
Canada Employment and Immigration Advisory Council	1,071	1,071
	304,987	282,103
Immigration Program		
Program operations	79,981	97,673
Settlement	58,227	55,086
Management and policy development	52,093	21,850
Adjudication	5,327	4,149
Refugee Status Advisory Committee	2,126	3,246
	197,754	182,004
	5,541,187	5,556,755
Revenue		
Revenue credited to the vote		
Recovery of Unemployment Insurance Account administration costs	959,274	958,578
Recovery — Secondment expense — OGD	6	
Non-tax revenue		
Services and service fees	19,642	16,057
Refunds of previous years' expenditure	13,475	12,687
Return on investments	381	421
Other revenues		
Government annuities surplus	2,737	2,159
Unemployment Insurance fines	2,469	2,556
Immigration fines and forfeitures	1,133	1,043
Recovery of deportation expenses	881	718
Other	513	494
	1,000,511	994,713
Net costs of operations	4,540,676	4,562,042

Canada Employment and Immigration Commission

Notes to the Statement of Operations

March 31, 1989

1) Authority and Objectives

The Canada Employment and Immigration Commission was established under Section 7 of the Employment and Immigration Reorganization Act, 1977 and is a departmental corporation named in Schedule B to the Financial Administration Act. All the Commission's operating and contributions and grants expenditures are funded by budgetary lapsing authorities whereas employee benefits, annuities agents supplementary retirement benefits, and the Government's contribution to the unemployment insurance account and in respect of fishermen's and -women's benefits are authorized by statutory authorities. The Commission is divided into three program areas and their objectives are as follows:

Corporate and Special Services Program — to ensure the development and implementation of policies and programs, to provide strategic, operational and administrative support to enable Employment and Immigration Canada to carry out its mission, and to provide for such other functions allocated to it.

Employment and Insurance Program — to further the attainment of national, economic and social goals by realizing the full productive potential of Canada's human resources, while supporting the initiatives of individuals to pursue their economic needs, and more generally, their self-fulfillment through work.

Immigration Program — to administer the admission of immigrants and visitors in accordance with the economic, social, humanitarian and cultural interests of Canada.

Loans to immigrants and other classes of persons for the purpose of paying the costs of admission, transportation and reasonable living expenses are made under a non-budgetary statutory authority advanced by the Minister of Finance pursuant to the Immigration Act, Section 121. The total amount of loans outstanding shall not, at any time, exceed $90,000,000.

2) Significant Accounting Policies

The Statement of Operations was prepared using the following accounting policies:

i) Expenditure is recorded for all goods and services received and/or performed up to March 31, in accordance with the Government's payable at year end accounting policy, with the exception of termination benefits and vacation pay.

ii) Revenue is recorded on a cash basis in accordance with the Government's accounting policies.

iii) Acquisitions of capital assets are charged to operating expenditure in the year the expenditure is incurred.

iv) Estimated accounts for services provided without charge from other government departments are disclosed in the Statement of Operations.

v) Refunds of previous years' expenditure are recorded as revenue when received and are not deducted from expenditure.

3) Parliamentary Appropriations
Canada Employment and Immigration Commission

	1988-89	1987-88
	(in thousands of dollars)	
Employment and Insurance Program		
Vote 10	84,714	77,841
Lapsed	19,989	15,706
	64,725	62,135
Vote 15	1,635,931	1,615,286
Lapsed	129,432	76,597
	1,506,499	1,538,689
Statutory contributions to Unemployment Insurance Account	2,416,249	2,443,131
Statutory contributions to fishermen's benefits	240,356	229,006
Statutory contributions to employee benefit plans	93,289	92,510
Statutory refunds of amounts credited to revenue in previous years	9	3
Total Program	4,321,127	4,365,474
Corporate and Special Services Program		
Vote 5	61,046	44,806
Lapsed	14,974	10,761
	46,072	34,045
Vote 6		37
Lapsed		
		37
Statutory contributions to employee benefit plans	16,920	16,583
Statutory retirement benefits to annuities agents pensions	35	35
Total Program	63,027	50,700
Immigration Program		
Vote 20	129,325	119,101
Lapsed	2,188	2,413
	127,137	116,688
Vote 21		280
Lapsed		1
		279
Vote 25	69,836	62,746
Lapsed	12,739	10,592
	57,097	52,154
Statutory contributions to employee benefit plans	13,482	12,859
Statutory refunds of amounts credited to revenue in previous years	38	24
Total Program	197,754	182,004
Total use of appropriations	4,581,908	4,598,178

4) Accounts Receivable

At year end, accounts receivable consist of salary overpayments, charges and fines payable by transportation companies under the Immigration Act, fines payable by claimants under the Unemployment Insurance Act, outstanding loans to immigrants, various employment programs and Unemployment Insurance overpayments, and other miscellaneous amounts due.

Interdepartmental	1988-89	1987-88
	(in thousands of dollars)	
Internal to the Government		
Employment and Insurance overpayments		
Unemployment Insurance Benefit Repayments	312	250
Corporate and Special Services Program		
Secondments	69	42
	381	292
Outside parties		
Employment and Insurance overpayments		
Unemployment Insurance benefit overpayments	146,375	122,960
Unemployment Insurance Section 47	25,734	20,018*
Unemployment Insurance fines	5,462	4,780*
National Training Program — Purchase of training	3,845	5,470
Job Development	3,266	2,718
Job Entry	2,463	1,564
National Institutional Training	1,968	2,506
Canada Works	1,069	1,132
Summer Canada Works	1,001	736
Skill Shortages	460	291
Local Employment Assistance Program	319	343
Employment Expansion and Development Program	311	353
Summer Employment Experience Development Program	296	372
Community Futures	216	176
Social Assistance Recipients	198	70
Canada Manpower Mobility Program	160	142
Outreach Program	137	136
Canada Community Development	91	109
General Industrial Training	51	54
Youth Training Option Program	41	57
Local Initiative	37	50
Skill Investment	32	15
Unemployment Insurance Section 38	27	
Career Access	25	23
Canada Community Services	25	25
Local Employment Assistance and Development Program	22	64
Other Programs — CJS	19	
Individually subsidized jobs	16	12
Business Management Training	15	16
New Technology Employment Program	14	15
Other Programs	13	17
Unemployment Insurance Work Sharing	13	22*
Program for Employment Disadvantaged	12	12
Young Canada Works	7	7
Employment Creation Grant & Contribution Program	5	5
	193,745	164,270

Interdepartmental (cont'd)	1988-89	1987-88
	(in thousands of dollars)	
Immigration		
Deportation expense charges	6,400	4,388
Forfeited Conditional Bonds	2,175	18
Assisted Passage Loans — Accrued interest	866	791
Airline and shipping fines	509	332
Adjustment assistance overpayments	348	280*
Recoverable Adjustment Assistance Loans	35	57
Settler Loans	5	5
Other Account	2	1
	10,340	5,872
Corporate and Special Services		
Secondments	92	106
Miscellaneous	83	83
Salary overpayments	47	27
	222	216
Total	204,688	170,650

* *Amendment to amounts reported in previous year*

5) Trust Funds and Specified Purpose Accounts

The Canada Employment and Immigration Commission also has the responsibility to administer and control the following Trust Funds and Specified Purpose Accounts.

a) Unemployment Insurance Account

The Unemployment Insurance Act provides for a compulsory contributory unemployment insurance program applying to all employees, subject to minor exceptions.

The Act authorizes an account in the Accounts of Canada to be known as the Unemployment Insurance Account.

The Act provides for the following to be credited to the Account: (a) premiums, fines, penalties and interest; (b) the government share of benefits paid; (c) refunds of overpayments of benefits, and benefit repayments; (d) amounts for services rendered to other government departments or agencies, or to the public; (e) amounts provided for any other purpose related to unemployment insurance and authorized by an appropriation administered by the Canada Employment and Immigration Commission; and (f) interest on the balance of the account at such rates as the Minister of Finance may authorize. The Act also provides that the following be charged to the account: (a) benefits paid under the Act; (b) the costs of administering the Act; and (c) the interest on advances made by the Minister of Finance.

Interest bearing loans are made to the Unemployment Insurance Account, under Section 137(1) of the Unemployment Insurance Act, as a result of deficiencies in contributions from employers and employees. The loan balance outstanding as at March 31, 1989 bears interest at rates between 7.6 per cent and 8.9 per cent per annum, and is repayable between April 30, 1989 and March 31, 1991.

Transactions in the Unemployment Insurance Account (in millions of dollars)

	1988-89	1987-88
Balance as at April 1 (deficit)	(2,189)	(3,897)
Receipts and other credits		
Contributions —		
Employer and employee[1]	11,524	10,686
Government[1]	2,656	2,672
Investment income	16	4
	14,196	13,362
Payments and other charges		
Benefits[1]	10,869	10,466
Operating expenses	968	969
Interest	197	219
	12,034	11,654
Net increase or (decrease)	2,162	1,708
Balance as at March 31 (deficit)[2]	(27)	(2,189)

(1) *Fishermen's and -women's benefits in the amount of $261 million (1988–$248 million), the related Government contribution of $240 million (1988–$229 million) and the fishermen's and -women's premiums of $21 million (1988–$19 million) are included in the statement.*

(2) *No interest bearing loans under Section 137(1) of the Unemployment Insurance Act (1988–$1,954 million) were made to the Unemployment Insurance Account. The net deficit balance as at March 31, 1989 is $27 million (1988–$235 million).*

b) Government Annuities Account

This account was established by the Government Annuities Act, and modified by the Government Annuities Improvement Act, which discontinued sales of annuities. The account is valued on an actuarial basis each year, with the deficit or surplus charged or credited to the Consolidated Revenue Fund. The accounts of the Government Annuities Account are maintained on an accrual basis.

The purpose of the Government Annuities Act was to assist Canadians to provide for their later years by the purchase of Government annuities. The Government Annuities Improvement Act increased the rate of return and flexibility of Government annuity contracts and discontinued sales of annuities.

Receipts and other credits consist of premiums received, funds reclaimed from the Consolidated Revenue Fund for previously unlocated annuitants, earned interest and items transferred from previous years' revenue to cover the actuarial deficit. Payments and other charges represent matured annuities, the commuted value of death benefits, premium refunds and withdrawals, and actuarial surpluses and unclaimed items transferred to non-tax revenue. The amounts of unclaimed annuities, related to annuitants who cannot be located, are transferred to non-tax revenue.

Transactions in the Government Annuities Account (in thousands of dollars)

	1988-89	1987-88
Balance as at April 1	984,817	1,022,333
Receipts and other credits		
Interest from Canada	65,224	67,808
Premiums	458	552
Other	78	60
	65,760	68,420
Payments and other charges		
Annuity payments	100,077	100,577
Premiums refunds	2,000	2,263
Unclaimed annuities	223	359
	102,300	103,199
Net increase or (decrease)	(36,540)	(34,779)
Actuarial surplus, excess of recorded unpaid annuities at the end of the year over calculated unpaid annuities	(3,053)	(2,737)
Balance as at March 31	945,224	984,817

c) Annuities Agents Pension Account

This pension plan provides pension benefits to former eligible government employees who were engaged in selling Government Annuities to the public. During the year, interest of $937 calculated at the rate of 4% per annum, was credited to the account and charged to interest on public debt. Contributions from the Annuities Branch, as former employer, amounted to $6,971 and payments from the Account amounted to $13,481.

Transactions in the Annuities Agents Pension Account

	1988-89 $	1987-88 $
Balance as at April 1	29,601	34,970
Receipts and other credits	7,908	9,173
Payments and other charges	13,481	14,542
Net increase or (decrease)	(5,573)	(5,369)
Balance as at March 31	24,028	29,601

d) Immigration Guarantee Fund

This account records amounts collected and held pending final disposition, either by refund to the original depositor, or forfeiture to the Crown.

During the year, withdrawals totalled $1,440,915 and consisted of refunds to depositors, $1,082,681; departmental expenses recovered from deposits, $151; and, forfeitures to the Crown, $358,083.

Transactions in the Immigration Guarantee Fund (in thousands of dollars)

	1988-89	1987-88
Balance as at April 1	5,018	5,264
Receipts and other credits	2,646	2,267
Payments and other charges	1,441	2,513
Net increase or (decrease)	1,205	(246)
Balance as at March 31	6,223	5,018
Securities in trust at beginning of year	50	50
Less: securities in trust at year-end	50	50
Net balance as at March 31	6,223	5,018

e) Summer Employment Experience Development Program

The Summer Employment Experience Development Program is jointly funded by the federal and provincial governments.

This account records advance payments made by provinces against their share of the cost of projects, and held in trust pending disbursements to projects sponsors. During the year, deposits totalled $2,514,333 and disbursements totalled $2,411,947 consisting of $2,381,180 in payments to sponsors and $30,767 in refunds to Provinces.

Transactions in the Summer Employment Experience Development Program

	1988-89 $	1987-88 $
Balance as at April 1	4,949	74,441
Receipts and other credits	2,514,333	1,783,000
Payments and other charges	2,411,947	1,852,492
Net increase or (decrease)	102,386	(69,492)
Balance as at March 31	107,335	4,949

f) Work Orientation Workshops Program

The Work Orientation Workshops Program is jointly funded by the federal and provincial governments.

This account records advance payments made by provinces against their share of the cost of projects, and held in trust pending disbursements to project sponsors. During the year, deposits totalled $430,000 and disbursements totalled $427,075, consisting of $399,020 in payments to sponsors and $28,055 in refunds to Provinces.

Transactions in the Work Orientation Workshops Program

	1988-89 $	1987-88 $
Balance as at April 1	22,575	8,399
Receipts and other credits	430,000	122,500
Payments and other charges	427,075	108,324
Net increase or (decrease)	2,925	14,176
Balance as at March 31	25,500	22,575

g) Canadian Jobs Strategy Program

The Canadian Jobs Strategy Program is jointly funded by the federal and provincial governments.

This account records advance payments made by provinces against their share of the cost of projects, and held in trust pending disbursements to project sponsors. During the year deposits totalled $775,000 and disbursements totalled $1,184,842 in payments to sponsors.

Transactions in the Canadian Jobs Strategy Program

	1988-89 $	1987-88 $
Balance as at April 1	526,222	690,570
Receipts and other credits	775,000	525,000
Payments and other charges	1,184,842	689,348
Net increase or (decrease)	(409,842)	(164,348)
Balance as at March 31	116,380	526,222

h) Territorial Subsidiary Agreement on Human Resource Development Program

The Territorial Subsidiary Agreement on Human Resource Development Program is jointly funded by the federal and territorial governments.

This account records advance payments made by territorial governments against their share of the cost of project sponsors. During the year, deposits totalled $2.

Territorial Subsidiary Agreement on Human Resource Development Program

	1988-89 $	1987-88 $
Balance as at April 1	(2)	
Receipts and other credits	2	
Payments and other charges		2
Net increase or (decrease)	2	(2)
Balance as at March 31		(2)

6) Loans, Investments and Advances
Assisted Passage Scheme — Employment and Immigration

Section 119 of the Immigration Act authorizes the making of loans to immigrants and other such classes of persons.

The total amount authorized to be outstanding at any time is $90,000,000.

The terms and conditions of the loans, with their year-end balances, are as follows:

a) repayable by monthly instalments over 1 to 5 years with a possible deferment of 6 months, bearing interest at rates from 6 per cent to 15% per annum, with final instalments between April 1, 1989 and April 1, 1994, balance at year-end $4,408,225; and,

b) repayable by monthly instalments over 1 to 5 years with a possible deferment of 2 years, non-interest bearing, with final instalments between April 1, 1989 and April 1, 1994, balance at year-end $72,460,218

Transactions in the Assisted Passage Scheme

	1988-89 $	1987-88 $
Balance as at April 1	67,700,721	61,997,478
Receipts and other credits	13,830,024	12,672,698
Payments and other charges	22,997,746	18,375,941
Net increase or (decrease)	9,167,722	5,703,243
Balance as at March 31	76,868,443	67,700,721

7) Contingent liabilities

Nineteen claims totalling $6,359,865 have been brought against the Canada Employment and Immigration Commission: one for special damages by a former employee, one for loss of income, loss of profits and general damages by a private citizen, one for special damages and exemplary by a private company, one for loss of income and damages by a private company, one for loss of income, mental distress and damages to reputation by a former employee, one for general damages and loss of income by a private citizen, eleven for general damages (two by former employees, one by a private company, eight by private citizens), and two for physical injury by private citizens.

8) Consolidated Statement of Receipts and Disbursements

This Consolidated Statement represents the aggregate of all financial activities pertaining to the Department of Employment and Immigration, the Canada Employment and Immigration Commission, the Unemployment Insurance Account, the Government Annuities Account and other Trust Funds and Specified Purpose Accounts mentioned in the preceding note (5). It represents a summary, on a consolidated basis, of the total operations of Employment and Immigration Canada.

Consolidated Statement of Receipts and Disbursements for the period ended March 31, 1989 (in thousands of dollars)

	1988-89	1987-88
Disbursements		
Employment and Insurance Program		
Unemployment Insurance benefits	10,868,890	10,465,723
Human Resource Development	1,592,968	1,646,399
Unemployment Insurance	389,091	383,970
National employment services	252,039	240,414
Unemployment Insurance interest payments	181,521	215,427
Management & joint services	147,743	149,728
Summer Employment Experience Development Program–Payments and refunds to provinces	2,412	1,852
Canadian Jobs Strategy Program–Payments and refunds to provinces	1,185	689
Work Orientation Workshops Program–Payments and refunds to provinces	427	108
Corporate and Special Services Program		
Commission management and administration	263,484	249,824
Annuities payments, etc.	102,313	103,214
Systems and procedures	33,994	25,006
Departmental management and administration	26,836	28,654
Administration of Social Insurance numbers	4,263	3,976
Administration of government annuities	2,175	2,226
Canada Employment and Immigration Advisory Council	1,071	1,071
Immigration Program		
Program operations	79,981	97,673
Settlement	58,227	55,086
Management & Policy Development	52,093	21,850
Assisted passage loans issued to immigrants	22,998	18,376
Adjudication	5,327	4,149
Refugee Status Advisory Council	2,126	3,246
Immigration Guarantee Fund–Refunds and forfeitures	1,441	2,513
	14,092,605	13,721,174

	1988-89	1987-88
	(in thousands of dollars)	
Receipts		
Unemployment insurance premiums	11,524,136	10,685,392
Annuity interest, etc.	65,768	68,429
Services and service fees	19,642	16,057
Assisted passage loans repayments	13,830	12,673
Refund of previous years' expenditure	13,609	12,953
Net adjustment to the Unemployment Insurance administration cost	6,653	5,693
Immigration Guarantee Fund deposits	2,646	2,267
Summer Employment Experience Development Program deposits	2,514	1,783
Other revenues		
Government annuities surplus	2,737	2,159
Unemployment Insurance fines	2,469	2,556
Immigration fines and forfeitures	1,133	1,043
Recovery of deportation expenses	881	718
Other	513	494
Canadian Jobs Strategy Program deposits	775	525
Work Orientation Workshops Program deposits	430	122
Return on investments	381	421
	11,658,117	10,813,285
Net cost of operations	2,434,488	2,907,889
Reconciliation to use of appropriations		
Net costs of operations	2,434,488	2,907,889
Decrease (increase) in unemployment insurance deficit	2,162,506	1,707,304
Revenue credited to non-tax revenue		
Related to appropriations	41,366	36,402
From Annuities Account-Actuarial surplus	3,053	2,737
Increase in the Immigration Guarantee Fund	1,205	(246)
Increase in the Summer Employment Experience Development Program	102	(69)
Increase in the Work Orientation Workshops Program	3	14
Increase in the Canadian Jobs Strategy Program	(410)	(164)
Increase in assisted passage loans	(9,168)	(5,703)
Decrease in unpaid annuities	(39,599)	(37,522)
Use of appropriations	4,593,546	4,610,642

Report to the Minister of Employment and Immigration on the examination of the accounts and financial transactions of the CANADA EMPLOYMENT AND IMMIGRATION COMMISSION RELATING TO THE UNEMPLOYMENT INSURANCE ACCOUNT

For the year ended December 31, 1988

AUDITOR GENERAL OF CANADA

VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU CANADA

AUDITOR'S REPORT

To the Minister of Employment and Immigration

I have examined the balance sheet of the Canada Employment and Immigration Commission relating to the Unemployment Insurance Account as at December 31, 1988 and the statement of revenue, expenses and surplus for the year then ended. My examination was made in accordance with generally accepted auditing standards, and accordingly included such tests and other procedures as I considered necessary in the circumstances.

In my opinion, these financial statements present fairly the financial position of the Commission relating to the Unemployment Insurance Account as at December 31, 1988 and the results of its operations for the year then ended in accordance with the accounting policies set out in Note 2 to the financial statements applied on a basis consistent with that of the preceding year.

Kenneth M. Dye, F.C.A.
Auditor General of Canada

Ottawa, Canada
July 28, 1989

CANADA EMPLOYMENT AND IMMIGRATION COMMISSION
RELATING TO THE UNEMPLOYMENT INSURANCE ACCOUNT

Balance Sheet
as at December 31, 1988

	1988	1987
	(in thousands of dollars)	
ASSETS		
Balance of the account with Receiver General for Canada	$ 426,933	$ 86,759
Due from claimants (Note 3)	148,302	132,293
Due from Canada (Note 4)	64,478	-
	$ 639,713	$ 219,052
LIABILITIES AND SURPLUS		
Unredeemed warrants	$ 217,795	$ 192,062
Tax deductions from warrants	66,128	108,017
Due to Canada (Note 4)	-	48,741
Advances from Canada (Note 5)	-	2,238,506
	283,923	2,587,326
Surplus (deficit)	355,790	(2,368,274)
	$ 639,713	$ 219,052

Approved by the Commission:

Executive Director
Finance and Administration

Chairman

CANADA EMPLOYMENT AND IMMIGRATION COMMISSION
RELATING TO THE UNEMPLOYMENT INSURANCE ACCOUNT

Statement of revenue, expenses and surplus
for the year ended December 31, 1988

	1988	1987
	(in thousands of dollars)	
Revenue		
Premiums (Note 6)	$ 11,876,021	$ 10,211,769
Penalties	20,208	18,122
	11,896,229	10,229,891
Expenses		
Benefits (Note 7 and Schedule)	10,715,512	10,325,868
Administration (Note 8)	968,034	961,756
Interest on advances from Canada and on the balance of the account with Receiver General for Canada	104,224	275,044
Doubtful accounts	17,297	10,071
	11,805,067	11,572,739
Excess (deficiency) of revenue over expenses before Government's share of benefits	91,162	(1,342,848)
Government's share of benefits (Schedule)	2,632,902	2,766,547
Excess of revenue over expenses for the year	2,724,064	1,423,699
Deficit at beginning of the year	2,368,274	3,791,973
Surplus (deficit) at end of the year	$ 355,790	$(2,368,274)

CANADA EMPLOYMENT AND IMMIGRATION COMMISSION
RELATING TO THE UNEMPLOYMENT INSURANCE ACCOUNT

Notes to Financial Statements
December 31, 1988

1. Authority and Objective

The Canada Employment and Immigration Commission, a departmental corporation named in Schedule II to the Financial Administration Act, administers the Unemployment Insurance Act. The objective of the Act is to provide short-term financial relief and other assistance to eligible workers. The financial transactions relating to this objective are reported through the Unemployment Insurance Account.

In the accounts of Canada, the Unemployment Insurance Account was established by Section 112 of the Act. All amounts received under this Act are deposited in the Consolidated Revenue Fund and credited to this Account. Benefits and the cost of administration of the Act are paid out of the Consolidated Revenue Fund and charged to this Account.

Under Part III of the Act, the Minister of National Revenue is responsible for collecting premiums from employers and employees.

The Minister of National Revenue is also responsible, under Part VII of the Act, to administer and enforce the provisions of the Act relating to Benefit repayments.

2. Accounting policies

a) Premiums

The premiums are recorded based on an estimate of the amount to be collected in the current year and include adjustments between actual and estimated premiums of prior years.

b) Penalties

Penalties, levied pursuant to Section 33 of the Act, are recorded on an accrual basis.

c) Benefits

Benefits represent the warrants issued during the year less benefit overpayments established by the Commission during the year and benefit repayments estimated to be receivable under Section 123 of the Act including adjustments between actual and estimated repayments of prior years.

d) Administration

The costs of administration of the Act are determined by the Unemployment Insurance Regulations and are charged to the Account by the Commission.

e) Interest

Interest on the balance of the account with the Receiver General for Canada and interest on advances from Canada are recorded on an accrual basis.

f) Government's share of benefits

The government's share of benefits is recorded on an accrual basis.

3. Due from Claimants

	1988	1987
	(in thousands of dollars)	
Benefit overpayment and penalties	$ 162,435	$ 136,684
Less: allowance for doubtful accounts	44,631	34,040
	117,804	102,644
Estimated benefit repayments under Section 123 of the Act	30,498	29,649
	$ 148,302	$ 132,293

Uncollectable benefit overpayments and penalties written-off during the year under authority of Section 60(2) of the Regulations amounted to $6.7 million (1987 - $5.9 million).

4. Due from (to) Canada

	1988	1987
	(in thousands of dollars)	
Government's share of benefits	$ 4,756	$ 8,572
Premiums	54,619	(34,231)
Interest on balance of the account with Receiver General for Canada	2,072	631
Administration expenses	3,125	(23,833)
Benefit repayments	111	177
Other	(205)	(57)
	$ 64,478	$ (48,741)

5. **Advances from Canada**

Advances from Canada were made under Section 119 of the Act and the Unemployment Insurance Account Advance Regulations, by means of promissory notes which bear annual interest compounded semi-annually at varying rates. As at December 31, 1988, all advances from Canada had been repaid.

6. **Premiums**

In 1988, the premium rate for employees was $2.35 per $100 of insurable earnings, the same as the 1987 rate. The premium rate for the employers, calculated at 1.4 times the employee rate, also remained unchanged at $3.29 per $100 of an employee's insurable earnings.

Employers with qualified wage loss insurance plans are entitled to premium reductions. Employers are required to share this reduction with their employees. In 1988, the total amount of premium reductions is estimated at $426 million ($389 million in 1987).

7. **Overpayments and Underpayments of Benefits**

The large number of claimants to be monitored and the requirement for prompt service require selective internal control procedures rather than universal and, therefore, the verification of claims is mainly done after claimants have begun to receive benefits.

As a result, overpayments and underpayments of benefits exist which the Commission estimated at $344 million ($342 million in 1987) and $141 million ($101 million in 1987) respectively. These amounts are included in the benefits for the year.

8. **Administration costs**

The actual administration costs of the Commission are calculated on a fiscal year basis (April 1 to March 31). For purposes of charging the Account on a calendar year basis, applicable administration costs are apportioned as 9/12 of the amount for the current fiscal year plus 3/12 of the amount for the previous fiscal year. The administration costs calculated in this way totalled $975 million in 1988 ($968 million in 1987). This amount was offset by approximately $7 million ($6 million in 1987) for the recovery of costs related to maintaining the Social Insurance Number registry and issuing replacement cards.

9. **Contingent liabilities**

In the normal course of the operations of the Unemployment Insurance Account, certain appeals against or by the Commission are presently outstanding. In the opinion of management, the result of these appeals will not have a significant impact on the operations of the Unemployment Insurance Account.

10. **Subsequent events**

On June 1, 1989, the Minister of Employment and Immigration Canada tabled Bill C-21, an Act to amend the Unemployment Insurance Act and the Employment and Immigration Department and Commission Act. The Bill received second reading and was referred to Committee on June 21, 1989.

The proposed legislation eliminates the government's share of benefits and affects various provisions of the U.I. program, including entrance requirements, benefits and imposition of penalties. This proposed legislation is scheduled for implementation January 1, 1990.

CANADA EMPLOYMENT AND IMMIGRATION COMMISSION
RELATING TO THE UNEMPLOYMENT INSURANCE ACCOUNT

Schedule of Benefits
for the year ended December 31, 1988

	1988		1987	
	Total	Government's share	Total	Government's share
	(in thousands of dollars)			
Regular	$ 9,216,704	$ 2,249,358	$ 8,989,012	$ 2,420,871
Maternity	565,775	-	505,309	-
Sickness	316,965	-	272,167	-
Training	237,186	103,010	222,724	106,734
Job Creation	102,250	41,092	87,696	37,225
Retirement	19,189	-	23,112	-
Work Sharing	16,860	-	16,955	-
Adoption	4,718	-	4,633	-
	10,479,647	2,393,460	10,121,608	2,564,830
Fishing	269,988	248,513	223,180	204,454
Gross benefits	10,749,635	2,641,973	10,344,788	2,769,284
Less: Benefit repayment	34,123	9,071	18,920	2,737
	$10,715,512	$ 2,632,902	$10,325,868	$ 2,766,547

In accordance with Section 118 and 130 of the Unemployment Insurance Act, the government's share of benefits consists of extended benefits paid under Section 22, Subsections 25(8) and 26(3), and all benefits paid to fishermen less premiums paid by them and their designated employers.

Extended benefits paid under Section 22 of the Act are benefits paid to claimants who have exhausted their initial benefits (and labour force extended benefits, if they are entitled) and who reside in a region where the regional unemployment rate exceeds four per cent.

Extended benefits under Subsection 25(8) and 26(3) of the Act are benefits paid to claimants on job creation projects or training courses and whose entitlements are not enough to cover the duration of the project or course plus an additional maximum of three weeks of entitlement after the projects or courses end.

Emploi et Immigration Canada

Employment and Immigration Canada

Rapport annuel
1988·1989

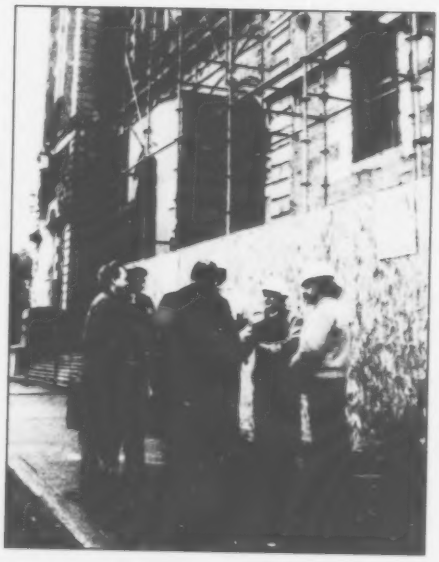

Canada

Rapport annuel

1988·1989

(15 000)

CA-006/9/89

Préparé par la Direction des affaires publiques
Emploi et Immigration Canada

Si vous désirez d'autres exemplaires du rapport annuel, veuillez communiquer avec :

Centre de renseignements et de
la diffusion
Emploi et Immigration Canada
140, promenade du Portage
Hull (Québec)
K1A 0J9
Tél. : (819) 994-6313

Si vous désirez obtenir une cassette audio du présent rapport annuel,
veuillez communiquer à l'adresse suivante :

Centre de renseignements et de
la diffusion
Emploi et Immigration Canada
140, promenade du Portage
Hull (Québec)
K1A 0J9
Tél. : (819) 994-6313

Ministre de l'Emploi
et de l'Immigration

CANADA

Minister of Employment
and Immigration

A Son Excellence
le Gouverneur général du Canada

Plaise à Votre Excellence,

J'ai le plaisir de soumettre à Votre Excellence le rapport annuel des activités de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada et du ministère de l'Emploi et de l'Immigration pour l'année financière 1988-1989.

Avec ma très haute considération,

Barbara McDougall

Barbara McDougall

Ottawa, Canada K1A 0J9

Sous-ministre et Président
Emploi et Immigration Canada

Deputy Minister and Chairman
Employment and Immigration Canada

Ottawa K1A 0J9

Madame Barbara McDougall, C.P., députée
Ministre de l'Emploi et de l'Immigration
Ottawa

Madame la Ministre,

Nous avons le plaisir de vous soumettre le rapport annuel des activités de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada et du ministère de l'Emploi et de l'Immigration pour l'année financière 1988-1989.

Avec notre très haute considération,

A. Kroeger
Arthur Kroeger
Président et Sous-ministre

Nick Mulder
Vice-président et Sous-ministre associé

Peter Doyle
Peter Doyle
Commissaire des employeurs

Fernand Boudreau
Fernand Boudreau
Commissaire des travailleurs et travailleuses

Canada

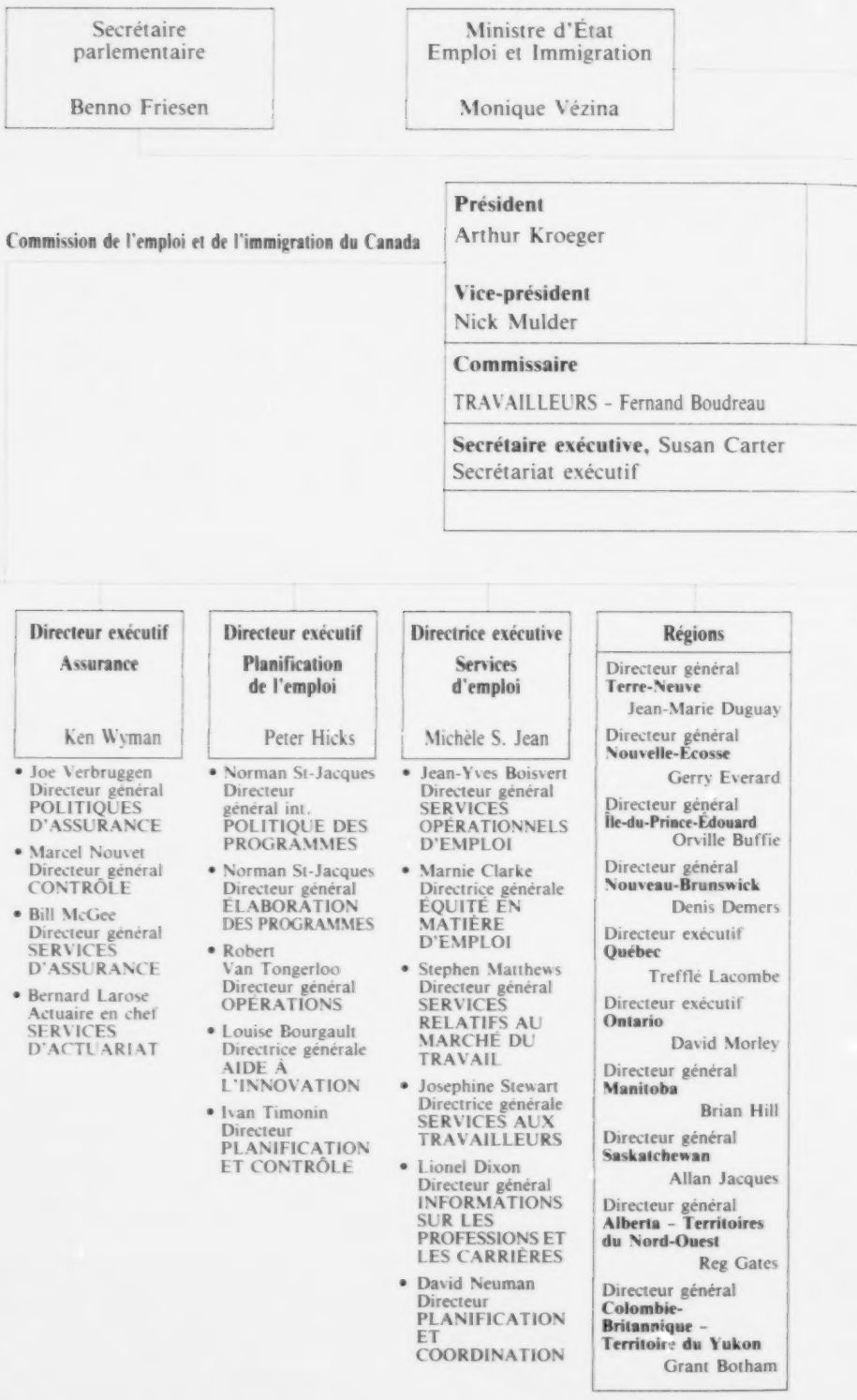
Secrétaire parlementaire
Benno Friesen
Ministre d'État Emploi et Immigration
Monique Vézina
Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada
Président
Arthur Kroeger
Vice-président
Nick Mulder
Commissaire
TRAVAILLEURS - Fernand Boudreau
Secrétaire exécutive, Susan Carter
Secrétariat exécutif
Directeur exécutif
Immigration
Joe Bissett
• André Juneau Directeur général POLITIQUE DE L'IMMIGRATION
• Raphaël A. Girard Directeur général AFFAIRES DES REFUGIÉS ET DE L'ÉTABLISSEMENT
• Lucien Dubois Directeur général GESTION DU PROGRAMME DE L'IMMIGRATION
• Hallan Johnston Directeur général RÈGLEMENT DES CAS
• Jennifer Benimadhu Directrice générale ARBITRAGE
Directeur exécutif
Assurance
Ken Wyman
• Joe Verbruggen Directeur général POLITIQUES D'ASSURANCE
• Marcel Nouvet Directeur général CONTRÔLE
• Bill McGee Directeur général SERVICES D'ASSURANCE
• Bernard Larose Actuaire en chef SERVICES D'ACTUARIAT
Directeur exécutif
Planification de l'emploi
Peter Hicks
• Norman St-Jacques Directeur général int. POLITIQUE DES PROGRAMMES
• Norman St-Jacques Directeur général ÉLABORATION DES PROGRAMMES
• Robert Van Tongerloo Directeur général OPÉRATIONS
• Louise Bourgault Directrice générale AIDE À L'INNOVATION
• Ivan Timonin Directeur PLANIFICATION ET CONTRÔLE
Directrice exécutive
Services d'emploi
Michèle S. Jean
• Jean-Yves Boisvert Directeur général SERVICES OPÉRATIONNELS D'EMPLOI
• Marnie Clarke Directrice générale ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI
• Stephen Matthews Directeur général SERVICES RELATIFS AU MARCHÉ DU TRAVAIL
• Josephine Stewart Directrice générale SERVICES AUX TRAVAILLEURS
• Lionel Dixon Directeur général INFORMATIONS SUR LES PROFESSIONS ET LES CARRIÈRES
• David Neuman Directeur PLANIFICATION ET COORDINATION
Régions
Directeur général Terre-Neuve
Jean-Marie Duguay
Directeur général Nouvelle-Écosse
Gerry Everard
Directeur général Île-du-Prince-Édouard
Orville Buffie
Directeur général Nouveau-Brunswick
Denis Demers
Directeur exécutif Québec
Trefflé Lacombe
Directeur exécutif Ontario
David Morley
Directeur général Manitoba
Brian Hill
Directeur général Saskatchewan
Allan Jacques
Directeur général Alberta - Territoires du Nord-Ouest
Reg Gates
Directeur général Colombie-Britannique - Territoire du Yukon
Grant Botham

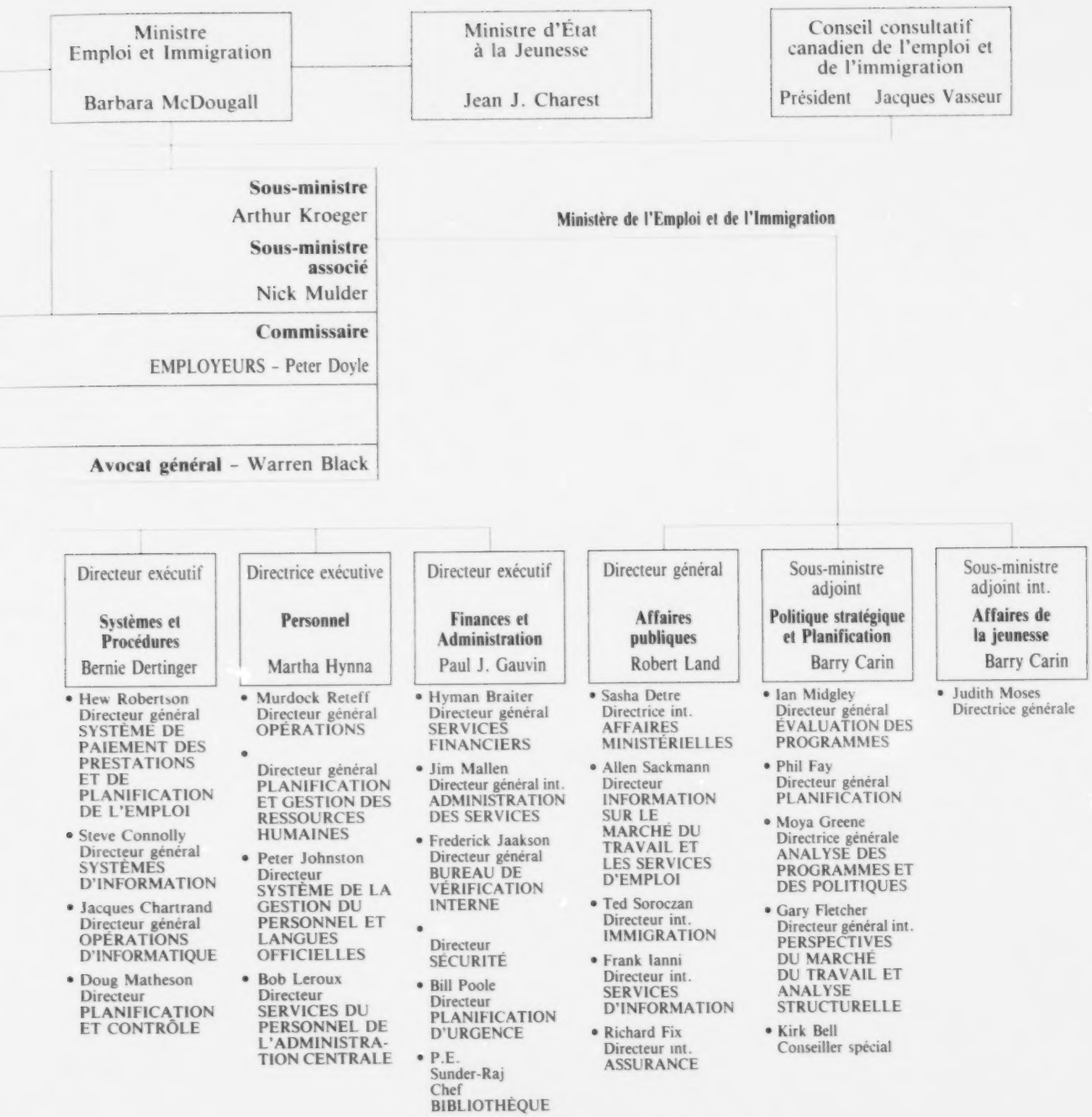
Ministre
Emploi et Immigration
Barbara McDougall
Ministre d'État
à la Jeunesse
Jean J. Charest
Conseil consultatif
canadien de l'emploi et
de l'immigration
Président Jacques Vasseur
Sous-ministre
Arthur Kroeger
Sous-ministre
associé
Nick Mulder
Ministère de l'Emploi et de l'Immigration
Commissaire
EMPLOYEURS - Peter Doyle
Avocat général - Warren Black
Directeur exécutif
Systèmes et
Procédures
Bernie Dertinger
• Hew Robertson
Directeur général
SYSTÈME DE
PAIEMENT DES
PRESTATIONS
ET DE
PLANIFICATION
DE L'EMPLOI
• Steve Connolly
Directeur général
SYSTÈMES
D'INFORMATION
• Jacques Chartrand
Directeur général
OPÉRATIONS
D'INFORMATIQUE
• Doug Matheson
Directeur
PLANIFICATION
ET CONTRÔLE
Directrice exécutive
Personnel
Martha Hynna
• Murdock Reteff
Directeur général
OPÉRATIONS
•
Directeur général
PLANIFICATION
ET GESTION DES
RESSOURCES
HUMAINES
• Peter Johnston
Directeur
SYSTÈME DE LA
GESTION DU
PERSONNEL ET
LANGUES
OFFICIELLES
• Bob Leroux
Directeur
SERVICES DU
PERSONNEL DE
L'ADMINISTRA-
TION CENTRALE
Directeur exécutif
Finances et
Administration
Paul J. Gauvin
• Hyman Braiter
Directeur général
SERVICES
FINANCIERS
• Jim Mallen
Directeur général int.
ADMINISTRATION
DES SERVICES
• Frederick Jaakson
Directeur général
BUREAU DE
VÉRIFICATION
INTERNE
•
Directeur
SÉCURITÉ
• Bill Poole
Directeur
PLANIFICATION
D'URGENCE
• P.E.
Sunder-Raj
Chef
BIBLIOTHÈQUE
Directeur général
Affaires
publiques
Robert Land
• Sasha Detre
Directrice int.
AFFAIRES
MINISTÉRIELLES
• Allen Sackmann
Directeur
INFORMATION
SUR LE
MARCHÉ DU
TRAVAIL ET
LES SERVICES
D'EMPLOI
• Ted Soroczan
Directeur int.
IMMIGRATION
• Frank Ianni
Directeur int.
SERVICES
D'INFORMATION
• Richard Fix
Directeur int.
ASSURANCE
Sous-ministre
adjoint
Politique stratégique
et Planification
Barry Carin
• Ian Midgley
Directeur général
ÉVALUATION DES
PROGRAMMES
• Phil Fay
Directeur général
PLANIFICATION
• Moya Greene
Directrice générale
ANALYSE DES
PROGRAMMES ET
DES POLITIQUES
• Gary Fletcher
Directeur général int.
PERSPECTIVES
DU MARCHÉ
DU TRAVAIL ET
ANALYSE
STRUCTURELLE
• Kirk Bell
Conseiller spécial
Sous-ministre
adjoint int.
Affaires de
la jeunesse
Barry Carin
• Judith Moses
Directrice générale

Table des matières

	Page
Faits saillants	1
Les Commissaires	3
Aperçu de la Commission et du Ministère	5
Économie	8
Min. d'État à la Jeunesse	9
Services d'emploi	11
Système national des services d'emploi	11
Placement	11
Centres d'information sur l'emploi	11
CEC sur le campus	12
JOBSCAN	12
Services d'adaptation	13
Counselling d'emploi	13
Formation axée sur les travailleurs	13
Formation axée sur les employeurs	13
Tests	13
Stratégies de recherche d'emploi	14
Extension	15
Information sur le marché du travail	19
Classification nationale des professions	19
Analyse des métiers et professions	19
Examens interprovinciaux normalisés	19
La Planification de l'emploi	20
Une plus grande marge de manœuvre	20
L'aide là où elle est le plus nécessaire	20
Programme Développement de l'emploi	20
Programme Intégration professionnelle	20
Programme relatif aux pénuries de main-d'œuvre	20
Programme Acquisition de compétences	21
Programme Développement des collectivités	21
Programme d'aide à l'innovation	21
Groupes cibles	22
Les meilleures solutions	22
Prise de décision à l'échelle locale	22

	Page
Assurance-chômage	**23**
Service à nos clients	23
Améliorations d'ordre administratif apportées à l'Assurance-chômage	23
Simplification et automatisation	23
Dissuation contre les abus	24
Programme de réduction du taux de cotisation	24
Enquêtes et contrôle	25
Numéro d'assurance sociale	25
Modifications législatives	25
Opérations financières du Régime d'assurance-chômage	25
Immigration	**28**
Recherche	28
Niveaux d'immigration	28
Éléments fondamentaux de la politique	29
Relations intergouvernementales	29
Plan annuel concernant les réfugiés	30
Immigration des gens d'affaires	31
Affaires des réfugiés et établissement	31
Arbitrage	35
Activités à l'étranger	35
Statistiques sur l'immigration	37-42
Services généraux	**43**
Politique stratégique et planification	43
Services financiers	44
Direction de la planification des mesures d'urgence	45
Direction de la sécurité	45
Personnel	45
Systèmes et Procédures	47
Affaires publiques	47
Secrétariat exécutif	49
Bureau de vérification interne	50
Rapport de gestion	**51**
Rapport du Vérificateur général du Canada concernant le Compte d'assurance-chômage	**65**

Faits saillants

Économie

☐ En 1988-1989, le nombre moyen des emplois s'est élevé à 12 310 000, ce qui représente une hausse de 325 000 par rapport à l'année précédente au terme de laquelle le nombre moyen s'était établi à 11 985 000.

☐ Le taux moyen de chômage a continué de régresser en 1988-1989 et s'est fixé à 7,7 p. 100, comparativement à 8,4 p. 100 en 1987-1988.

☐ Chez les hommes adultes, l'emploi a progressé de 2,4 p. 100, et chez les femmes de la même catégorie, il a enregistré une hausse de 4,8 p. 100.

☐ Les meilleures perspectives d'emploi des jeunes ont entraîné une baisse du taux de chômage de ce groupe qui est passé de 13,0 p. 100 en 1987-1988 à 11,8 p. 100 en 1988-1989.

☐ En 1988-1989, l'emploi s'est accru dans la plupart des secteurs d'activité, notamment dans ceux de la construction (6,5 p. 100), des industries primaires autres que l'agriculture (4,1 p. 100), des services socioculturels, commerciaux et personnels (3,9 p. 100) et des industries manufacturières (3,7 p. 100).

Services d'emploi

☐ Emploi et Immigration Canada s'efforce de dispenser des services d'emploi qui ouvrent des perspectives nouvelles. Les Centres d'Emploi du Canada (CEC) misent sur la qualité et sur la ponctualité de leur prestation pour offrir des programmes et des services adaptés aux besoins des collectivités.

☐ En 1988-1989, des enquêtes ont été menées en vue de déterminer comment il serait possible d'améliorer la qualité des services offerts par les CEC aux clients-travailleurs.

☐ Les conseillers des CEC ont suivi d'autres cours de formation en counselling d'emploi visant à leur permettre d'offrir aux clients des services de la meilleure qualité possible.

☐ Afin de favoriser la planification des ressources humaines et l'adaptation au marché du travail, les Services d'emploi ont conclu 260 accords de planification des ressources humaines avec des entreprises du secteur privé, des gouvernements étrangers et d'autres ministères fédéraux établis partout au Canada.

☐ À leur deuxième année de fonctionnement, le Programme légiféré d'équité en matière d'emploi et le Programme de contrats fédéraux ont permis de faire progresser l'activité des femmes, des autochtones, des membres des minorités visibles et des personnes handicapées sur le marché du travail.

☐ Un nouveau système informatisé de détermination des exigences liées à l'emploi, JOBSCAN, a été mis au point. Un modèle a été conçu aux fins d'essai.

☐ Le Programme canadien de réorientation des agriculteurs, doté d'un budget de 7,7 millions de dollars, subventionné par Agriculture Canada et administré par les Services d'emploi d'EIC, est venu en aide à quelque 2 500 familles agricoles.

☐ Le niveau de participation des groupes désignés aux programmes et aux services a été surveillé.

☐ Grâce à la décentralisation plus poussée de la prise de décisions, les CEC sont maintenant davantage en mesure de répondre aux besoins des collectivités locales.

☐ Tous les CEC procèdent maintenant à des entrevues de détermination des besoins en services, mesure qui est conçue pour garantir que les besoins des clients sont précisés le plus tôt possible.

La Planification de l'emploi

☐ La Planification de l'emploi (PE) a été lancée en septembre 1985. Afin que d'autres améliorations soient apportées aux services offerts aux Canadiens, le Groupe de travail sur l'exécution de la Planification de l'emploi a passé la stratégie en revue en 1988-1989. Le 1er juillet 1988, des améliorations importantes ont été approuvées en vue de raffiner cet instrument et de le rationaliser. D'autres corrections seront apportées pour que les éléments présentés soient ceux qui fonctionnent le mieux.

■ Le «taux de réussite» désigne le pourcentage des participants qui travaillent ou suivent des cours de formation, une fois que leur participation à des programmes de la PE est terminée. Les chiffres suivants sont tirés des enquêtes de suivi menées en 1987-1988, soit un an après la fin de la participation :

- Développement de l'emploi, taux de réussite de 62,1 p. 100;
- Intégration professionnelle, taux de réussite de 64,4 p. 100;
- Acquisition de compétences, taux de 90,7 p. 100;
- Programme relatif aux pénuries de main-d'oeuvre, taux de 85,7 p. 100.

■ Le «taux d'utilisation des compétences» correspond au pourcentage des participants occupant un emploi qui utilisent les compétences acquises au cours de leur participation à la PE. Les chiffres qui suivent sont tirés des enquêtes de suivi qui ont été menées trois mois après la fin de la participation :

- Développement de l'emploi, taux d'utilisation des compétences de 73,6 p. 100;
- Intégration professionnelle, taux d'utilisation des compétences de 68,8 p. 100;
- Acquisition de compétences, taux de 91,1 p. 100;
- Programme relatif aux pénuries de main-d'oeuvre, taux de 86,0 p. 100.

■ En 1988-1989, 40,8 p. 100 des participants aux programmes de la Planification de l'emploi étaient des femmes, 7,4 p. 100 étaient des autochtones, 4,8 p. 100 appartenaient à des minorités visibles et 2,1 p. 100 étaient des personnes handicapées.

Assurance

☐ Les CEC ont traité 3,2 millions de demandes d'assurance-chômage et les Centres régionaux d'informatique ont émis 30 millions de chèques de prestations, d'une valeur approximative de 10,9 milliards de dollars. En outre, le personnel des CEC a répondu à près de 25 millions de demandes de renseignements provenant du public.

☐ Par rapport à 1987, le nombre des demandes accueillies a augmenté de 0,4 p. 100, les prestations hebdomadaires ont enregistré une hausse moyenne de 6,6 p. 100, le nombre moyen de semaines de prestations payées dans le cas des demandes initiales accueillies a diminué de 3,4 p. 100 et le nombre moyen des prestataires a accusé une baisse de 1,9 p. 100.

☐ Au total, 680 808 nouveaux numéros d'assurance sociale ont été émis.

☐ Au cours de l'année, 1 025 117 enquêtes ont été menées au sujet de prestataires et 25 129 enquêtes ont été effectuées concernant des employeurs.

☐ En 1988, les paiements nets de prestations se sont chiffrés à 10 716 millions de dollars.

☐ Les opérations de 1988 se sont soldées par un excédent de 2 724 millions de dollars au chapitre du Compte d'assurance-chômage, ce qui a permis l'absorption complète du déficit cumulatif initial et la création d'un excédent cumulatif de 356 millions de dollars.

☐ La Direction générale des rentes a continué d'administrer 200 000 contrats de rentes sur l'État détenus par des Canadiens.

Immigration

☐ Eu égard à l'adoption des projets de loi C-84 et C-55, le processus de détermination du statut de réfugié a été modifié et de nouvelles modalités ont été mises en oeuvre en vue de la réduction des abus.

☐ Des visas, au nombre approximatif de 4 500, ont été émis à des gens d'affaires immigrants qui ont déclaré disposer d'un montant global de 6,3 milliards de dollars et avoir l'intention de créer 14 781 emplois en 1988.

☐ En 1988-1989, 5,9 millions de dollars ont été versés à 135 organisations, afin qu'elles aident environ 115 000 immigrants à s'établir et à s'adapter.

☐ Au cours de l'année civile 1989, le gouvernement fédéral admettra de 150 000 à 160 000 immigrants, en visant à atteindre ce dernier chiffre.

Les Commissaires

Les quatre commissaires de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada sont (de g. à d.) : Peter Doyle, commissaire des employeurs; Nick Mulder, vice-président; Arthur Kroeger, président et Fernand Boudreau, commissaire des travailleurs.

La Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada (CEIC) est dirigée par un président, un vice-président et deux commissaires, soit le commissaire des employeurs et le commissaire des travailleurs.

Chaque commissaire est nommé par décret pour un mandat de cinq ans. Le commissaire des travailleurs est nommé après consultation auprès des organismes de travailleurs et le commissaire des employeurs après consultation auprès des organismes d'employeurs.

Les commissaires présentent des recommandations touchant les lignes directrices et les programmes, les modifications relatives aux dispositions règlementaires et d'autres questions portant sur l'Assurance-chômage, la Planification de l'emploi et les Services d'emploi.

Le président de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada est aussi sous-ministre du ministère de l'Emploi et de l'Immigration. Le vice-président de la Commission occupe également le poste de sous-ministre adjoint du Ministère.

Aperçu de la Commission et du Ministère

Emploi et Immigration Canada (EIC) est en relations directes avec des millions de gens. Afin de pouvoir répondre aux besoins changeants de la population qu'il sert, EIC doit être prêt à adapter ses méthodes et ses services.

1988-1989 a été une année pendant laquelle Emploi et Immigration Canada a considérablement raffiné ses rapports avec les immigrants, les chômeurs, les Canadiens qui ont besoin de cours spéciaux de formation, les jeunes, les femmes et ses autres clients. Il n'est pas étonnant que ces changements aient également eu des répercussions sur les 28 000 employés qui assurent la prestation des services d'EIC.

Au cours de la dernière année, le Programme d'immigration d'EIC a subi des modifications législatives et opérationnelles. Les projets de loi C-55 et C-84 touchant les réfugiés ont été adoptés et sont entrés en vigueur en 1988-1989. En outre, des mesures visant à traiter l'arriéré des demandes de statut de réfugié ont été appliquées.

La Planification de l'emploi (PE) a subi l'examen du Groupe de travail sur l'exécution de la PE en 1988-1989. Les programmes ont été adaptés pour appuyer le mandat de la PE qui consiste à aider ceux qui en ont le plus besoin, au moyen de modalités rationalisées et de la prise de décisions à l'échelon local.

C'est également en 1988-1989 que le Parlement a reçu le premier rapport annuel sur l'équité en matière d'emploi présenté par EIC. En outre, EIC a continué à exercer une surveillance sur les employeurs, en vertu du Programme de contrats fédéraux, et à prendre des mesures dans les cas de non-conformité.

Au cours de l'année, les processus et les méthodes de traitement des demandes d'assurance-chômage ont été passés en revue et le poste d'agent des services aux prestataires a été redéfini. Des infocentres très modernes ont été établis et un système de rédaction des lettres de l'agent a été mis en oeuvre. Selon les premières enquêtes, le client a maintenant droit à un service plus rapide et plus efficace et les niveaux de satisfaction de la clientèle sont proportionnellement plus élevés.

Des enquêtes ont également été menées en 1988-1989, afin de déterminer comment il serait possible d'améliorer encore davantage les services offerts par les Centres d'Emploi du Canada. Le niveau de participation des divers groupes désignés qui font partie de la clientèle des Services d'emploi a été surveillé et les conseillers en emploi ont reçu une formation supplémentaire.

Structure

Emploi et Immigration Canada est constitué de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada (CEIC) et du ministère de l'Emploi et de l'Immigration, qui ont été créés en vertu de la Loi de 1977 régissant l'emploi et l'immigration. La Commission est responsable de tous les programmes relatifs à l'emploi, à l'assurance-chômage et à l'immigration. Elle est dirigée par quatre personnes nommées par le gouverneur en conseil, soit un président, un vice-président et deux commissaires. Afin de donner une image juste du marché du travail canadien, l'un des commissaires est nommé après consultation des organisations des travailleurs et l'autre, avec l'avis des organisations patronales. L'Administration centrale de la CEIC est composée de sept groupes. L'Immigration, l'Assurance, les Services d'emploi et la Planification de l'emploi dispensent des services au public. Le Personnel, Finances et Administration ainsi que Systèmes et Procédures offrent, pour leur part, des services à caractère professionnel, technique et administratif.

Le Ministère, qui fonctionne en étroite collaboration avec la Commission et dont les locaux sont situés à l'Administration centrale, comprend les Affaires publiques, Politique stratégique et planification ainsi que les Affaires de la jeunesse. Le président et le vice-président de la Commission sont également le sous-ministre et le sous-ministre associé du Ministère.

Mandat d'EIC

Avec la collaboration des secteurs public et privé, EIC poursuit deux objectifs fondamentaux :

1 Élaborer et mettre en oeuvre un ensemble structuré de lignes de conduite et de programmes nécessaires au bon fonctionnement du marché du travail canadien. L'ensemble doit être conforme aux objectifs économiques et sociaux du pays et viser à :

- préparer une main-d'oeuvre qui puisse satisfaire aux besoins en compétences à l'échelle nationale;
- favoriser la croissance et l'adaptation de l'économie, sans imposer de fardeau inutile aux particuliers, aux groupes et aux régions;
- donner à chacun les mêmes chances de faire concurrence sur le marché du travail et d'obtenir un emploi.

2 Concevoir et mettre en oeuvre des programmes et des lignes de conduite favorisant :

- un mouvement d'immigration répondant aux objectifs du Canada dans les domaines social, culturel, démographique et économique;
- le respect par le Canada de ses engagements sur le plan international et le maintien de ses traditions à caractère humanitaire;
- l'adaptation rapide au sein de la société canadienne des nouveaux résidents permanents;
- une surveillance efficace des personnes qui cherchent à entrer ou à demeurer au pays, afin de préserver la santé des Canadiens et leur sécurité.

Objectifs

Avec la collaboration des secteurs public et privé, EIC a établi les objectifs fondamentaux suivants à l'égard de toutes ses initiatives et lignes de conduite. Ces objectifs sont les suivants :

1 Améliorer le fonctionnement du marché du travail, c'est-à-dire :

- faire en sorte que les travailleurs, les employeurs et les établissements disposent des renseignements nécessaires pour faciliter le bon fonctionnement du marché du travail;
- servir d'intermédiaire aux fins du placement des travailleurs disponibles et aider les employeurs à trouver les travailleurs qualifiés dont ils ont besoin;
- promouvoir la planification des ressources humaines dans le secteur privé;
- favoriser l'adaptation des industries et de la main-d'oeuvre, en les aidant à s'habituer aux changements économiques et technologiques et à tirer profit des nouvelles possibilités économiques.

2 Assurer la protection temporaire du revenu des chômeurs et servir les objectifs de stabilisation du gouvernement, c'est-à-dire :

- verser des prestations d'assurance-chômage aux travailleurs admissibles;
- favoriser la stabilité de l'économie et du marché du travail au moyen de l'assurance-chômage;
- créer d'autres possibilités d'emploi productif pour les travailleurs en chômage.

3 Améliorer le niveau de compétence de la main-d'oeuvre du Canada, afin de répondre aux besoins du marché du travail, c'est-à-dire :

- aider les travailleurs à acquérir des compétences, à se perfectionner et à conserver leur niveau de compétence, afin de pouvoir répondre aux besoins du marché du travail;
- aider ceux qui n'ont pas les compétences de base exigées sur le marché du travail à les acquérir;
- aider les réfugiés et autres immigrants à s'intégrer à la population active canadienne.

4 Promouvoir l'égalité d'accès à l'emploi de tous les résidents du Canada, c'est-à-dire :

- réduire les disparités causées sur le marché du travail par les faux obstacles à l'emploi et corriger les effets des usages antérieurs;
- déterminer quelles sont les personnes qui éprouvent de la difficulté à entrer sur le marché du travail ou à y soutenir la concurrence, et les appuyer;

Emploi et Immigration Canada participe à des expositions et des foires commerciales pour faire connaître davantage ses programmes et services.

- inciter les employeurs à aider les personnes qui sont défavorisées sur le plan de l'emploi ou qui manquent d'expérience, de manière à leur permettre d'entrer, de revenir ou de rester sur le marché du travail;
- fournir l'appui initial nécessaire pour créer des débouchés permanents et durables dans les localités où la croissance est lente.

5 Administrer l'admission et l'établissement d'étrangers au Canada et exercer un contrôle efficace sur les personnes qui cherchent à entrer ou à demeurer au Canada, c'est-à-dire :

- élaborer et exécuter la politique du gouvernement en matière de niveaux d'immigration;
- aider les immigrants à s'établir au Canada, avec la collaboration des autres ordres de gouvernement et de groupes du secteur privé;
- exécuter de façon efficace et équitable les activités liées à l'application de la loi et au contrôle.

6 Exécuter le mandat d'Emploi et Immigration Canada et remplir d'autres fonctions attribuées à cet organisme, comme les suivantes :

- administrer le Programme des rentes du gouvernement du Canada et veiller à l'attribution des numéros d'assurance sociale;
- élaborer et administrer la politique et les programmes de la Commission et en informer les divers clients;
- faire en sorte que les objectifs de la Commission soient atteints, que ses priorités soient respectées et que l'intégrité financière de ses programmes soit réalisée;
- recruter et conserver un personnel compétent, de plus en plus représentatif de la population active, et créer un milieu favorable, tant sur le plan du travail que sur celui des relations patronales-ouvrières, permettant à chacun de réaliser toutes ses possibilités.

Notre philosophie de gestion

EIC est une organisation qui travaille auprès des gens, qu'il s'agisse de combattre les problèmes des chômeurs, d'offrir des services aux travailleurs et aux employeurs, de favoriser l'adaptation du marché du travail ou d'assurer le respect des engagements internationaux du Canada et de ses traditions humanitaires.

La philosophie de gestion comporte quatre principes :

☐ Nos clients sont notre raison d'être.

☐ Notre personnel est notre ressource la plus précieuse.

☐ Nos cadres, en association avec le personnel, sont responsables de la réalisation de notre mandat.

☐ Nos communications et nos systèmes doivent aider nos cadres et notre personnel dans la prestation des services à la clientèle.

Cette philosophie constitue un prolongement naturel de notre mandat, parce qu'elle fait ressortir les croyances et les valeurs principales qui doivent servir de fondement au succès de notre mandat. Elle caractérise le genre de position que nous jugeons importante dans nos relations avec nos clients, notre personnel et nos partenaires économiques.

Cette même philosophie et les croyances et engagements qui en découlent sont caractérisés principalement par l'importance qui est accordée à la personne. Cette préoccupation se manifeste par l'accent qui est mis sur la grande qualité du service offert à notre clientèle et sur le milieu de travail et l'appui nécessaires pour que nos employés puissent remplir leurs fonctions de façon efficace.

Notre philosophie de gestion s'inspire des «Principes de gestion de la Fonction publique du Canada» émis par le Conseil du Trésor et elle permet de confirmer l'esprit qui se dégage des documents intitulés «Le CEC dans la collectivité» et «Le CIC dans la collectivité» diffusés par EIC.

Lois et règlements

1. La Loi sur l'assurance-chômage, LRC 1985, c.U-1 (sauf les parties III et VII) et les règlements établis sous son empire, c'est-à-dire le Règlement sur l'assurance-chômage, CRC 1978, volume XVIII, c.1576, et le Règlement sur le service national de placement, CRC 1978, volume XVIII, c.1573.
2. La Loi sur le Ministère et sur la Commission de l'emploi et l'immigration, LRC 1985, c.E-5.
3. La Loi nationale sur la formation, LRC 1985, c.N-19, et le Règlement.
4. La Loi sur la réintégration dans les emplois civils, SRC 1952, c.236.
5. La Loi sur l'immigration, LRC 1985, c.I-2, et le Règlement.
6. La Loi relative aux rentes sur l'État, SRC 1970, c.G-6, et le Règlement.
7. La Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État, SC 1974-1975-1976, c.83.
8. La Loi sur les prestations d'adaptation pour les travailleurs, LRC 1985, c.L-1, et le Règlement.
9. La Loi sur l'équité en matière d'emploi, LRC 1985 (2e supplément), c.23, et le Règlement.

Règlements établis conformément aux lois portant affectation de crédits

1. Le Règlement sur les prestations d'aide à l'adaptation (travailleurs des industries du textile et du vêtement), CRC 1978, volume III, c.316.
2. Le Règlement sur les prestations d'aide à l'adaptation (travailleurs des industries de la chaussure et du tannage), CRC 1978, volume III, c.317.

Organismes qui font rapport au Parlement par l'entremise du Ministre

1. Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada
2. Ministère de l'Emploi et de l'Immigration
3. Commission d'appel de l'immigration
4. Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration

Autres programmes et services dont la prestation est régie en vertu des lois portant affectation de crédits

1. Le Service d'aide à l'adaptation de l'industrie
2. Le Programme de l'emploi agricole du Canada
3. Le programme Extension
4. Les services de diagnostic
5. La Planification de l'emploi
6. Le Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants
7. Défi 88
8. Les organismes bénévoles (subventions)

Économie

«Une croissance soutenue dans le secteur de l'emploi et un taux de chômage qui a continué de baisser...»

Le nombre d'emplois a augmenté et le taux de chômage a diminué au cours de l'année 1988-1989, tout comme cela avait été le cas au cours de l'année précédente.

Le nombre d'emplois a continué d'augmenter à un rythme modéré, mais celui-ci a été un peu plus lent qu'en 1987-1988. En moyenne, quelque 12 310 000 Canadiens avaient un emploi au cours de l'année financière, ce qui représente une augmentation de 325 000 emplois, ou de 2,7 p. 100 par rapport à 1987-1988 alors que l'on avait connu une augmentation de 406 000 emplois ou de 3,5 p. 100.

Le secteur de l'emploi a connu une croissance tout au long de l'année. Au premier trimestre, le nombre d'emplois a augmenté de 82 000 ou de 0,7 p. 100. Il y a eu ralentissement pendant le deuxième trimestre au cours duquel la croissance a diminué à 37 000 emplois ou 0,3 p. 100, mais celle-ci a remonté à 59 000 emplois ou 0,4 p. 100 au trimestre suivant. Enfin, la croissance s'est accélérée au quatrième trimestre, s'élevant à 111 000 emplois ou 0,9 p. 100.

La croissance soutenue observée dans le secteur de l'emploi a eu pour conséquence de réduire le taux de chômage qui est passé d'une moyenne de 8,4 p. 100 en 1987-1988 à une moyenne de 7,7 p. 100 en 1988-1989. Le taux de chômage a diminué au cours du premier trimestre de l'année pour augmenter légèrement au trimestre suivant et diminuer au cours des deux derniers trimestres. La baisse du taux de chômage au cours de 1988-1989 a été ralentie par l'augmentation de la main-d'oeuvre qui s'est élevée à 1,9 p. 100 (251 000 travailleurs) entre 1987-1988 et 1988-1989. Cette augmentation a toutefois été moins marquée que l'augmentation de 2,3 p. 100 (292 000 travailleurs) qu'avait connue le marché du travail entre 1986-1987 et 1987-1988.

Le taux de chômage du Manitoba a augmenté de 0,3 point, tandis que celui de la Saskatchewan est demeuré inchangé. Les baisses les plus marquées ont été enregistrées à Terre-Neuve et en Nouvelle-Écosse (1,8 point chacune), en Alberta (1,3 point) et au Nouveau-Brunswick ainsi qu'en Colombie-Britannique (0,9 point pour chaque province). Les taux de chômage enregistrés dans les diverses régions du pays accusent toujours des écarts et la région de l'Atlantique conserve un taux de chômage supérieur à la moyenne nationale.

Chez les hommes adultes, le nombre d'emplois a augmenté de 133 000 ou de 2,4 p. 100, ce qui représente une croissance inférieure à celle de l'année 1987-1988 où le nombre d'emplois s'était accru de 3,0 p. 100. Le taux de chômage des hommes adultes est passé de 6,6 p. 100 qu'il était en 1987-1988 à 6,0 p. 100 en 1988-1989. Chez les femmes adultes, le nombre d'emplois a augmenté de 196 000 ou de 4,8 p. 100, alors que la représentation des femmes dans la main-d'oeuvre active continuait de s'accroître. Le taux de chômage de ce groupe est passé de 8,0 p. 100 en 1987-1988 à 7,5 p. 100 en 1988-1989.

La population des jeunes (âgés de 15 à 24 ans) et leur représentation au sein de la main-d'oeuvre ont continué de diminuer. Les perspectives d'emploi de ce groupe s'étant améliorées, le taux de chômage des jeunes est passé de 13,0 p. 100 à 11,8 p. 100.

Presque toutes les provinces ont connu une hausse du nombre d'emplois en 1988-1989. Les taux de croissance les plus marqués ont été enregistrés à Terre-Neuve (4,8 p. 100), en Nouvelle-Écosse (3,7 p. 100), à l'Île-du-Prince-Édouard (3,5 p. 100), en Colombie-Britannique (3,4 p. 100) ainsi qu'en Alberta et en Ontario (3,0 p. 100). La Saskatchewan a connu, pour sa part, une baisse du nombre d'emplois (– 1,0 p. 100).

L'Ontario a profité de 43 p. 100 du nombre global des emplois créés au Canada et compte 39 p. 100 de toute la nouvelle main-d'oeuvre canadienne.

En 1988-1989, l'emploi s'est accru dans la plupart des secteurs de l'industrie. Cette croissance s'est manifestée principalement dans l'industrie de la construction (6,5 p. 100), les industries du secteur primaire autres que l'agriculture (4,1 p. 100), les services communautaires, les milieux d'affaires et les services personnalisés (3,9 p. 100) ainsi que le secteur manufacturier (3,7 p. 100).

Le secteur des services, qui représente un peu plus de 70 p.100 de la totalité des emplois, n'a créé que 68,4 p. 100 du nombre global d'emplois en 1988-1989, perpétuant la situation observée l'année précédente, ce qui représente quand même une baisse considérable par rapport aux périodes antérieures.

Le nombre d'emplois à temps plein et le nombre d'emplois à temps partiel ont augmenté en 1988-1989. Le nombre d'emplois à temps plein a augmenté de 265 000 ou de 2,6 p. 100, tandis que les emplois à temps partiel ont augmenté de 60 000, soit de 3,3 p. 100, par rapport aux niveaux de 1987-1988.

Ministre d'État à la Jeunesse

«Préparer la jeunesse à intégrer le marché du travail de demain...»

Défi 88 aide les jeunes à faire la transition entre l'école et le marché du travail

En 1988, le Ministre d'État à la Jeunesse s'est occupé en priorité du programme d'emploi pour étudiants, Défi 88, dont le budget s'élevait à 180 millions de dollars et qui a permis de créer plus de 85 000 emplois d'été.

Les diverses composantes que compte le programme ont été mises à profit pour inciter des employeurs de tous les secteurs d'activité à embaucher des étudiants. Le programme comprend également des services d'orientation à l'intention des décrocheurs potentiels ainsi qu'une aide financière pour les étudiants intéressés à mettre sur pied leur propre entreprise d'été et à acquérir une formation professionnelle. Tous ces services ont pour objet d'aider les jeunes à faire la transition de l'école au marché du travail.

En 1988, les composantes du programme se présentaient comme suit :

☐ Emploi d'été/Expérience de travail (EÉET) : le gouvernement a versé des subventions salariales totalisant 127 millions de dollars qui ont permis la création de 76 800 emplois pour les étudiants;

☐ Ateliers d'orientation au travail (AOT) : des services d'orientation, au coût total de 12 millions de dollars, ont été offerts à 7 100 décrocheurs potentiels qui ont été informés sur leurs possibilités d'avenir dans la main-d'oeuvre active et encouragés à poursuivre leurs études secondaires;

☐ Prêts aux étudiants entrepreneurs : le gouvernement a consenti des prêts sans intérêt pour soutenir plus de 1 200 garanties d'emprunts évalués à 0,8 million de dollars. L'aide ainsi accordée avait pour objectif de favoriser l'esprit d'entreprise chez les étudiants en leur offrant la possibilité de gérer et d'exploiter de petites entreprises;

☐ Centres d'Emploi du Canada pour étudiants : ils ont conseillé environ 398 000 étudiants;

☐ Programme des stagiaires autochtones : plus de 2 000 autochtones ont obtenu un emploi d'été, adapté à leurs aspirations de carrière, dans l'un des nombreux secteurs d'activité d'EIC;

☐ Promotion des initiatives privées : l'objectif de cette composante est d'inciter les grandes sociétés et les entreprises à créer des débouchés pour les étudiants pendant l'été;

☐ Programme d'instruction des cadets et de formation des réservistes : administré par le ministère de la Défense nationale, il a permis d'offrir de la formation à plus de 3 900 étudiants;

☐ Programme des gendarmes spéciaux surnuméraires : mis en application par la Gendarmerie royale, ce programme a permis de fournir à 136 jeunes une formation et une expérience dans l'exécution de la loi;

☐ Enfin, les ministères et organismes fédéraux ont créé plus de 1 500 emplois d'été.

La Planification de l'emploi allie formation et expérience de travail

Le Programme Intégration professionnelle de la Planification de l'emploi offre aux jeunes une formation avec, en plus, une expérience de travail leur permettant de faire facilement la transition de l'école au marché du travail. L'option Alternance travail-études du Programme Intégration professionnelle favorise l'intégration des étudiants au marché du travail. Elle offre aux jeunes qui font leurs études secondaires et postsecondaires la possibilité d'acquérir une expérience pratique en alternance avec leurs études.

À la fin de 1988-1989, le Programme d'aide à l'innovation avait permis de fournir environ 34 millions de dollars pour financer 41 projets intéressant des jeunes. Ces projets ont consisté, entre autres activités, à mettre à l'essai de nouvelles méthodes de formation en techniques de recherche d'emploi, à permettre l'acquisition de compétences en vue de mettre sur pied sa propre entreprise, à encourager des décrocheurs potentiels d'écoles secondaires à poursuivre leurs études, à aider les jeunes à faire la transition entre l'école et le marché du travail et à porter secours à des délinquants potentiels qui errent dans les rues.

Affaires de la jeunesse

La Direction des affaires de la jeunesse joue un rôle de soutien auprès du Ministre d'État à la Jeunesse. Elle analyse la politique et les programmes économiques, sociaux et culturels fédéraux qui concernent les jeunes. Elle conseille le Ministre d'État sur la politique et les programmes relatifs à la jeunesse et sur une gamme de questions et de préoccupations propres aux jeunes.

La Direction planifie et met en oeuvre les activités qui s'adressent aux jeunes. Elle recherche les personnes et les groupes qui ont un rapport positif avec les jeunes et travaille en collaboration avec eux.

Les Affaires de la jeunesse maintiennent des rapports réguliers avec un réseau de groupes à l'intérieur et à l'extérieur du gouvernement. Elles prennent régulièrement contact avec les dix conseillers régionaux spécialisés pour les jeunes et donnent aux groupes d'EIC des conseils sur des activités liées aux jeunes. La Direction des affaires de la jeunesse est également membre permanent des comités d'étude et des comités interministériels qui se penchent sur les questions et sur les problèmes concernant les jeunes. Toutes ces interventions des Affaires de la jeunesse ont pour but de faire en sorte que les préoccupations des jeunes trouvent écho dans la politique et les programmes du gouvernement fédéral et que ces derniers permettent au Ministre d'État à la Jeunesse de jouer son rôle de coordonnateur dans ce domaine.

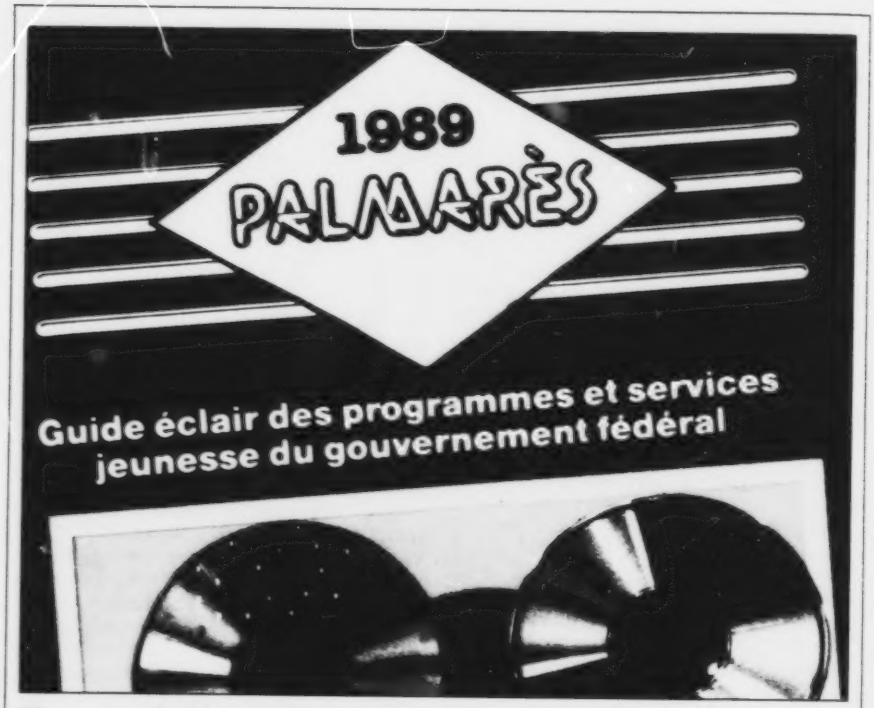

La publication *Palmarès* fait fureur chez les jeunes

Tourne, tourne le disque compact et lorsqu'il s'arrête. . . M. Jean Charest, ministre d'État à la Jeunesse et ministre d'État à la Condition physique et au Sport amateur, a lancé la troisième édition de Palmarès : Un guide éclair des programmes et services jeunesse du gouvernement fédéral, au Salon international de la jeunesse, foire commerciale à l'intention des jeunes tenue au Québec en mars 1988.

Bien que le titre Palmarès donne à penser qu'il s'agit d'un répertoire des disques les plus populaires, ce livret bilingue de 294 pages n'est autre qu'un recueil des programmes et services fédéraux destinés aux jeunes Canadiens. Il décrit les programmes et les genres d'aide offerts aux jeunes dans les domaines de l'emploi, de l'entrepreneuriat, de la santé et de la culture.

Au kiosque d'EIC, 125 000 jeunes visiteurs ont pu se procurer des exemplaires non seulement de Palmarès, mais aussi de la publication Emploi-Avenir : Une perspective. Ils ont également pu faire l'essai des programmes informatisés Choix et Emploi-Avenir visant à faciliter leur choix de carrière.

«Le Salon était très animé. Les jeunes semblaient enthousiastes et intéressés par tout ce qu'ils voyaient», a déclaré M. Donald Kearns, l'un des agents des Affaires publiques participant au Salon. Il semble que nous étions à l'unisson.

Services d'emploi

«Des programmes qui favorisent le bon fonctionnement du marché du travail canadien...»

Emploi et Immigration Canada travaille en étroite collaboration avec ses partenaires économiques et sociaux pour fournir aux travailleurs et aux employeurs les trois principaux services suivants :

☐ **Placement** — Ce service a pour objectif de jumeler les travailleurs et les postes vacants et de faire en sorte que les employeurs trouvent en temps opportun les travailleurs spécialisés dont ils ont besoin.

☐ **Services d'adaptation** — Ce service vise à encourager le secteur privé à bien planifier ses ressources humaines et à aider les entreprises et les particuliers à s'adapter aux conditions changeantes du marché du travail.

☐ **Information sur le marché du travail** — Ce service consiste à fournir des renseignements sur le marché du travail permettant aux clients de prendre des décisions éclairées.

Emploi et Immigration Canada offre un large éventail de programmes et de services à sa clientèle. L'an dernier, le Ministère a poursuivi ses efforts pour que les Centres d'Emploi du Canada (CEC) offrent des programmes et des services mieux adaptés aux besoins de la collectivité, en misant sur la qualité et sur l'efficacité.

Système national des services d'emploi

Le Système national des services d'emploi (SNSE) est un système d'information informatisé dont le but est de permettre aux CEC de fournir un service plus rapide et des renseignements plus précis aux clients-travailleurs et aux clients-employeurs. Les exigences et les besoins dont fait part un employeur à un CEC peuvent être rapidement communiqués aux autres CEC des grandes régions urbaines, afin de trouver les candidats appropriés pour le poste offert. Ce système sert également les avantages des clients-travailleurs en leur donnant accès aux emplois vacants dans les autres secteurs de leur ville.

Le SNSE a été mis en oeuvre dans toutes les régions urbaines du Canada. On s'active actuellement à étendre le système à l'extérieur des grands centres urbains.

Contrôle et évaluation

EIC a poursuivi ses travaux en vue d'améliorer la capacité de ses gestionnaires à diriger et à contrôler des programmes. Le Ministère a accordé une importance particulière aux résultats des clients, à la productivité et à la qualité du service offert.

Des sondages sur la qualité du service ont été réalisés auprès des clients dans presque tous les CEC. Des sondages sur notre service de placement ont été entrepris au début de mai 1988. On a également revu des instruments de sondage que l'on a ensuite mis à la disposition des CEC.

Résumé des activités

EIC a géré 470 CEC réguliers et offert des services itinérants à 187 collectivités éloignées ou isolées. Le Ministère s'est également occupé de 101 CEC sur le campus de collèges ou de cégeps et d'universités. Entre les mois d'avril et de septembre, EIC a ouvert environ 450 CEC pour étudiants. D'autres services d'emploi ont également été offerts au moyen des projets Extension ou encore par l'entremise du Service d'emploi agricole (connu antérieurement sous le nom des Services de main-d'oeuvre agricole du Canada).

En plus d'offrir aux employeurs des services de sélection et de présentation de candidats, les CEC et les responsables des projets Extension collaborent avec les milieux d'affaires et les industries pour définir leurs besoins en ressources humaines.

Placement

Centres d'information sur l'emploi

La plupart des CEC sont dotés d'un centre d'information sur l'emploi où les travailleurs peuvent choisir des emplois sur les listes affichées, puis rencontrer un agent de présentation et obtenir des renseignements sur les emplois vacants et les conditions d'emploi.

CEC pour étudiants

D'avril à septembre 1988, plus de 450 CEC pour étudiants, où ont travaillé environ 1 528 étudiants de niveau avancé et diplômés récents du postsecondaire, ont ouvert leurs portes. Les Centres ont effectué environ 398 000 placements dans des postes temporaires ou occasionnels, la plupart dans le secteur privé, et ce, au coût de 11,8 millions de dollars. Ce nombre représente une diminution de 6,0 p. 100 par rapport à l'année précédente.

CEC sur le campus

Au cours de l'année 1988-1989, EIC a géré 101 CEC sur le campus dans des universités, des cégeps et des collèges du pays. Ces CEC sur le campus ont offert un large éventail de services d'emploi aux étudiants de niveau postsecondaire. Ils ont effectué plus de 50 000 placements.

JOBSCAN

EIC a poursuivi la mise au point de JOBSCAN, un nouveau système informatisé de détermination et de classification des exigences liées à l'emploi.

JOBSCAN est formé de listes de contrôle au moyen desquelles on peut définir avec précision les exigences des offres d'emploi et sélectionner des candidats potentiels. JOBSCAN peut également être utile pour l'assurance-chômage et l'immigration et servir aux fins de détermination de pénuries de main-d'oeuvre spécialisée et de formation ou encore à d'autres fins du mandat d'EIC. Jusqu'à maintenant, plus de 120 listes de vérification ont été établies.

On a mis au point un modèle de système automatisé pour JOBSCAN qui peut fonctionner sur des micro-ordinateurs autonomes, sur des micro-ordinateurs reliés à des systèmes en direct d'EIC, comme le Système national des services d'emploi (SNSE) et le système d'information sur les langues officielles et sur les terminaux des unités centrales des systèmes en direct du Ministère.

Postes vacants, présentations et placements :

☐ Placement	
offres d'emploi de plus d'une semaine	867 700
offres d'emploi de moins d'une semaine	146 000
offres d'emploi accessibles*	131 300
clients dirigés vers des emplois réguliers	2 667 100
placements de plus d'une semaine	593 800
placements de moins d'une semaine	138 300
placements par le Service d'emploi agricole	285 500
autochtones placés dans des emplois réguliers	18 300
personnes handicapées placées dans des emplois réguliers	7 700
membres de minorités visibles placés dans des emplois réguliers	29 200
femmes placées dans des emplois réguliers	229 300
jeunes placés dans des emplois réguliers	201 600
entrevues de détermination des besoins	1 099 700
☐ Services d'adaptation	
entrevues de counselling	482 900
dossiers de counselling fermés	221 000
cas soumis pour évaluation au service de diagnostic	3 500
participants aux stratégies de recherche d'emploi**	36 800
services spécialisés concernant l'équité en matière d'emploi	790
ententes signées en matière de planification des ressources humaines	260
nouveaux accords signés avec le Service d'aide à l'adaptation de l'industrie	610
dossiers de cas d'employeurs fermés***	16 100
☐ Information sur le marché du travail	
participants aux séances d'information de groupe****	
— clients-travailleurs	284 000
participants aux séances d'information de groupe	
— clients-employeurs	14 400

* *L'affichage des offres d'emploi accessibles a été conçu dans le but de permettre aux clients prêts à travailler d'effectuer leur propre recherche d'emploi. Une carte d'offre d'emploi accessible contient les détails du poste et l'information requise, afin de permettre aux clients de contacter l'employeur directement, sans l'intervention du CEC.*

** *Les stratégies de recherche d'emploi ont trait à des services de counselling de groupe. L'objectif est d'apprendre aux clients en chômage à développer un comportement dynamique de recherche d'emploi.*

*** *Les dossiers de cas d'employeurs fermés ont trait aux plans d'action mis au point pour résoudre les questions d'adaptation au marché du travail.*

**** *Les participants aux séances d'information de groupe renvoient au nombre de clients-travailleurs qui ont reçu de l'information sur le marché du travail, de l'information sur les possibilités d'emploi ainsi que de l'information générale sur les services et les programmes des CEC au cours de séances de groupe.*

Services d'adaptation

Counselling d'emploi

Le service de counselling d'emploi est offert à tous les clients-travailleurs des CEC; il a pour but d'aider ces personnes à définir des possibilités d'emploi réalistes, à établir des objectifs d'emploi, à acquérir les compétences requises et à mettre en oeuvre des plans qui leur permettront de se trouver un emploi et de le conserver. Les conseillers en emploi utilisent souvent des tests psychométriques, des programmes et des instruments particuliers de counselling, comme des stratégies de recherche d'emploi, pour aider leurs clients à atteindre leurs objectifs d'emploi.

Formation axée sur les travailleurs

Le Programme de formation axée sur les compétences en counselling d'emploi permet aux conseillers en emploi d'acquérir les connaissances et les compétences dont ils ont besoin pour offrir des services efficaces aux clients-travailleurs qui ont de la difficulté à intégrer le marché du travail ou à se chercher un emploi de façon autonome.

En tout, 1 676 conseillers en emploi avaient achevé avec succès le module «Évaluation du counselling d'emploi» le 1er avril 1989 et 699 conseillers avaient terminé le module «Counselling d'emploi individuel : Une approche systématique». Ces deux modules fournissent aux conseillers une formation sur tout le processus de counselling d'emploi, depuis l'évaluation de l'employabilité et l'élaboration d'objectifs jusqu'à la cessation d'emploi et l'évaluation.

Plus de 80 conseillers ont achevé le module «Counselling d'emploi en groupe». De ce nombre, 30 conseillers ont satisfait à toutes les exigences pour obtenir leur certificat; les autres devraient terminer leur formation bientôt. D'autres séances de formation de counselling d'emploi en groupe et de stratégies de recherche d'emploi en groupe se tiendront au cours de 1989-1990, car on prévoit que ces cours deviendront plus populaires auprès des conseillers. On procède actuellement à la mise en oeuvre par étapes du deuxième module de formation spécialisée «Counselling d'emploi avancé».

La mise en oeuvre des modules de formation, à l'échelle nationale, se poursuivra graduellement. En février 1989, environ 2 200 conseillers avaient achevé leur formation avec succès et reçu l'autorisation d'utiliser les tests d'EIC.

Formation axée sur les employeurs

Le Programme de formation axée sur les compétences des Services aux employeurs permet aux conseillers des Services aux employeurs d'acquérir des compétences, les connaissances et les attitudes nécessaires pour évaluer les besoins des employeurs et élaborer ainsi que mettre en oeuvre des plans de commercialisation qui facilitent l'adaptation au marché du travail. L'accent y est mis sur la «qualité du service» et les conseillers sont incités à adopter une approche d'entrepreneur en faisant en sorte qu'EIC et le secteur privé deviennent partenaires.

Au 1er avril 1989, 70 p. 100 des conseillers visés dans tout le pays avaient achevé la composante A, Programme de formation des services aux employeurs. À cette date, également, la composante E, Marketing et qualité des services, que l'on avait commencé à présenter au début de l'année 1989, avait déjà été donnée dans toutes les régions.

On a effectué une étude sur la composante A pour en déterminer l'efficacité. Les résultats de cette étude seront connus en 1989-1990.

Formation rémunérée pour les travailleurs de la Manitoba Rolling Mills

Les métallurgistes de la Manitoba Rolling Mills se transforment souvent en étudiants pendant la journée, mais ce n'est pas en vue d'obtenir de bonnes notes. Grâce au Programme Acquisition de compétences d'EIC, ils perfectionnent leurs compétences, afin de se tenir au fait des toutes dernières techniques.

Un nouveau centre de formation, entièrement équipé de matériel électronique et informatique très perfectionné, permettra aux employés de l'entreprise de se familiariser avec les nombreux changements technologiques qui découlent de l'expansion considérable et de la modernisation en cours à l'usine. L'entreprise a créé un Fonds de fiducie pour la formation, destiné à assurer le fonctionnement du centre qui demeurera ouvert au terme de la période de trois ans pendant laquelle EIC versera une contribution.

Pendant les heures de travail, les employés suivront des cours de formation spécialement conçus pour eux, tout en touchant leur plein salaire. Ils deviendront des étudiants «permanents», car les cours seront mis à jour en fonction de l'évolution de la technologie et du marché. Comme ils n'ont pas à subir d'examens finals, ils ne se sentent pas obligés de lutter pour obtenir de bonnes notes, mais s'efforcent plutôt d'acquérir le plus de connaissances possible.

Au moment où la Manitoba Rolling Mills augmente sa productivité pour soutenir la forte concurrence qui est exercée sur le marché actuel, ses employés ont la chance à peu près unique de se perfectionner, tout en étant rémunérés.

Tests

Les tests constituent des instruments précieux dans les services de counselling offerts aux clients-travailleurs. Les conseillers peuvent alors évaluer les intérêts, les aptitudes, les compétences et les études des clients. Ces renseignements, joints à d'autres données, comme les possibilités d'emploi, peuvent aider les clients à prendre les meilleures décisions pour leur orientation professionnelle.

EIC exécute un programme de recherche et de développement de tests pour doter ses services de counselling des meilleurs instruments possibles.

L'Épreuve canadienne de rendement pour adultes (ECRA) a été mise au point dans le but d'aider les conseillers d'EIC et de l'extérieur du Ministère à mesurer le niveau de compétence fonctionnelle des adultes canadiens. Plus de 75 écoles, collèges et cégeps du pays ont participé à l'élaboration du test pour lequel il a fallu innover.

Le projet a été mené conjointement par la Psychological Corporation et EIC. L'ECRA a été publié en anglais en 1988-1989; la version française du test est en cours de validation.

Les versions anglaise et française de la Batterie générale des tests d'aptitudes ont été revues et corrigées et de nouvelles normes sont maintenant à la disposition des intéressés.

EIC élabore des tests pour adultes éprouvant des difficultés d'apprentissage. Un modèle de test a été élaboré qui sera évalué par des spécialistes avant d'être utilisé.

Services de diagnostic

Le Programme des services de diagnostic, qui est en oeuvre depuis 1972, sert à fournir aux conseillers en emploi des renseignements sur les facteurs physiques, sociaux et psychologiques pouvant influer sur la capacité d'un

client à s'intégrer au marché du travail. Les renseignements ainsi transmis aident le conseiller et le client à établir un plan d'action qui permettra à ce dernier de se trouver un emploi approprié. Le Programme prévoit l'achat de services de diagnostic pour les clients qui ont des besoins spéciaux en counselling. En 1988-1989, plus de 3 500 clients ont profité de ce programme. De plus, les rapports de diagnostic constituent un instrument précieux pour les conseillers qui s'en servent pour aider des clients à se trouver un emploi convenable. On s'emploie à mettre au point des services de diagnostic à l'intention des personnes handicapées. En guise de suivi au Rapport sur les obstacles, on continue d'élaborer des services diagnostics pour les personnes handicapées.

Stratégies de recherche d'emploi

Il s'agit d'un atelier intensif de deux jours sur les techniques de recherche d'emploi. Cet atelier a déjà été donné dans huit régions et l'on prévoit qu'il sera de plus en plus en demande.

Autres instruments de counselling

Il existe un certain nombre d'instruments de counselling mis à la disposition des clients des CEC qui peuvent les utiliser de leur propre chef; au nombre de ces instruments figurent : «Se trouver un emploi sur le marché du travail d'aujourd'hui», la série «Moi, je sais comment», le système «Programme d'aide aux clients cherchant un emploi» (PLACE) en plus de «Comment surmonter les obstacles à l'emploi», «Planifier sa carrière», le sélecteur personnel de professions et le Répertoire national des programmes des collèges et des universités.

Clubs de placement

Les membres des Clubs de placement se rencontrent régulièrement dans certains Centres d'Emploi du Canada dont relèvent les projets Extension et les programmes de la Planification de l'emploi ainsi que dans les locaux d'autres organismes provinciaux et municipaux. Des séances de trois semaines sont offertes au cours desquelles les participants reçoivent une formation en techniques de recherche d'un emploi et apprennent comment garder un bon emploi. Les responsables des Clubs de placement ont signalé que près de 80 p. 100 ou plus des participants à cette activité se trouvent un emploi qui leur convient. En 1988-1989, un projet pilote du Club de placement pour les travailleurs âgés a été mené à bonne fin dans chacune des régions.

Mmes Barbara Hodder (à g.) et Paula Hines de Buchans (Terre-Neuve) ont bénéficié d'une formation en tôlerie et en soudure.

Nouvelles compétences acquises grâce à un projet Développement de l'emploi

Étant les seules femmes de Buchans (Terre-Neuve) qui ont été choisies pour suivre un cours de tôlerie et de soudure, Paula H. et Barbara H. ont trouvé cette expérience inattendue vraiment excitante. Non seulement ont-elles acquis des compétences rares dans leur secteur, mais elles sont maintenant en mesure de produire des articles ménagers, comme des bouilloires et des plaques à biscuits, pour les gens de leur entourage.

En raison de la fermeture d'une mine de métaux communs qui constituait la principale source d'emploi de la ville, Buchans enregistrait un taux de chômage astronomique de 85 p. 100. Le gouvernement a désigné cette ville aux fins du Programme Développement des collectivités, et le projet Développement de l'emploi qui y a été mis en oeuvre représente un moyen d'accroître les perspectives d'emploi des gens de la localité.

Pour ces deux dames, les perspectives d'emploi semblent excellentes, car on effectue de l'exploration minière dans la région. Elles ont hâte d'utiliser leurs nouvelles compétences, que ce soit au travail ou à la maison.

Extension

Le programme Extension s'assure le concours d'organismes locaux pour offrir des services d'emploi aux clients dont les besoins sont mieux satisfaits par ce programme que par les CEC habituels.

Le personnel du programme Extension aide les travailleurs à découvrir et à supprimer les obstacles auxquels ils font face dans leur emploi ou dans leur recherche d'emploi. Il doit, à cette fin, travailler en collaboration avec des organismes communautaires.

En 1988-1989, quelque 24 millions de dollars ont été versés à des organismes qui ont parrainé des projets Extension après avoir signé un contrat avec EIC. Environ 760 conseillers et d'autres employés travaillant aux projets ont fourni des services à presque 1 073 collectivités.

Parmi les hommes et les femmes qui ont obtenu de l'aide grâce à un projet Extension, plus de 77 000 ont trouvé un emploi à temps plein ou à temps partiel.

Répartition des projets Extension selon les groupes clients :	Nombre de projets
femmes	27
chômeurs chroniques	13
autochtones	82
personnes handicapées	51
jeunes	27
délinquants et ex-délinquants	19
habitants de régions isolées	33
membres de minorités visibles	7
immigrants	4
travailleurs âgés	8
autres	6
Total	277

Extension

Distribution des projets Extension par groupe cible et provision Canada au 31 mars 1989

Groupe cible principal	Dépenses actuelles $	%	Nombre de projets	%	Nombre d'employés	%	Nombre de semaines de travail	%	Nombre de points de service	%
Femmes	3 662 718	15,8	27	9,5	113	14,8	5 761,1	15,4	74	6,9
Chômeurs chroniques	1 195 238	5,2	13	4,6	35	4,6	1 760,9	4,7	58	5,4
Autochtones	5 026 905	21,7	82 (3)	29,8	174	22,8	7 999,5	21,4	348	32,4
Personnes handicapées	4 624 566	19,9	51 (1)	18,2	151	19,8	7 506,9	20,1	218	20,3
Jeunes	2 745 087	11,8	27	9,5	91	11,9	4 478,4	12,0	93	8,7
Détenus-anciens détenus	1 891 658	8,2	19	6,7	59	7,7	3 046,9	8,2	72	6,7
Collectivités isolées	1 823 203	7,9	33 (2)	12,3	61	8,0	2 984,7	8,0	152	14,2
Minorités visibles	436 350	1,9	7 (1)	2,8	17	2,2	788,9	2,1	22	2,1
Immigrants	620 041	2,7	4	1,4	19	2,5	1 014,9	2,7	6	0,6
Travailleurs âgés	587 991	2,5	8	2,8	22	2,9	1 002,4	2,7	10	0,9
Autres	592 915	2,6	6 (1)	2,5	20	2,6	1 002,1	2,7	20	1,9
Indemnisation des travailleurs	275 000									
Total	23 481 672	100,0	277 (8)	100,0	762	100,0	37 346,7	100,0	1 073	100,0

(8) est le nombre de projets terminés durant l'année financière 1988-1989

Emploi des femmes

EIC a continué d'aider les femmes à trouver des emplois et à acquérir leur autonomie financière. Afin d'améliorer les services offerts aux femmes, des agents de liaison pour les femmes ont été nommés dans la plupart des CEC. EIC a également apporté une aide financière de 3,7 millions de dollars pour la réalisation de 27 projets Extension visant expressément les femmes.

Les femmes ont participé aux programmes de la Planification de l'emploi dans les proportions suivantes : Développement de l'emploi, 33 804; Intégration professionnelle, 31 294; Défi 88, 43 541; Programme relatif aux pénuries de main-d'oeuvre, 8 370; Acquisition de compétences, 12 354; et Développement des collectivités, 1 510.

Voici quelques statistiques illustrant la répartition des placements chez les femmes :

femmes placées dans des emplois réguliers	229 300
femmes placées dans des emplois réguliers traditionnellement réservés aux hommes	43 500

Les femmes ont profité de 38,6 p. 100 des placements dans des postes réguliers et de 15,8 p. 100 des placements dans des professions traditionnellement réservées aux hommes.

Personnes handicapées

Souvent, les personnes handicapées se butent à des obstacles pour se trouver un emploi, obstacles qui ont peu de rapport avec leur capacité de remplir les fonctions du poste visé. Les obstacles systémiques et comportementaux empêchent bon nombre de personnes handicapées de s'intégrer au marché du travail. Pour élimiter ces obstacles, EIC a élaboré une approche multidimensionnelle qui comprend l'utilisation de services généraux et spécialisés.

Ainsi, les programmes de la Planification de l'emploi, principalement les programmes Intégration professionnelle et Développement de l'emploi, ont permis de former plus de 5 400 personnes handicapées au cours de 1988-1989. De plus, les CEC ont placé quelque 7 700 personnes handicapées dans des postes réguliers. Ces données représentent une amélioration par rapport à 1987-1988.

Le personnel des projets Extension continue d'offrir des services spécialisés aux personnes handicapées qui s'en prévalent. Il existe actuel-

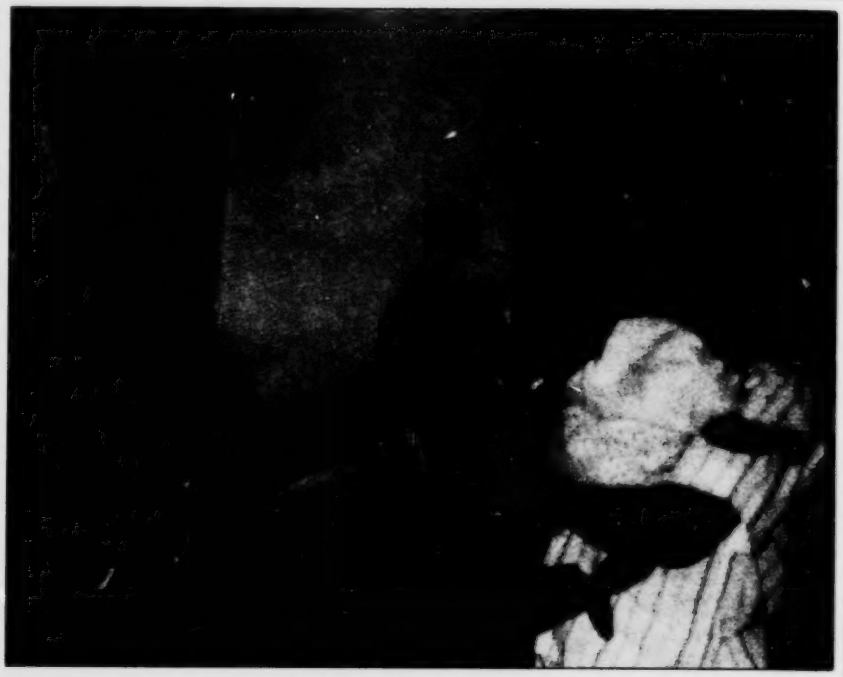

Kim Turner tient son nouveau bébé Nicole dans ses bras alors qu'elle accepte une prime au mérite du collège Northern Lights de Fort Nelson (C.-B.) pour son dévouement et son immense désir d'achever avec succès un cours d'informatique parrainé par EIC.

Présence d'un nourrisson à un cours dans un CEC

Nicole ne se souviendra peut-être pas de sa première journée au collège, à l'âge de 12 jours, mais sa mère, Kim, ne l'oubliera sûrement pas.

Kim, qui n'avait pas poursuivi ses études après avoir obtenu son diplôme d'études secondaires en 1984, a décidé, trois ans plus tard, d'accroître ses compétences en suivant un cours d'informatique, financé par le Centre d'Emploi du Canada, au collège Northern Lights de Fort Nelson. Lorsqu'elle a découvert qu'elle était enceinte, un mois plus tard, elle a pris la décision ardue de suivre son cours jusqu'au bout, même si l'accouchement devait avoir lieu vers la date de l'examen final.

Kim a partagé ses difficultés avec son conseiller du Centre d'Emploi du Canada, le personnel du collège et ses compagnes et compagnons de classe qui l'ont aidée à trouver une solution tout à fait unique. Kim a ainsi assisté au cours jusqu'à la naissance de Nicole. Puis, après une absence de huit jours seulement, elle a repris le chemin du collège avec son bébé, qui a fréquenté l'école régulièrement jusqu'à la fin du cours.

Kim a donné à sa fille un bon exemple de persévérance et de dévouement, même si le prochain cours de Nicole au niveau collégial n'est pas pour demain.

lement 51 projets de ce type dans tout le pays, dans le cadre desquels EIC verse 4,6 millions de dollars pour aider des personnes handicapées à devenir aptes à occuper un emploi et, par le fait même, admissibles aux services et programmes réguliers des CEC.

EIC poursuivra les travaux d'amélioration de ses installations de façon à les rendre accessibles aux personnes handicapées. Outre l'accès physique aux lieux, EIC examine actuellement des moyens de donner aux malentendants et aux malvoyants accès aux services et aux programmes des CEC.

De plus, EIC a eu accès au Service d'information sur les aménagements (JAN) pour les employeurs canadiens désireux d'embaucher des personnes handicapées. Le JAN, un service américain, fournit aux employeurs des renseignements sur les expériences heureuses d'autres employeurs qui ont accueilli des travailleurs handicapés.

Autochtones

Afin de répondre aux besoins particuliers des autochtones, EIC a mis sur pied un réseau de coordonnateurs régionaux de l'emploi des autochtones. Dans les CEC où la concentration de clients-travailleurs autochtones est forte, il est possible de s'adresser à des conseillers en emploi des autochtones. EIC assure donc à ce groupe un nombre important des programmes et des services auxquels il est davantage susceptible de faire appel.

En 1988-1989, environ 8 316 travailleurs autochtones ont participé au Programme Développement de l'emploi, 4 244 au Programme Intégration professionnelle, 2 944 au Programme relatif aux pénuries de main-d'oeuvre et 1 155 au Programme Acquisition de compétences. De même, quelque 18 300 autochtones ont trouvé un emploi régulier par l'intermédiaire d'un Centre d'Emploi du Canada, ce qui représente 3 p. 100 de tous les placements dans des postes réguliers.

Outre l'aide fournie aux travailleurs autochtones par les CEC, des groupes autochtones ont parrainé 82 projets Extension dans le cadre desquels des services spécialisés d'emploi ont été fournis aux collectivités autochtones, au coût de 5,1 millions de dollars.

Les responsables du Programme de subventions aux organismes bénévoles ont remis 44 500 $ à des organismes autochtones pour organiser des conférences, réaliser des projets de recherche à court terme et appuyer les initiatives liées à l'emploi de ces groupes.

Un projet spécial d'EIC, le Programme des stagiaires autochtones, fournit des emplois à des étudiants autochtones pendant les vacances d'été. En 1988-1989, 586 étudiants ont obtenu un emploi et les dépenses globales du Programme se sont chiffrées à 2,3 millions de dollars. De plus, un bulletin d'information, intitulé «Images», a été publié dans lequel ont été racontées les expériences qu'ont vécues les étudiants autochtones qui ont participé à ce programme.

Membres des minorités visibles

En 1988-1989, des objectifs ont été établis afin d'assurer la participation des membres des minorités visibles à chacune des composantes de la Planification de l'emploi. Au total 15 504 membres des minorités visibles ont reçu une aide à l'emploi par l'entremise de la Planification de l'emploi. Quelque 29 200 membres de minorités visibles ont trouvé un emploi régulier par l'entremise des CEC, ce qui correspond à 5 p. 100 du nombre global de placements dans des emplois réguliers.

Services aux employeurs

EIC a pour objectif d'offrir aux clients-employeurs des services de qualité en matière de placement, d'information sur le marché du travail et d'adaptation à ce marché. Des efforts ont été déployés pour aider en particulier les dirigeants de petites entreprises et les entrepreneurs.

Depuis janvier 1985, plusieurs services aux employeurs ont été mis en place dans les CEC partout au pays afin de respecter cet engagement envers les dirigeants de petites entreprises et les entrepreneurs. Les CEC font maintenant connaître plus judicieusement qu'avant la Planification de l'emploi et les Services à la petite entreprise, surtout aux entreprises susceptibles d'influer sur le marché du travail local.

De plus, EIC a mis au point un réseau complet de services en collaboration avec d'autres ministères et organismes gouvernementaux qui s'intéressent aux dirigeants de petites entreprises et aux entrepreneurs, afin d'aider les CEC à satisfaire aux besoins des entreprises en matière d'emploi. Ce réseau permet aux CEC de devenir le pivot de leur collectivité en ce qui a trait au perfectionnement des ressources humaines dont disposent les dirigeants de petites entreprises et les nouveaux entrepreneurs.

Les séances d'information d'une durée d'un jour à l'intention des employeurs locaux constituent une autre initiative de plus en plus profitable. Il s'agit de journées d'information et de discussion comportant des ateliers sur les différents programmes et services d'EIC pouvant intéresser les gens d'affaires. Fondées sur la formule de recouvrement des coûts, elles visent à améliorer les relations avec les entreprises et à assurer une meilleure compréhension des programmes et services d'EIC. En 1988-1989, plus de 100 séances d'information ont été organisées partout au pays et plus de 3 000 employeurs y ont participé.

Ligne téléphonique réservée aux personnes handicapées

Une toute nouvelle ligne réservée, mise en service au Canada en novembre 1988, facilite le retour au travail des personnes handicapées et accidentées et leur donne un espoir plus grand de décrocher un emploi.

Cette ligne sans frais s'appelle Service d'information sur les aménagements (JAN). En composant le 1-800-JAN-CANA (526-2262), les employeurs peuvent joindre un conseiller bilingue qui a accès à une base de données renfermant plus de 11 000 idées d'aménagement pour les personnes handicapées; il s'agit, en somme de 11 000 cas de réussite. Le conseiller interroge la base de données à la recherche d'une solution qui répondrait le mieux aux besoins de l'employeur.

Les employeurs sont souvent ravis de constater comme il est facile et peu coûteux d'adapter le milieu de travail pour accueillir des personnes handicapées. Selon l'agente de liaison d'EIC, M^me^ Jane Woods, «dès qu'ils ont réussi à dissiper leurs doutes et eu recours au service, ils en sont enchantés, car ils se rendent compte que le service est gratuit».

Elle fait également remarquer que le JAN sera très utile aux employeurs vraiment soucieux de l'équité en matière d'emploi.

Planification des ressources humaines

La planification des ressources humaines constitue un élément essentiel de la collaboration du Ministère avec le secteur privé, les gouvernements étrangers et d'autres ministères et organismes fédéraux. EIC négocie des accords de développement économique régional avec le secteur privé de même qu'avec les provinces et les territoires, afin d'encourager la planification des ressources humaines et l'adaptation au marché du travail. En 1988-1989, EIC a conclu avec le secteur privé 260 accords en matière de planification des ressources humaines.

Service d'aide à l'adaptation de l'industrie

Au cours des 25 dernières années, le Service d'aide à l'adaptation de l'industrie (et son prédécesseur, le Service consultatif de la main-d'oeuvre) a réussi à encourager le patronat et les syndicats à collaborer à la résolution de problèmes d'adaptation dans le monde du travail.

Par l'entremise du Service d'aide à l'adaptation de l'industrie, EIC assume jusqu'à 50 p. 100 des frais occasionnés par les travaux de comités mixtes. Ces comités patronaux-syndicaux sont présidés par un membre indépendant, et un agent du Service d'aide à l'adaptation de l'industrie y siège d'office. En 1988-1989, 600 nouveaux accords ont été conclus dont la valeur globale s'élève à environ 10,5 millions de dollars.

En outre, EIC offre des services d'aide à l'adaptation de l'industrie au niveau national afin de satisfaire aux besoins des associations industrielles nationales ainsi que des associations de travailleurs et de professionnels en matière d'adaptation et de planification des ressources humaines.

Service d'emploi agricole (SEA)

Le Service d'emploi agricole fait appel à la collaboration du secteur privé pour offrir des services d'emploi spécialisés dans le secteur de l'agriculture. Chacun des 65 bureaux du SEA au pays est exploité par un entrepreneur indépendant aux termes d'un accord de financement conclu avec EIC et chacun entretient des relations étroites avec le CEC local, sauf dans la province de Québec. Au Québec, les bureaux SEA sont administrés de manière centrale en vertu d'un contrat auprès de l'Union des producteurs agricoles (U.P.A.). Depuis janvier 1989, les bureaux du Service d'emploi agricole ont permis de pourvoir à 280 500 postes vacants.

Les comités locaux de l'emploi agricole, composés essentiellement de représentants locaux, offrent des services consultatifs aux bureaux du SEA. De plus, ils établissent les lignes directrices concernant les salaires, les conditions de travail et l'hébergement des travailleurs engagés par l'intermédiaire des bureaux du SEA.

En 1988-1989, des accords fédéraux-provinciaux sur l'agriculture ont été conclus avec toutes les provinces sauf l'Alberta, Terre-Neuve et la Saskatchewan. Ces accords ont expiré le 31 mars 1989. Cependant, comme mesure de remplacement, EIC négocie actuellement un protocole d'entente avec chaque province participante.

En 1988-1989, les projets cofinancés comprenaient notamment le logement des travailleurs saisonniers, les campagnes de publicité, le transport quotidien des travailleurs, les projets de recherche, les échanges interprovinciaux de jeunes et les services de secrétariat.

Pendant la période visée, les dépenses globales du Programme se sont élevées à 9,3 millions de dollars.

Travailleurs agricoles saisonniers venant de l'étranger

EIC a continué de prendre les dispositions nécessaires pour faire venir des travailleurs étrangers, afin de répondre aux besoins temporaires des employeurs offrant des emplois agricoles saisonniers. En 1988, 5 947 travailleurs sont venus des Antilles et 2 592, du Mexique. La plupart d'entre eux ont été embauchés dans des fermes et des conserveries de l'Ontario; d'autres sont allés travailler en Alberta, au Manitoba, au Québec et en Nouvelle-Écosse.

La décentralisation permet de réduire la paperasserie

Améliorer la qualité du service était le but visé, lorsqu'EIC a décidé de simplifier le processus de désignation des professions dans le cadre du Programme relatif aux pénuries de main-d'oeuvre.

En avril 1988, les directeurs exécutifs de tous les Bureaux régionaux d'EIC se sont vu conférer le pouvoir de déterminer les compétences en pénurie dans leur région. Depuis ce temps, ils n'ont plus à attendre une approbation de l'Administration centrale.

Selon M. Jerry Phomin, expert-conseil du Programme relatif aux pénuries de main-d'oeuvre dans la région du Manitoba, «il s'agit de déléguer autant de pouvoirs que possible aux niveaux les plus directement touchés par le problème, niveaux qui possèdent les renseignements les plus pertinents pour prendre une décision».

Cette décentralisation convient, parce que les pénuries de compétences ont tendance à se faire sentir au niveau régional plutôt qu'au niveau national. Grâce à leur pouvoir décisionnel, les cadres régionaux peuvent secourir sur-le-champ les secteurs durement frappés. De plus, le fait de réduire la paperasserie apporte beaucoup de satisfaction!

À la question «Quelles sont les qualités essentielles d'un agent des services aux prestataires?», elle a répondu sans hésiter : «Premièrement, il faut être dévoué. Personnellement, je tiens à m'assurer que le prestataire obtient tout ce à quoi il a droit sans abuser du Régime.»

Claudette n'est qu'une des nombreuses personnes au service d'EIC qui se préoccupent du sort de leurs semblables.

Programme canadien de réorientation des agriculteurs (PCRA)

Le Programme canadien de réorientation des agriculteurs, financé par Agriculture Canada et mis en oeuvre par EIC, aide les agriculteurs et leurs familles à s'adapter à un nouvel emploi lorsqu'ils ont perdu ou sont sur le point de perdre leur ferme en raison d'une mauvaise situation financière.

Les membres de la famille peuvent bénéficier d'un soutien de revenu provisoire et d'une aide à l'adaptation afin de trouver un autre emploi. Au cours de 1988-1989, les agriculteurs et leurs familles ont reçu une aide financière totalisant 7,7 millions de dollars au titre du Programme canadien de réorientation des agriculteurs. Depuis septembre 1986, 2 513 agriculteurs et leurs familles ont participé au Programme.

Programme légiféré d'équité en matière d'emploi

Le 13 août 1986, la Loi sur l'équité en matière d'emploi est entrée en vigueur par proclamation et le Programme légiféré d'équité en matière d'emploi a été mis sur pied. Cette loi démontre le sérieux de l'engagement pris par le gouvernement fédéral en ce qui concerne l'équité en matière d'emploi. Les employeurs et les sociétés de la Couronne régis par le gouvernement fédéral et comptant 100 employés ou plus sont tenus de mettre en oeuvre des programmes d'équité en matière d'emploi et de rendre compte tous les ans des progrès réalisés.

La Loi sur l'équité en matière d'emploi a pour objet de veiller à ce que nul ne se voie refuser un emploi ou des avantages connexes pour des motifs autres que les compétences. La Loi vise également à corriger les désavantages subis par les femmes, les autochtones, les personnes handicapées et les membres des minorités visibles du Canada dans le domaine de l'emploi. Elle reconnaît que, dans le cadre de l'équité en matière d'emploi, il est nécessaire de prendre des mesures spéciales et de s'adapter aux différences.

Au cours de l'automne 1988, échéance pour le dépôt du premier rapport, 373 employeurs, représentant plus d'un demi-million d'employés, ont déposé un rapport auprès d'EIC. Ces rapports indiquaient dans quelle mesure les groupes désignés étaient représentés au sein de leur main-d'oeuvre en 1987, et contenaient notamment des données sur les

échelles de salaire, les groupes professionnels, l'embauchage, l'avancement et la cessation d'emploi.

Une amende maximale de 50 000 $ est prévue pour les employeurs qui ne présentent pas de rapport suivant la présentation et la manière prescrites. En 1988, un employeur n'a pas soumis de rapport et EIC l'a poursuivi en justice.

EIC a mis des exemplaires des rapports des employeurs à la disposition du public dans des bibliothèques partout au pays. Il est également possible de se les procurer au prix coûtant en s'adressant à Approvisionnements et Services Canada. Il y a dans les CEC des brochures comprenant la liste des bibliothèques où l'on peut consulter les rapports et les renseignements nécessaires pour interpréter les informations qu'ils contiennent.

La Commission canadienne des droits de la personne a également reçu des exemplaires des rapports des employeurs. Aux termes de la Loi canadienne sur les droits de la personne, la Commission peut ouvrir une enquête lorsqu'elle a des motifs raisonnables de croire qu'il existe de la discrimination systémique.

Le 22 décembre 1988, le premier rapport annuel concernant la Loi sur l'équité en matière d'emploi a été déposé au Parlement. Il contient une analyse des rapports soumis par les employeurs régis par le gouvernement fédéral.

Programme de contrats fédéraux

Le 1er octobre 1986, le Programme de contrats fédéraux a été mis sur pied . Aux termes de ce programme, les entreprises comptant 100 employés et plus qui soumissionnent des marchés gouvernementaux d'une valeur de 200 000 $ ou plus sont tenues de s'engager formellement à mettre en oeuvre un programme d'équité en matière d'emploi. Des vérifications de conformité sont effectuées sur place pour assurer le respect de l'engagement. Des sanctions, y compris l'interdiction de soumissionner des marchés du gouvernement fédéral, peuvent être imposées si l'entreprise ne se conforme pas aux exigences du Programme.

Les employeurs qui doivent ou qui désirent instaurer l'équité en matière d'emploi au sein de leur entreprise doivent :

- définir et ensuite éliminer les mesures et pratiques qui constituent des obstacles injustes à l'emploi;
- être prêts à concilier certaines différences afin que toutes les demandes d'emploi et tous les candidats à un poste soient traités de façon équitable;
- faire un effort particulier pour que les membres des groupes désignés (femmes, autochtones, personnes handicapées et membres des minorités visibles) aient accès aux programmes de formation et de perfectionnement.

En 1988-1989, le nombre d'entreprises qui se sont engagées à instaurer l'équité en matière d'emploi a augmenté de 20 p. 100. Près de six cents employeurs ont obtenu des contrats gouvernementaux; ils pouvaient donc faire l'objet d'une vérification de conformité. Cette vérification était en cours auprès de 139 de ces employeurs et les résultats de la vérification effectuée auprès de 34 autres employeurs étaient favorables. Les deux entreprises qui ont reçu une évaluation défavorable de la part d'un évaluateur indépendant ont interjeté appel des résultats. Pour ce qui est du dossier qui est terminé, l'entreprise n'a plus le droit de soumissionner des marchés du gouvernement fédéral jusqu'à ce qu'elle soumette un plan de travail acceptable et qu'elle prenne les mesures qui s'imposent. Cent autres vérifications sont prévues pour 1989-1990.

Information sur le marché du travail

L'information sur le marché du travail constitue l'une des trois composantes principales des Services d'emploi. L'objectif de cette composante est de diffuser de l'information à jour et pertinente sur le marché du travail auprès des clients-travailleurs et des clients-employeurs, des groupes communautaires, des organismes et de divers établissements.

A l'échelon local, le CEC constitue le point central où l'information sur le marché du travail est recueillie, analysée et diffusée. Grâce à cette information, le CEC est davantage en mesure de planifier l'élaboration, l'administration et l'exécution de ses programmes ainsi que la prestation de ses services (Assurance-chômage, Services d'emploi, Planification de l'emploi et Immigration). En outre, grâce à l'information améliorée sur le marché du travail, il est plus facile pour le CEC de prévoir des changements, de modifier ses objectifs et ses priorités et de contribuer à rendre le marché du travail plus dynamique.

Classification nationale des professions

La Classification canadienne descriptive des professions est progressivement remplacée par la nouvelle Classification nationale des professions et par JOBSCAN.

Les travaux d'élaboration se sont poursuivis en ce qui concerne la nouvelle Classification nationale des professions, afin qu'il soit plus facile pour le Canada de recueillir, d'analyser et de communiquer des statistiques et des renseignements sur les professions. La nouvelle classification est élaborée à partir d'un programme national d'analyse des professions qui sera maintenu pendant plusieurs années. EIC bénéficiera de meilleures statistiques en ce qui concerne les prévisions de l'offre et de la demande de la main-d'oeuvre, la planification des ressources humaines et l'équité en matière d'emploi.

Analyse des métiers et professions

En collaboration avec les autorités compétentes de toutes les provinces et des territoires, EIC a produit et publié six nouvelles analyses des métiers et professions et a préparé deux mises à jour. Les enseignants et les responsables de l'apprentissage et de la formation utilisent ces analyses pour élaborer des programmes de cours et des examens donnant droit au certificat interprovincial du Sceau rouge. Ce certificat permet une plus grande mobilité des travailleurs qualifiés au Canada. Le Programme national d'analyse des professions et métiers favorise l'application de normes régissant l'exercice des métiers et professions au Canada.

Examens interprovinciaux normalisés

Le programme des examens interprovinciaux normalisés a le mandat d'aider les provinces et les territoires à normaliser les examens de compétence menant au certificat de fin d'apprentissage dans 26 métiers du Programme du Sceau rouge, reconnus par les provinces et autorisés par la loi.

La Planification de l'emploi

«Les meilleures solutions»

Une plus grande marge de manoeuvre

En septembre 1985, le gouvernement fédéral a lancé la Planification de l'emploi, une nouvelle façon d'assurer des emplois et des compétences aux Canadiens. Depuis, plus d'un million de Canadiens ont bénéficié des compétences et de l'expérience qu'ils ont acquises.

En 1988, un groupe de travail sur l'exécution de la Planification de l'emploi a présenté des recommandations visant à améliorer davantage le service offert aux Canadiens. Ces recommandations, appliquées depuis le 1er juillet, ont pour effet d'uniformiser les programmes et les options, de simplifier les processus administratifs et d'assouplir la mise en oeuvre des programmes.

Le fondement de la Planification de l'emploi demeure cependant le même. En premier lieu, le gouvernement fédéral accorde un soutien en matière d'adaptation de la main-d'oeuvre aux personnes, aux employeurs et aux collectivités qui ont le plus besoin de son aide. En second lieu, le soutien est accordé aux activités qui contribuent le plus à répondre aux besoins. Enfin, la Planification de l'emploi met l'accent sur la prise de décisions à l'échelle locale.

L'aide là où elle est le plus nécessaire

La Planification de l'emploi accorde de l'aide là où elle est le plus nécessaire; elle s'adresse aux personnes, aux employeurs et aux collectivités qui bénéficieront le plus du soutien gouvernemental et à des groupes cibles qui ont été choisis au titre de l'équité en matière d'emploi. Les programmes suivants s'adressent aux personnes qui ont le plus besoin d'aide :

☐ Le **Programme Développement de l'emploi** aide les chômeurs de longue date, généralement ceux qui sont en chômage depuis au moins 24 des 30 dernières semaines. Selon les modifications recommandées par le groupe de travail, il est possible de faire abstraction de ce critère, de façon exceptionnelle, pour offrir de plus grandes possibilités de formation aux chômeurs de longue date. Ceux-ci sont maintenant admissibles à l'option Emplois subventionnés individuellement, auparavant offerte aux personnes considérées comme défavorisées sur le plan de l'emploi. Le Programme Développement de l'emploi permet d'acquérir à la fois une formation en cours d'emploi, une formation théorique et une expérience de travail.

En 1988-1989, 89 000 personnes ont participé au Programme Développement de l'emploi, pour lequel le gouvernement fédéral a alloué 480,7 millions de dollars. Un programme connexe, Création d'emplois en vertu de l'article 25 (auparavant 38) de la Loi sur l'assurance-chômage, prévoit l'utilisation des prestations d'assurance-chômage pour créer des possibilités d'emploi à l'intention des travailleurs licenciés durant les périodes de récession économique, lorsqu'il n'existe aucune mesure de création d'emplois.

☐ Le **Programme Intégration professionnelle** vise les personnes qui ont de la difficulté à accéder au marché du travail ou à s'y réintégrer. Il s'adresse aux jeunes, en particulier aux décrocheurs, et aux personnes fortement défavorisées sur le plan de l'emploi. Les femmes qui éprouvent de la difficulté à s'intégrer au marché du travail peuvent également recevoir une formation et de l'aide grâce à l'option Réintégration. Les modifications proposées visent, entre autres, à assouplir la règle selon laquelle les femmes devaient être restées à l'écart du marché du travail pendant les trois dernières années pour avoir droit de participer aux projets mis en oeuvre dans le cadre de cette option. Défi, autre composante de ce programme, aide les étudiants à acquérir une expérience de travail pendant l'été. Les étudiants des niveaux secondaire et postsecondaire sont admissibles aux projets d'emploi qui se déroulent dans le cadre de l'option Alternance travail-études.

En 1988-1989, 85 200 participants ont profité du programme Défi 88, une composante du Programme Intégration professionnelle au titre de laquelle le gouvernement fédéral a versé 128,0 millions de dollars. Quelque 71 100 personnes ont reçu une aide dans le cadre des autres options du Programme pour lesquelles le gouvernement a alloué 370,3 millions de dollars.

☐ Le **Programme relatif aux pénuries de main-d'oeuvre** aide les employeurs à former des travailleurs pour que ceux-ci acquièrent des compétences dans des domaines touchés ou menacés par une pénurie de main-d'oeuvre. Une aide est accordée à des fins de formation professionnelle et de déplacement dans le cas

de professions touchées par une pénurie de main-d'oeuvre à l'échelle régionale ou nationale.

En 1988-1989, 246,3 millions de dollars ont été versés pour aider 109 700 travailleurs à acquérir des compétences recherchées par les employeurs.

☐ Le **Programme Acquisition de compétences** s'adresse aux travailleurs dont les emplois sont menacés par l'évolution de la technologie et des marchés. Le groupe de travail a recommandé la création de l'option Emploi continu, selon laquelle les entreprises nouvelles ou en plein essor pourront former et embaucher des travailleurs qui viennent d'être licenciés par d'autres entreprises. En outre, l'option Aide au déplacement et aide au voyage est maintenant offerte aux personnes admissibles à ce programme.

Les modifications visent également la suppression des exigences relatives à la composition des conseils d'administration qui gèrent les Fonds de fiducie pour la formation. On espère ainsi encourager un plus grand nombre d'employeurs à participer à cette option. Le Programme Acquisition de compétences comprend également l'option Travail partagé, qui permet aux employeurs de faire face aux ralentissements économiques et d'éviter les licenciements.

En 1988-1989, 37 700 travailleurs ont reçu une formation dans le cadre du Programme Acquisition de compétences, auquel le gouvernement fédéral a versé 81,3 millions de dollars.

☐ Le **Programme Développement des collectivités** est conçu pour répondre aux besoins spéciaux des collectivités qui sont établies à l'extérieur des grands centres urbains et qui sont aux prises avec des problèmes de chômage chronique. Ce programme offre aux collectivités qui en ont le plus besoin une aide à l'expansion des petites entreprises, à l'entreprenariat, à la formation et au déplacement.

En 1988-1989, 117,8 millions de dollars ont été versés à 202 collectivités dans le cadre de ce programme.

☐ Le **Programme d'aide à l'innovation** ne vise aucun groupe particulier et peut traiter de toute question relative au marché du travail qui s'inscrit dans le mandat d'Emploi et Immigration Canada. Son rôle est d'encourager l'élaboration et la mise à l'essai de solutions novatrices aux problèmes reliés au marché du travail. Il vise à faire en sorte que la Planification de l'emploi continue de répondre aux nouveaux besoins.

En 1988-1989, 38,5 millions de dollars ont été affectés à différents projets novateurs qui se sont déroulés dans le cadre du Programme.

Suzette Cornect, premier chef féminin diplômé du Marine Institute dans le cadre du Programme Intégration professionnelle parrainé par Emploi et Immigration Canada.

Le Programme Intégration professionnelle assure la formation de chef cuisinier de marine

Les marins aventuriers possédant des talents culinaires sont très recherchés. Suzette, premier chef féminin diplômé d'un programme de formation offert par le Marine Institute de St. John's (Terre-Neuve), dans le cadre du Programme Intégration professionnelle, s'en est bien rendu compte.

Le cours de neuf mois qu'elle a suivi comprenait l'enseignement de toutes les spécialités culinaires, de la préparation des pâtés et hors-d'oeuvre au découpage de la viande et du poisson, ainsi qu'un stage à bord du navire de la garde côtière. Le nombre de restaurants qui tentent de «mettre le grappin» sur Suzette et les emplois en mer qui lui ont été proposés avant même la fin de son cours témoignent bien de la qualité du programme de formation.

Bien qu'il faille un caractère particulier pour travailler dans les conditions difficiles qu'exige un poste en mer (pièces exigués, impossibilité de partir, etc.), le stage de Suzette n'a fait qu'accroître son désir de devenir chef cuisinier dans la marine. «Pour moi, le travail en mer n'a pas son pareil», a précisé Suzette.

À la fin de 1988-1989, 164,6 millions de dollars avaient été alloués pour la mise en oeuvre de 254 projets axés, par exemple, sur la coopération syndicale-patronale concernant les questions d'adaptation, sur le soutien à la création d'entreprises, sur l'élaboration de méthodes de formation plus efficaces et sur la prise de mesures novatrices facilitant la transition du monde des études à celui du travail.

Groupes cibles

La seconde caractéristique de la Planification de l'emploi qui vise à «fournir de l'aide là où elle est le plus nécessaire» est l'importance accordée à l'intégration des groupes cibles dans le marché du travail. Les femmes, les autochtones, les membres des minorités visibles et les personnes handicapées sont les groupes auxquels la Planification de l'emploi accorde une attention particulière. Selon les modifications proposées, une aide spéciale sera davantage accordée aux participants handicapés. Outre les fonds versés aux fins d'amélioration des lieux de travail, d'autres fonds peuvent être affectés à des services d'interprétation gestuelle, de lecture en braille et d'information sur les audiocassettes et sur les documents en braille.

Bon nombre des objectifs établis pour 1988-1989 ont été atteints et certains, dépassés. Par exemple, le taux réel de participation des femmes au Programme Acquisition de compétences s'établissait à 38 p. 100, alors que l'objectif visé était de 30 p. 100.

Un accord conclu en 1985 par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux a permis d'améliorer l'employabilité des bénéficiaires de l'aide sociale dans le cadre de la Planification de l'emploi. En 1988-1989, d'autres accords du genre ont été conclus avec les provinces et les Territoires du Nord-Ouest, tous sans exception.

Les meilleures solutions

La Planification de l'emploi propose une gamme étendue d'instruments pour répondre aux besoins des clients. Notons, entre autres, la formation dans les collèges ou cégeps, la formation en cours d'emploi, des projets qui agencent expérience de travail et formation, le counselling, l'aide au déplacement, le financement des emplois autonomes, la mise sur pied de Centres d'aide aux entreprises, la création de Fonds de fiducie pour la formation ou une combinaison de tous ces éléments. Les options ne s'appliquent pas toutes à l'ensemble des programmes. Des décisions sont prises tant au niveau régional que local sur ce qui constitue le meilleur agencement pour répondre aux besoins locaux. Les résultats indiquent que l'application de cette stratégie d'emploi varie grandement partout au pays, selon les besoins locaux.

Un sondage est effectué auprès de tous les participants trois mois après qu'ils ont terminé le projet ou le cours de formation, pour savoir s'ils ont trouvé un emploi et si la formation reçue était pertinente.

Un exemple des résultats des sondages sera envoyé aux promoteurs de projets, aux députés, aux établissements d'enseignement collégial, aux Conseils consultatifs locaux et à d'autres organismes afin de les aider à prendre les décisions futures pour les régions qu'ils représentent.

Les résultats des sondages réalisés en 1988-1989 sont très encourageants. Ces taux renvoient au pourcentage de participants qui ont été embauchés ou qui poursuivent une formation trois mois et douze mois après leur expérience de formation et de travail dans le cadre de la Planification de l'emploi.

Sondage de rappel

	Taux d'incidence après trois mois
Développement de l'emploi	52,6 %
Intégration professionnelle	62,5 %
Programme relatif aux pénuries de main-d'oeuvre	86,0 %
Acquisition de compétences	92,7 %

Le *«taux d'utilisation des compétences»* représente le pourcentage de participants employés qui mettent à profit les compétences acquises au cours de leur participation à la Planification de l'emploi, y compris ceux qui ont abandonné en cours de formation.

On a également demandé aux participants si la formation et l'expérience pratique qu'ils ont acquises les aideraient à garder leur emploi ou à en obtenir un meilleur. Voici, à titre d'exemple, des pourcentages de participants ayant terminé la formation en 1987-1988 :

Sondage de rappel

	Taux d'utilisation des compétences après douze mois	«Yes program will help» après douze mois
Développement de l'emploi	67,7 %	79,2 %
Intégration professionnelle	66,3 %	80,0 %
Programme relatif aux pénuries de main-d'oeuvre	81,7 %	81,8 %
Acquisition de compétences	87,4 %	85,3 %

Prise de décision à l'échelle locale

La Planification de l'emploi met l'accent sur la prise de décisions à l'échelle locale. Dans le cadre de la Planification de l'emploi, les activités de planification et les budgets sont décentralisés. Les bureaux locaux disposent ainsi d'une marge de manoeuvre pour affecter des fonds à différents programmes convenant le mieux au marché du travail local. Les Centres d'Emploi du Canada se font conseiller sur les besoins locaux par les députés, les employeurs, les travailleurs, les représentants des milieux scolaires, les représentants des groupes cibles et d'autres personnes, notamment par l'entremise des Conseils consultatifs locaux. Les plans sont donc fondés sur les besoins et l'évaluation des collectivités locales. C'est à l'échelon local que se prennent les décisions concernant l'agencement de programmes, que sont attribués les marchés aux promoteurs et que se fait la présentation de clients.

Assurance-chômage

«La qualité du service: notre priorité»

Le Régime d'assurance-chômage assure une protection temporaire du revenu aux travailleurs en chômage.

Depuis sa création en 1940, le Régime d'assurance-chômage est devenu l'un de nos plus importants programmes nationaux. Il concerne presque tous les Canadiens et constitue un élément primordial de l'économie canadienne.

Service à nos clients

Le CEC est le principal point de service pour les clients du Régime d'assurance-chômage. On y assure de nombreux services liés au marché du travail et on y trouve les renseignements voulus sur le Régime d'assurance-chômage.

En 1988, les CEC ont traité 3,2 millions de demandes concernant l'assurance-chômage et les Centres régionaux d'informatique ont émis 30 millions de mandats de prestations d'une valeur approximative de 10,9 milliards de dollars. Le personnel des CEC a répondu à 25 millions de demandes de renseignements provenant du public.

Le nombre de demandes accueillies a augmenté en 1988 (augmentation de 0,4 p. 100) et les prestations hebdomadaires ont été, en moyenne, plus élevées (203 $, en hausse de 6,6 p. 100). Le nombre moyen de prestations hebdomadaires par demande initiale a diminué légèrement (en baisse de 3,4 p. 100, passant à 21,3 semaines), tandis que le nombre mensuel moyen de bénéficiaires a baissé de 1,9 p. 100.

Améliorations d'ordre administratif apportées à l'Assurance-chômage

Le 15 mai 1987, M. Benoît Bouchard, alors ministre d'Emploi et Immigration Canada, annonçait des changements à l'administration de l'Assurance-chômage en vue d'améliorer le service et de mieux contrôler les abus. Ces changements devaient être opérés à trois niveaux :

- ☐ sensibilité et service aux clients,
- ☐ simplification et automatisation,
- ☐ dissuasion contre les abus.

En 1988-1989, on a terminé les projets d'amélioration de la plupart des services et du contrôle. Voici un exposé de l'état d'avancement des projets d'amélioration en question.

Sensibilité et service aux clients

Des infocentres téléphoniques de l'Assurance ont été installés dans 28 régions urbaines d'un bout à l'autre du Canada, améliorant ainsi l'accès aux services de renseignements.

Des agents des services aux prestataires ont été nommés dans 117 des CEC les plus achalandés afin d'aider les prestataires et de mieux faire connaître le fonctionnement de l'assurance-chômage au public.

La Commission a modifié sa méthode de recouvrement des trop-payés dans certaines circonstances afin de ne pas trop gêner les prestataires concernés à cet égard.

On a entrepris la révision de la réglementation concernant les trop-payés afin d'assurer un traitement plus équitable aux prestataires touchés.

Simplification et automatisation

Une vaste étude des processus et procédures de présentation des demandes a donné lieu à la formulation de 109 recommandations, lesquelles ont toutes été acceptées en vue d'une mise en oeuvre ou d'une étude plus poussée.

L'automatisation des activités courantes visant à appuyer le personnel préposé au traitement des demandes de prestations continuera d'être instaurée au cours des 18 à 24 prochains mois.

On a poursuivi la mise en place du Système de rédaction des lettres de l'agent conçu pour améliorer la communication avec les prestataires. Parmi les avantages de ce système, on note une meilleure présentation des lettres, un message personnalisé, un service plus rapide et une plus grande clarté.

Une révision du Relevé d'emploi (RE) a abouti à des mesures permettant de réduire la paperasserie du côté des employeurs et d'améliorer l'exactitude des renseignements recueillis sur ce formulaire. Entre autres, de nouvelles règles ont permis de simplifier la détermination et la répartition de la rémunération, de confier à EIC la responsabilité du calcul de certains cas complexes et d'utiliser un formulaire révisé et simplifié.

Dissuasion contre les abus

Pour réduire les abus commis à l'égard du Compte d'assurance-chômage, une série de projets ont été élaborés afin de créer un effet de dissuasion.

Parmi ces projets figurent une meilleure application des techniques visant à repérer plus facilement les contrevenants et l'élaboration d'une stratégie qui permettra de sensibiliser le grand public aux mécanismes mis en place pour détecter les personnes susceptibles de commettre des abus à l'égard du Compte d'assurance-chômage.

Système d'appel de l'Assurance-chômage

Conformément à la Loi sur l'assurance-chômage, le système d'appel de l'Assurance-chômage permet aux parties intéressées d'en appeler des décisions de la Commission devant un conseil arbitral (tribunal administratif indépendant). Les parties intéressées, y compris la Commission, peuvent en appeler des décisions d'un conseil arbitral devant un juge-arbitre (juge de la Section de première instance de la Cour fédérale du Canada).

Il y a 98 centres de conseils arbitraux répartis à travers le Canada, conseils qui comptent plus de 800 membres siégeant en comités formés de trois personnes : un président, un représentant des employeurs et un représentant des assurés. Au cours de l'exercice de 1988-1989, quelque 20 000 décisions ont été rendues par ces conseils.

Quinze juges ont leur bureau à Ottawa et entendent les appels dans le cadre d'une cour itinérante qui se déplace d'un bout à l'autre du Canada. En 1988-1989, les juges-arbitres ont rendu 1 746 décisions.

Programme de réduction du taux de cotisation

Les employeurs qui offrent un régime d'assurance-salaire et qui satisfont aux conditions requises peuvent obtenir une réduction de leur taux de cotisation, mais ils doivent partager la réduction consentie avec les employés protégés par ce régime.

En 1988, des employeurs ont obtenu une réduction du taux de cotisation équivalent à un montant global de 426 millions de dollars (comparativement à 389 millions de dollars en 1987). Ces employeurs ont à leur service près de 45 p. 100 de la population active assurée.

Des fonctionnaires d'EIC et des participants du projet discutent des travaux de restauration de la basilique historique Saint-Jean Baptiste de St. John's.

Restauration d'un point d'intérêt historique à St. John's

La basilique catholique romaine Saint-Jean-Baptiste, située à St. John's (Terre-Neuve), a été restaurée cette année. La réfection de ce bâtiment historique construit en 1841 a été rendue possible grâce aux crédits accordés dans le cadre de l'option Projets généraux, composante du Programme Développement de l'emploi, et aux fonds recueillis par l'Église.

L'intérieur de la tour est a été remis à neuf. Les paliers et les escaliers ont été réparés et de nouveaux circuits électriques installés. Les supports longeant les murs de la tour et passant sous les planchers ont été remplacés ou, le cas échéant, installés, afin de renforcer la tour. Les poutres qui soutenaient la cloche de la tour ont été remplacées. Ce sont neuf chômeurs qui faisaient leur apprentissage de la maçonnerie, du nettoyage des travaux de maçonnerie et du montage d'échafaudages qui ont accompli la majorité des travaux de réfection. Le projet a été mis sur pied en application de l'article 25 (ancien article 38) de la Loi sur l'assurance-chômage, qui prévoit la création d'emplois productifs d'une durée déterminée pour les chômeurs.

Il a fallu six mois pour terminer la restauration de l'intérieur de la tour. La deuxième phase du projet, prévue pour 1989-1990, est consacrée à la réfection des murs extérieurs de la tour. Construits avec des pierres de la région et du granit importé d'Irlande il y a plus de 100 ans, ces murs seront démantelés et, au besoin, reconstruits avec les matériaux originaux.

C'est avec les pierres du passé que de nouveaux emplois sont créés.

Enquêtes et contrôle

Les enquêtes et le contrôle visent à protéger l'intégrité du Compte d'assurance-chômage par des activités de prévention, de dissuasion et par la détection des abus et des fraudes.

En 1988-1989, les agents d'enquête ont procédé à 1 025 117 enquêtes, à la suite desquelles 401 098 exclusions et inadmissibilités ont été imposées et 352 841 trop-payés, totalisant 135 millions de dollars, ont été établis. Au total, 173 065 pénalités administratives ont été infligées en vertu de l'article 33 de la Loi sur l'assurance-chômage, ce qui représentait 25,6 millions de dollars. En 1988-1989, 4 053 poursuites ont été engagées à la suite d'enquêtes.

Numéro d'assurance sociale

En 1988-1989, 680 808 nouveaux numéros d'assurance sociale (NAS) ont été attribués. EIC a également modifié 79 988 dossiers existants et remplacé 158 879 cartes d'assurance sociale.

Modifications législatives

En 1988-1989, le projet de loi C-158 a obtenu la sanction royale, prolongeant ainsi la norme variable d'admissibilité jusqu'au 6 janvier 1990. Pendant l'année, certains cas ont été portés devant les tribunaux invoquant la Loi sur les droits de la personne ou la Charte canadienne des droits et libertés sur des questions comme l'assurabilité des conjoints, les prestations parentales et l'assujettissement après l'âge de 65 ans. Le gouvernement a proposé des modifications législatives qui tiendront compte des décisions prises par les tribunaux à la suite de ces contestations.

Opérations financières du Régime d'assurance-chômage

Conformément à l'alinéa 2(1)z) de la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, les opérations financières du Compte d'assurance-chômage sont consignées par année civile.

Paiement de prestations

En 1988, le montant des prestations d'assurance-chômage versées s'élevait à 10 852 millions de dollars (brut), ce qui représente une augmentation de 411 millions de dollars par rapport aux 10 441 millions versés en 1987. Après redressement pour tenir compte des trop-payés de prestations, des mandats annulés et des prestations remboursées, le montant net des prestations versées en 1988 s'élevait à 10 716 millions de dollars. Les critères servant à l'établissement du montant des prestations versées sont exposés ci-dessous.

☐ **Nombre de demandes de prestations**
Le nombre de personnes ayant touché des prestations est passé de 3 080 000 en 1987 à 3 016 000 en 1988. Le taux annuel de chômage a également diminué, tombant de 8,8 p. 100 en 1987 à 7,8 p. 100 en 1988.

☐ **Prestation hebdomadaire moyenne**
En 1988, la prestation hebdomadaire moyenne était de 202,75 $, soit une augmentation de 6,6 p. 100 par rapport aux 190,26 $ de 1987. Étant donné que le montant des prestations est fonction de la rémunération assurable du prestataire, les hausses de salaire et de traitement entraînent par le fait même une hausse du montant des prestations versées. Cette hausse est également attribuable au relèvement de la prestation hebdomadaire maximale qui est passée de 318 $ en 1987 à 339 $ en 1988. Le salaire maximum assurable est passé de 530 $ en 1987 à 565 $ en 1988.

☐ **Prestations spéciales**
Le montant des prestations spéciales versées en raison d'un arrêt de travail — prestations de maladie, de maternité, d'adoption et le versement d'une prestation de trois semaines à l'âge de 65 ans — a augmenté de 813 millions de dollars en 1987 à 916 millions en 1988. Les prestations de maladie se sont élevées à 325 millions de dollars, soit une hausse de 46 millions de dollars, et les prestations de maternité sont passées à 567 millions de dollars, soit une hausse de 60 millions de dollars.

☐ **Prestations de pêcheurs**
Le montant des prestations versées aux pêcheurs en 1988 s'est élevé à 270,1 millions de dollars, comparativement à 223,3 millions de dollars en 1987. L'augmentation de 46,8 millions de dollars est surtout attribuable à un relèvement de 9,5 p. 100 de la prestation hebdomadaire moyenne, laquelle est passée de 272,93 $ en 1987 à 298,76 $ en 1988. Le nombre de demandes de prestations de la part des pêcheurs s'est élevé à 37 764 en 1988 comparativement à 37 713 en 1987.

Utilisation de la Caisse d'assurance-chômage à des fins innovatrices

La Caisse d'assurance-chômage peut servir à assurer un soutien du revenu aux prestataires qui participent à des projets approuvés de travail partagé ou à des projets créateurs d'emplois, ou qui suivent un cours de formation. L'utilisation de ces fonds à des fins novatrices peut aider des prestataires à acquérir des compétences et de l'expérience pratique. Les sommes versées en 1988 s'élevaient à 357 millions de dollars comparativement à 328 millions de dollars en 1987.

Prestations pour travail partagé

Les sommes versées au titre des prestations pour travail partagé en 1988 sont restées les mêmes qu'en 1987, soit 17 millions de dollars. En 1988, 31 036 prestataires ont bénéficié du programme de travail partagé et la prestation hebdomadaire moyenne s'élevait à 69,72 $.

Prestations versées au titre de la création d'emplois

En 1988, les prestations versées au titre de la création d'emplois se sont chiffrées à 102 millions de dollars, soit une augmentation de 15 millions de dollars par rapport aux 87 millions de dollars versés en 1987. En 1988, 34 940 prestataires ont travaillé à des projets créateurs d'emplois financés par l'Assurance-chômage et leur prestation hebdomadaire moyenne s'élevait à 329,52 $.

Allocations de formation

En 1988, les allocations de formation se sont élevées à 238 millions de dollars, soit une légère augmentation par rapport aux 224 millions de dollars versés en 1987. Le nombre de stagiaires inscrits à des cours de formation est passé de 83 961 en 1987 à 105 545 en 1988, alors que la prestation hebdomadaire moyenne était relevée de 188,40 $ en 1987 à 199,21 $ en 1988.

Frais d'administration

Les frais payés par le Compte d'assurance-chômage doivent être fixés d'après les frais réels d'EIC, à l'exclusion des frais non connexes à l'application de la Loi sur l'assurance-chômage.

Étant donné que les frais d'administration réels d'EIC sont calculés par exercice, les frais pour une année civile correspondent aux 9/12 du montant versé au cours d'un exercice auxquels on ajoute les 3/12 du montant de l'exercice précédent. Selon cette formule, le montant des frais d'administration, lequel englobe les frais des services d'emploi, s'est élevé à 975 millions de dollars en 1988. Environ 7 millions de dollars ont été recouvrés en 1988 au titre du partage des coûts pour le maintien

du registre des numéros d'assurance sociale et pour l'émission de cartes de remplacement. Pour 1988, les frais d'administration nets s'élevaient à 968 millions de dollars.

Recettes provenant des cotisations

En vertu de la Partie IV de la Loi sur l'assurance-chômage, Revenu Canada, Impôt, perçoit les cotisations d'assurance-chômage des salariés et des employeurs pour le compte de la Commission.

Le montant des cotisations qui reviendra à la Commission au cours d'une année donnée est fondé sur une estimation du montant des cotisations qui seront perçues au cours de cette même année. Le montant exact est déterminé au moment du traitement des renseignements fournis dans les déclarations d'impôt sur le revenu l'année suivante. En 1988, Revenu Canada, Impôt, a remis à la Commission une somme de 11 876 millions de dollars, soit 1 664 millions de dollars de plus qu'en 1987.

Cette augmentation résulte de l'effet de différents facteurs :

☐ **Nombre de cotisants**
Le nombre estimatif de cotisants est passé de 12 522 000 en 1987 à 12 905 000 en 1988. Le nombre exact de cotisants sera connu après le traitement des déclarations d'impôt par Revenu Canada, Impôt.

☐ **Rémunération hebdomadaire assurable moyenne**
On peut attribuer la hausse de la rémunération hebdomadaire assurable moyenne à deux raisons. En premier lieu, la rémunération assurable étant directement fonction de la rémunération du salarié, l'augmentation des salaires s'est tout naturellement traduite par une hausse de la rémunération hebdomadaire moyenne assurable. Deuxièmement, en vertu de la Loi sur l'assurance-chômage, le maximum de la rémunération hebdomadaire assurable doit être relevé chaque année en fonction de l'indice des gains de l'année en cours. Le maximum de la rémunération hebdomadaire assurable est passé de 530 $ en 1987 à 565 $ en 1988.

☐ **Taux de cotisation**
En 1988, le taux de cotisation salariale est demeuré à 2,35 $ par tranche de 100 $ de la rémunération assurable. Quant au taux de la cotisation patronale, laquelle correspond à 1,4 fois le taux de la cotisation salariale, il est également demeuré inchangé à 3,29 $ par tranche de 100 $ de la rémunération assurable des salariés.

☐ **Remise accélérée**
En raison de la mise en place, en janvier 1988, d'une procédure accélérée de remise, le montant consigné des recettes provenant des cotisations s'est accru de 288 millions de dollars.

☐ **Redressement par rapport à l'année précédente**
Le traitement des déclarations d'impôt sur le revenu (T4) de 1987 indiquait que le montant réel des recettes provenant des cotisations était supérieur de 211 millions de dollars au montant estimé auparavant et remis à la Commission pour 1987. Ce montant a été inscrit au Compte d'assurance-chômage au cours de 1988 et figure donc au montant des recettes provenant des cotisations pour 1988.

Contribution du gouvernement

Conformément à l'article 118 de la Loi sur l'assurance-chômage, le gouvernement fédéral a assumé une partie du coût de Régime d'assurance-chômage en 1988. La contribution du gouvernement englobe le coût des prestations de prolongation fondées sur le taux régional de chômage, celui des prestations de prolongation versées aux prestataires qui par-

Système automatisé permettant de réduire les trop-payés d'assurance-chômage

Pour chaque dollar consacré aux enquêtes menées par Enquêtes et contrôle d'Emploi et Immigration Canada, on récupère près de 15 $ versés en trop-payés à des prestataires d'assurance-chômage.

La plupart du temps, les enquêtes portent sur des trop-payés qu'ont reçus des gens qui omettent de déclarer des heures de travail et de la rémunération, pendant qu'ils touchent des prestations d'assurance-chômage. Des programmes auxquels les employeurs sont libres de participer ont été conçus en vue de régler les problèmes dès le départ, avant que les trop-payés ne deviennent exorbitants.

Le Système automatisé de données sur la rémunération (SADR) constitue l'un de ces programmes dans le cadre duquel les employeurs envoient chaque semaine à EIC un extrait de leur liste de paie, sur disquette ou sur bande.

En sachant avec précision quelle est la rémunération des salariés, il est beaucoup plus facile de déceler les trop-payés possibles. La détection rapide des cas réduit les trop-payés et les risques de poursuites judiciaires contre les prestataires.

Grâce à la haute technologie, chacun est responsable de ses actes.

ticipent à des projets créateurs d'emplois ou qui suivent des cours de formation, ainsi que le montant net des prestations (montant des prestations duquel ont été défalquées les cotisations perçues) versées aux pêcheurs indépendants.

En 1988, la contribution du gouvernement s'est élevée à 2 633 millions de dollars, soit une diminution de 134 millions de dollars par rapport à la contribution de 2 767 millions de dollars en 1987.

Solde du Compte d'assurance-chômage

Les opérations de 1988 se sont soldées par un excédent de 2 724 millions de dollars, y compris des frais d'intérêt nets de 104 millions de dollars, ce qui a permis d'éliminer le déficit du Compte d'assurance-chômage et d'obtenir un excédent cumulatif de 356 millions de dollars à la fin de 1988.

Assurance-chômage : prestations versées en 1986, 1987 et 1988

(en millions de dollars)

	1988	1987	1986
Par région			
Terre-Neuve	751,8	651,2	614,3
Île-du-Prince Édouard	138,5	123,2	120,0
Nouvelle-Écosse	527,4	498,0	489,8
Nouveau-Brunswick	609,4	564,2	545,6
Québec	3 394,2	3 135,7	3 186,2
Ontario	2 370,1	2 386,6	2 482,7
Manitoba	358,6	331,2	320,9
Saskatchewan	302,5	287,1	280,8
Alberta	855,4	951,0	983,3
Colombie-Britannique	1 501,9	1 470,0	1 451,1
Yukon	20,8	19,9	18,3
Territoires du Nord-Ouest	19,4	20,6	18,4
Extérieur du Canada	2,4	2,0	2,1
Canada (brut)	10 852,4	10 440,7	10 513,6
Moins : trop-payés, mandats annulés	(102,8)	(95,9)	(86,3)
prestations remboursées	(34,1)	(18,9)	(33,8)
Canada (net)	10 715,5	10 325,9	10,393,5
Par genre			
Ordinaires	9 308,9	8 939,3	9 209,9
Maladie	325,2	278,7	242,1
Maternité	566,7	506,2	472,5
Adoption	4,7	4,6	4,1
Retraite (65 ans)	19,2	23,1	21,8
Pêcheurs*	270,1	223,3	208,5
Formation	238,2	223,8	236,9
Travail partagé	16,8	17,0	21,7
Pension	—	137,1	—
Création d'emplois	102,2	87,6	96,0
Canada (brut)	10 852,4	10 440,7	10 513,6
Moins : trop-payés, mandat annulés	(102,8)	(95,9)	(86,3)
prestations remboursées	(34,1)	(18,9)	(33,8)
Canada (net)	10 715,5	10 325,9	10 393,5

* *Les prestations pour pêcheurs indépendants sont versées conformément à l'article 130 de la Loi sur l'assurance-chômage. La Loi porte également que le gouvernement doit assumer la totalité du coût de ces prestations.*

Immigration

«Orientation nouvelle pour répondre aux besoins du marché du travail et remplir nos obligations sur le plan humanitaire...»

Depuis quelques années, de nombreux milieux s'interrogent au sujet de l'évolution démographique du Canada. Quelles seront les conséquences de la diminution et du vieillissement prévus de la population? Quel devrait être le rôle de l'immigration à cet égard? Quel lien y-a-t-il entre la taille de la population et la croissance économique? Depuis trois ans, Santé et Bien-être social Canada étudie certaines questions d'ordre général relativement à la population canadienne. Les résultats apporteront certaines réponses et permettront au gouvernement de déterminer le nombre d'immigrants et de réfugiés à admettre au Canada pour l'avenir.

Recherche

En 1988-1989, divers projets de recherche socioéconomique et démographique ont été menés à terme, dont des études de cas sur les Éthiopiens et les Salvadoriens, des recherches sur les interactions d'ordre culturel, des simulations sur les plans macroéconomique et démographique et une analyse de la réussite des investisseurs et entrepreneurs chez les immigrants d'origine et de culture différentes. En outre, des bibliographies annotées d'études sur les réfugiées et sur l'incidence de l'immigration sur l'économie ont aussi été préparées. Des contacts sont toujours maintenus avec des universitaires canadiens renommés, spécialistes de diverses disciplines.

Immigration

L'immigration a largement contribué à façonner l'histoire et la culture du Canada. Aujourd'hui encore, le Canada continue d'accueillir des immigrants de partout dans le monde.

Toutefois, le Groupe de l'immigration doit, d'abord et avant tout, tenir compte des objectifs nationaux ainsi que de la façon dont la loi et la politique en matière d'immigration permettent d'atteindre ces objectifs.

Chaque année, des millions de personnes entrent au Canada : visiteurs, étudiants, travailleurs temporaires, résidents de retour ou immigrants en quête d'un avenir meilleur. Dans le cadre du Programme d'immigration, entrent les activités suivantes :

- recruter et sélectionner des personnes aptes à devenir des résidents et des citoyens;
- admettre des réfugiés ou des membres d'autres groupes spéciaux;
- examiner toutes les personnes qui cherchent à entrer au Canada;
- mener des investigations relativement aux infractions à la Loi sur l'immigration, tenir des enquêtes, donner suite aux appels interjetés en matière d'immigration et expulser les étrangers indésirables;
- trancher par un processus d'arbitrage des questions relatives à l'admission, au droit de demeurer au Canada, à la détention et à l'expulsion;
- faciliter l'adaptation des immigrants à la vie sociale, économique et culturelle du Canada grâce aux services offerts par les administrations fédérale, provinciales et municipales ainsi que par des organismes bénévoles.

Direction générale de la politique d'immigration

Niveaux d'immigration

Les niveaux d'immigration sont planifiés à partir d'une analyse indépendante de chacune des principales composantes du Programme, soit la catégorie de la famille, les réfugiés et les catégories désignées, les travailleurs sélectionnés et les gens d'affaires immigrants. Cette planification permet d'admettre le nombre d'immigrants qui répond le mieux aux besoins économiques, démographiques et sociaux du Canada.

Chaque année, le Ministre dépose au Parlement un rapport indiquant le nombre d'immigrants que le gouvernement compte admettre durant une période donnée et les considérations démographiques dont il a été tenu compte pour fixer ce nombre, qui, par ailleurs, n'est ni un objectif, ni un quota, ni un plafond, mais plutôt une fourchette destinée à faciliter la planification dans les secteurs public et privé.

Le 23 décembre 1988, le Rapport annuel sur les futurs niveaux d'immigration a été déposé

à la Chambre des communes. Ce rapport faisait suite aux consultations annuelles et annonçait la poursuite de la politique d'augmentation modérée et contrôlée des niveaux d'immigration. Le gouvernement poursuit cette politique grâce à une saine gestion qui tient compte des objectifs économiques, sociaux et humanitaires du Canada. Au cours de l'année civile 1989, le Canada accueillera de 150 000 à 160 000 immigrants.

Éléments fondamentaux de la politique

Il y a trois ans, le gouvernement annonçait l'adoption d'une politique d'augmentation modérée et contrôlée des niveaux d'immigration dans le but de revitaliser tout le Programme étant donné que le nombre annuel d'immigrants était tombé à moins de 85 000, soit bien en dessous de la moyenne annuelle de l'après-guerre qui se situait entre 140 000 et 150 000.

Lorsque le dernier Rapport annuel sur les futurs niveaux d'immigration a été déposé, le gouvernement a annoncé qu'il mènerait l'année suivante de vastes consultations dans le but d'accroître substantiellement le nombre d'immigrants et de réfugiés.

Consultations

Aux termes de la Loi sur l'immigration, le Ministre doit consulter les gouvernements provinciaux avant que les futurs niveaux d'immigration soient fixés par le gouvernement fédéral. Depuis 1982, les gouvernements territoriaux sont aussi consultés. De plus, en 1988, les vues de quelque 700 organismes non gouvernementaux, dont des associations d'employeurs ou de travailleurs et des groupes ethnoculturels, ont été sollicitées. Sur la question des réfugiés, des consultations ont été menées auprès du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), des gouvernements provinciaux, du ministère des Affaires extérieures, des organismes canadiens d'aide aux réfugiés, d'universitaires et de groupes confessionnels.

Relations intergouvernementales

L'immigration est un domaine de compétence partagé avec les provinces. À l'heure actuelle, sur les sept provinces ayant conclu des ententes avec le fédéral, seul le Québec exerce d'importants pouvoirs de sélection. Toutefois, le nombre de demandeurs du statut de réfugié, les coûts sans cesse croissants liés à l'immigration et les récentes discussions entourant l'Accord du lac Meech ont contribué à raviver

Zahida Moran (à d.) en compagnie de sa mère et d'un de ses frères à leur domicile, à Regina, font partie d'une famille qui a réussi à s'adapter à la vie au Canada après avoir quitté un Salvador déchiré par la guerre.

Regina accueille une famille de réfugiés

Comme des centaines d'autres réfugiés pris en charge par le gouvernement, Zahida Moran, sa mère et ses trois frères sont venus au Canada dans l'espoir d'y trouver de meilleures conditions de vie. À la recherche de la paix, ils ont quitté leur patrie, le Salvador.

À leur arrivée à Regina en décembre 1984, la famille a été accueillie par des membres de la Regina Open Door Society, (RODS) l'un des nombreux organismes non gouvernementaux qui sont subventionnés en partie par le Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants d'EIC.

«Ces personnes nous ont aidés pour tout, en nous dénichant d'abord un logement temporaire puis une maison», d'évoquer Zahida.

Huit mois après leur arrivée à Regina, quatre membres de la famille Moran avaient trouvé un emploi. Bob Reid et Iris Bemister, conseillers au Centre d'Emploi du Canada, ont travaillé en collaboration avec la Regina Open Door Society pour aider Zahida et ses frères à trouver du travail.

«J'adore vivre à Regina, affirma Zahida avec enthousiasme, le Canada est un pays sûr. C'était terrible au Salvador. On vivait constamment dans la peur et, après un certain temps, la vie humaine avait moins de valeur.

«Vous avez la paix ici», conclut-elle.

l'intérêt des gouvernements provinciaux. Ainsi, plusieurs provinces ont demandé au gouvernement fédéral de négocier ou de renégocier des ententes, afin de préciser les rôles et responsabilités des deux ordres de gouvernement, compte tenu de cette nouvelle situation. Au cours de l'année, des négociations se sont poursuivies avec des représentants du Québec et d'autres ont été entreprises avec ceux de la Colombie-Britannique.

La province de Québec est particulièrement active en matière d'immigration. Ainsi, des procédures et des plans ont été élaborés pour faciliter l'exécution du Programme dans cette province et pour répondre à des besoins nouveaux. Un comité fédéral-provincial s'est réuni régulièrement pour discuter des questions qui étaient soulevées.

Plan annuel concernant les réfugiés

Le Canada se préoccupe du sort des réfugiés et leur porte assistance en faisant des dons généreux au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) ainsi qu'à d'autres organismes internationaux d'aide aux réfugiés comme la Croix-Rouge internationale. En novembre 1986, le HCR a décerné la médaille Nansen au peuple canadien en reconnaissance de contributions remarquables dans les domaines de la protection et de l'assistance aux réfugiés. Le Canada est membre du Comité exécutif du HCR et participe à ce titre à la recherche de solutions durables aux problèmes des réfugiés.

Le Canada fait également sa part en permettant chaque année à des réfugiés de se réétablir sur son territoire, suivant le plan annuel concernant les réfugiés que l'on retrouve dans le rapport sur les niveaux d'immigration.

Le plan annuel concernant les réfugiés est une évaluation du niveau de participation gouvernementale aux efforts internationaux de réétablissement des réfugiés. Il tient compte des engagements existants, de la situation internationale, des possibilités de réétablissement dans les provinces ainsi que des services fédéraux, provinciaux et non gouvernementaux que l'on prévoit être en mesure d'offrir. Élaboré de concert avec le HCR, les provinces et les organismes bénévoles, ce plan établit le nombre de réfugiés et de cas à caractère humanitaire dont le gouvernement fédéral est prêt à assumer l'entière responsabilité. Le nombre de personnes dont le cas comporte des considérations humanitaires et de réfugiés parrainés par le secteur privé n'est pas compris dans cette estimation de base.

Catégorie de la famille		57 000
Réfugiés et membres des catégories désignées		30 000*
Personnes admises en vertu de mesures spéciales à caractère humanitaire		3 000- 6 000
Travailleurs sélectionnés :	requérants principaux	21 000-24 000
	conjoints et autres personnes à charge	24 000-28 000
Gens d'affaires immigrants :	requérants principaux	4 000
	conjoints et autres personnes à charge	9 000
Retraités		2 000
Total		150 000-160 000

* *Comprend 13 000 réfugiés pris en charge par le gouvernement, environ 10 000 autres parrainés de l'étranger par le secteur privé et environ 7 000 immigrants ayant obtenu le droit d'établissement au Canada par l'entremise de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié.*

Admissions

En 1988, le nombre global de réfugiés au sens de la Convention et d'immigrants de catégories désignées autorisés à venir au Canada est passé de 19 231 à 25 363 grâce au programme du gouvernement et aux efforts déployés par le secteur privé.

Outre les 13 265 réfugiés venus au Canada grâce à l'aide du gouvernement fédéral, d'autres ont été admis par l'intermédiaire de groupes privés, d'organismes ou de membres de leurs familles. En 1988, 12 100 réfugiés sont venus au Canada grâce à des parrainages du secteur privé. En plus de ce nombre, 1 902 personnes ont été admises en vertu de mesures spéciales à caractère humanitaire.

Procédures d'admission

Plusieurs initiatives ont été prises pour simplifier les procédures et contribuer à réduire la paperasse. On a modifié le Règlement afin que les intéressés ne soient plus tenus de demander en personne la prolongation de leur autorisation de séjour, ce qui a permis d'éliminer un grand nombre d'entrevues inutiles dans les bureaux d'immigration. On a également révisé des formulaires, des documents et des normes de codage afin d'en améliorer l'efficacité.

Catégories désignées

L'admission au Canada est accordée non seulement aux personnes répondant au sens strict à la définition de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés, mais aussi à ceux dont la situation s'apparente à celle des réfugiés. Des catégories désignées ont donc été établies afin de traduire les efforts à caractère humanitaire traditionnellement déployés par le Canada. En voici la liste :

Catégorie désignée d'Indochinois

- Pour les personnes qui ont fui le Vietnam, le Kampuchéa et le Laos et qui ne sont pas encore réétablies de façon permanente.

Catégorie désignée de prisonniers politiques et de personnes opprimées

- Pour les personnes considérées comme des réfugiés mais qui se trouvent encore dans le pays dont elles détiennent la citoyenneté. Il est possible, dans ce cadre, d'accorder l'admission directe à ces personnes au Canada. Les pays dont les ressortissants sont visés par ces mesures sont le Chili, le Salvador, le Guatemala et la Pologne.

Catégorie désignée d'exilés volontaires

- Pour les personnes qui ont quitté leur pays d'origine et qui ne sont pas réinstallées en permanence dans un autre pays. Aux termes de cette catégorie, il est possible d'admettre les personnes qui, bien qu'elles ne soient pas des réfugiés au sens de la Convention, ont des motifs valables de ne pas vouloir retourner dans leur pays, notamment la crainte de représailles de la part de leur gouvernement à cause de leur tentative d'immigration illégale. Les pays visés sont l'URSS, la Pologne, la Tchécoslovaquie, la Hongrie, la Roumanie, la Bulgarie, l'Albanie et la République démocratique allemande (Allemagne de l'Est).

Programmes spéciaux

L'engagement du Canada à maintenir sa traditionnelle attitude humanitaire à l'égard des personnes déplacées et persécutées ne se limite pas à celles susceptibles d'être admises à titre de réfugié ou de membre d'une catégorie désignée. Notre pays a toujours répondu

favorablement aux appels de détresse des personnes originaires de pays aux prises avec de graves problèmes internes.

Bien qu'il ne s'agisse pas de réfugiés au sens de la Convention, le cas de ces personnes mérite d'être traité en vertu de critères souples à caractère humanitaire. À l'heure actuelle, on applique des mesures spéciales à l'égard des citoyens du Salvador, du Guatemala, de l'Iran, du Liban et de Sri Lanka.

Immigration des gens d'affaires

Le programme d'immigration des gens d'affaires d'EIC est un élément important de la stratégie imaginée par le gouvernement pour revitaliser l'économie canadienne. En attirant des connaissances spécialisées, des techniques et des investissements de l'étranger, le gouvernement espère créer plus d'emplois pour les Canadiens et renforcer sa position sur les marchés internationaux.

En 1988, approximativement 4 500 visas ont été délivrés à des gens d'affaires immigrants, notamment à 3 258 entrepreneurs, 815 travailleurs autonomes et 364 investisseurs, ce qui représente une augmentation de 23 p. 100 par rapport à 1987. Ces personnes ont déclaré des fonds de 6,3 milliards de dollars, comparativement à 3,1 milliards de dollars l'année précédente, proposant d'amener une bonne partie de ces fonds au Canada, ce qui a permis la création de 14 781 emplois par l'entremise de la seule catégorie des entrepreneurs.

Les trois principales provinces de destination ont été le Québec, l'Ontario et la Colombie-Britannique qui, ensemble, ont accueilli 3 563 des 3 952 immigrants admis, soit 90 p. 100. Le Québec a été choisi par 1 566 immigrants (40 p. 100 du mouvement), l'Ontario par 1 020 (26 p. 100) et la Colombie-Britannique par 977 (25 p. 100). Les trois provinces des Prairies ont attiré ensemble 8 p. 100 du mouvement. Les provinces de l'Atlantique et les deux territoires répondent pour les 2 p. 100 qui restent.

En avril 1988, le gouvernement fédéral a élargi la composante investisseurs du programme d'immigration des gens d'affaires afin que les petites entreprises canadiennes aient accès à un plus vaste éventail de financement et afin de réduire les disparités économiques entre les provinces.

Affaires des réfugiés et établissement

Processus de détermination du statut de réfugié

Changements d'ordre législatif

En 1988-1989, une des principales réalisations de la Direction générale des affaires des réfugiés et de l'établissement a été la réforme du processus de détermination du statut de réfugié. Au cours de l'année financière précédente, deux projets de loi, soit le C-55 et le C-84, ont été déposés à la Chambre des communes. L'élaboration de ces projets de loi avait été confiée au Groupe de travail sur la reconnaissance du statut de réfugié qui relève maintenant de la Direction générale.

Le projet de loi C-55 avait pour objet de modifier la procédure de détermination du statut de réfugié. Parallèlement, le projet de loi C-84 prévoyait la mise en place de mesures de contrôle dans le but de mettre un terme au recours abusif au processus de reconnaissance du statut de réfugié. La Chambre des communes a adopté les deux projets de loi avant la fin de l'année 1987-1988 et ces derniers ont reçu la sanction royale le 23 juillet 1988. Le projet de loi C-84 est entré en vigueur en diverses étapes, soit le 12 août 1988, le 3 octobre 1988 et le 1er janvier 1989; le projet de loi C-55 est entré en vigueur le 1er janvier 1989.

Les réfugiés victimes de tortures ont besoin de la compréhension des fonctionnaires

L'adaptation à une nouvelle vie au Canada est difficile pour les réfugiés, mais l'est encore plus pour ceux qui souffrent de ce que l'on appelle le syndrome de la torture. En 1988, s'est tenu à Regina, sous l'égide d'EIC, un atelier de sensibilisation aux problèmes des victimes.

Parmi les 45 participants, on comptait des conseillers d'EIC ainsi que des membres des Open Door Societies. Ils ont été sensibilisés aux symptômes suivants : terreurs nocturnes, troubles du sommeil, difficultés d'adaptation sociale, troubles sexuels, etc. Comme les victimes sont souvent réticentes à se confier, l'atelier a porté sur la manière de déceler les effets symptomatiques et d'y remédier.

Un des participants a affirmé : «Maintenant que je connais le syndrome, je serai plus en mesure de déterminer la cause des problèmes du réfugié et mieux à même de pouvoir trouver une solution.»

Un autre participant a fait cette réflexion : «Heureux d'avoir participé à ces ateliers, tous estiment qu'ils sont nécessaires. La plupart d'entre nous espèrent en avoir davantage à l'avenir parce que nous commençons à peine à effleurer le sujet.»

Projet de loi C-55

Les modifications apportées à la Loi sur l'immigration permettent de répondre rapidement aux demandes des réfugiés authentiques qui ont besoin de notre protection, tout en contribuant à l'efficacité du Programme d'immigration.

Voici les grandes lignes du processus mis en oeuvre au début de 1989 :

- ☐ toute personne désirant obtenir la protection du Canada sera entendue par un membre de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR) et par un arbitre de l'Immigration;
- ☐ les personnes qui n'ont aucun motif véritable à l'appui de leur demande seront également renvoyées dans leur pays d'origine. Les personnes dont la demande présente un certain fondement auront droit à une nouvelle audience devant la CISR;
- ☐ les audiences se dérouleront selon une formule de non-opposition et la personne qui revendique le statut de réfugié se verra accorder le bénéfice du doute;
- ☐ l'intéressé peut, sous autorisation, obtenir une révision judiciaire ou interjeter appel de la Cour fédérale du Canada pour des questions de droit et de compétence.

Projet de loi C-84

Ce projet de loi vise à mettre un terme aux abus du processus de détermination du statut de réfugié par l'adoption de pénalités et de mesures dissuasives accrues. Ces mesures comprennent :

- ☐ des pénalités accrues pour les passeurs et leurs complices, y compris des amendes de 500 000 $ et un emprisonnement maximal de 10 ans;
- ☐ des amendes et des pénalités plus lourdes pour les transporteurs qui amènent au Canada des personnes non munies des documents voulus;

☐ la détention, faisant l'objet d'un réexamen tous les sept jours, des personnes qui ne peuvent établir clairement leur identité;

☐ la détention, faisant l'objet d'un réexamen tous les sept jours, des personnes qui ne peuvent établir clairement leur identité;

☐ la permission d'utiliser l'écoute électronique pour réunir les preuves nécessaires contre les personnes qui tirent profit de l'immigration illégale.

Mise en oeuvre des nouvelles dispositions législatives

Après l'adoption des deux projets de loi, l'Immigration a concentré ses efforts sur la préparation de leur application. Des dispositions réglementaires ont été rédigées et présentées au gouverneur en conseil aux fins d'approbation. Des décisions importantes ont été prises concernant le traitement du cas des demandeurs qui se trouvaient au Canada avant le 1er janvier 1989. Les arbitres, les membres de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié ainsi que les agents d'immigration ont reçu la formation nécessaire. Des négociations ont été entreprises avec les services d'aide juridique provinciaux en vue de la gestion du programme sur les conseillers désignés, ce qui a permis aux demandeurs sollicitant l'admission au Canada à un point d'entrée de recourir aux services d'un avocat.

Le nouveau processus prévu par le projet de loi C-55 est entré en vigueur le 1er janvier 1989. Ce processus est beaucoup plus rapide et il permet de reconnaître les revendications authentiques du statut de réfugié et d'écarter celles qui ne le sont pas. L'ancien processus était tellement engorgé que le traitement des cas prenait plusieurs années. L'inefficacité du processus a entraîné d'autres abus qui n'ont fait qu'accroître les délais. Grâce au nouveau processus de détermination du statut de réfugié, les demandes sont traitées en quelques mois.

Nombre de renvois effectués en 1988 dans le cadre de l'ancien processus

Au cours de l'année civile 1988, on a confirmé le départ de 2 057 personnes frappées de renvoi ou d'interdiction de séjour; de ce nombre, 609 étaient des demandeurs qui ne s'étaient pas vu reconnaître le statut de réfugié au sens de la Convention.

Des membres de la troupe de théâtre Teesri Duniya, de Montréal, jouent une scène d'une pièce qui permet à des étudiants de comprendre les problèmes auxquels doivent faire face de nombreux réfugiés et immigrants à leur arrivée au Canada.

Une troupe de théâtre fait revivre les problèmes des réfugiés

Une pièce de théâtre sur les réfugiés est une manière convaincante de combattre les idées fausses que l'on se fait d'eux. Lorsqu'ils tiennent leur propre rôle de fils ou de fille de réfugiés, leur interprétation est remarquable.

Bon nombre des 50 élèves du niveau secondaire qui ont assisté à la pièce «The Job Stealer» à l'Administration centrale d'EIC étaient, pour la première fois, témoins de la pénible situation des réfugiés. On les a sensibilisés au sort de ces derniers : les menaces de mort proférées à leur endroit, les incroyables difficultés d'ordre bureaucratique auxquelles ils ont à faire face dans leur nouveau pays, la peur et le trouble qui les envahissent lorsqu'on les questionne sur leur dossier médical et l'hostilité des collègues qui les accusent d'être des voleurs d'emplois.

Les 12 membres de la troupe de théâtre Teesri Duniya de Montréal ont donné leur première représentation en 1981, et, comme l'un de ses fondateurs l'a affirmé : «Nous n'y allons pas de main morte et nous n'hésitons pas à provoquer la controverse.» La pièce a été présentée dans le cadre du programme Civisme vécu, parrainé par le Rotary Club d'Ottawa. Grâce à celui-ci, des jeunes ont été amenés à prendre conscience de la fonction et de l'organisation du gouvernement fédéral.

Le réalisme de la pièce a profondément touché les spectateurs, comme l'attestent les discussions qui ont suivi entre acteurs et écoliers.

Nombre de renvois effectués au cours du dernier trimestre de 1988-1989 dans le cadre du nouveau processus

Pendant le dernier trimestre de 1988-1989, 108 personnes ont vu leur demande rejetée au cours de l'audience préliminaire parce qu'elles ne comportaient pas un minimum de fondement. La demande de 32 autres personnes a été rejetée à la deuxième étape par la Section du statut de réfugié de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié. Le renvoi conditionnel de 1 475 personnes a été ordonné au cours de l'audience préliminaire.

On a confirmé le départ de 72 demandeurs du statut de réfugié dont la demande a été rejetée. Les 36 autres demandeurs qui devaient être renvoyés attendaient toujours que les formalités de voyage aient été réglées, les documents de voyage obtenus ainsi que la fin des procédures judiciaires.

Nombre global de renvois

Au cours du dernier trimestre de 1988-1989, on a confirmé le départ du Canada de 434 personnes frappées de renvoi ou d'interdiction de séjour dans le cadre de l'ancien et du nouveau processus. On a ordonné le renvoi de 273 d'entre elles pendant cette période, et leur départ a été confirmé.

Centres de renvoi

Des centres de renvoi ont été établis à Montréal, Mississauga et Vancouver, afin d'aider à coordonner la plupart des activités de renvoi déployées dans le cadre du C-55. Les centres de renvoi doivent trouver des escortes, réserver les billets d'avion, vérifier le départ des intéressés et aider les autres régions pour ce qui est des cas de renvoi.

Contrôle et exécution de la Loi

En 1988, un groupe de travail sur la politique de contrôle et d'exécution de la Loi a été mis sur pied afin d'appuyer les activités de contrôle et d'exécution de la Loi du Programme d'immigration. La politique de contrôle vise à restreindre le séjour au Canada des immigrants et des visiteurs rentrant dans une catégorie de personnes admissibles. Lorsque les mesures de contrôle ne sont pas respectées, la politique d'exécution de la Loi vise alors à déterminer les personnes qui ne sont pas admissibles à un point d'entrée, à les signaler dans un rapport, à renvoyer celles qui violent les dispositions de la Loi sur l'immigration et de son Règlement et à s'assurer que les personnes qui commettent une infraction à l'égard de la Loi soient poursuivies.

Il incombe entre autres à la Direction de fixer les objectifs relatifs au contrôle et à l'exécution de la Loi, d'élaborer les règles, dispositions réglementaires et législatives à cet égard, de s'assurer que ces règles sont mises en oeuvre de façon uniforme et de régler les problèmes pouvant toucher les activités relatives au contrôle et à l'exécution de la Loi.

En 1988-1989, la Direction a entrepris l'élaboration d'une politique relative aux transporteurs qui violent les dispositions de l'article 90.1 de la Loi sur l'immigration en amenant au Canada des personnes non admissibles. De plus, elle a mis à jour la politique concernant les considérations d'ordre humanitaire et les motifs de commisération à l'égard des personnes qui arrivent au Canada et ne peuvent être renvoyées dans leur pays d'origine. Enfin, la Direction a coordonné les mesures nécessaires pour que les personnes provenant du Panama, du Nicaragua et de Trinité-et-Tobago ne soient plus dispensées du visa de visiteur.

Passagers non admissibles

En 1988-1989, on a continué d'appliquer les mesures nécessaires pour régler le problème des personnes non munies des documents voulus (qui, plus souvent qu'autrement, présentent de faux documents) ainsi que celui des passagers non admissibles. L'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) s'est penchée sur ce problème d'ordre international au cours d'une conférence tenue à Montréal en septembre 1988.

Le Canada a participé à des séances sur la formation, la liaison et les inspections et en a dirigé quelques-unes. La formation se poursuivra en 1989-1990.

Le Canada a pris des mesures à l'échelle internationale en matière de formation en 1988-1989. En vertu d'une formule entièrement nouvelle, des responsables de l'Immigration se sont rendus dans plus de 50 aéroports pour informer le personnel sur place des nouvelles dispositions législatives touchant les visas et pour leur enseigner les techniques de base en matière de découverte de faux documents. Les responsables des Affaires extérieures ainsi que les transporteurs aériens ont beaucoup contribué au grand succès remporté par ces séances de formation. Cette méthode de formation se poursuivra, mais à une plus petite échelle.

On prévoit que l'introduction, à la fin de 1988, d'un nouveau visa canadien de visiteur perfectionné contribuera à réduire le nombre de passagers qui se présenteront sans être munis des documents voulus.

Établissement

Divers programmes et services sont offerts aux immigrants et aux réfugiés pour les aider à s'adapter au mode de vie canadien. Ils comprennent notamment l'octroi de prêts de transport (particulièrement aux réfugiés), l'appui financier aux nouveaux arrivants démunis, l'établissement de réseaux d'accueil communautaires, un accès privilégié aux services d'emploi ainsi que des cours de langue.

Prêts de transport et d'admissibilité

Ce sont les réfugiés parrainés par le gouvernement et par les organismes du secteur privé qui ont le plus souvent recours à ces prêts. Ils visent à aider les immigrants et réfugiés éventuels qui n'ont pas l'argent nécessaire pour payer les frais de transport de leur point d'embarquement jusqu'à leur destination finale au Canada. Les personnes se trouvant à l'étranger qui sont des réfugiés ou rentrent dans une catégorie désignée ont droit à des prêts d'admissibilité pour payer les frais des examens médicaux.

Les prêts accordés en 1988-1989 totalisaient 17 538 442 $, tandis que le remboursement de prêts consentis s'est élevé à 14 428 786 $. Le taux d'intérêt des prêts s'établissait en 1988 à 9,833 p. 100 et il atteignait 10,718 p. 100 en 1989. Le solde de la caisse des prêts est de 16 574 857 $.

Aide à l'adaptation

Les nouveaux arrivants démunis peuvent recevoir une aide financière en vertu du Programme d'aide à l'adaptation (PAA). Cet argent aide à payer le coût d'un logement temporaire et celui des vêtements nécessaires. Lorsque les nouveaux arrivants s'installent dans un logement permanent, les autorités peuvent continuer de les aider dans le cadre du Programme en payant le coût des meubles et les autres dépenses régulières comme le loyer, la nourriture et les frais divers. Le bénéficiaire peut recevoir de l'aide pendant un an ou jusqu'à ce qu'il trouve un emploi à plein temps, selon la première des deux éventualités.

On consent également des prêts dans le cadre du PAA pour aider les nouveaux arrivants à intégrer la population active, prêts qui servent à l'achat d'outils et au paiement des frais d'examen liés au travail. En 1988-1989,

on a versé environ 48 millions de dollars à plus de 13 000 nouveaux immigrants démunis, principalement des réfugiés.

Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants

Les organismes communautaires bénévoles non gouvernementaux ont droit à des fonds en vertu du Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants (PÉAI) pour offrir des services aux nouveaux arrivants. Il peut s'agir de services d'accueil et d'orientation, de traduction et d'interprétation, de présentation, de counselling non professionnel, d'information générale et d'autres services liés à l'emploi. En vertu du PÉAI, plus de 135 organismes se sont partagé 5,9 millions de dollars pour aider environ 115 000 personnes.

Programme d'accueil pour l'établissement des réfugiés

Des organismes communautaires peuvent recevoir des fonds pour recruter et former des groupes d'accueil bénévoles qui tiennent lieu d'intermédiaires entre la collectivité et les réfugiés pris en charge par le gouvernement. Ces groupes d'accueil favorisent l'adaptation des réfugiés par divers moyens : aide linguistique, orientation vers les ressources de la collectivité et appui sur le plan social aux nouveaux arrivants. Les fonds alloués permettent aux organismes communautaires de soutenir les activités d'un groupe d'accueil de sorte que la collectivité prenne ainsi davantage conscience des besoins des réfugiés. En 1988-1989, 18 projets en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba, en Ontario, au Québec et en Nouvelle-Écosse ont permis à plus de 900 réfugiés de recevoir des services de l'ordre de 725 000 $ en vertu du Programme d'accueil. On projette d'inclure Toronto en 1989-1990.

Maisons d'accueil

Les maisons d'accueil sont des solutions de rechange souhaitables au logement dans les hôtels normalement offert aux réfugiés qui arrivent au Canada. Les organismes qui s'occupent des immigrants administrent les maisons d'accueil et ont l'entière responsabilité des engagements financiers et juridiques liés à la gestion de ces établissements. Ces maisons fournissent aux réfugiés un logement à court terme, des services d'orientation et de l'aide pour trouver un logement permanent.

La Commission assure le financement de logements temporaires en vertu du Programme d'aide à l'adaptation (PAA). Ces maisons d'accueil offrent non seulement un milieu communautaire plus favorable, mais elles permettent aussi de réduire le coût du logement temporaire imputé au PAA. En outre, les revenus dépassant les coûts d'exploitation directs de l'établissement sont consacrés à l'amélioration ou à l'accroissement des services d'accueil initial et d'établissement offerts aux nouveaux arrivants. En 1988-1989, on retrouvait 10 maisons d'accueil partout au Canada.

Programme de cours de langue pour les immigrants

Le Programme de cours de langue pour les immigrants (PCLI) est un projet pilote qui s'est vu octroyer des fonds de 3,5 millions de dollars pour que des organismes communautaires s'occupant des immigrants offrent des cours de langue en 1989-1990. Il comporte une certaine souplesse permettant de répondre aux besoins des immigrants adultes qui ne sont pas censés intégrer immédiatement la population active. La clientèle visée se compose principalement d'immigrantes ayant des responsabilités familiales et qui demeurent à la maison.

Au besoin, des services de garderie sur place sont offerts et les menues dépenses, remboursées. Depuis la mise en oeuvre du projet pilote, en 1986, plus de 8 500 immigrants ont suivi des cours de langue par l'intermédiaire de quelque 130 organismes dans des collectivités partout au Canada.

Exécution du Programme d'immigration

Exécution de la Loi

Dans le cadre de l'exécution de la Loi, il faut appliquer des mesures de contrôle à l'égard des visiteurs, des étudiants, des travailleurs temporaires, des immigrants et des résidents de retour pour empêcher les immigrants ou les visiteurs d'entrer ou de séjourner au Canada si leur présence peut constituer une menace à la santé publique, au bien-être des Canadiens ou à la sécurité nationale. Les activités d'exécution de la Loi comprennent l'identification, l'arrestation, le dépôt de gages, la détention, les poursuites en justice ainsi que les appels et les litiges.

Ententes internationales

Le 24 juillet 1987, EIC signait deux ententes internationales :

- un protocole d'entente entre la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada et le United States Immigration and Naturalization Service concernant l'échange de renseignements. Ce protocole traite de l'échange de renseignements dans les cas de personnes non admissibles;
- une entente mise à jour entre le Canada et les États-Unis concernant l'échange de personnes expulsées, selon une formule de réciprocité. Cette entente facilitera l'échange ordonné de personnes expulsées tout en respectant la complexité de la législation des deux pays.

Règlement des cas

Octroi au Canada du droit d'établissement

En application de l'article 9(1) de la Loi sur l'immigration, tout immigrant est tenu de solliciter un visa avant de se présenter à un point d'entrée. Toutefois, l'article 115(2) prévoit l'admission de certaines personnes, par décret en conseil, pour des raisons de politique générale ou des considérations d'ordre humanitaire ou encore des motifs de commisération. Un autre groupe qui peut obtenir au Canada le droit d'établissement comprend les personnes à qui un permis du Ministre a été accordé pour une période de cinq ans.

Pour les personnes dont le cas est pris en considération, mais qui ne peuvent satisfaire à toutes les exigences de la Loi sur l'immigration et du Règlement qui s'y rapporte, l'obtention d'un décret en conseil est nécessaire. Il faut établir que la personne concernée satisfait à la fois aux critères d'exception et aux autres exigences en matière d'immigration. De plus, il faut de six à huit mois pour accomplir les formalités administratives liées à l'obtention, par voie de décret en conseil, d'une dispense du visa ou du Règlement sur l'immigration.

En 1988-1989, 34 303 décrets en conseil ont été approuvés. De ce nombre, 24 216 concernaient des requérants qui se trouvaient déjà au Canada.

Correspondance de la Ministre

Beaucoup de gens s'adressent directement à la Ministre en lui écrivant ou encore par l'intermédiaire d'un tiers comme un avocat ou un député pour demander un rapport d'étape sur un cas à l'étude ou le réexamen d'une décision défavorable. En 1988-1989, plus de 6 800 demandes ont été étudiées et ont reçu une réponse, soit une augmentation d'environ 18 p. 100 par rapport à l'année précédente.

Arbitrage

Il y a 78 arbitres en poste dans 13 centres partout au Canada. La Direction de l'arbitrage a pour objectif d'assurer que les enquêtes de l'Immigration et le réexamen des motifs de détention sont effectués conformément aux dispositions de la Loi sur l'immigration et de son Règlement ainsi que des principes de justice naturelle. Les employés de l'Administration centrale veillent à l'exécution du programme d'arbitrage en offrant des cours de formation, en donnant avis et conseils aux arbitres, en contrôlant la qualité des décisions rendues et l'utilisation des ressources.

En vertu de la Loi sur l'immigration et de son Règlement, les arbitres mènent toutes les enquêtes et effectuent le réexamen de tous les motifs de détention. Les enquêtes sont menées en fonction d'une formule d'opposition et sont régies par les principes de justice naturelle. Enfin, l'arbitre détermine si la personne doit être autorisée à venir au Canada, si elle doit en être renvoyée ou frappée d'interdiction de séjour. De plus, l'arbitre doit réexaminer régulièrement les motifs de la détention de la personne visée, en application de la Loi sur l'immigration.

L'arbitre préside également les audiences relatives au processus de détermination du statut de réfugié. De concert avec un membre de la Section du statut de réfugié (SSR) de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR), il détermine si une revendication du statut de réfugié doit être déférée à la SSR aux fins d'une instruction approfondie.

L'arbitre rend des décisions de façon indépendante, décisions qui sont considérées comme quasi judiciaires par les tribunaux. Elles ne peuvent être modifiées ou renversées que par un tribunal compétent ou par un arbitre au cours d'une enquête qui a été rouverte en vertu de la Loi.

Depuis la mise en vigueur des modifications apportées à la Loi sur l'immigration, du 1er janvier au 30 avril 1989, les arbitres ont ouvert 3 721 enquêtes et en ont terminé 3 277. Ils ont aussi procédé à 1 643 révisions des motifs de la détention, tandis que 2 653 revendications du statut de réfugié leur ont été présentées.

Activités à l'étranger

Le ministère des Affaires extérieures est responsable de l'exécution du Programme d'immigration à l'étranger par l'entremise d'un réseau de 65 bureaux offrant tous les services d'immigration et de 34 autres ne délivrant que des visas de visiteur. Depuis 1985, ce réseau comprend 203 agents des visas canadiens; le nombre de visas d'immigrant délivrés a connu une hausse de 114 p. 100, tandis que le nombre de visas de visiteur a grimpé de 74 p. 100, comparativement à une augmentation de 9,0 p. 100 des ressources en années-personnes. En 1988, les bureaux à l'étranger ont délivré 154 789 visas d'immigrant et 532 126 visas de visiteur.

L'établissement à chaque année de niveaux d'immigration détermine le nombre d'immigrants qui seront admis, et 1988 a été la deuxième année au cours de laquelle le gouvernement a dépassé sa fourchette de planification.

Le bon déroulement des opérations à l'étranger demeure toujours un objectif important au moment où le nombre de demandeurs dépasse largement celui que l'on prévoit admettre au Canada dans les niveaux d'immigration.

Le Canada continue d'accorder la priorité aux demandeurs rentrant dans la catégorie de la famille, aux réfugiés au sens de la Convention ainsi qu'aux membres des catégories désignées. Le ministère des Affaires extérieures a constamment respecté l'objectif fixé par le gouvernement en ce qui a trait aux réfugiés, qui s'établissait à 13 000 en 1989.

Cérémonie d'accueil d'immigrants en Colombie-Britannique

L'organisation de cérémonies d'accueil pour les nouveaux immigrants est une bonne manière, semble-t-il, de montrer la véritable hospitalité canadienne et de renforcer le moral de ceux qui commencent une nouvelle vie.

Pendant des années, les agents d'immigration leur remettaient tout simplement les documents attestant leur droit d'établissement au pays. Joan Leach, adjointe aux Services d'immigration, CIC de Cranbrook (C.-B.), a décidé de changer cet état de chose. En février 1987, six immigrants ont été accueillis à cet endroit par le personnel du CIC et des représentants des deux ordres de gouvernement, en présence des médias locaux. Ils ont reçu, en plus des documents attestant qu'ils ont obtenu le droit d'établissement, des brochures, des drapeaux et des épingles.

Aujourd'hui, tous les CIC de la Colombie-Britannique et du Yukon organisent des cérémonies d'accueil pour les nouveaux immigrants. Elles sont souvent plus élaborées. Il arrive qu'on y serve des rafraîchissements et que des invités de marque soient présents, comme parfois, le ministre de l'Immigration.

«Ces petites cérémonies aident vraiment à rapprocher les membres de la collectivité, affirme le directeur d'un Centre d'immigration du Canada. Il y règne une atmosphère d'entraide et les gens prennent conscience de la diversité culturelle du Canada.»

Europe de l'Est

En 1988-1989, 14 680 personnes provenant d'Europe de l'Est ont immigré au Canada. La plupart de ces personnes ont présenté leur demande à un bureau canadien en Europe de l'Ouest ou aux États-Unis, à l'exception de celles dont le cas concernait la réunion de la famille. Le plan de 1988 concernant les réfugiés prévoyait l'accueil financé par le gouvernement de 3 720 personnes provenant d'Europe de l'Est sélectionnées conformément au règlement sur la catégorie désignée des exilés volontaires. En vertu de ce règlement, 5 754 autres demandeurs parrainés par le secteur privé ont été admis.

En 1988-1989, le gouvernement a de nouveau déployé des efforts, afin d'accroître le nombre de cas de réunion des familles d'Europe de l'Est. Le nombre de cas où le ministère des Affaires extérieures a dû intervenir a fléchi pour tous les pays de la région, à l'exception de la Roumanie. Tous les cas présentés aux autorités de l'Union soviétique et de la Pologne ont été résolus.

Par suite de la libéralisation du droit de sortie, le nombre de demandes de visas de visiteur présentées par des résidents d'Europe de l'Est a continué de s'accroître. En 1988, 73 999 visas ont été délivrés par les six bureaux canadiens de la région.

Europe de l'Ouest

En 1988-1989, la plupart des bureaux du Canada en Europe de l'Ouest se sont concentrés sur des activités relatives à l'exécution de la Loi. Ces bureaux ont travaillé en étroite collaboration avec les lignes aériennes et les autorités aéroportuaires d'Europe de l'Ouest pour freiner le mouvement des immigrants clandestins qui essaient d'entrer au Canada munis de faux visas ou de documents de voyage falsifiés. De plus, certains bureaux, comme ceux de Bonn, Bruxelles et La Haye ont mené des enquêtes au sujet de rumeurs concernant le départ possible de bateaux d'immigrants clandestins vers le Canada ou encore au sujet d'indices en ce sens.

Grâce aux fonds versés par Investissement Canada, les bureaux et les provinces ont pu organiser des campagnes de publicité pour favoriser l'immigration des entrepreneurs et des investisseurs au Canada. C'est ainsi que 536 entrepreneurs et investisseurs ont émigré au Canada pour y investir 3,14 milliards de dollars, soit une augmentation de 305 p. 100 par rapport à l'année précédente.

L'Europe de l'Ouest constituait la deuxième source d'immigrants (33 490 visas délivrés). De plus, 64 713 visas ont été délivrés à des visiteurs, des étudiants et des travailleurs temporaires.

Un certain nombre de bureaux, comme ceux d'Athènes, Ankara, Rome et Bonn ont délivré 8 129 visas à des réfugiés provenant d'Europe de l'Est, d'Afrique et du Moyen-Orient, ce qui représente presque le double du nombre de visas délivrés au cours de l'année précédente.

États-Unis

Les bureaux aux États-Unis ont continué de participer à tous les aspects de l'immigration. En plus de traiter de nombreuses demandes d'immigration au Canada, ils ont exécuté un programme d'immigration des réfugiés parrainé par le gouvernement et délivré 820 visas d'immigrant à des réfugiés d'Amérique centrale. Les États-Unis sont aussi demeurés un important pays source d'immigrants.

Afin de contribuer au recrutement des requérants de la catégorie des gens d'affaires, une campagne de publicité a été mise en oeuvre au coût approximatif de 150 000 $. En 1988, les bureaux aux États-Unis ont délivré des visas à 155 entrepreneurs et à 15 investisseurs qui placeront 580 millions de dollars au Canada.

En 1988, ces bureaux ont également délivré 123 824 visas de visiteur, 6 953 permis de travail et 2 600 permis de séjour pour étudiant, ce qui comprend un grand nombre de visiteurs de tous les pays qui choisissent de présenter une demande de visa ou de permis dans un bureau des États-Unis plutôt que de l'obtenir dans leur pays d'origine avant de venir au Canada.

L'Accord de libre-échange, qui est entré en vigueur le 1er janvier 1989, assouplit les exigences relatives à l'admission des gens d'affaires en visite qui s'adonnent à une occupation ou à une profession temporaire. Les bureaux aux États-Unis, de concert avec EIC et le United States Immigration and Naturalization Service, ont veillé à ce que ces dispositions soient appliquées de façon efficace.

Amérique latine et Antilles

En 1988, le nombre d'immigrants au Canada provenant de l'Amérique latine et des Antilles a connu un léger fléchissement comparativement à 1987, une année record. La plupart des immigrants de cette région ont continué d'être choisis dans les catégories ayant une priorité absolue, comme celles de la famille, des réfugiés au sens de la Convention et les catégories désignées.

Le Chili, le Guatemala et le Salvador ont continué d'être désignés en vertu du Règlement sur les prisonniers politiques et les personnes opprimées. L'Amérique centrale est toujours la source la plus importante de réfugiés et de personnes sélectionnées par le Canada dont le cas comporte des considérations d'ordre humanitaire. La situation politique continue de s'améliorer au Chili tout en demeurant instable, et le programme d'immigration relatif aux catégories désignées de ce pays a été sous-utilisé, mais demeure en vigueur. En 1988, environ 3 800 réfugiés et personnes rentrant dans une catégorie désignée provenant de l'Amérique latine ont obtenu le droit d'établissement au Canada.

Ce dernier est encore une des destinations favorites des touristes des Antilles et de l'Amérique latine. Toutefois, un grand nombre de personnes qui sont entrées au Canada n'étaient pas d'authentiques visiteurs. Par conséquent, on a exigé le visa de visiteur dans le cas de plusieurs autres pays de la région, soit le Panama, le Nicaragua ainsi que Trinité-et-Tobago. L'imposition du visa de visiteur a enrayé avec efficacité l'afflux d'immigrants clandestins et a permis aux visiteurs authentiques d'entrer plus facilement au Canada.

De plus, cette région a continué d'être une source importante de travailleurs agricoles étrangers temporaires. En 1988, 5 944 travailleurs sont arrivés au Canada dans le cadre du Programme des travailleurs agricoles saisonniers des Antilles (États membres du Commonwealth). Ces travailleurs ont considérablement aidé les fermiers canadiens à contrebalancer les pénuries de main-d'oeuvre.

Asie et Pacifique

La région de l'Asie et du Pacifique a encore été la principale source d'immigrants au Canada en 1988-1989. Quarante-deux pour cent de tous les visas d'immigrant ont été délivrés à des personnes provenant de cette région, et les travailleurs sélectionnés ont continué d'être le groupe le plus important. Les migrants de cette région avaient l'intention de transférer 3,6 milliards de dollars au Canada. Le nombre d'entrepreneurs et d'investisseurs dont la demande a été accueillie est passé d'environ 1 500 en 1987-1988 à plus de 2 300.

Les bureaux canadiens en Asie ont travaillé en collaboration étroite avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Comité intergouvernemental pour les migrations et d'autres organismes internationaux, afin de faciliter l'admission au Canada de 8 300 réfugiés et personnes rentrant dans les catégories désignées. Les représentants du Canada ont aussi organisé certaines réunions et ont participé à d'autres qui ont précédé la tenue à Genève, en juin 1989, d'une conférence internationale sur les réfugiés indochinois.

Au moment de la mise en oeuvre, le 1er janvier 1989, du nouveau processus de détermination du statut de réfugié, les bureaux du Canada dans la région de l'Asie et du Pacifique se sont efforcés de faciliter le retour des personnes dont la demande s'était révélée sans fondement. En effet, de nombreux demandeurs ont essayé d'entrer au Canada munis de faux passeports ou encore sans pièce d'identité.

Un plus grand nombre de visiteurs de cette région sont venus au Canada en 1988-1989, grâce à l'accroissement du nombre de liaisons aériennes directes. Les bureaux de la région ont continué d'appuyer les efforts déployés par les universités canadiennes et les autorités provinciales, afin d'attirer des étudiants étrangers. Les visiteurs, étudiants et travailleurs temporaires se sont vu délivrer 130 014 visas.

Afrique et Moyen-Orient

Le nombre d'immigrants provenant de l'Afrique et du Moyen-Orient a poursuivi sa croissance en 1988-1989 et il représentait 13,8 p. 100 du nombre global d'immigrants accueillis par le Canada. Au cours de cette année, 21 966 personnes provenant de cette région ont obtenu le droit d'établissement, ce qui représente une augmentation de 11,8 p. 100 par rapport à 1987. De ce nombre, 334 étaient des entrepreneurs qui étaient en mesure de transférer plus de 200 millions de dollars au Canada en vue d'y créer ou d'y conserver environ 1 000 emplois. Les bureaux du Canada de cette région ont également délivré 15 093 visas de visiteur, 1 105 permis de séjour pour étudiant et 1 031 permis de travail au cours de l'année.

Les guerres, l'instabilité politique, la sécheresse, les inondations ainsi que la famine provoquent toujours des mouvements de population massifs partout en Afrique et au Moyen-Orient. Au cours de la dernière année, 4 676 visas d'immigrant ont été délivrés à des réfugiés provenant de pays de cette région. Un nombre encore plus considérable de réfugiés éventuels se sont dérobés aux formalités habituelles de sélection des réfugiés appliquées par les bureaux canadiens des visas de la région et ont revendiqué le statut de réfugié après s'être rendus au Canada, souvent sans être munis des documents voulus ou en présentant de faux documents. Cette situation a forcé les bureaux de la région à consacrer à l'exécution de la Loi certaines ressources habituellement affectées au traitement des cas.

Immigrants au Canada selon le groupe de profession envisagée entre 1986 et 1989

Groupes de professions	Année financière 1986-1987	1987-1988	1988-1989
Actifs			
Entrepreneurs	1 884	2 630	3 348
Gestion, administration	2 815	6 435	7 305
Sciences naturelles, techniques et mathématiques	3 360	5 529	6 137
Sciences sociales et secteurs connexes	548	892	1 117
Clergé	469	417	357
Enseignement	1 477	1 728	1 684
Hygiène et médecine	2 140	2 744	3 196
Domaines artistique et littéraire	899	1 188	1 442
Sports et loisirs	114	125	122
Personnel administratif	5 011	7 769	9 660
Ventes	2 054	3 199	3 876
Services	7 747	6 517	5 682
Agriculture, horticulture et élevage	1 438	1 833	2 129
Pêche, chasse et piégeage	192	214	227
Abattage et bûchage	20	17	18
Mines et carrières, y compris le forage de puits	54	37	53
Industries et transformation	1 448	1 238	1 050
Usinage	1 808	2 169	2 283
Fabrication, montage et réparation	6 714	7 727	8 187
Construction	3 189	3 625	3 692
Exploitation des transports	979	955	1 038
Manutention	1 137	751	384
Autres ouvriers qualifiés et conducteurs de machines	334	440	488
Autres	13 260	14 708	17 023
Non précisé	2	15	106
Total des actifs	59 093	72 902	80 604
Non-actifs			
Conjoints*	15 039	20 449	21 168
Enfants	8 457	13 298	15 669
Étudiants	22 658	32 898	36 736
Personnes à charge, adultes	9 493	11 210	11 664
Total des non-actifs	55 647	77 855	85 237
Total global	114 740	150 757	165 841

* *Les fiancés sont inclus avec les conjoints, selon la Loi.*

Immigrants admis au Canada selon la catégorie : Principale région de provenance et destination au Canada 1988-1989

	Catégorie de la famille	Réfugiés membres des catégories désignées	Parents aidés	Autres	Total
Principale région de provenance					
Afrique et Moyen-Orient	3 853	5 090	2 819	11 844	23 606
Asie, Australasie et Océanie	22 033	8 120	5 305	34 787	70 245
États-Unis	3 606	54	171	3 090	6 921
Autres pays d'Amérique	11 268	3 382	1 822	5 713	22 185
Europe	8 244	11 250	5 973	9 237	34 704
Grande-Bretagne	2 396	9	725	5 050	8 180
Non précisé	—	—	—	—	—
Total	51 400	27 905	16 815	69 721	165 841
Destination au Canada					
Terre-Neuve	114	91	34	153	392
Nouvelle-Écosse	311	286	56	623	1 276
Nouveau-Brunswick	202	199	35	229	665
Île-du-Prince-Édouard	39	35	2	59	135
Québec	7 930	3 957	1 341	13 489	26 717
Ontario	28 570	15 509	11 761	35 883	91 723
Manitoba	1 679	1 585	691	1 170	5 125
Saskatchewan	549	742	151	702	2 144
Alberta	4 411	3 211	1 285	5 283	14 190
Colombie-Britannique	7 504	2 285	1 440	12 078	23 307
Yukon et Territoires du Nord-Ouest	91	5	19	51	166
Non précisée	—	—	—	1	1
Total	51 400	27 905	16 815	69 721	165 841

Destination prévue des immigrants de 1984 à 1989

	Année financière				
	1984-1985	1985-1986	1986-1987	1987-1988	1988-1989
Région					
Terre-Neuve	342	291	309	463	392
Nouvelle-Écosse	1 083	959	1 148	1 247	1 276
Nouveau-Brunswick	605	621	677	617	665
Île-du-Prince-Édouard	120	111	176	158	135
Québec	14 312	14 894	23 368	25 199	26 717
Ontario	41 794	41 506	58 645	84 805	91 723
Manitoba	3 773	3 604	3 993	4 679	5 125
Saskatchewan	2 132	1 962	2 036	1 989	2 144
Alberta	10 337	9 206	10 001	12 232	14 190
Colombie-Britannique	12 857	12 266	14 258	19 206	23 307
Yukon et Territoires du Nord-Ouest	114	107	115	151	166
Destination non précisée	0	0	14	11	1
Canada	87 469	85 527	114 740	150 757	165 841

Principaux pays et résidence permanente des immigrants immédiatement avant leur venue au Canada de 1986 à 1989

	Année financière		
	1986-1987	1987-1988	1988-1989
Pays			
Europe			
Grande-Bretagne	5 869	8 824	8 180
Portugal	3 216	5 576	4 611
Italie	830	995	918
France	1 797	2 269	2 752
Pays-Bas	522	607	856
République fédérale d'Allemagne	1 569	1 838	1 814
URSS	122	272	812
Pologne	6 072	7 141	10 627
Tchécoslovaquie	899	788	790
Grèce	639	722	650
Autres	5 465	8 577	10 874
Total	27 000	37 609	42 884
Afrique			
Afrique du Sud (République d')	1 147	1 891	1 632
Égypte	556	1 092	1 177
Tanzanie	385	445	489
Kenya	415	845	1 378
Maroc	446	512	844
Zimbabwe	54	80	159
Autres	2 797	3 447	4 273
Total	5 800	8 312	9 952
Asie			
Vietnam	6 123	5 609	6 065
Hong Kong	6 813	18 658	22 710
Chine	2 036	2 716	2 914
Inde	7 810	9 803	9 749
Philippines	4 747	7 458	8 999
Laos	756	477	674
Kampuchéa	1 363	1 455	1 686
Israël	1 373	1 416	1 484
Liban	2 806	3 254	3 467
Iran	2 458	2 996	3 558
Autres	10 400	16 053	20 664
Total	46 685	69 895	81 970

	Année financière		
	1986-1987	1987-1988	1988-1989
Pays			
Australasie			
Australie	386	535	559
Nouvelle-Zélande	168	218	240
Autres	2	23	10
Total	556	776	809
Amérique du Nord et Amérique centrale			
États-Unis	7 861	7 265	6 921
Mexique	715	806	1 059
Salvador	3 493	3 059	2 313
Guatemala	1 492	881	735
Nicaragua	845	1 078	736
Autres	360	317	377
Total	14 766	13 406	12 141
Antilles			
Jamaïque	5 307	4 888	3 851
Haïti	1 917	2 079	1 829
Trinité-et-Tobago	1 056	1 798	2 326
Barbade	283	304	341
Autres	1 605	1 406	1 158
Total	10 168	10 475	9 505
Amérique du Sud			
Guyana	5 313	4 798	2 898
Chili	899	1 297	949
Argentine	357	517	425
Pérou	780	838	1 453
Colombie	294	386	367
Autres	1 275	1 384	1 368
Total	8 918	9 220	7 460
Océanie			
Fidji	403	540	603
Maurice (Île)	397	478	473
Autres	47	44	44
Total	847	1 062	1 120
Non précisés	0	2	—
Total général	114 740	150 757	165 841

Provenance des immigrants de 1983 à 1989

	Année financière					
	1983-1984	1984-1985	1985-1986	1986-1987	1987-1988	1988-1989
Région						
Europe	22 124	20 749	18 824	27 000	37 609	42 884
Afrique	3 569	3 649	3 591	5 800	8 312	9 952
Asie	37 793	41 339	38 982	46 685	69 895	81 970
Australasie	482	546	492	556	776	809
Amérique du Nord et Amérique centrale	10 728	10 875	12 164	14 766	13 406	12 141
Antilles	6 481	5 654	6 350	10 168	10 475	9 505
Amérique du Sud	4 363	4 042	4 455	8 918	9 220	7 460
Océanie	668	615	572	847	1 062	1 120
Non précisée	0	0	3	0	2	—
Total	86 208	87 469	85 433	114 740	150 757	165 841

Permis de travail et permis de séjour pour étudiants délivrés en 1988-1989

Permis de travail	279 173*
Permis de séjour pour étudiant	81 078

*Comprend 82 495 permis de travail délivrés à des immigrants dont les dossiers faisaient partie de l'arriéré et qui sont admissibles à travailler.

Services généraux

Politique stratégique et planification

Politique stratégique et planification (PSP) effectue des recherches et des analyses en matière de politique, lesquelles garantissent que les lignes de conduite et les programmes relatifs au marché du travail et au soutien du revenu sont élaborés et mis en oeuvre en accord avec les objectifs socioéconomiques nationaux.

En 1988-1989, les recherches et analyses ont été axées sur l'élaboration d'une stratégie globale destinée à répondre aux besoins de la main-d'oeuvre des années 1990. La nouvelle Stratégie gouvernementale de mise en valeur de la main-d'oeuvre est l'aboutissement de ces travaux. En voici les principaux objectifs :

- ☐ augmenter de façon substantielle l'engagement du secteur privé à l'égard de la formation;
- ☐ réaffecter les fonds gouvernementaux servant au soutien passif du revenu à des mesures axées sur le réemploi et la formation des chômeurs;
- ☐ modifier les prestations d'assurance-chômage pour qu'elles soient plus justes, conformément à la Charte des droits et libertés;
- ☐ réduire les facteurs de désincitation au travail que comporte le Régime d'assurance-chômage.

L'enquête sur l'activité du marché du travail en 1986 a été analysée à plusieurs reprises. Grâce aux efforts conjugués d'EIC et de Statistique Canada, les résultats de ces analyses sont maintenant disponibles sous la forme de quatre publications : *Les hommes au Canada : Un profil de leur expérience du marché du travail en 1986; Les femmes au Canada : Un profil de leur expérience du marché du travail en 1986; Les travailleurs plus âgés au Canada : Un profil de leur expérience du marché du travail en 1986;* et *Les jeunes du Canada : Un profil de leur expérience du marché du travail en 1986.*

Avec l'aide de différents organismes fédéraux et provinciaux, PSP a entrepris de produire un guide destiné à faciliter l'accès aux données obtenues à l'échelle locale. L'élaboration de cet outil de référence sera supervisée par un comité de direction formé de représentants de l'Association canadienne des villes monoindustrielles, de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, de la Fédération canadienne des municipalités et de l'Association canadienne de développement industriel. PSP a également effectué des recherches et des études de la politique sur les problèmes relatifs à l'adaptation au marché du travail.

Le Système de projections des professions au Canada (SPPC) a continué de s'améliorer en 1988-1989. Les structures de la demande de main-d'oeuvre dans le modèle que présente le SPPC ont été mises à jour pour mieux refléter la situation actuelle de la technologie au sein de notre économie et une étude sur les sources et l'importance des erreurs du SPPC en ce qui a trait aux pronostics en matière d'emploi a été terminée. Une autre étude portant sur les ressources humaines dans l'industrie canadienne du textile a également été mise à terme et deux autres études, l'une sur les ressources humaines dans l'industrie canadienne des services en alimentation et l'autre sur l'industrie canadienne du camionnage, ont été entreprises.

Parrainé par EIC, un atelier d'une durée de deux jours a fait suite à une étude sur l'industrie canadienne de réparation et d'entretien automobile. Au cours de cet atelier, plus de 200 représentants, issus des secteurs de l'industrie, de l'éducation et des gouvernements, se sont penchés sur les problèmes relatifs aux ressources humaines relevés dans le rapport. De plus, un organisme national, le Canadian Automotive Repair and Service Council, a été mis sur pied pour déterminer une stratégie des ressources humaines pour l'industrie.

PSP a également effectué des analyses détaillées des professions hautement spécialisées et des métiers spécialisés. On a publié une étude sur l'offre et la demande pour la profession d'infirmière et on a entrepris, conjointement avec le Conseil canadien des ingénieurs, une étude d'importance sur les perspectives d'emploi pour les ingénieurs.

On a continué de dresser des listes le plus exhaustives possible des déséquilibres sur le plan des professions et des compétences, afin de répondre aux besoins des utilisateurs d'EIC ou de l'extérieur.

Conformément à l'objectif que s'est fixé EIC, qui est de revoir régulièrement ses programmes, plusieurs évaluations ont été menées à bien pendant l'année. Les résultats obtenus ont confirmé l'efficacité des programmes d'EIC en général et ont permis de faire ressortir les domaines où il y avait lieu d'améliorer la politique et les programmes.

PSP a aussi procédé à une évaluation en profondeur des activités du Service national de placement. Le personnel d'évaluation de l'Assurance-chômage s'est joint aux directeurs du programme pour élaborer de nouvelles mesures en matière de politique et à la lumière

de l'Évaluation des activités de contrôle de l'Assurance-chômage — 1988. D'autres rapports d'évaluation portant sur divers programmes de l'Assurance-chômage et de l'Immigration ont également été terminés. Au cours de l'année, on a aussi entrepris l'évaluation des programmes Développement de l'emploi et Intégration professionnelle, composantes de la Planification de l'emploi.

Les travaux se sont poursuivis relativement à la détermination et à l'analyse des tendances du marché du travail ainsi qu'aux questions stratégiques qu'EIC considère essentielles à la planification à long terme.

Le *Document d'analyse de l'environnement* a été largement distribué aux personnes et organismes qui s'intéressent de près au développement du marché du travail.

Le projet *L'avenir du travail* a été subventionné pour sensibiliser la population du Canada et provoquer des discussions sur l'évolution du marché du travail et ses répercussions sur la politique relative au marché du travail.

PSP a également entrepris une revue des différents stades de la planification à l'échelle d'EIC, afin de simplifier les lignes directrices initiales en matière de planification, d'incorporer les stratégies de planification locales et d'améliorer l'efficacité du projet d'examen.

Élaboré et mis en oeuvre au sein du Ministère pour déterminer le travail exceptionnel de quatre équipes d'employés dans tout le Canada, le programme Reconnaissance des réalisations des employés et gratifications a été une réussite. Le CEC Corner Brook à Terre-Neuve, le CIC Exécution de la Loi à Montréal, la Direction régionale des affaires publiques de la Colombie-Britannique et du Yukon et, enfin, l'équipe formée des sections Politiques et systèmes et Gestion des installations, Administration des services, à l'Administration centrale, sont les équipes gagnantes.

L'informatisation croissante à l'Administration centrale permet de disposer de données plus poussées sur le marché du travail à l'échelle locale.

Afin de se tenir au courant de la nouvelle politique et des nouveaux programmes mis de l'avant à l'étranger, PSP garde des contacts étroits avec des organismes internationaux responsables du marché du travail et de l'économie, par exemple, l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDÉ). En tant que membre actif du Comité de la main-d'oeuvre et des affaires sociales de l'OCDÉ, PSP fait partie de plusieurs groupes de travail et d'évaluation du Comité.

Services financiers

Les Services financiers sont chargés de fournir l'appui financier nécessaire à la gestion des programmes et des opérations ainsi que de veiller à ce que l'actif, le passif, les recettes et les dépenses d'EIC soient gérés de façon rentable.

Ils s'acquittent de ces responsabilités en fournissant des données pertinentes et fiables relatives à la gestion financière, en donnant des conseils et en effectuant des analyses ainsi qu'en garantissant l'élaboration, l'application et la mise à jour efficaces de lignes de conduite, de systèmes, de procédés et de mécanismes de contrôle en matière de finances.

Dans le cadre du processus de planification et d'imputabilité d'EIC, les Services financiers sont responsables de la coordination et de la production des plans opérationnels pluriannuels, du Budget des dépenses principal et des Comptes publics. Ils sont également responsables de l'exercice interne de planification opérationnelle, de l'allocation des ressources, de l'exécution et de la supervision des activités courantes ainsi que de l'examen permanent des résultats.

Les Services financiers ont assumé des responsabilités supplémentaires par suite de l'adoption des mesures relatives à l'Accroissement des pouvoirs et des responsabilités ministériels (APRM). Le protocole d'entente sur l'APRM signé en juillet 1988 précise la politique et les directives régissant les relations entre EIC et le Conseil du Trésor pour la période du 1er avril 1988 au 31 mars 1991. En vertu de ce protocole d'entente, les Services financiers ont également été chargés de veiller à l'élaboration d'un cadre de responsabilisation ainsi qu'à la révision du Cadre du plan opérationnel pour chacun des programmes.

Le Cadre de responsabilisation définit les données, les attentes ou les objectifs relatifs au rendement ainsi que les rapports qui devront être établis et à partir desquels le rendement du Ministère pourra être vérifié et évalué pendant la période visée par le protocole d'entente. Le Cadre du plan opérationnel détermine les ressources qui seront attribuées à EIC et sert de point de référence pour mesurer le rendement des programmes et pour établir les divers rapports.

Par suite de l'adoption de ce nouveau régime de responsabilisation, les Services financiers seront également chargés de coordonner et de produire un rapport annuel de gestion grâce auquel le sous-ministre et président pourra évaluer le rendement d'EIC par rapport aux attentes énoncées dans le protocole d'entente.

En 1988-1989, les Services financiers ont contribué de façon importante à l'élaboration et à la mise en oeuvre de nouveaux systèmes ainsi qu'à la modification des systèmes existants d'EIC en vue d'améliorer l'efficacité et la qualité du service. Il convient de citer particulièrement :

- le Système décentralisé de comptabilité financière (SDCF), grâce auquel les bureaux locaux peuvent introduire les données relatives aux engagements et aux dépenses;
- la saisie, par les bureaux locaux, de statistiques opérationnelles recueillies manuellement, permettant d'accélérer la collecte de données et de recueillir des données plus précises;
- la saisie, par les bureaux locaux, de transactions concernant le personnel, permettant d'avoir directement accès aux données sur les congés qui restent et de mettre à jour, en direct, le Fichier maître du personnel;
- l'intégration du Système en direct de la Planification de l'emploi et du Système d'information d'Emploi et Immigration.

Administration des services

Amélioration des bureaux locaux

L'Administration des services a continué d'améliorer et de rénover les bureaux locaux. Une série de projets ont été entrepris en vue d'améliorer les installations auxquelles ont accès les clients, notamment les aires d'attente, les comptoirs et les installations libre-service, ainsi qu'en vue de rationaliser l'aménagement des locaux.

Critères spéciaux pour les bureaux ouverts au public

L'Administration des services a entrepris d'améliorer la visibilité et l'accessibilité des programmes et services d'EIC dans les bureaux locaux, notamment en agrandissant les bureaux locaux, en les rendant plus accessibles aux personnes handicapées et en les aménageant à proximité d'un réseau de transport public et d'une aire de stationnement.

Nouvelles normes concernant les aires de travail

Conformément au protocole d'entente conclu entre EIC et le Conseil du Trésor dans le cadre de l'Accroissement des pouvoirs et des responsabilités ministériels (APRM), de nouvelles normes relatives aux aires de travail ont été établies pour les bureaux locaux. Elles prévoient des espaces supplémentaires pour accommoder les clients, notamment de plus grandes aires d'accueil dans les bureaux locaux et garantissent des aires de travail acceptables dans les bureaux locaux d'EIC. Lorsqu'elles auront été approuvées, ces normes seront appliquées dans le cadre du Plan d'administration des locaux.

Direction de la planification des mesures d'urgence

La Direction de la planification des mesures d'urgence a pour mandat de planifier, d'organiser et de garder à jour un programme général d'intervention en cas d'urgence pour le compte du Ministère en travaillant en collaboration avec Protection civile Canada, tous les ordres de gouvernement et le secteur privé. En cas de désastre, EIC doit se charger principalement d'aider les collectivités à régler les questions relatives aux ressources humaines.

La Loi sur la protection civile et la Loi sur les mesures d'urgence ont été promulguées en 1988; elles ont fait prendre conscience à EIC du rôle qu'il doit jouer dans les préparatifs d'urgence.

Un plan national d'intervention immédiate, applicable à tous les niveaux d'EIC, a été élaboré dans lequel sont prévues les interventions d'EIC en cas de désastres en temps de paix et de situations d'urgence en temps de guerre.

Au cours de 1988-1989, EIC a prêté assistance dans un certain nombre de situations d'urgence, notamment, des incendies de forêt, des inondations et des déversements de produits chimiques.

Direction de la sécurité

La Direction de la sécurité est responsable de la sécurité globale au Ministère. Cette responsabilité englobe la gestion des mesures de sécurité, la sécurité physique, la sécurité personnelle et la sécurité des systèmes informatiques.

En 1988-1989, la Direction de la sécurité a continué de coordonner la mise en oeuvre de la Politique du gouvernement du Canada sur la sécurité. Elle a également répondu aux demandes de renseignements concernant les organismes d'exécution de la loi fédéraux, provinciaux et municipaux et fourni aide et conseils aux cabinets des Ministres.

Personnel

En 1988-1989, les services du Personnel de tous les bureaux d'EIC ont cherché diverses façons d'offrir le meilleur service possible aux cadres et aux employés d'exécution. Ils se sont également appliqués à renforcer leur collaboration avec la direction, collaboration essentielle au développement du potentiel des ressources humaines d'EIC.

Les services du Personnel ont continué d'appuyer les efforts faits par EIC pour offrir un service de qualité, dans le sens de deux objectifs du Plan pluriannuel des ressources humaines (PPRH). Le premier objectif vise la création d'un climat conforme aux principes de la philosophie de gestion. Trois grands secteurs ont été désignés : leadership, communications et reconnaissance des mérites du personnel. Les principales mesures prises en 1988-1989 sont les suivantes :

☐ Constitution d'un groupe de travail national chargé de déterminer les besoins futurs en matière de recrutement, de perfectionnement et de formation des directeurs de CEC et de CIC. Les recommandations du groupe seront mises en oeuvre au cours des prochaines années.

☐ Délégation du pouvoir d'approuver des récompenses en espèces ou autres pour reconnaître la contribution exceptionnelle d'employés, en vertu d'une nouvelle politique interne de primes au mérite. Le personnel peut désormais participer au processus de désignation des bénéficiaires des différentes primes et récompenses. En 1988-1989, 89 primes ont été remises à 146 employés. On a également créé un insigne doré remis aux employés pour longs services.

☐ Poursuite du programme des primes à l'initiative grâce auquel des suggestions faites par des employés ont permis d'économiser 3,3 millions de dollars. Deux employés d'EIC ont reçu la prime d'excellence, la plus haute qu'octroie le gouvernement, pour avoir mis en oeuvre leurs idées qui ont permis d'améliorer le service et de mieux utiliser les ressources.

☐ Nouveau programme de reconnaissance des réalisations pour les CEC et CIC ayant eu un rendement exceptionnel ainsi que pour les sections des Bureaux régionaux et de l'Administration centrale, qui se sont distinguées.

☐ Poursuite des travaux d'un groupe de travail national chargé d'examiner le Rapport d'évaluation et étude du rendement (RÉÉR). Le groupe a cerné les principaux problèmes et devait faire ses recommandations en juin 1989.

☐ Élaboration d'une stratégie concernant les relations de travail à EIC, précisant les principes fondamentaux d'un climat de relations saines et stables entre employeur et employés.

☐ Le deuxième objectif du PPRH vise à fournir aux gestionnaires et aux employés des outils et l'aide voulue, à simplifier les systèmes et procédés et à mieux utiliser les ressources humaines. Parmi les principales initiatives prises en vue de la réalisation de cet objectif figurent les suivantes :

☐ Des services consultatifs ont continué d'être offerts aux gestionnaires et aux équipes de travail. On y mettait l'accent sur la collaboration de tous en vue d'améliorer la qualité du service et de faire face aux changements, en clarifiant les valeurs de l'organisation et en rendant les équipes de travail plus efficaces. Des séances de sensibilisation ont été organisées, mettant l'accent sur une approche préventive et dynamique des problèmes.

☐ Un plan de formation de cinq ans a été conçu pour mettre en oeuvre la philosophie de gestion et garantir que toutes les activités de formation entreprises par le Ministère répondent le mieux aux besoins d'EIC.

☐ Les responsables du Programme de maintien de l'emploi ont continué de travailler avec les différents gestionnaires en vue de réduire au minimum le nombre des mises à pied.

☐ Un recensement expérimental des employés a été effectué en vue de s'assurer que tous les employés ont la possibilité de profiter des mesures concernant les groupes désignés. Le recensement proprement dit sera effectué dans tous les bureaux d'EIC.

☐ Des ateliers de sensibilisation au multiculturalisme ont été organisés, à titre expérimental, pour les conseillers, les gestionnaires et les superviseurs du Personnel. Ces ateliers étaient organisés conjointement par le Secrétariat du multiculturalisme du Secrétariat d'État et EIC.

☐ Le protocole d'entente sur les langues officielles, négocié l'année précédente avec le Conseil du Trésor, a été signé. Des progrès ont été réalisés en vue d'accroître le nombre de postes de niveau «C», afin d'améliorer la qualité du service.

☐ Les principales recommandations du Projet d'étude de Rémunération et avantages sociaux ont été mises en oeuvre, notamment l'élaboration de normes nationales concernant le service et les délais, un programme de formation obligatoire pour le personnel de Rémunération et avantages sociaux, un programme de délivrance de certificats attestant du professionnalisme de ce personnel. A également été réalisé un projet pilote de transmission électronique des transactions de paie d'EIC à Approvisionnements et Services Canada. De même, on a eu davantage recours à l'informatique pour le traitement des salaires rétroactifs.

☐ La Division de la classification d'EIC a continué de coordonner les travaux sur le groupe PM (Administration des programmes). En tant que membres d'un comité exécutif interministériel, les responsables de la Division ont négocié avec le Secrétariat du Conseil du Trésor en vue de garantir la meilleure application possible de la nouvelle norme PM. Ils ont également commencé à mettre en place un système national d'emplois types en vue de simplifier les décisions de classification dans les bureaux locaux.

☐ Les recommandations du rapport sur la « Réforme administrative de la dotation » ont été mises en oeuvre, notamment la conception d'une batterie nationale de tests pour la sélection des agents I, un guide sur les entrevues de sélection, l'adoption d'une politique nationale en ce qui concerne les emplois pour une période déterminée et la mise à l'essai d'un programme de formation pour les gestionnaires des services de dotation.

☐ La subdélégation des pouvoirs en matière de dotation aux gestionnaires des services d'exécution s'est poursuivie. Un projet pilote dans ce sens a été préparé pour être mis en oeuvre à l'automne de 1989, dans la région du Manitoba.

☐ Un plan visant à adopter le traitement direct des activités relatives au personnel dans les bureaux locaux a été conçu. Les essais sont prévus pour 1990.

☐ On a créé un comité directeur chargé d'élaborer un modèle de gestion des ressources pour les services du Personnel, grâce auquel il sera possible d'utiliser au mieux les ressources pour offrir un service de qualité.

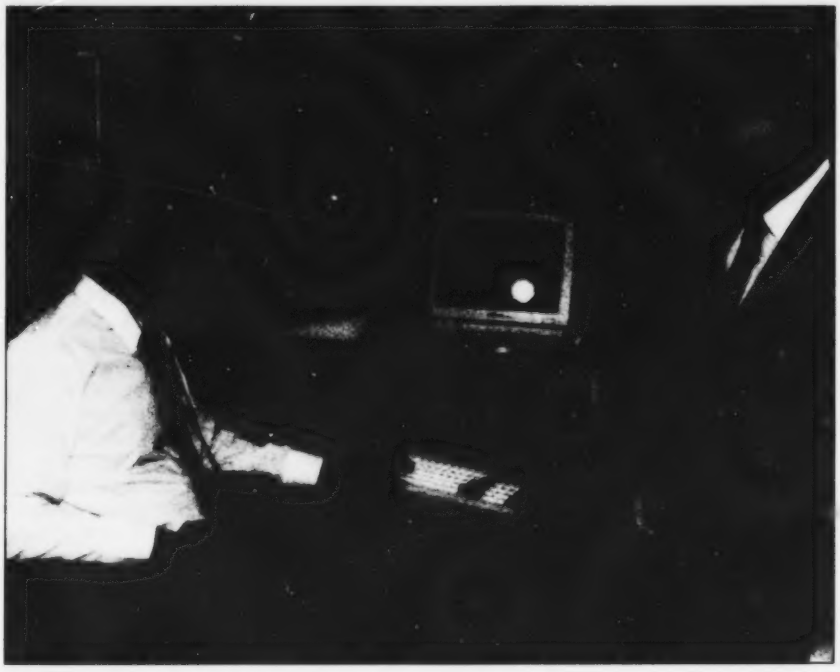

John Stuart-Vanderberg et Murray Powell, deux employés d'Emploi et Immigration Canada souffrant d'un handicap visuel, peuvent recevoir des informations reliées au travail sur des disques informatiques à partir de terminaux d'ordinateur spéciaux.

Enfin, les ordinateurs prennent la parole!

MM. John Stuart-Vanderberg et Murray Powell, employés souffrant d'un handicap visuel, ne parlent pas tout seuls. Ils s'entretiennent avec leur ordinateur.

Les deux hommes utilisent des ordinateurs parlants qui peuvent les aider à «lire» et à écrire. Comme tous les autres ordinateurs personnels, l'ordinateur parlant se compose notamment d'un clavier et d'un terminal à écran normalisés. Ce qui fait la différence, c'est un progiciel particulier produisant, au toucher du bloc numérique, une voix métallique, synthétique (de quoi exciter l'envie des fanatiques de la science-fiction) qui répète tout haut ce que l'écran affiche.

«L'ordinateur est capable de lire toute l'information enregistrée sur le disque. Étant donné la masse de documents qui passent par les machines de traitement de texte, il s'agit d'un outil indispensable», déclare M. Powell, expert-conseil en matière de personnes handicapées de la région de l'Ontario. Il occupait auparavant un poste de conseiller en emploi. «Cette nouvelle technologie a projeté les aveugles au XXIe siècle», indique M. John Stuart-Vanderberg, conseiller dans un Centre d'Emploi du Canada.

Tant pis pour l'ordinateur silencieux : nous avons maintenant des claquements, des bruissements, des bourdonnements. . . et des voix!

Systèmes et Procédures

En 1988-1989, Systèmes et Procédures a continué de soutenir l'exécution des programmes et la prestation des services d'EIC en prenant les mesures suivantes :

☐ assurer le fonctionnement et le perfectionnement des systèmes de paiement de l'Assurance-chômage, afin de garantir en permanence le traitement efficace d'un nombre élevé de demandes de prestations;

☐ continuer de mettre en oeuvre des systèmes informatiques visant à améliorer la prestation des services des CEC au public, par suite de la Réforme administrative de l'Assurance-chômage. Cela comprend, entre autres, le soutien automatisé des demandes de renseignements concernant l'assurance-chômage, les agents des services aux prestataires et les perfectionnements apportés au matériel des Centres régionaux d'informatique pour ces projets, de même que l'automatisation de la correspondance courante à l'intention des prestataires d'assurance-chômage et l'élargissement de projets pilotes ayant trait à l'automatisation du module de calcul de la procédure de règlement des demandes;

☐ mettre sur pied un système automatisé de télétraitement à l'intention des agents de recouvrement des trops-payés d'assurance-chômage;

☐ entreprendre la mise en oeuvre d'un système de télétraitement à l'appui de la Planification de l'emploi;

☐ mettre au point et revoir des systèmes à l'appui du programme d'emplois d'été pour les étudiants (Défi 88);

☐ entreprendre la conception et la mise au point d'un système de télétraitement pour automatiser diverses fonctions du registre des numéros d'assurance sociale;

☐ continuer d'offrir au Système de soutien des opérations des bureaux locaux de l'Immigration un soutien en matière de traitement électronique des données, grâce à l'installation de matériel supplémentaire dans les bureaux locaux;

☐ mettre à l'essai un système pour les visas lisibles à la machine, de concert avec le ministère des Affaires extérieures et Douanes et Accise;

☐ donner suite aux préoccupations du gouvernement en matière de sécurité de l'information en assurant la confidentialité des renseignements personnels introduits dans les systèmes informatiques.

Affaires publiques

Les Affaires publiques sont chargées de veiller à ce que EIC transmette au public des renseignements exacts et pertinents sur l'assurance-chômage, les programmes de formation et d'emploi, l'immigration et un éventail d'autres lignes de conduite, programmes et services d'EIC.

De plus, les Affaires publiques apportent un soutien en matière de communications internes, afin d'aider EIC à remplir plus efficacement son mandat.

Pour assurer de bonnes communications, les Affaires publiques prêtent une oreille attentive aux préoccupations du public et répondent à ses besoins en information au sujet de nos programmes et services. Ainsi, elles recueillent des données sur les commentaires des médias et l'opinion du public et les utilisent pour améliorer les communications et informer les hauts fonctionnaires du Ministère.

Les Affaires publiques sont responsables de la planification des communications pour EIC et doivent veiller à ce que tous les aspects de sa gestion se conforment à la politique du gouvernement fédéral en matière de communications.

Les Affaires publiques exercent pour EIC des activités liées à la publication, la publicité et la promotion dans les deux langues officielles. L'information concernant EIC est communiquée par l'entremise de 900 points de service, y compris l'Administration centrale et les Bureaux régionaux, les Centres d'Emploi du Canada (CEC) et les Centres d'Immigration du Canada (CIC). À l'étranger, l'information est transmise par les ambassades, les hauts commissariats et les consulats du Canada.

Le personnel des Affaires publiques est réparti dans 10 bureaux régionaux d'un bout à l'autre du Canada et dans cinq directions à l'Administration centrale.

Affaires ministérielles

La Direction des affaires ministérielles, Affaires publiques, offre des services de communications internes pour EIC, fournit un soutien en matière de communications à une douzaine de groupes clients à EIC et assure la liaison entre les employés des Affaires publiques en poste dans les Bureaux régionaux et à l'Administration centrale.

Une série de séances de formation, à l'intention des employés d'EIC, sur l'amélioration des rapports avec les médias a été l'une des principales activités de cette direction en 1988-1989. Cette dernière a mis au point un slogan pour EIC d'après les consultations menées auprès des directeurs d'EIC et de groupes d'employés dans tout le pays. Elle a également conçu une campagne d'information pour renseigner les employés sur le programme de Reconnaissance des réalisations des employés et gratifications à EIC.

Deux publications nationales destinées aux employés, soit Panorama et Les gens d'abord, ont été remaniées afin de mieux répondre aux besoins des employés en matière d'information. Des changements ont été apportés à la conception et au contenu de ces publications d'après les suggestions formulées par leurs lecteurs.

Les Affaires ministérielles ont entrepris des recherches en réalisant des sondages d'opinion et en analysant des questions ayant trait à l'immigration, aux réfugiés, au marché du travail et à la formation. Elles ont mené des études d'évaluation afin d'améliorer les produits de communication des Affaires publiques.

Les Affaires ministérielles coordonnent également les campagnes de publicité concernant le programme Défi et une série de témoignages sur les services offerts par les Centres d'Emploi du Canada.

La Sous-section des liaisons régionales, qui fait partie de la Direction des affaires ministérielles, a continué d'établir d'étroites relations de travail entre les employés des Affaires publiques en poste dans les Bureaux régionaux et à l'Administration centrale. En entretenant des rapports quotidiens avec les régions, ce service a contribué à faire participer davantage celles-ci à l'élaboration des produits de communication, de la politique et des services.

De plus, l'utilisation accrue du courrier électronique, de téléconférences, des rapports régionaux hebdomadaires et de l'affectation d'employés régionaux à des postes de liaison a permis d'améliorer considérablement la qualité des services offerts au personnel des Affaires publiques dans les Bureaux régionaux.

Marché du travail

En 1988-1989, la Direction de l'information sur le marché du travail et les services d'emploi, Affaires publiques, a réalisé divers projets visant à renseigner les Canadiens sur les programmes et les services connexes.

Les modifications apportées à la Planification de l'emploi ont été communiquées au personnel d'EIC et au public, grâce à un éventail de documents. Cette direction a distribué à l'échelle nationale une pochette de renseignements détaillés de même qu'une brochure donnant un aperçu des programmes et des services concernant la Planification de l'emploi et le

marché du travail. La troisième édition de « Palmarès : Guide éclair des programmes et services jeunesse du gouvernement fédéral » a également été publiée et fait l'objet de publicité.

En 1988, on a davantage entendu parler de la Semaine canadienne de l'orientation, grâce à une vaste campagne au cours de laquelle des discours ont été prononcés, des communiqués, des affiches, des dépliants et des bandes de musique sur cassettes ont été distribués. Une pochette de renseignements a également été envoyée aux Centres d'Emploi du Canada (CEC) et aux écoles. Dans le cadre d'un concours, les CEC devaient mettre sur pied des activités novatrices liées à la Semaine canadienne de l'orientation. Les 25 gagnants du concours ont reçu des exemplaires de l'Encyclopédie canadienne (Canadian Encyclopedia).

Le premier rapport annuel sur l'équité en matière d'emploi a été publié et un certain nombre d'autres publications et documents vidéo concernant l'équité en matière d'emploi ont été distribués, notamment la brochure sur le Service d'information sur les aménagements qui explique le nouveau service de consultation téléphonique destiné à aider les employeurs à répondre aux besoins des travailleurs handicapés.

Une nouvelle série de publications a été préparée pour familiariser les employeurs et les employés aux services offerts par les CEC. Cette série comprenait les publications conçues spécialement à l'intention des autochtones, des membres des minorités visibles, des femmes et des personnes handicapées.

Les Affaires publiques ont également effectué une campagne de publicité dans la presse écrite, afin de promouvoir les programmes et les services d'emploi.

Le Centre de renseignements et de la diffusion, exploité par la Direction générale des affaires publiques à l'Administration centrale d'Emploi et Immigration Canada, a ouvert ses portes en janvier 1989 pour servir à la fois le public et les employés.

Assurance-chômage

La Direction de l'assurance-chômage, Affaires publiques, renseigne le public sur le Régime d'assurance-chômage au moyen de brochures, de feuillets d'information, de documents vidéo et d'encarts joints aux chèques. Elle s'occupe également des relations avec les médias pour ce qui concerne le Régime d'assurance-chômage. Cette information est conçue pour mieux faire connaître la politique en matière d'assurance-chômage ainsi que les droits et les obligations du public en ce qui a trait à ce régime.

En 1988-1989, les Affaires publiques ont annoncé les changements relatifs aux cotisations d'assurance-chômage et la prolongation d'un an de la norme variable d'admissibilité. Des publications connexes ont été révisées et mises à jour, notamment le Guide de l'employeur intitulé « Comment remplir le Relevé d'emploi » pour les employés réguliers, les travailleurs agricoles journaliers et ceux qui sont employés dans l'industrie de la pêche. De plus, elles ont mené des travaux préliminaires en prévision des modifications qui seront apportées à la Loi sur l'assurance-chômage dans le cadre de la Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre.

Immigration

En 1988-1989, la Direction de l'immigration, Affaires publiques, a augmenté le nombre de ses publications et de ses documents audiovisuels à l'intention des immigrants éventuels et des membres de leur famille se trouvant au Canada, des réfugiés, des demandeurs du statut de réfugié, des gens d'affaires immigrants et des Canadiens intéressés.

Les activités de communication ont été axées sur l'adoption des projets de loi C-84 et C-55, le « Rapport annuel sur les futurs niveaux d'immigration déposé au Parlement », la mise en oeuvre des modalités relatives à l'élimination de l'arriéré, les exigences ayant trait au visa de visiteur et les modifications apportées à la réglementation relative à l'immigration.

De nombreuses demandes de renseignements sur tous les aspects du Programme, y compris des cas particuliers et la nouvelle législation, ont été présentées par les médias et le public.

De plus, un certain nombre de projets de communication ont été entrepris à l'appui de la mise en oeuvre de la nouvelle politique gouvernementale en matière de communications.

Services d'information

La Direction des services d'information est l'organe créateur des Affaires publiques. Ses responsabilités vont au travail de rédaction, de correction et de traitement de texte, tant en anglais qu'en français, à la conception, la production et la diffusion des documents audiovisuels et des publications. En 1988-1989, la Direction des services d'information a

répondu à des milliers de demandes de renseignements provenant du public.

La Sous-section de rédaction anglaise aide EIC à expliquer au public sa politique, ses programmes et ses services dans des discours des Ministres, des communiqués, des articles, des brochures, le rapport annuel ainsi que des documents vidéo. Elle aide également les Ministres et les sous-ministres à communiquer avec le personnel ou les employés à communiquer entre eux, grâce à des articles publiés dans Panorama et Les gens d'abord, des discours, des notes de service et des documents vidéo.

La Sous-section de rédaction française rédige, révise et est responsable de la qualité de tous les documents publiés en français à l'intention du public par les Affaires publiques, notamment les discours, les articles et les communiqués. Elle fait également fonction de coordonnateur de la traduction pour les Affaires publiques.

En 1988-1989, la Sous-section de la conception graphique et de l'impression a produit 228 publications différentes. Elle est chargée de veiller à ce que l'on se conforme aux exigences relatives au Programme de coordination de l'image de marque, au jeu de grilles d'EIC et à la politique d'EIC relative aux publications et de concevoir une image ministérielle pour tous les programmes d'EIC.

La Sous-section multimédia a continué d'être chargée des photographies, des diapositives en 35 mm, des acétates et des documents vidéo produits pour EIC dans les deux langues officielles. Elle a également supervisé la conception, la production et l'installation de pièces d'exposition.

La Sous-section des renseignements et de la diffusion a répondu à plus de 51 000 demandes de renseignements émanant du public. Depuis janvier 1989, un comptoir, à l'Administration centrale, offre un service tant au public qu'aux employés d'EIC.

À la Sous-section du relevé des nouvelles, environ 39 000 articles ont été tirés des principaux journaux, et des dépêches ont été découpées pour former l'un des trois dossiers quotidiens de coupures de presse distribué aux hauts fonctionnaires.

Quant au Centre de traitement de texte, il a traité plus de 70 000 pages.

Secrétariat exécutif

Le Secrétariat exécutif seconde le travail de la haute direction d'EIC et coordonne une vaste gamme d'activités s'insérant dans une perspective globale.

Au cours de l'année, un certain nombre de changements sont intervenus dans le mandat et l'organisation du Secrétariat. La Direction de la planification des mesures d'urgence et la Direction de la sécurité relèvent maintenant de la composante Finances et Administration, alors que les composantes Correspondance, Service de documentation et Affaires parlementaires ont été intégrées au Secrétariat exécutif. Les nouvelles responsabilités du Secrétariat comprennent les relations avec les intervenants ainsi que les séances d'information ministérielles. Le Secrétariat exécutif est formé de six directions.

Secrétariat des conférences et Services généraux

Le Secrétariat des conférences et les Services généraux ont organisé et fourni des services de secrétariat au Comité exécutif national et à des comités ministériels ainsi qu'à des comités de cadres supérieurs.

Le Secrétariat a organisé des conférences nationales avec les représentants des syndicats et des affaires. Il a également été chargé de l'organisation de rencontres fédérales-provinciales-territoriales des Ministres, sous-ministres et autres fonctionnaires. Il a en outre organisé des ateliers pour les cadres supérieurs d'EIC.

Le Secrétariat a également assuré le contrôle et la coordination de tous les services de traduction et d'interprétation pour EIC, a tenu à jour de l'information pour la haute direction et a établi les calendriers des réunions de la haute direction.

Secrétariat de la Commission

Le Secrétariat de la Commission a fourni un soutien opérationnel à la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada (corps constitué) et a contribué à la préparation de la politique, de lignes directrices et autres initiatives présentées au gouverneur en conseil, à la Commission et aux autres comités d'EIC aux fins d'examen.

De plus, le Secrétariat de la Commission a coordonné la préparation du Plan annuel de réglementation d'EIC et a appliqué les dispositions de la stratégie de refonte des règlements au sein d'EIC. Il a travaillé à la préparation des plans de travail à caractère législatif du Comité du Cabinet, ainsi que des documents d'information destinés aux rencontres de cadres supérieurs avec des représentants du secteur privé et des organismes bénévoles.

De plus, le Secrétariat de la Commission a mis au point et assuré le fonctionnement des systèmes d'information informatisés des décisions de la Commission et des comités ministériels et a dressé des profils du secteur privé et des organismes bénévoles. Enfin, le Secrétariat de la Commission a mis au point un plan annuel de réduction de la paperasserie et a coordonné et élaboré les activités correspondantes.

Services d'information de la haute direction

Les Services d'information de la haute direction (SIHD) sont chargés de dispenser aux bureaux des Ministres, des sous-ministres et au Secrétariat exécutif tous les services informatiques requis.

Pendant l'année écoulée, les SIHD ont secondé l'administration du système de correspondance ministérielle qui peut retracer et contrôler toutes les lettres et notes de service pour les bureaux des Ministres et des sous-ministres.

Les SIHD ont mis au point un prototype de système d'information destiné aux cadres supérieurs dans le but de permettre à ces derniers d'avoir directement accès à de l'information d'intérêt général concernant le Ministère.

Ces services ont entrepris d'établir les spécifications techniques d'un système d'information sur nos interlocuteurs, lequel permettrait de recueillir des données sur des organismes, et les vues des responsables de ceux-ci sur les programmes, la politique et les activités d'EIC.

Direction de l'application des droits du public

La Direction de l'application des droits du public est chargée d'appliquer, au sein d'EIC, la Loi sur l'accès à l'information, la Loi sur la protection des renseignements personnels et la Loi canadienne sur les droits de la personne.

Elle informe les directions générales des demandes d'accès aux renseignements, établit des lignes directrices pour assurer la protection des renseignements personnels et offre des conseils au sujet des plaintes en matière de droits de la personne liées aux lignes de conduite et aux programmes d'EIC.

La Division de l'accès à l'information a reçu 273 demandes officielles, mais elle en a traité 329 en raison de l'arriéré de l'année précédente. Il y a eu 2 472 demandes officielles en vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels de la part de personnes souhaitant connaître des renseignements de nature personnelle contenue dans les dossiers d'EIC. Elle a aussi procédé à la révision du Registre d'accès et du Répertoire des renseignements personnels pour tenir compte des modifications survenues et indiquer les procé-

dures de collecte et de divulgation des renseignements personnels. D'immenses progrès ont été accomplis dans l'élaboration du Guide de la politique et des procédures en matière de renseignements personnels et d'accès à l'information.

La Direction a continué à donner des avis et des conseils aux responsables des programmes d'EIC sur la Loi canadienne des droits de la personne et à coordonner l'examen et le règlement des plaintes.

Direction des affaires intergouvernementales et de la liaison interne

La Direction des affaires intergouvernementales et de la liaison interne a coordonné la négociation de plusieurs ententes fédérales-provinciales, travaillé en collaboration avec d'autres ministères et organismes gouvernementaux pour planifier et mener des activités, élaboré des programmes et coordonné des visites internationales et la participation d'EIC à des conférences internationales. La Direction a également donné avis et conseils sur des questions qui relèvent de plusieurs composantes et qui intéressent les milieux d'affaires, les syndicats et d'autres groupes d'intérêt.

La Direction a en outre organisé des visites ministérielles tant au Canada que dans plusieurs pays étrangers, notamment de la Communauté économique européenne, et préparé des séances d'information à l'intention des ministres et des hauts fonctionnaires étrangers.

La Direction a également coordonné des conférences fédérales-provinciales-territoriales des Ministres, de même qu'un certain nombre de conférences et de réunions auxquelles ont participé le sous-ministre et les sous-ministres associés. La Direction a préparé des stratégies sur des questions concernant EIC et les provinces et ce, à l'intention des Ministres, de la haute direction et d'autres personnes ou groupes.

Direction des services de documentation et des affaires parlementaires

La Direction des services de documentation et des affaires parlementaires a donné avis et conseils aux cadres d'EIC sur les affaires ministérielles et parlementaires et a assuré la liaison avec les organismes centraux et le secrétariat des membres du cabinet. Elle a géré la préparation de tous les documents d'information à l'intention des Ministres et des sous-ministres.

Elle a continué de coordonner et de mener des séances d'information à l'intention des députés, des critiques de l'Opposition officielle et des membres du comité permanent sur des questions touchant EIC. La Direction était chargée d'administrer la préparation des documents d'information en vue de la participation des Ministres à la période des questions.

Bureau de vérification interne

Le Bureau de vérification interne (BVI) procède à une étude et à une évaluation indépendantes de toutes les activités d'EIC, afin d'indiquer au sous-ministre et président, ainsi qu'à la haute direction, dans quelle mesure les lignes de conduite, les méthodes et les contrôles de gestion sont efficients, efficaces et rentables.

En 1988-1989, le BVI a réalisé avec succès le plan de vérification approuvé par le sous-ministre et président pour l'année financière. Ce plan a consisté en divers programmes et services internes. Dans le cadre du Programme régional d'étude opérationnelle, le BVI a procédé à la vérification de 41 Centres d'Emploi du Canada et de 16 Centres d'Immigration du Canada. L'accent a été mis dans ces rapports sur les fonctions de gestion, notamment la planification, la direction du personnel, l'organisation du travail et les communications.

EIC a continué de participer à la vérification du Programme d'immigration à l'étranger, afin que ses fonctionnaires supérieurs soient tenus au courant de l'application de la politique et des procédures de l'Immigration dans ses bureaux à l'extérieur du Canada.

Le Comité de vérification et d'évaluation d'EIC, présidé par le sous-ministre associé et vice-président, a continué à donner des conseils sur la politique, les plans et les résultats de la vérification, tout en surveillant étroitement la mise en oeuvre des mesures correctives recommandées à la suite des vérifications du BVI.

Rapport de gestion

Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada

Rapport de gestion

Nous avons préparé les états financiers ci-joints de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada (CEIC) conformément aux exigences et aux normes du Receveur général du Canada en matière de rapports. La direction de la CEIC est le principal responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données contenues dans ces états financiers. Pour la plus grande objectivité possible, les données financières contenues dans ces états ont été examinées par la haute direction de la CEIC.

Ces états financiers ont été préparés selon les conventions comptables énoncées dans la note 2, sur une base comparable à celle de l'exercice précédent. Une partie de l'information contenue dans les états financiers est fondée sur les meilleures estimations possibles de la direction et s'appuie sur son discernement; également, elle tient bien compte de l'importance des faits. Pour assumer ses responsabilités en matière de rapport, la CEIC tient une série de comptes qui sert de registre centralisé des opérations financières de la CEIC. L'information financière contenue dans les états du Ministère et ailleurs dans les comptes publics est identique à celle dans les états financiers, à moins d'indication contraire.

Les Services financiers élaborent et diffusent des politiques en matière de gestion financière et de comptabilité, et émettent des directives à l'appui des normes de comptabilité et de gestion financière. La CEIC tient des systèmes de gestion financière et de contrôle interne. Les opérations sont effectuées conformément aux règlements prescrits, sans dépasser les crédits parlementaires, et sont enregistrées de façon appropriée afin que les fonds gouvernementaux puissent être justifiés et que les actifs de la CEIC soient sauvegardés. Aux systèmes de gestion financière et de contrôle interne viennent s'ajouter des programmes de vérification interne. La CEIC cherche également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données dans ses états financiers grâce à la sélection soignée, à la formation et au perfectionnement de personnel qualifié, grâce à des arrangements sur le plan de l'organisation qui permettront un partage approprié des responsabilités et grâce à des programmes de communication qui permettront de bien faire comprendre à toute l'organisation les règlements, les politiques, les normes et les autorisations en matière de gestion.

Approuvé par :

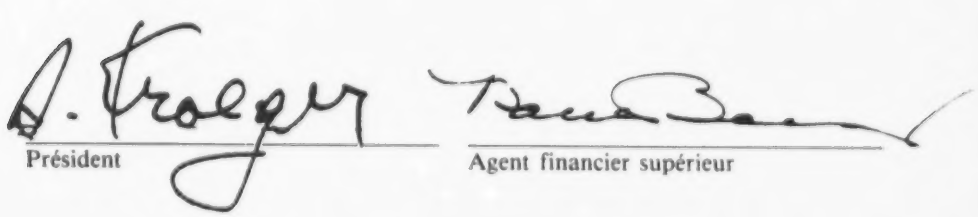

Président

Agent financier supérieur

Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada

État des résultats d'exploitation

pour l'exercice se terminant le 31 mars 1989
(en milliers de dollars)

	1989	1988
Dépenses		
Programme d'emploi et d'assurance		
Assurance-chômage	3 045 696	3 056 107
Mise en valeur des ressources humaines	1 592 968	1 646 399
Service national de placement	252 039	240 414
Gestion du programme et services communs	147 743	149 728
	5 038 446	5 092 648
Programme des services généraux et spéciaux		
Gestion et administration de la Commission	263 484	249 824
Systèmes et procédures	33 994	25 006
Administration de l'attribution des numéros d'assurance sociale	4 263	3 976
Administration des rentes sur l'État	2 175	2 226
Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration	1 071	1 071
	304 987	282 103
Programme d'immigration		
Opérations du programme	79 981	97 673
Établissement	58 227	55 086
Gestion et élaboration de la politique	52 093	21 850
Arbitrage	5 327	4 149
Comité consultatif du statut de réfugié	2 126	3 246
	197 754	182 004
	5 541 187	5 556 755
Recettes		
Recettes à valoir sur le crédit		
Recouvrement des frais d'administration du Compte d'assurance-chômage	959 274	958 578
Recouvrement — Dépenses de détachement	6	
Recettes non fiscales		
Rémunération de services	19 642	16 057
Remboursements de dépenses d'exercices précédents	13 475	12 687
Produits de placements	381	421
Autres recettes		
Excédent des rentes sur l'État	2 737	2 159
Amendes d'assurance-chômage	2 469	2 556
Amendes et confiscations de l'immigration	1 133	1 043
Recouvrement des frais d'expulsion	881	718
Autres	513	494
	1 000 511	994 713
Coût net des opérations	4 540 676	4 562 042

Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada

Notes relatives à l'état des résultats d'exploitation

31 mars 1989

1) Autorisation et objectifs

La Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada a été créée en vertu de l'article 7 de la Loi régissant l'emploi et l'immigration de 1977 et est un établissement financier mentionné à l'annexe B de la Loi sur l'administration financière. Toutes les dépenses de fonctionnement, les contributions et les subventions de la Commission sont financées par les autorisations budgétaires tombées en annulation tandis que les avantages sociaux des employés, les prestations de retraite supplémentaires des agents des rentes sur l'État et la contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage et au titre des prestations versées aux pêcheurs dépendent d'autorisations législatives. La Commission comprend trois secteurs de programmes dont voici les objectifs :

Programme des services généraux et spéciaux — Assurer l'élaboration et la mise en oeuvre de politiques et programmes, fournir le soutien stratégique, opérationnel et administratif permettant à Emploi et Immigration Canada de remplir son mandat et de pourvoir à d'autres fonctions qui lui sont dévolues.

Programme d'emploi et d'assurance — Favoriser la réalisation des objectifs économiques et sociaux du Canada en rendant toutes les ressources humaines pleinement productives tout en appuyant les initiatives personnelles de ceux qui désirent satisfaire leurs besoins économiques et, plus généralement, s'épanouir par le travail.

Programme d'immigration — Régler l'admission des immigrants et des visiteurs en fonction des intérêts économiques, sociaux, humanitaires et culturels du Canada.

En vertu d'une autorisation statutaire non budgétaire accordée par le ministre des Finances aux termes de l'article 121 de la Loi sur l'immigration, des prêts sont consentis aux immigrants et aux catégories de personnes prescrites en vue de leur permettre d'acquitter les frais d'admissibilité, de transport ainsi que les frais raisonnables de leur séjour. Le montant total non remboursé ne pourra à aucun moment dépasser 90 millions de dollars.

2) Conventions comptables importantes

L'état des résultats d'exploitation a été préparé conformément aux conventions comptables suivantes :

i) Sont enregistrées les dépenses faites pour tous les biens reçus et les services fournis jusqu'au 31 mars, conformément à la politique comptable gouvernementale de paiement en fin d'exercice, à l'exception des indemnités de cessation d'emploi et des indemnités de congés payés.

ii) Les recettes sont enregistrées selon les méthodes de comptabilité de caisse, conformément aux conventions comptables gouvernementales.

iii) Les acquisitions d'immobilisations sont imputées aux dépenses de fonctionnement de l'année au cours de laquelle la dépense a été engagée.

iv) Les montants estimatifs des services fournis gratuitement par d'autres ministères gouvernementaux sont indiqués dans l'état des résultats d'exploitation.

v) Les remboursements des dépenses d'exercices précédents sont inscrits comme recettes une fois reçus et ne sont pas soustraits des dépenses.

3) Crédits parlementaires
Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada

	1988-1989	1987-1988
	(en milliers de dollars)	
Programme d'emploi et d'assurance		
Crédit 10	84 714	77 841
Annulé	19 989	15 706
	64 725	62 135
Crédit 15	1 635 931	1 615 286
Annulé	129 432	76 597
	1 506 499	1 538 689
Contributions statutaires au Compte d'assurance-chômage	2 416 249	2 443 131
Contributions statutaires au titre des prestations versées aux pêcheurs	240 356	229 006
Contributions statutaires aux régimes d'avantages sociaux des employés	93 289	92 510
Remboursements statutaires des montants portés aux recettes d'exercices précédents	9	3
Total du Programme	4 321 127	4 365 474
Programme des services généraux et spéciaux		
Crédit 5	61 046	44 806
Annulé	14,974	10 761
	46 072	34 045
Crédit 6		37
Annulé		
		37
Contributions statutaires aux régimes d'avantages sociaux des employés	16 920	16 583
Prestations de retraite statutaires – Pensions des agents des rentes sur l'État	35	35
Total du Programme	63 027	50 700
Programme d'immigration		
Crédit 20	129 325	119 101
Annulé	2 188	2 413
	127 137	116 688
Crédit 21		280
Annulé		1
		279
Crédit 25	69 836	62 746
Annulé	12 739	10 592
	57 097	52 154
Contributions statutaires aux régimes d'avantages sociaux des employés	13 482	12 859
Remboursements statutaires de montants portés aux recettes d'exercices précédents	38	24
Total du Programme	197 754	182 004
Emploi total des crédits	4 581 908	4 598 178

4) Comptes débiteurs

A la fin de l'exercice, les comptes débiteurs se composent des trop-payés en salaires, des frais et amendes que doivent payer les entreprises de transport en vertu de la Loi sur l'immigration, des amendes que doivent payer les prestataires en vertu de la Loi sur l'assurance-chômage, les trop-payés dans les programmes d'emploi et de l'assurance-chômage, les prêts non remboursés accordés aux immigrants et d'autres montants divers à percevoir.

Comptes interministériels	1988-1989	1987-1988
	(en milliers de dollars)	
Comptes internes du gouvernement		
Trop-payés – Emploi et Assurance Remboursements des prestations d'assurance-chômage	312	250
Programme des services généraux et spéciaux Détachements	69	42
	381	292
Tiers		
Emploi et assurance		
Trop-payés des prestations d'assurance-chômage	146 375	122 960
Article 47 – Assurance-chômage	25 734	20 018*
Amendes d'assurance-chômage	5 462	4 780*
Programme national de formation — achat de cours	3 845	5 470
Développement de l'emploi	3 266	2 718
Intégration professionnelle	2 463	1 564
Programme national de formation en établissement	1 968	2 506
Canada au travail	1 069	1 132
Été Canada	1 001	736
Programme relatif aux pénuries de main-d'oeuvre	460	291
Programme d'aide à la création locale d'emplois	319	343
Programme de relance de l'aide à l'emploi	311	353
Emploi d'été/Expérience de travail	296	372
Aide au développement des collectivités	216	176
Bénéficiaires de l'aide sociale	198	70
Programme de mobilité de la main-d'oeuvre du Canada	160	142
Programme Extension	137	136
Projets de développement communautaire du Canada	91	109
Formation générale dans l'industrie	51	54
Option formation jeunesse	41	57
Initiatives locales	37	50
Acquisition de compétences	32	15
Assurance-chômage, article 38	27	
Accès-carrière	25	23
Projets de services communautaires du Canada	25	25
Programme d'aide au développement économique local	22	64
Autres programmes – Planification de l'emploi	19	
Emplois subventionnés	16	12
Formation de la gestion des entreprises	15	16
Programme d'emploi pour les innovations technologiques	14	15
Autres programmes	13	17
Travail partagé (Assurance-chômage)	13	22*
Programme à l'intention des personnes défavorisées sur le plan de l'emploi	12	12
Jeunesse Canada au travail	7	7
Subvention et contribution de création d'emploi	5	5
	193 745	164 270

Comptes interministériels (suite)	1988-1989	1987-1988
	(en milliers de dollars)	
Immigration		
Frais d'expulsion	6 400	4 388
Promesse sous condition résolutoire consfisquée	2 175	18
Prêt d'aide à l'immigration (indemnité de passage) – Intérêts à recevoir	866	791
Amendes infligées aux transporteurs	509	332
Trop-payés d'aide à l'adaptation	348	280*
Prêts remboursables d'aide à l'adaptation	35	57
Prêts aux immigrants	5	5
Autres comptes	2	1
	10 340	5 872
Administration		
Détachements	92	106
Divers	83	83
Trop-payés en salaires	47	27
	222	216
Total	204 688	170 650

* Changements aux montants de l'année précédente

5) Fonds en fiducie et comptes à fins déterminées

Il appartient à la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada d'administrer et de contrôler les fonds en fiducie et les comptes à fins déterminées qui suivent.

a) Compte d'assurance-chômage

La Loi sur l'assurance-chômage prévoit un programme d'assurance-chômage contributif obligatoire qui s'applique à tous les employés, sous réserve d'exceptions mineures.

La Loi autorise l'existence d'un compte dans les Comptes du Canada désigné sous le nom de Compte d'assurance-chômage.

La Loi porte que ce qui suit sera porté au crédit du Compte d'assurance-chômage : a) les cotisations, amendes, pénalités et intérêts; b) la part gouvernementale des prestations versées; c) les remboursements des trop-payés de prestations, et les remboursements de prestations; d) les montants relatifs aux services fournis à d'autres ministères ou organismes gouvernementaux, ou au public; e) les montants fournis à toute autre fin liée à l'assurance-chômage et autorisés par un crédit géré par la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada; et f) l'intérêt sur le solde du compte aux taux que le ministre des Finances peut autoriser. La Loi dispose également que ce qui suit soit porté au débit du compte : a) les prestations versées en vertu de la Loi; b) les frais d'administration de la Loi; et c) l'intérêt sur les avances faites par le ministre des Finances.

Des prêts à intérêts sont faits au Compte d'assurance-chômage en vertu de l'article 137(1) de la Loi sur l'assurance-chômage, par suite des contributions insuffisantes des employeurs et des employés. Le taux d'intérêt annuel sur le solde du prêt non remboursé au 31 mars 1989 se situera entre 7,6 % et 8,9 % et ce solde devra être remboursé entre le 30 avril 1989 et le 31 mars 1991.

Opérations du Compte d'assurance-chômage (en millions de dollars)

	1988-1989	1987-1988
Solde au 1er avril (déficit)	(2 189)	(3 897)
Rentrées et autres crédits		
Contributions —		
Employeur et employé[1]	11 524	10 686
État[1]	2 656	2 672
Revenus d'investissement	16	4
	14 196	13 362
Paiements et autres débits		
Prestations[1]	10 869	10 466
Frais de fonctionnement	968	969
Intérêts	197	219
	12 034	11 654
Augmentation (ou diminution) nette	2 162	1 708
Solde au 31 mars (déficit)[2]	(27)	(2 189)

[1] Les prestations versées aux pêcheurs qui s'élèvent à 261 millions de dollars (en 1988, 248 millions de dollars), la contribution de l'État à cet égard qui atteint 240 millions de dollars (en 1988, 229 millions de dollars) et les cotisations des pêcheurs qui totalisent 21 millions de dollars (en 1988, 19 millions de dollars) sont compris dans cet état.

[2] En vertu de l'article 137(1) de la Loi sur l'assurance-chômage, aucun prêt à intérêts (en 1988, 1 milliard 954 millions de dollars) a été accordé aux fins du Compte d'assurance-chômage. Au 31 mars 1989, un solde déficitaire net totalisait 27 millions de dollars (en 1988, 235 millions de dollars).

b) Compte des rentes sur l'État

Ce compte a été créé par la Loi relative aux rentes sur l'État et modifié par la Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État, qui mettait fin à la vente de ces rentes. Le compte est évalué chaque année selon les méthodes actuarielles, et le déficit ou l'excédent imputé au débit ou au crédit du Fonds du revenu consolidé. Les comptes du Compte des rentes sur l'État sont tenus selon les principes de la comptabilité d'exercice.

La Loi relative aux rentes sur l'État a été adoptée afin d'aider les Canadiens à se préparer financièrement à leurs vieux jours en achetant des rentes sur l'État. La Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État a accru le taux de rendement et la flexibilité des contrats de rentes sur l'État, et mis fin à la vente des rentes.

Les rentrées et autres crédits sont composés de cotisations reçues, des montants demandés au Fonds du revenu consolidé pour les rentiers non repérés auparavant, des intérêts gagnés et articles transférés des recettes des exercices précédents pour couvrir le déficit actuariel. Les paiements et autres débits représentent les rentes échues, la valeur de rachat des prestations de décès, remboursements et retraits de cotisations, les excédents actuariels ainsi que les articles non demandés transférés aux recettes non fiscales. Les montants des rentes non demandées pour le motif que les rentiers ne peuvent être repérés sont transférés aux recettes non fiscales.

Opérations du Compte des rentes sur l'État (en milliers de dollars)

	1988-1989	1987-1988
Solde au 1er avril	984 817	1 022 333
Rentrées et autres crédits		
Intérêt du Canada	65 224	67 808
Cotisations	458	552
Autres	78	60
	65 760	68 420
Paiements et autres débits		
Paiements et rentes	100 077	100 577
Remboursements de cotisations	2 000	2 263
Rentes non demandées	223	359
	102 300	103 199
Augmentation (ou diminution) nette	(36 540)	(34 779)
Excédent actuariel, excédent des rentes non payées enregistrées à la fin de l'année par rapport aux rentes non payées calculées	(3 053)	(2 737)
Solde au 31 mars	945 224	984 817

c) Compte des pensions des agents des rentes sur l'État

Ce régime de pensions verse des prestations de pension aux anciens fonctionnaires admissibles dont le travail consistait à vendre au public des rentes sur l'État. Pendant l'année, des intérêts atteignant 937 $, calculés au taux de 4 % par année, ont été portés au crédit du compte et au débit de l'intérêt sur la dette publique. Les contributions de la Direction générale des rentes sur l'État, à titre d'ancien employeur, s'élevaient à 6 971 $ et les paiements et autres débits du compte s'élevaient à 13 481 $.

Opérations du Compte des pensions des agents des rentes sur l'État

	1988-1989 $	1987-1988 $
Solde au 1er avril	29 601	34 970
Rentrées et autres crédits	7 908	9 173
Paiements et autres débits	13 481	14 542
Augmentation ou (diminution) nette	(5 573)	(5 369)
Solde au 31 mars	24 028	29 601

d) Fonds de garantie de l'immigration

Ce compte contient les montants recueillis et retenus en attendant leur disposition finale, c'est-à-dire soit le remboursement au dépositaire initial, soit leur saisie par la Couronne.

Au cours de l'exercice, les retraits ont totalisé 1 440 915 $ et étaient composés des remboursements aux dépositaires 1 082 681 $, des frais du Ministère récupérés à partir des dépôts, 151 $ et des saisies par la Couronne, 358 083 $.

Opération du Fonds de garantie de l'immigration (en milliers de dollars)

	1988-1989	1987-1988
Solde au 1er avril	5 018	5 264
Rentrées et autres crédits	2 646	2 267
Paiements et autres débits	1 441	2 513
Augmentation ou (diminution) nette	1 205	(246)
Solde au 31 mars	6 223	5 018
Titres en fiducie au début de l'exercice	50	50
Moins : les titres en fiducie à la fin de l'exercice	50	50
Solde net au 31 mars	6 223	5 018

e) Programme d'emploi d'été/Expérience de travail

Le Programme d'emploi d'été/Expérience de travail est financé conjointement par les gouvernements fédéral et provinciaux.

Ce compte contient les avances faites par les provinces, au titre de leur part des coûts des projets, et détenues en fiducie en attendant les paiements aux promoteurs des projets. Pendant l'exercice, les dépôts ont totalisé 2 514 333 $ et les paiements 2 411 947 $ consistant en des paiements aux promoteurs de 2 381 180 $ et en remboursements aux provinces de 30 767 $.

Opérations du Programme d'emploi d'été/ Expérience de travail

	1988-1989 $	1987-1988 $
Solde au 1er avril	4 949	74 441
Rentrées et autres crédits	2 514 333	1 783 000
Paiements et autres débits	2 411 947	1 852 492
Augmentation ou (diminution) nette	102 386	(69 492)
Solde au 31 mars	107 335	4 949

f) Programme d'ateliers d'orientation au travail

Le Programme d'ateliers d'orientation au travail est financé conjointement par les gouvernements fédéral et provinciaux.

Ce compte contient les avances faites par les provinces, au titre de leur part des coûts des projets, et détenues en fiducie en attendant les paiements aux promoteurs des projets. Pendant l'exercice, les dépôts ont totalisé 430 000 $ et les paiements 427 075 $ consistant en paiements aux promoteurs de 399 020 $ et en remboursements aux provinces de 28 055 $.

Opérations du Programme d'ateliers d'orientation au travail

	1988-1989 $	1987-1988 $
Solde au 1er avril	22 575	8 399
Rentrées et autres crédits	430 000	122 500
Paiements et autres débits	427 075	108 324
Augmentation ou (diminution) nette	2 925	14 176
Solde au 31 mars	25 500	22 575

g) La Planification de l'emploi

La Planification de l'emploi est financée conjointement par les gouvernements fédéral et provinciaux.

Ce compte contient les avances faites par les provinces, au titre de leur part des coûts des projets, et détenues en fiducie en attendant les paiements aux promoteurs des projets. Pendant l'exercice, les dépôts ont totalisé 775 000 $ et les paiements 1 184 842 $ en remboursements aux promoteurs.

Opérations de la Planification de l'emploi

	1988-1989 $	1987-1988 $
Solde au 1er avril	526 222	690 570
Rentrées et autres crédits	775 000	525 000
Paiements et autres débits	1 184 842	689 348
Augmentation ou (diminution) nette	(409 842)	(164 348)
Solde au 31 mars	116 380	526 222

h) Programme Entente auxiliaire avec les Territoires du Nord-Ouest pour le perfectionnement des ressources humaines

Le programme Entente auxiliaire avec les Territoires du Nord-Ouest pour le perfectionnement des ressources humaines est financé conjointement par les gouvernements fédéral et territoriaux.

Ce compte contient les avances faires par les gouvernements territoriaux, au titre de leur part des coûts des projets, et détenues en fiducie en attendant les paiements aux promoteurs des projets. Pendant l'année, les dépôts ont totalisé 2 $.

Opérations du Programme Entente auxiliaire avec les Territoires du Nord-Ouest pour le perfectionnement des ressources humaines

	1988-1989 $	1987-1988 $
Solde au 1er avril	(2)	
Rentrées et autres crédits	2	
Paiements et autres débits		2
Augmentation ou (diminution) nette	2	(2)
Solde au 31 mars		(2)

6) Prêts, investissements et avances
Fonds de prêts d'aide à l'immigration — Emploi et Immigration

L'article 119 de la Loi sur l'immigration autorise l'accord de prêts aux immigrants et aux catégories de personnes prescrites.

Le montant total non remboursé autorisé ne peut dépasser à aucun moment 90 millions de dollars.

Voici les modalités relatives aux prêts, avec leurs soldes à la fin de l'exercice :

(a) remboursables par versements mensuels échelonnés sur 1 à 5 ans avec possibilité de report de 6 mois, à intérêts de 6 % à 15 % par année, les derniers versements devant être faits entre le 1er avril 1989 et le 1er avril 1994 (solde à la fin de l'exercice : 4 408 225 $);

(b) remboursables par versements mensuels échelonnés sur 1 à 5 ans avec possibilité de report de 2 ans, sans intérêt, les derniers versements devant être faits entre le 1er avril 1989 et le 1er avril 1994 (solde à la fin de l'exercice : 72 460 218 $).

Opérations du Fonds de prêts d'aide à l'immigration

	1988-1989 $	1987-1988 $
Solde au 1er avril	67 700 721	61 997 478
Rentrées et autres crédits	13 830 024	12 672 698
Paiements et autres débits	22 997 746	18 375 941
Augmentation ou (diminution) nette	9 167 722	5 703 243
Solde au 31 mars	76 868 433	67 700 721

7) Passif éventuel

Dix-neuf poursuites d'un montant de 6 359 865 $ ont été intentées contre la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada. Une pour dommages spéciaux venant d'un employé, une poursuite pour perte de revenu, perte de profit et dommages généraux par un citoyen, une poursuite pour dommages spéciaux et exemplaires par une firme privée, une poursuite pour perte de revenu et dommages par une firme privée, une poursuite pour perte de revenu, angoisse et atteinte à la réputation par une ancienne employée, une poursuite pour dommages généraux et perte de revenu par un citoyen, onze poursuites pour dommages généraux (deux par des anciens employés, une par une firme privée et huit par des citoyens), et deux poursuites pour lésion corporelle par deux citoyens.

8) État consolidé des rentrées et sorties de fonds

Le présent état consolidé représente l'ensemble de toutes les activités financières associées au ministère de l'Emploi et de l'Immigration, à la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada, au Compte d'assurance-chômage, au Compte des rentes sur l'État et à d'autres fonds en fiducie et comptes à fins déterminées mentionnés dans la note (5) précédente. C'est un résumé de toutes les opérations d'Emploi et Immigration Canada.

État consolidé des rentrées et sorties de fonds pour l'exercice se terminant le 31 mars 1989 (en milliers de dollars)

	1988-1989	1987-1988
Sorties de fonds		
Programme d'emploi et d'assurance		
Prestations d'assurance-chômage	10 868 890	10 465 723
Mise en valeur des ressources humaines	1 592 968	1 646 399
Assurance-chômage	389 091	383 970
Service national de placement	252 039	240 414
Paiements d'intérêts – Assurance-chômage	181 521	215 427
Gestion du Programme et services communs	147 743	149 728
Emploi d'été/Expérience de travail – Paiements et remboursements aux provinces	2 412	1 852
Planification de l'emploi – Paiements et remboursements aux provinces	1 185	689
Ateliers d'orientation au travail – Paiements et remboursements aux provinces	427	108
Programme des services généraux et spéciaux		
Gestion et administration de la Commission	263 484	249 824
Paiements de rentes, etc.	102 313	103 214
Systèmes et procédures	33 994	25 006
Gestion et administration centrales du Ministère	26 836	28 654
Administration de l'attribution des numéros d'assurance sociale	4 263	3 976
Administration des rentes sur l'État	2 175	2 226
Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration	1 071	1 071
Programme d'immigration		
Opérations du Programme	79 981	97 673
Établissement	58 227	55 086
Gestion et élaboration de la politique	52 093	21 850
Prêt d'aide à l'immigration (indemnité de passage)	22 998	18 376
Arbitrage	5 327	4 149
Comité consultatif du statut de réfugié	2 126	3 246
Fonds de garantie de l'Immigration – Remboursements et saisies	1 441	2 513
	14 092 605	13 721 174

	1988-1989	1987-1988
	(en milliers de dollars)	
Rentrées de fonds		
Cotisations d'assurance-chômage	11 524 136	10 685 392
Intérêts sur les rentes, etc.	65 768	68 429
Rémunérations de services	19 642	16 057
Prêts d'aide à l'immigration (indemnité de passage) – Remboursements	13 830	12 673
Remboursements des dépenses d'exercices précédents	13 609	12 953
Rajustement net des frais d'administration de l'assurance-chômage	6 653	5 693
Fonds de garantie de l'Immigration – Dépôts	2 646	2 267
Emploi d'été/Expérience de travail – Dépôts	2 514	1 783
Autres recettes		
Excédent des rentes sur l'État	2 737	2 159
Amendes d'assurance-chômage	2 469	2 556
Amendes et confiscations de l'Immigration	1 133	1 043
Recouvrement des frais d'expulsion	881	718
Autres	513	494
Planification de l'emploi – Dépôts	775	525
Ateliers d'orientation au travail – Dépôts	430	122
Produits de placements	381	421
	11 658 117	10 813 285
Coût net des opérations	2 434 488	2 907 889
Rapprochement avec l'emploi des crédits		
Coût net des opérations	2 434 488	2 907 889
Diminution (augmentation) du déficit en assurance-chômage	2 162 506	1 707 304
Recettes à valoir sur les comptes de recettes non fiscales		
Liées aux crédits	41 366	36 402
De l'excédent actuariel du Compte des rentes sur l'État	3 053	2 737
Augmentation du Fonds de garantie de l'Immigration	1 205	(246)
Augmentation – Emploi d'été/ Expérience de travail	102	(69)
Augmentation – Ateliers d'orientation au travail	3	14
Augmentation – Planification de l'emploi	(410)	(164)
Augmentation des prêts d'aide à l'immigration	(9 168)	(5 703)
Diminution des rentes non payées	(39 599)	(37 522)
Emploi des crédits	4 593 546	4 610 642

Rapport au ministre de l'Emploi et de l'Immigration sur la vérification des comptes et des opérations financières de la COMMISSION DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION DU CANADA EN CE QUI CONCERNE LE COMPTE D'ASSURANCE-CHÔMAGE

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 1988

AUDITOR GENERAL OF CANADA

VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU CANADA

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au ministre de l'Emploi et de l'Immigration

J'ai vérifié le bilan de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada en ce qui concerne le Compte d'assurance-chômage au 31 décembre 1988 ainsi que l'état des revenus et dépenses et du surplus pour l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Commission en ce qui concerne le Compte d'assurance-chômage au 31 décembre 1988 ainsi que les résultats de son exploitation pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées dans la note 2 afférente aux états financiers, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Canada

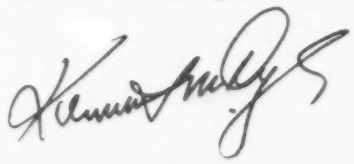

Kenneth M. Dye, F.C.A.

Ottawa, Canada
le 28 juillet 1989

COMMISSION DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION DU CANADA
EN CE QUI CONCERNE LE COMPTE D'ASSURANCE-CHÔMAGE

Bilan
au 31 décembre 1988

	1988	1987
	(en milliers de dollars)	
ACTIF		
Solde du compte auprès du Receveur général du Canada	$ 426,933	$ 86,759
Montants à recevoir des prestataires (note 3)	148,302	132,293
Montants à recevoir du Canada (note 4)	64,478	-
	$ 639,713	$ 219,052
PASSIF ET EXCÉDENT		
Mandats non encaissés	$ 217,795	$ 192,062
Retenues d'impôt sur les mandats	66,128	108,017
Montants à payer au Canada (note 4)	-	48,741
Avances du Canada (note 5)	-	2,238,506
	283,923	2,587,326
Excédent (déficit)	355,790	(2,368,274)
	$ 639,713	$ 219,052

Approuvé par la Commission:

le Directeur exécutif
Finances et administration

le Président

COMMISSION DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION DU CANADA
EN CE QUI CONCERNE LE COMPTE D'ASSURANCE-CHÔMAGE

État des revenus et dépenses et de l'excédent
pour l'exercice terminé le 31 décembre 1988

	1988	1987
	(en milliers de dollars)	
Revenus		
Cotisations (note 6)	$ 11,876,021	$ 10,211,769
Pénalités	20,208	18,122
	11,896,229	10,229,891
Dépenses		
Prestations (note 7 et tableau)	10,715,512	10,325,868
Administration (note 8)	968,034	961,756
Intérêts sur les avances du Canada et sur le solde du compte auprès du Receveur général du Canada	104,224	275,044
Créances douteuses	17,297	10,071
	11,805,067	11,572,739
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses avant la part du gouvernement dans les dépenses de prestations	91,162	(1,342,848)
Part du gouvernement dans les dépenses de prestations (tableau)	2,632,902	2,766,547
Excédent des revenus sur les dépenses pour l'exercice	2,724,064	1,423,699
Déficit au début de l'exercice	2,368,274	3,791,973
Excédent (déficit) à la fin de l'exercice	$ 355,790	$ (2,368,274)

COMMISSION DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION DU CANADA
EN CE QUI CONCERNE LE COMPTE D'ASSURANCE-CHÔMAGE

Notes afférentes aux états financiers
du 31 décembre 1988

1. Pouvoir et objectif

La Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada, un établissement public mentionné à l'Annexe II de la Loi sur la gestion des finances publiques, administre la Loi sur l'assurance-chômage, telle que modifiée. L'objectif de la Loi est d'offrir une source de revenu d'appoint temporaire et une aide aux travailleurs qui y sont admissibles. Les opérations financières liées à cet objectif font partie du Compte d'assurance-chômage.

Dans les comptes du Canada, le Compte d'assurance-chômage a été établi en vertu de l'article 112 de la Loi. Toutes les sommes reçues en vertu de la Loi sont versées au Fonds du revenu consolidé et créditées à ce Compte. Les prestations et les frais d'administration de la Loi sont payés à même le Fonds du revenu consolidé et imputés à ce Compte.

Conformément à la Partie III de la Loi, le ministre du Revenu national a la responsabilité de percevoir les cotisations patronales et ouvrières.

En vertu de la Partie VII de la Loi, le ministre du Revenu national est aussi responsable de l'administration et de l'application des dispositions de la Loi en relation des remboursements de prestations.

2. Conventions comptables

a) Cotisations

Les cotisations sont enregistrées selon une estimation des montants à percevoir au cours de l'exercice et comprennent les rajustements entre les cotisations réelles et les cotisations estimatives des exercices précédents.

b) Pénalités

Les pénalités, imposées en vertu de l'article 33 de la Loi, sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

c) Prestations

Les prestations représentent les mandats émis au cours de l'exercice, moins les versements excédentaires que la Commission a établis au cours de l'exercice et les remboursements de prestations estimatifs à recevoir en vertu de l'article 123 de la Loi et les rajustements entre les remboursements réels et les remboursements estimatifs des exercices précédents.

d) Frais d'administration

Les frais d'administration de la Loi sont établis par les Règlements sur l'assurance-chômage et ils sont imputés au Compte par la Commission.

e) Intérêts

Les intérêts sur le solde du compte auprès du Receveur général du Canada et les intérêts sur les avances du Canada sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

f) Part du gouvernement dans les dépenses de prestations

La part du gouvernement dans les dépenses de prestations est comptabilisée selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

3. Montants à recevoir des prestataires

	1988	1987
	(en milliers de dollars)	
Versements excédentaires de prestations et pénalités	$ 162,435	$ 136,684
Moins: provision pour créances douteuses	44,631	34,040
	117,804	102,644
Remboursements estimatifs de prestations en vertu de l'Article 123 de la Loi	30,498	29,649
	$ 148,302	$ 132,293

La dépense de créances douteuses comprend $6.7 millions (1987 - $5.9 millions) de versements excédentaires et de pénalités irrécouvrables, radiés au cours de l'exercice en vertu de l'article 60(2) des Règlements.

4. Montants à recevoir (à payer) du Canada

	1988	1987
	(en milliers de dollars)	
Part du gouvernement dans les dépenses de prestations	$ 4,756	$ 8,572
Cotisations	54,619	(34,231)
Intérêts sur le solde du compte auprès du Receveur général du Canada	2,072	631
Frais d'administration	3,125	(23,833)
Recouvrement de prestations	111	177
Autre élément	(205)	(57)
	$ 64,478	$ (48,741)

5. Avances du Canada

Les avances du Canada sont effectuées en vertu de l'article 119 de la Loi et du Règlement sur les avances consenties au Compte d'assurance-chômage, au moyen de billets à ordre portant un intérêt annuel composé semi-annuellement à des taux variables. Au 31 décembre 1988, toutes les avances du Canada avaient été remboursées.

6. Cotisations

La cotisation ouvrière en 1988, était de $2,35 par tranche de $100 de gains assurables, le même taux qu'en 1987. La cotisation patronale calculée au taux de 1,4 fois la cotisation ouvrière, est aussi demeurée la même à raison de $3,29 par tranche de $100 de gains assurables de l'employé.

Les employeurs qui ont des régimes d'assurance-salaire ont droit à des réductions de cotisations. Ils doivent cependant partager cette réduction avec leurs employés. Le total des réductions de cotisations patronales pour l'année 1988 est estimé à $426 millions ($389 millions en 1987).

7. Versements excédentaires et sous-payés de prestations

Le grand nombre de prestataires qui doivent faire l'objet d'un contrôle et l'exigence d'un service prompt nécessitent des procédés sélectifs plutôt qu'universels de contrôle interne et par conséquent occasionnent la vérification des demandes de prestations principalement après que les bénéficiaires ont commencé à recevoir des prestations.

C'est pourquoi, il y a des versements excédentaires et des sous-payés de prestations que la Commission estime à $344 millions ($342 millions en 1987) et $141 millions ($101 millions en 1987) respectivement. Ces sommes sont comprises dans les dépenses de prestations de l'exercice.

8. Frais d'administration

Les frais réels d'administration de la Commission sont calculés sur la base de l'année financière (1er avril au 31 mars). Les frais qui sont imputés au Compte sur la base de l'année civile équivalent à la somme de 9/12 du montant de l'année financière courante et 3/12 du montant de l'année financière précédente. Les frais d'administration calculés de cette façon se sont chiffrés à $975 millions en 1988 ($968 millions en 1987). De ce montant environ $7 millions ($6 millions en 1987) a été recouvert pour le maintien du fichier central des numéros d'assurance-sociale et de l'émission de cartes de remplacement.

9. **Éventualités**

Dans le cours normal des opérations du Compte, divers appels contre la Commission ou par celle-ci sont en cours actuellement. De l'avis de la Direction, le dénouement de ces appels n'aura aucune incidence importante sur les résultats du Compte d'assurance-chômage.

10. **Évènement postérieur à la date du bilan**

Le 1er juin 1989, la Ministre de l'emploi et de l'immigration a déposé le projet de Loi C-21 en vue de modifier la Loi sur l'assurance-chômage et la Loi sur le ministère et la Commission de l'emploi et de l'immigration. Le projet de loi est passé en deuxième lecture et a été présenté au Comité le 21 juin 1989.

La législation proposée élimine la part des prestations que doit assumer le gouvernement et touche les diverses dispositions du programme d'Assurance-chômage, notamment les normes d'admissibilité, les prestations et l'imposition de pénalités. La législation proposée devrait entrer en vigueur le 1er janvier 1990.

COMMISSION DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION DU CANADA
EN CE QUI CONCERNE LE COMPTE D'ASSURANCE-CHÔMAGE

Tableau des prestations
pour l'exercice terminé le 31 décembre 1988

	1988		1987	
	Total	Part du Gouvernement	Total	Part du Gouvernement
		(en milliers de dollars)		
Ordinaires	$ 9,216,704	$ 2,249,358	$ 8,989,012	$ 2,420,871
De maternité	565,775	-	505,309	-
De maladie	316,965	-	272,167	-
De formation	237,186	103,010	222,724	106,734
De création d'emploi	102,250	41,092	87,696	37,225
De retraite	19,189	-	23,112	-
De travail partagé	16,860	-	16,955	-
D'adoption	4,718	-	4,633	-
	10,479,647	2,393,460	10,121,608	2,564,830
Aux pêcheurs	269,988	248,513	223,180	204,454
Prestations brutes	10,749,635	2,641,973	10,344,788	2,769,284
Moins: remboursement de prestations	34,123	9,071	18,920	2,737
	$10,715,512	$ 2,632,902	$10,325,868	$ 2,766,547

Les articles 118 et 130 de la Loi sur l'assurance-chômage prévoient que la part du gouvernement dans les dépenses de prestations doit comporter les prestations complémentaires prévues à l'article 22, aux paragraphes 25(8) et 26(3) ainsi que les prestations payées aux pêcheurs au net des cotisations perçues de ces derniers et de leurs employeurs désignés.

Les prestations complémentaires en vertu de l'article 22 de la Loi représentent des prestations versées aux prestataires qui ont épuisé leurs prestations initiales (et leurs prestations complémentaires en raison de la catégorie, lorsqu'ils y avaient droit) et qui résident dans une région où le taux de chômage dépasse quatre pour cent.

Les prestations complémentaires payées en vertu des paragraphes 25(8) et 26(3) de la Loi représentent des prestations versées aux prestataires qui participent à des projets de création d'emploi ou qui suivent des cours de formation et qui n'ont pas droit à un nombre suffisant de prestations hebdomadaires pour toute la durée du projet ou du cours, plus un maximum de trois prestations hebdomadaires supplémentaires après la fin des projets ou des cours.